Publication P-6

# 4ème Session de l'Assemblée de l'OHI

**Avril 2026**

# Compte rendu des séances

# Volume 2

OHI

International Hydrographic Organization

Publié par
Organisation hydrographique internationale
4b quai Antoine 1er
Principauté de Monaco
Tél : (377) 93.10.81.00
Fax : (377) 93.10.81.40
info@iho.int
www.iho.int

© Copyright Organisation hydrographique internationale *année de la première publication (2026)*

Cet ouvrage est protégé par le droit d'auteur. A l'exception de tout usage autorisé dans le cadre de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886) et à l'exception des circonstances décrites ci-dessous, aucune partie de cet ouvrage ne peut être traduite, reproduite sous quelque forme que ce soit, adaptée, communiquée ou exploitée à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Le droit d'auteur de certaines parties de cette publication peut être détenu par un tiers et l'autorisation de traduction et/ou de reproduction de ces parties doit être obtenue auprès de leur propriétaire.

Ce document, dans son intégralité ou en partie, peut être traduit, reproduit ou diffusé pour information générale sur la base du seul recouvrement des coûts. Aucune reproduction ne peut être vendue ou diffusée à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de l'OHI ou de tout autre détenteur du droit d'auteur.

Au cas où ce document, dans son intégralité ou en partie, serait reproduit, traduit ou diffusé selon les dispositions décrites ci-dessus les mentions suivantes devront être incluses :

*"Le matériel provenant de la publication [référence de l'extrait : titre, édition] est reproduit avec la permission du Secrétariat de l'OHI (Autorisation N° …./…), agissant au nom de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), qui n'est pas responsable de l'exactitude du matériel reproduit : en cas de doute le texte authentique de l'OHI prévaut. L'inclusion de matériel provenant de l'OHI ne sera pas interprétée comme équivalant à une approbation de ce produit par l'OHI."*

*"Ce [document/publication] est une traduction du [document/publication] [nom] de l'OHI. L'OHI n'a pas vérifié cette traduction et en conséquence décline toute responsabilité quant à sa fidélité. En cas de doute la version source de [nom] en [langue] doit être consultée."*

Le logo de l'OHI ou tout autre signe identificateur de l'OHI ne seront pas utilisés dans tout produit dérivé sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de l'OHI.

# TABLE DES MATIÈRES


| | Page |
|---|---|
| **RAPPORTS DU CONSEIL DE L'OHI** | |
| Annexe 1 (C-7 Report)…… | 5 |
| Annexe 2 (C-8 Report)…… | 53 |
| Annexe 3 (C-9 Report)…… | 137 |
| **RAPPORTS DES CHR ET DU CHA** | |
| Tous les rapports CHR et du CHA…… | 205 |

# RAPPORTS DU CONSEIL DE L'OHI

# 7ème REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

## OHI C-7

## Monaco, 17-19 Octobre 2023

## COMPTE RENDU

*(Version 1.1, 26 Octobre 2023)*

Note : la 7ème réunion du Conseil de l'OHI s'est déroulée selon le calendrier prévu, le présent compte rendu est conforme aux sections de l'ordre du jour.

Annexe A : *Liste des participants inscrits*

Annexe B : Ordre du jour

Annexe C : *Liste des décisions et actions*

### 1. OUVERTURE

**Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général**

*Docs:* *C7-01A Liste des Documents*

*C7-01B Liste des participants inscrits*

*C7-01.5A Liste de contacts des membres*

**Le Secrétaire général de l'OHI, le Dr Mathias Jonas**, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants à la première réunion du troisième Conseil[1] du cycle de l'OHI. Un total de 35 Etats membres, y compris les 30 Etats membres constituant les membres du Conseil, s'étaient inscrits, 28 d'entre eux sont présents[2]. La tâche principale de ce Conseil consiste à diriger les activités futures de l'OHI à la lumière des décisions prises par la 3ème Assemblée de l'OHI en mai 2023. Soixante-dix participants sont présents dans la salle de conférence du Secrétariat de l'OHI. L'Australie (statut d'observateur à ce troisième Conseil) participe à la réunion à distance (live streaming).

**Décision C7/01 : Le Conseil** accueille favorablement le discours d'ouverture du Secrétaire général, qui rappelle les responsabilités du Conseil conformément aux ROP, l'équilibre de la représentation pour ce 3ème Conseil dans le cycle de l'OHI (continent, tonnage, capacité technique, etc.) et enfin les objectifs des réunions du Conseil.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

*Docs:* *C7-01.2A Ordre du jour Rev 2*

*C7-01.2B Calendrier*

*C7-01.2C Livre rouge Rev 1*

[1] Note: Conseil#1 (2017-2020), Conseil#2 (2020-2023), Conseil#3 (2023-2026).
[2] L'Angola et l'Inde, membres du Conseil, ne sont pas représentés.

L'ordre du jour et le calendrier sont adoptés. L'attention est appelée sur un document d'information récemment soumis par **les Etats-Unis** sur des considérations en matière de réglementation de la navigation pour les organisations hydrographiques (Doc. C7-09.1 INF).

**Décision C7/02 : Le Conseil** adopte l'ordre du jour et le calendrier tels que proposés et note que le Livre rouge du C-7 est à disposition.

**Le Conseil** convient d'examiner le document d'information (Doc. C7-09.1 INF) à la fin de la réunion au titre des questions diverses, si le temps le permet.

### 1.3 Constitution formelle du Conseil - Confirmation de l'élection de la présidente et du vice-président.

*Docs: LCC de l'OHI 03/2023 Election du président et du vice-président du troisième Conseil de l'OHI*

**Le Secrétaire général** rappelle les décisions de la 3ème session de l'Assemblée de l'OHI au cours de laquelle le processus de sélection et la composition du Conseil ont été approuvés, et confirme l'élection ultérieure de Mme Pia Dahl Højgaard (Danemark) en tant que **Présidente** du Conseil et du Dr Masayuki Fujita (Japon) en tant que **Vice-président** du Conseil pour les trois prochaines années.

**Décision C7/03 :** Prenant note des décisions A3/31 et /32 et de la lettre circulaire du **Conseil** LCC 03/2023, le 3ème Conseil de l'OHI (2023-2026) est formellement constitué, avec **Mme Pia Dahl Højgaard (DK)** en tant que présidente, et le **Dr Masayuki Fujita (JP)**, en tant que vice-président.

### 1.4 Remarques d'ouverture de la Présidente

*Docs: C7-01.4A*

**Mme Pia Dahl Højgaard, Présidente du Conseil,** est honorée d'avoir été élue à ce poste, tout en reconnaissant les défis considérables qui nous attendent si l'OHI veut atteindre son objectif ambitieux de la mise en œuvre complète des produits et services de la S-100 au cours de la décennie actuelle. La décision de la 3ème Assemblée de l'OHI de faire du But 1 du Plan stratégique de l'OHI (faire évoluer le soutien de l'hydrographie pour la sécurité et l'efficacité de la navigation maritime) la principale priorité pour les trois prochaines années affectera tous les domaines du programme de travail. Le Conseil devrait superviser le développement de nouveaux services et assurer leur interopérabilité. La nouvelle période triennale est porteuse d'opportunités mais aussi de défis : les nouvelles données qui seront générées contribueront à l'atténuation du changement climatique et à l'expansion des sources d'énergie renouvelables. L'OHI devrait faire largement connaître ces bénéfices potentiels.

Le Conseil a prouvé son utilité lors de la 3ème session de l'Assemblée de l'OHI en présentant des propositions mûrement réfléchies qui ont recueilli un large consensus parmi les Etats membres Les principales questions auxquelles il sera confronté au cours de la présente session comprennent des propositions visant à mettre à jour la feuille de route S-100, des activités visant à améliorer le renforcement des capacités, la parité entre les sexes, la participation des Etats membres aux réunions de l'OHI et la promotion d'une base de connaissances plus large au sein des Services hydrographiques nationaux, ainsi que les premiers préparatifs du prochain Plan stratégique, qui sera finalisé lors du C-9 et adopté lors de la 4ème session de l'Assemblée de l'OHI, en 2026.

**Décision C7/04 : Les membres du Conseil** accueillent favorablement le discours d'ouverture de la présidente du Conseil et conviennent de la participation des représentants des **RENC/RECC** (IC-ENC, PRIMAR et EACC) en tant qu'observateurs.

### 1.5 Dispositions administratives

*Docs: C7-01.5A* *Liste de contacts des membres et références utiles - Documents de base annotés (Convention relative à l'OHI, Règlements généraux, ROP de l'Assemblée, ROP du Conseil)*

**Le Secrétariat du Conseil** demande aux membres de vérifier qu'ils sont bien inscrits sur la liste de contact des membres du Conseil et d'informer le Secrétariat de l'OHI de toute modification. La procédure d'approbation tacite, selon laquelle lorsque les membres ne s'opposent pas explicitement à une décision, cette dernière est réputée acceptée, est rappelée aux participants. Le Secrétariat de l'OHI explique ensuite le processus et le calendrier du compte rendu du Conseil ainsi que le travail des procès-verbalistes et des cinq rapporteurs aimablement désignés par la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et par le Secrétariat de l'OHI, en la personne de M. Jeff Wootton.

**Décision C7/05 : Les Etats membres de l'OHI** qui ont un siège au Conseil doivent fournir au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour relatives à la liste des contacts du Conseil de l'OHI.

## 2. ITEMS REQUIS PAR LA 3ème ASSEMBLEE DE L'OHI

### 2.1 Examen de la liste des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil et débat sur la marche à suivre et sur leur mise en œuvre effective.

*Docs: C7-02.1A* *Décisions de l'Assemblée affectant le Conseil et voie à suivre*

**Le Secrétaire général** a passé en revue les décisions de la 3ème session de l'Assemblée de l'OHI qui concernent le Conseil, en particulier celles qui ne seront pas débattues dans le cadre des items pertinents de l'ordre du jour de la présente réunion.

**Le Secrétaire général** note que la décision de l'Assemblée selon laquelle le but 1 du Plan stratégique de l'OHI devrait avoir la plus haute priorité dans la mise en œuvre du Programme de travail 2024-2026, nécessitera une restructuration majeure du Programme de travail (Décision A3/08(b)). Le Conseil est en outre chargé d'élaborer un plan stratégique révisé pour la période 2027-2032, en créant un groupe de travail si nécessaire, et de soumettre sa proposition à la 4ème Assemblée de l'OHI en 2026 (décision A3/08(e) ; voir l'item 6.2 de l'ordre du jour ci-dessous).

Le Conseil note que l'Assemblée n'est pas parvenue à un accord sur le futur de la cartographie numérique pour le marché « sous-ECDIS », mais anticipe que le Royaume-Uni tiendra le Conseil et le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) informés des progrès réalisés dans ce domaine (décision A3/15).

Le Conseil note que l'Assemblée a accepté la proposition du Conseil de clore le débat sur une définition révisée des intérêts hydrographiques jusqu'à ce que de nouvelles soumissions ou propositions soient reçues de la part des Etats membres (décision A3/05).

**Décision C7/06 :** Sur la base de la présentation du Secrétaire général, **le Conseil** convient de la liste des décisions de l'A-3 qui doivent être examinées par le Conseil au titre des items pertinents de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que de la marche à suivre proposée.

### 2.2 Liste cumulative des décisions de l'A-3

*A titre de référence uniquement.*

## 3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

### 3.1. Examen du statut des décisions et actions du C-6

*Doc: C7-03.1A*

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI, M. Guillam,** prend note du fait qu'un grand nombre des décisions prises par le Conseil lors de sa sixième session ont été soit menées à bien, soit reprises par les décisions de l'Assemblée. Parmi les décisions qui ne sont par ailleurs pas couvertes par l'ordre du jour de la présente réunion, il indique, en ce qui concerne la décision C6/17 sur le futur de la carte marine papier, qu'un document a récemment été soumis à l'appui de la 9ème réunion du groupe de travail sur la cartographie marine (Doc. *NCWG9-05.9A*), qui doit se dérouler au Royaume-Uni du 27 novembre au 1er décembre 2023. Le Secrétariat de l'OHI a achevé la révision de la publication M-1 (Documents de base de l'OHI) afin de garantir un langage inclusif.

Un certain nombre de groupes de travail et de comités ont commencé à réviser leur mandat dans le même but. La publication M-3 (Résolutions de l'OHI) doit être examinée en vue de l'adoption d'un langage inclusif du genre au fur et à mesure des mises à jour des résolutions (décision C6/59).

**Décision et Action C7/07 (ancienne C6/67) : Le Conseil** accueille favorablement la mise à jour du Royaume-Uni sur le concept d'un comité national sur la S-100 [cf. Livre rouge] et prend note des bénéfices escomptés d'une telle approche.

**Le Conseil** invite **les Etats membres** à partager leurs stratégies nationales en ce qui concerne la mise en place de comités nationaux de la S-100 similaires, le cas échéant (Echéance : C-8 (-3 mois)).

## 4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

### 4.1 Rapport et propositions du HSSC

*Doc: C7-04.1A – Rapport du HSSC*

*- Annexe A : Projet de révision de l'annexe 2 de la feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030) - Échéances de la S-100, version 3.0 Daté : 12 juillet 2023*
*- Annexe B : Proposition d'amendements aux mandat et règles de procédure du HSSC, version en rouge.*

**Le Président du HSSC** rend compte des travaux du Comité depuis la 6ème session du Conseil et notamment de la réunion HSCC15 qui a eu lieu en juin, cette année. Il rapporte que la coopération entre l'OHI et l'IEC pour respecter les délais de mise en œuvre de l'ECDIS S-100 a été très bonne, et reconnaît les contributions des collaborateurs à titre d'experts (RENC, industrie) pour faire progresser la mise en œuvre des spécifications de produits basées sur la S-100. Toutefois, il demande aux Etats membres et même aux hydrographes nationaux de participer plus activement aux travaux du HSSC et/ou aux réunions du HSSC pour la mise en œuvre de la série de normes S-100 ; si les Etats membres n'y participent pas, l'industrie prendra le relais, avec le risque concomitant d'une influence commerciale inappropriée sur l'élaboration des normes. Les Etats membres sont invités à participer au débat sur les contributions au nouveau plan stratégique lors de la prochaine réunion du HSSC.

**Décision C7/08 : Le Conseil** prend note du rapport et félicite **le HSSC**, ses groupes de travail et les organisations qui le soutiennent pour leurs accomplissements depuis le C-6.

**Le président du HSSC** rend compte du fait que la mise en œuvre de la S-100 pose des défis ; il est essentiel d'accélérer le processus d'élaboration en faisant appel à davantage d'experts issus des Etats membres, tout en garantissant la mise en place d'une infrastructure technique et administrative durable pour les nouvelles normes. A cette fin, une équipe de projet HSSC a été mise en place pour planifier comment la création d'un Centre d'infrastructure S-100 pourrait être menée à bien, ce que l'Assemblée a appelé dans sa décision A3/14 ; elle se déroulera pour la troisième fois à la fin du mois de novembre 2023. Les ressources financières nécessaires à la mise en place du Centre d'infrastructure, d'une structure durable pour gérer la S-100 et la poursuite de l'élaboration et de la tenue à jour des normes S-100 pourraient être obtenues grâce à des sources de financement supplémentaires que l'OHI espère obtenir dans un futur proche.

**Décision C7/09 :** Conformément à la décision A3/08(b), **le Conseil** avalise le principe selon lequel des ressources financières supplémentaires (décision A3/20 et décision 41 de l'IRCC15) devraient être envisagées

pour la mise en place d'une infrastructure technique et administrative durable relative à la S-100, y compris l'élaboration de normes afin de respecter le calendrier de la S-100.

**ction C7/10 :** En parallèle à la création du Centre d'infrastructure S-100, **le Conseil** charge le HSSC d'identifier, lors de sa prochaine réunion, les composantes actuelles ou émergentes qui sont essentielles à la mise en œuvre de la feuille de route S-100 et qui pourraient faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'OHI (projet à court terme d'une part, mode opérationnel à plus long terme pour la tenue à jour des normes d'autre part). (Echéance : HSSC-16 (-7 semaines), puis C-8 (-3mois)).

**Décision C7/11 : Le Conseil** prend note de la création, dans le cadre du HSSC, de l'EP sur la création du centre d'infrastructure (EP ICE) de la S-100, de l'EP sur le système de sécurité de la S-100 ainsi que de la création de l'EP ECS dans le cadre de l'ENCWG.

**Décision et Action C7/12 :** A la suite de la mise à jour fournie par **le Président du HSSC** sur le plan de travail de **l'EP ICE** de la S-100, **le Conseil** invite **les membres du HSSC**, puis **les Etats membres de l'OHI** à donner leur avis sur les recommandations formulées par l'EP, dès qu'elles seront disponibles et au plus tard avant la 16ème réunion du HSSC. (Echéance : HSSC-16 (-7 semaines)).

Le Comité de la sécurité maritime de l'OMI devait approuver deux normes liées à l'ECDIS : la planification de la route S-421, pour l'échange de routes du navire à la terre et de la terre au navire, et IEC SECOM, pour l'échange sécurisé d'informations entre le navire et la terre, en mai 2024, avec le même calendrier de mise en œuvre que les autres normes S-100, à savoir 2026-2029. L'OMI avait également demandé à l'OHI des informations plus détaillées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route S-100.

Le HSSC a mis en place une équipe de projet chargée de revoir le système de sécurité S-100, notamment en développant le processus de nomination et de résiliation de la S-100, en veillant à ce que les accords actuels de l'OHI soient juridiquement contraignants, en proposant des processus pour les nouveaux accords et le suivi des accords, et en veillant à ce que le processus soit compatible avec le SECOM.

La 3ème Assemblée de l'OHI n'est pas parvenue à un accord sur le futur de la cartographie marine mais l'item n'a pas été complètement clos sur le plan du travail. Le HSSC a examiné une proposition dont le champ d'application a été clarifié et qui se concentre sur le marché des ECDIS. Après un débat fructueux lors de la session des parties prenantes du HSSC-15, trois sous-segments distincts ont été identifié sur le marché : les petits navires SOLAS ; les navires commerciaux (par exemple les remorqueurs, les petits transbordeurs de passagers, les navires de pêche) et les yachts de plus de 300 GT ; et les embarcations de plaisance plus petites que la catégorie précédente. Le HSSC a mis en place une équipe de projet sur le système de cartographie électronique (ECS), subordonnée à l'ENCWG, afin d'identifier et de hiérarchiser les exigences de navigation de l'ECS, d'analyser leur impact sur les normes hydrographiques actuelles de l'OHI et de formuler des recommandations à l'intention des organes actuels de l'OHI, des organisations externes et des Etats membres. L'équipe de projet a tenu une première réunion en juillet et tiendra sa seconde réunion officielle en novembre 2023.

Le HSSC a mis en place une équipe de projet de représentation de la ligne de base (BSPT), subordonnée au NCWG, en 2021 pour soutenir la production automatisée de cartes papier à partir des données S-101, y compris une bibliothèque de symboles de la ligne de base. Cependant, les progrès sont lents et il faudrait davantage de ressources de la part des Etats membres pour accélérer le processus.

Dans le but de s'aligner sur le début prévu des travaux de l'IEC sur la norme d'essai ECDIS S-100, le HSSC avalisera le premier ensemble opérationnel de spécifications de produits S-100 (édition 2.0.0) couvrant la mise en œuvre de la phase 1 pour le suivi des routes - S-101, S-102, S-104, S-111, S-124 et S-129 entre avril et octobre 2024. Les Etats membres peuvent s'attendre à une LC de l'OHI, avec la demande d'approbation du premier lot de spécifications de produits S-100, début novembre 2024.

**Décision C7/13 :** Afin de respecter les délais fixés par l'OMI pour la transition vers l'ECDIS S-100, **le Conseil** convient qu'une LC de l'OHI devra être publiée pour informer **les Etats membres de l'OHI** du calendrier de préparation, d'ici début novembre 2024, du début de la phase d'approbation de l'édition 2.0.0 des spécifications de produits basées sur l'ECDIS S-100 (phase 1 / suivi des routes en tant que 1ère étape).

**Action C7/14 : Le Secrétariat de l'OHI** doit mettre en œuvre la décision C7/13 ci-dessus. (Echéance :

décembre 2023).

Mise à jour du calendrier après le HSSC-16, en mai 2024 **(président du HSSC** en préparation du C-8). (Echéance : C-8, -3 mois).

**Le Secrétaire général** rapporte que la Spécification de produit pour les démarcations polygonales des zones maritimes mondiales, S-130 édition 1.0.0, est prête pour une mise en œuvre initiale, des essais et une évaluation complète. Le HSSC a recommandé de la tester dans un premier temps dans deux régions présentant des conditions très différentes, à savoir la région M - océan Austral et la région E - mer Baltique. Le Secrétariat de l'OHI se coordonnerait par l'intermédiaire d'experts externes pour produire des jeux de données d'essai pour les deux régions et les soumettre à l'équipe de projet S-130 à la fin du mois de novembre 2023.

**Décision et Action C7/15 :** Prenant note des éclaircissements et des points de vue fournis par **le Secrétaire général**, **le Conseil** approuve la marche à suivre proposée pour tester la spécification de produit S-130 édition 1.0.0 dans deux régions (région E - mer Baltique, région M - océan Austral) avant la publication de la version opérationnelle de la S-130 édition 2.0.0 et la production officielle d'une seule et unique base de données de l'OHI qui fasse autorité. 1.0.0 dans deux régions (région E - mer Baltique, région M - océan Austral) avant la publication de la version opérationnelle de la S-130 édition 2.0.0 et la production officielle de l'unique base de données de l'OHI qui fasse autorité en matière de limites.

**Le président du HSSC** fera une mise à jour lors de la prochaine réunion (Echéance : HSSC-16 / C-8 (-3 mois)).

**Le président du HSSC** résume les changements proposés au mandat et aux règles de procédure du Comité, y compris la proposition d'émettre une invitation permanente aux Centres régionaux de coordination des ENC (RENC) à assister à ses réunions en tant qu'observateurs. Il est proposé d'instituer un prix annuel « Lauréat de l'hydrographie » afin de récompenser la contribution de collègues venant d'horizons très divers, y compris au-delà des Services hydrographiques nationaux.

Au cours du débat qui s'ensuit, les participants s'entendent sur l'énorme potentiel des produits S-100 et sur la nécessité d'accélérer leur mise en œuvre, tout en reconnaissant le besoin d'un financement accru. Les participants demandent une description détaillée de la manière dont tout financement supplémentaire sera utilisé, afin de les aider à plaider leur cause auprès de leurs gouvernements. Le financement supplémentaire pourrait prendre la forme d'un financement ad hoc, axé sur des projets, ou - de préférence - d'un financement à plus long terme, bien que cela puisse entraîner une augmentation des contributions annuelles des Etats membres. Toute proposition d'augmentation du financement à long terme impliquerait des décisions stratégiques qui devraient être incluses dans le prochain plan stratégique ; par exemple, de telles décisions seraient nécessaires concernant les nombreuses applications potentielles des produits S-100 autres que celles requises pour la navigation. Un Etat membre demande pourquoi certaines spécifications de produits de la S-100, par exemple la S-130, ne figurent pas dans le calendrier de la S-100. En réponse aux points soulevés, le président du HSSC explique que le calendrier S-100 n'englobe que les produits S-100 à utiliser dans l'ECDIS S-100, puisque l'OHI doit les signaler explicitement à l'OMI. Il reconnaît également la nécessité d'un mécanisme efficace pour faire rapport à l'OMI, par exemple pour rendre compte de la couverture des données (prévue, attendue, atteinte) pour chaque spécification de produit basée sur la S-100 à utiliser dans l'ECDIS S-100.

**Décision C7/16** : Tout en notant la résolution existante de l'OHI 2/2014 telle qu'amendée - Médaille Prince Albert 1er pour l'hydrographie, **le Conseil** avalise la proposition **du HSSC** et **de l'IRCC** d'un prix annuel du lauréat de l'hydrographie et approuve la marche à suivre proposée.

**Action C7/17** : **Les présidents du HSSC et de l'IRCC,** avec le soutien **du Secrétariat de l'OHI,** doivent préparer une proposition de résolution de l'OHI pour le lauréat du prix de l'hydrographie qui sera décerné sur une base annuelle.

Après finalisation, **le Secrétariat de l'OHI** publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation **des Etats membres de l'OHI** sur la proposition de résolution de l'OHI. (Echéance : mars 2024).

**Décision C7/18** : Dans le but d'inclure la représentation **des RENC** aux réunions du HSSC, **le Conseil** avalise les amendements proposés au mandat et aux règles de procédure du HSSC.

**Décision et Action C7/19** : (identique aux anciennes C6/20, …et C1/06) Compte tenu des délais entre les réunions HSSC-16 et IRCC-16 en 2024 et du compte à rebours pour la soumission des rapports et des propositions au C-8, **le Conseil** invite **les présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les procès-verbaux de leurs réunions de 2024 en vue de les utiliser/soumettre directement en tant que rapports et propositions à examiner lors du C-8. (Echéance : C-8 (-3 mois)).

### 4.2 Rapport et propositions de l'IRCC

*Doc : C7-04.2A – Rapport de l'IRCC*
*- Annexe A : Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie : Du projet au programme*
*- Annexe B : Equipe de cadrage pour la mobilisation de fonds pour les initiatives de projets des EP de l'OHI*

**Le président de l'IRCC** présente un rapport et les résultats de l'IRCC-15, qui met l'accent sur la mise en œuvre des décisions prises lors de l'A-3. Il fait état de l'excellente coopération avec le HSSC, qui a rendu un rapport d'avancement sur la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et sur les spécifications des produits de la S-100 à l'IRCC-15. Suite à la mise en place de la cellule ISO après le HSSC-13 pour expérimenter la norme ISO 9001 dans l'élaboration des spécifications de produits S-101, le HSSC avait invité l'IRCC à envisager de reproduire la cellule ISO sur la S-101 par l'intermédiaire des commissions hydrographiques régionales (CHR). L'IRCC avait recommandé aux CHR de commencer à produire la S-101 et d'autres produits S-100 en se concentrant sur une partie spécifique de la région.

Les 15 CHR ont rendu compte de leurs principales préoccupations : le besoin de collaboration et de coordination dans la mise en œuvre de la feuille de route S-100 ; la nécessité d'accroître les activités de renforcement des capacités ; et le manque de participation aux activités et aux réunions des CHR. Il serait important d'encourager une plus grande participation régionale aux groupes de travail. Il y a eu de bons exemples de coopération inter-régionale, y compris dans le renforcement des capacités, et des partenariats réussis avec l'industrie et les parties prenantes. Les CHR et les entités subordonnées ont été encouragés à ouvrir le débat sur leur participation future aux activités liées au changement climatique.

Le SC-SMAN a tenu une réunion conjointe avec le Service mondial d'alerte aux informations météo-océaniques de l'OMM, axée sur les progrès de la S-124 et la mise en œuvre du SafetyCast d'Iridium, a fourni des informations en retour sur le SPI 3.1.1 de l'OHI et a présenté une démo sur le projet SIG C-55. Le NCSR10 a approuvé le manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime. L'IRCC recommande aux CHR d'encourager les Etats membres à rendre compte à l'OMI et au président du groupe de coordination de l'AGA de l'avancement de la mise en œuvre des services mobiles par satellite nouvellement reconnus par les fournisseurs de RSM.

De généreuses contributions financières au renforcement des capacités sont reçues de la République de Corée, de la Nippon Foundation et du Canada, tandis que l'assistance bilatérale en nature est fournie par de nombreux Etats membres. Des progrès ont été réalisés dans la mise en place du centre de formation en ligne, la phase 1 étant axée sur le catalogage du matériel de formation en ligne existant et sur la présentation des cours existants ainsi que sur la nécessité d'identifier un véritable manager pour le centre. La publication de la C-55 a progressé, l'IRCC chargeant le CBSC de se mettre en rapport avec les RENC et le Secrétariat de l'OHI pour déterminer quels Etats membres ne contribuent actuellement pas au CATZOC.

La voie à suivre pour le projet EWH est développée par le Canada et soutenue par le Secrétariat de l'OHI et l'IRCC. Le Conseil est invité à examiner le document intitulé « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie : Du projet au programme » joint en annexe A et à débattre de la mise en œuvre d'un programme intitulé « Parité entre les sexes en hydrographie (GBH) ».

L'IRCC a demandé aux entités subordonnées de revoir leurs mandats et Règles de procédure respectifs dans un langage inclusif, et le Secrétariat de l'OHI est invité à publier un questionnaire sur la parité entre les sexes tous les trois ans avant l'Assemblée.

Le WENDWG a achevé la matrice des produits et services WEND-100 en s'appuyant sur les principes WEND de l'IGIF. Les principes WEND-100 et les directives de mise œuvre de la S-1xx doivent être considérés comme

étant en « mode maintenance » et constamment mis à jour. L'IRCC félicite la KHOA d'avoir dirigé le projet INToGIS III. L'IRCC charge le WENDWG d'assurer la liaison avec le HSSC sur la manière de refléter la cellule ISO du HSSC sur le S-101. Le MSDIWG entreprend une mise à jour de la publication C-17. Le Groupe de travail réseau OHI-UE (IENWG) et la DG MARE[3] débattent de nouvelles possibilités de collaboration. La participation du Secrétariat de l'OHI est reconnue comme un atout pour la promotion d'activités de haut niveau au sein de la Commission de l'UE. Le Comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) avait signalé le nombre élevé de soumissions inadéquates ; en réponse, l'IRCC avait chargé l'IBSC, en liaison avec le Secrétariat de l'OHI, d'organiser un atelier en ligne pour apporter des éclaircissements sur la préparation des soumissions. L'IRCC avait chargé le CSBWG d'organiser un atelier en ligne sur les avantages de la bathymétrie participative et sur la manière d'élargir la contribution en données.

La GEBCO a travaillé sur une nouvelle stratégie, un code de conduite qui a été avalisé par l'IRCC et un examen de la gouvernance. Conformément à la décision A3/20, l'IRCC propose la création d'une équipe de projet ad hoc chargée d'étudier la possibilité d'un financement alternatif fiable pour les activités, y compris le renforcement des capacités et la GEBCO. Une équipe de cadrage pour la mobilisation de fonds a été mise en place sous la direction du Dr John Nyberg. L'IRCC réélit à l'unanimité M. Thomas Dehling à la présidence et Mme Jennifer Jencks à la vice-présidence pour un nouveau mandat de trois ans.

**Les Etats-Unis** demandent que le mandat de l'équipe de projet sur la mobilisation des fonds précise en particulier l'identité des membres votants ou non votants, car la référence aux « représentants des membres de l'OHI ou des non-membres (sur invitation et sans droit de vote) » n'est pas claire.

**Le président de l'IRCC** confirme que l'équipe de projet peut comprendre à la fois des membres de l'OHI avec droit de vote et des non-membres sans droit de vote. Les termes de référence seront finalisés, mais le principal défi consistera à trouver des personnes possédant les compétences et l'expérience requises pour effectuer le travail.

**Les Etats membres** soulignent l'importance de l'adoption du mandat qui doit être inclus dans une lettre circulaire et demandent s'il doit être approuvé par le Conseil ou par l'IRCC, ce à quoi **la Présidente du Conseil** rappelle que l'A-3 a chargé l'IRCC d'élaborer le mandat.

**Un Etat membre** note que le budget a été une question majeure ces dernières années et que les tentatives pour accroître le financement ont été bloquées par de nombreux pays. Etant donné que le Fonds pour renforcement des capacités est trop faible, la mise en place de l'équipe de projet est une bonne chose. Il est de la responsabilité du Conseil de faire en sorte que l'équipe de projet soit un succès.

**Le Secrétaire général** souligne que, pour obtenir des fonds de sources externes, les projets doivent être décrits avec précision. Afin d'étendre les objectifs, il est nécessaire de disposer d'un financement plus important : Les Etats membres pourraient souhaiter examiner s'ils sont prêts à mobiliser des ressources en interne.

**Le Canada** note l'amélioration du projet « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » au cours des dernières années et, en particulier, la participation accrue des femmes à l'A-3. Certains Etats membres ont apporté des contributions financières et en nature pour soutenir le projet de manière continue.

**Le Secrétaire général** rappelle que l'initiative sur la parité entre les sexes en hydrographie, issue d'une proposition du Canada, est expérimentale dans la mesure où elle sort du cadre technique et consultatif habituel de l'Organisation. Toutefois, cette initiative a été un succès et est arrivée à point nommé, car elle a permis d'attirer l'attention de l'OHI et de la communauté associée sur un sujet qui avait été sous-estimé par le passé. A la lumière des documents qui régissent l'OHI et en s'interrogeant sur l'opportunité de créer un nouvel item du programme de travail, il explique que la Convention relative à l'OHI offre le champ d'activités le plus large, tandis qu'un second mécanisme, celui des résolutions, apporte plus de détails sur les sujets et sur la manière dont ils doivent être abordés. Sur la base de la Convention et des résolutions, un plan stratégique a défini les objectifs à atteindre dans un délai de six ans, sur la base duquel un programme de travail triennal a été élaboré et approuvé par l'Assemblée. Le budget, également approuvé par l'Assemblée, est lié au programme de travail triennal et définit les ressources qui peuvent être consacrées au programme de travail. Il n'est pas certain que le Conseil soit en mesure de créer un item supplémentaire dans le cadre de

[3] Direction Générale – Affaires maritimes et pêche.

l'actuel programme de travail triennal. Toutefois, étant donné que l'OHI souhaite se pencher sur l'item de la parité entre les sexes, il pourrait être inclus dans le thème général de la diversité et de l'inclusion - y compris l'item de la parité entre les sexes. Une résolution constituerait une base solide dans le cadre réglementaire de l'OHI et il a suggéré que la volonté collective des Etats membres de l'OHI soit exprimée dans une résolution sur la diversité et l'inclusion, fournissant des orientations sur ce que l'Organisation pourrait aborder et réaliser. Le Secrétariat de l'OHI pourrait rédiger une résolution qui serait examinée lors du C-8 et approuvée ensuite lors de l'A-4 ; dans l'intervalle, les travaux sur la parité entre les sexes pourraient se poursuivre sous la forme d'un projet soutenu par des contributions en nature de la part des Etats membres.

**La Suède** et **la Norvège** soutiennent l'orientation définie par le Secrétaire général.

Un **Etat membre**, tout en soutenant la proposition du Secrétaire général, souhaiterait plus de clarté sur le sens du mot « programme ».

Répondant à une question **de la présidente** sur le fait de savoir si d'autres actions sont demandées, la Norvège fait référence à la C-55 et demande si d'autres autorisations des Etats membres sont nécessaires pour que les informations CATZOC puissent être collectées. La Norvège souhaite par ailleurs faire état de l'atelier à venir en novembre entre l'OHI et l'OCDE, axé sur la cartographie des fonds marins, qui alimentera la conférence de la Décennie des océans de 2024 à Barcelone et la conférence des Nations unies sur les océans de 2025 à Nice, ce qui donnera l'occasion de positionner l'OHI et la cartographie des fonds marins au sein d'une plus large communauté.

**Décision C7/20 : Le Conseil** prend note du rapport et félicite **l'IRCC**, **les CHR** et **les sous-comités de l'IRCC** pour leurs accomplissements depuis le C-6.

**Décision C7/21 : Le Conseil** prend note du plan d'action de **l'IRCC** (et des entités subordonnées) visant à donner suite aux décisions de l'A-3 et invite **l'IRCC** à rendre compte chaque année des progrès accomplis. (Echéance : C-8 (-3 mois))

**Décision et Action C7/22 :** Pour donner suite à la décision A3/20b, **le Conseil** prend note des résultats d'une équipe de cadrage et avalise les recommandations de l'IRCC visant à mettre en place une équipe de projet sur *la mobilisation de fonds pour les initiatives de projet de l'OHI*, dans le cadre de l'IRCC. **Le Secrétariat de l'OHI** publiera une LC sur l'établissement de l'EP sur la mobilisation de fonds de l'OHI (FG PT), dès que les projets de mandat et de règles de procédure auront été finalisés par correspondance au sein de **l'IRCC**. (Echéance : décembre 2023)

**Décision C7/23 :** Conformément à la décision A3/8c, **le Conseil** prend note du fait que **l'IRCC** a chargé **le MSDIWG** de ne pas investir dans un autre portail, mais de se concentrer sur les couches thématiques mondiales au moyen de l'infrastructure SIG existante de l'OHI (comme celles qui sont déjà disponibles sur l'INToGIS).

**Décision et Action C7/24 :** En ce qui concerne la proposition d'un nouveau *programme* pour la parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie (dans le prolongement du fructueux *projet* Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie), le **Conseil** convient de la marche à suivre en trois étapes suggérées par le **Secrétaire général**.

En conséquence :

a. Le **Conseil** charge l'**IRCC** de définir tout d'abord, par l'intermédiaire du **CBSC**, un cadre réglementaire (M-3) pour la poursuite des activités sur ce thème social, par le biais d'une proposition de résolution de l'OHI ;

b. Le **Conseil** convient de poursuivre le projet EWH dirigé par le CBSC en s'appuyant sur les fonds restants et sur les futures aides financières et/ou en nature annoncées par le **CA**, la **NO**, le **DK** et les **US**, mais qui doivent encore être confirmées.

Le **Conseil**, soutenu par l'IRCC, élabore une proposition sur le cadre futur d'un programme social de l'OHI (y compris la parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie) à soumettre à l'A-4.

**Décision C7/25 : Le Conseil** accueille favorablement la proposition de **l'IRCC**, soutenue par **le Secrétariat de l'OHI**, d'organiser deux ateliers comme suit :

- un sur les questions relatives aux normes de compétence (**IBSC**), afin de fournir des éclaircissements aux institutions sur la préparation des soumissions au comité ;

- un sur la bathymétrie participative (**CSBWG**), sur les avantages de la bathymétrie participative et sur la manière d'accroître la contribution en données.

**4.3 Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC S-57 aux ENC S-101).**

**4.4 A. Proposition de version v3.0 de la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100.**

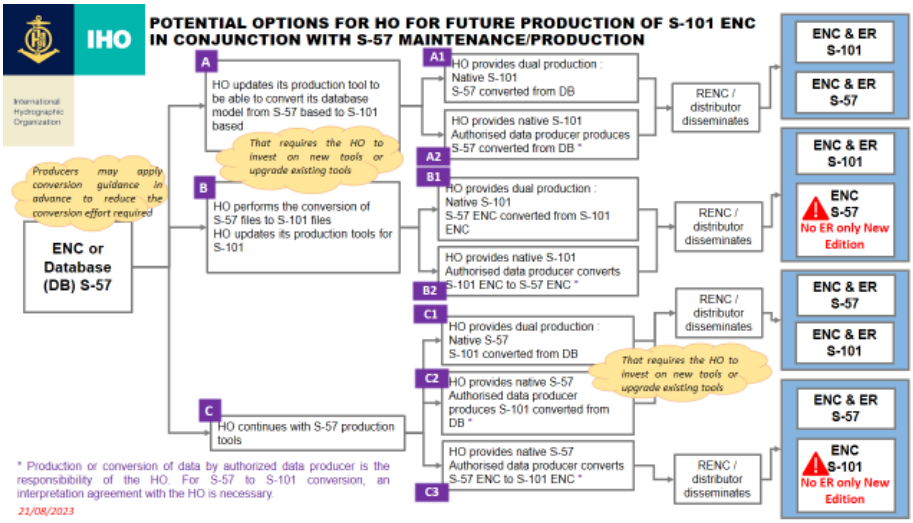
**B. Commentaire (France) sur l'Annexe 2 (fig. 4) de la Feuille de route (cf. doc. C7-04.4A) : Proposition mise à jour sur les options pour la production future des ENC S-101 conjointement avec les ENC S-57 pendant la période hybride.**

*Docs:* *C7-04.4A – Texte principal, version modifiée en rouge*
*C7-04.1A – Rapport du HSSC,* Annexe A
*C7-04.4B Rev2*

**Le président du HSSC** présente les suggestions du Secrétaire général, appuyées par le HSSC, concernant les modifications à apporter à la version 3.0 proposée de la feuille de route S-100 (version actuelle 2.1), et note que le calendrier de mise en œuvre a été mis à jour en coordination avec l'IEC depuis le HSSC15. La feuille de route comprend une nouvelle annexe 4 sur le concept hybride. Le délai de finalisation des éditions opérationnelles des S-124 (Avertissements de navigation) et S-128 (Catalogue des produits nautiques) avait été avancé à novembre 2024 au vu de la décision de l'OMI relative au plan de transition des ECDIS S-100. Bonne note est également prise de l'importance critique de terminer la S-98 (Interopérabilité des produits de données dans les systèmes de navigation S-100) et les autres composants énumérés dans la section « Cadre critique » pour la phase 1.

Dans l'annexe 2, le HSSC propose que les deux groupes de normes prioritaires pour la mise en œuvre soient renommés phase 1 (suivi des routes) et phase 2 (planification des routes), afin de permettre le futur ajout possible de nouvelles phases. Il est proposé que les S-411 (Informations sur la glace) et S-412 (Avertissements météo et vagues) soient ajoutées à la phase 2.

**La France** présente une proposition actualisée, qui développe le diagramme original de production des ENC élaboré par le HSSC, sur les options dont disposent les Services hydrographiques pour la production des ENC S-101 et des ENC S-57 pendant la période hybride, compte tenu des évolutions récentes des capacités des logiciels de cartographie et des implications pour la production de la mise à jour des ENC (ER).




*Source: Doc. C7-04.4B*

Répondant aux questions soulevées par les participants, **la France** précise que la mise en œuvre de la S-101 ne doit pas être envisagée de manière isolée. D'autres produits inclus dans le cadre plus large de la S-100, principalement les S-102, S-104, S-111 et S-124, devront également être examinés en temps voulu. Jusqu'à présent, peu de réactions ont été obtenues de la part des utilisateurs potentiels des produits basés sur la S-100, mais la France, suivant l'exemple du Canada et de la République de Corée, a mis en place des comités nationaux avec les autorités chargées des affaires maritimes afin d'attirer l'attention de la communauté des navigateurs sur le sujet. Pour l'instant, il n'est pas prévu de remanier les ENC S-101 dans le cadre du processus présenté. **IC-ENC** indique que ses revendeurs à valeur ajoutée (VAR) expriment une préférence pour le maintien de schémas identiques pour les S-57 et S-101 afin de faciliter la gestion du catalogue et d'améliorer le service à la clientèle, mais il est admis que cela ne signifie pas que les schémas des ENC S-57 actuels doivent être conservés, car ils peuvent être remaniés conformément aux exigences de schématisation S-101.

**Décision C7/26 : Le Conseil** approuve les amendements proposés à la Feuille de route de mise en œuvre de la S-100 et présentés par **le Président du HSSC,** afin de publier la version 3.0 en octobre 2023. Cette nouvelle version inclut les amendements soumis (documents C7-04.4A & 4.4B) :

- par le Secrétaire général au texte principal, en tenant compte notamment de la décision MSC106 de l'OMI sur le plan de transition vers l'ECDIS S-100 ;
- par le Président du HSSC à l'Annexe 2, et par la France pour la figure 4 de l'Annexe 2.

**Décision C7/27** : **Le Secrétariat de l'OHI** doit mettre à disposition la version 3.0 finalisée de la Feuille de route. (Echéance : 30 novembre 2023)

**Décision C7/28** (anciennement C6/37, …, C3/13) : **Les présidents du Conseil/HSSC/IRCC et le Secrétaire général,** soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, le cas échéant, assurent la tenue à jour de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sous la forme d'un document à version incrémentale contrôlée (y compris le texte et le calendrier) sur une base annuelle.

### 4.5 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie - Propositions du Conseil au comité directeur.

*Doc: C7-04.5A*

**Le directeur de l'OHI, M. Nyberg,** présente une mise à jour des activités du laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie. Le projet d'élaboration d'un document d'orientation sur la conversion de la S-57 vers la S-101 est en bonne voie. Un atelier connexe, qui a attiré 31 participants inscrits au lieu des 20 initialement prévus, se tiendra à Singapour en novembre 2023.

Le projet S-131 de base de données sur les infrastructures maritimes portuaires, destiné à améliorer l'échange d'informations entre les autorités portuaires et les Services hydrographiques, progresse bien ; la première réunion en personne de l'équipe de projet aura lieu à Singapour, également en novembre 2023.

Dans le cadre du projet révisé sur la création et l'expérimentation d'un ECDIS capable d'afficher les produits S-102 Surface bathymétrique (phase 1 du projet) et S-104 Niveau d'eau (phase 2 du projet) sur les ENC S-101, une étude de l'affichage de la S-102 a été menée à Singapour en collaboration avec l'Institut coréen de recherche sur les navires et l'ingénierie des océans (KRISO). Les travaux sur la S-104 commenceront prochainement.

La validation de la première collaboration entre l'OHI et l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) pour démontrer l'interopérabilité des S-101, S-124 et S-125 en mer en utilisant la mise à jour sans fil via des liaisons de télécommunication 4G/5G a été achevée avec un essai en mer en avril 2023, mené en collaboration avec KRISO.

L'organe directeur du laboratoire commun OHI-Singapour a souhaité évaluer les possibilités de collaboration avec l'industrie et d'autres partenaires. Un futur projet potentiel concernait l'interface terre/mer (par exemple les ondes de tempête, l'élévation du niveau de la mer), éventuellement en collaboration avec le Centre d'excellence géodésique mondial des Nations unies récemment créé à Bonn, en Allemagne.

**Décision C7/29** : **Le Conseil** prend note de la mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour

l'innovation et la technologie et prend acte des progrès accomplis dans le cadre des projets suivants :

- S-131 Base de données sur les infrastructures portuaires maritimes (MHID)
- Elaboration d'un document d'orientation sur la conversion de la S-57 vers la S-101
- Création et mise à l'essai d'un ECDIS capable d'afficher la S-102 (Phase 1) et la S-104 (Phase 2) sur les ENC S-101

et l'achèvement du projet de démonstration de faisabilité : Collaboration OHI-AISM pour démontrer l'interopérabilité des S-101, S-124 et S-125 en mer en utilisant la mise à jour sans fil via les liaisons de télécommunications 4G/5G.

**Décision C7/30** (anciennement C6/43) :Le **Conseil** avalise la recommandation du comité directeur du laboratoire encourageant davantage de parties prenantes à identifier des projets de collaboration, notamment avec d'autres organisations et partenaires industriels.

## 5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI

**Examen de la situation financière actuelle de l'OHI**

*Doc: C7-05.1A*

**Le Secrétaire général**, présentant un résumé de la situation financière actuelle de l'Organisation, déclare que seuls 70 % des contributions des Etats membres ont été reçus en 2023, un chiffre inférieur à la moyenne des contributions au cours des cinq années précédentes. Il invite tous les Etats membres qui ont des arriérés à s'acquitter de leurs contributions : deux Etats membres n'ont pas payé leurs contributions depuis 2021 ; 15 sont en retard pour 2022 ; et 40 autres Etats membres doivent encore s'acquitter de leurs contributions pour l'année en cours. Le budget de fonctionnement repose sur les contributions. Heureusement, quelques Etats membres ont effectué des paiements anticipés pour 2024, s'élevant à environ 9% du budget pour cette année. Entre 2008 et 2023, le budget a augmenté avec l'arrivée de nouveaux Etats membres ; ces dernières années, cependant, il a atteint une certaine saturation, avec quelques oscillations dues à une baisse du tonnage de la flotte mondiale qui sert de base au calcul des contributions. Les frais de personnel ont augmenté à la fois en raison de l'inflation et des frais médicaux qui ont été expliqués en détail à la section A-3. Le statut du renforcement des capacités, de la GEBCO et d'autres fonds, qui sont principalement financés de l'extérieur et distincts du budget de l'OHI, est présenté dans le rapport. L'Assemblée s'est tenue au Grimaldi Forum avec un surcoût considérable car l'Auditorium Rainier III, habituellement mis gratuitement à la disposition de l'OHI, abritait le Centre monégasque COVID et n'était donc pas disponible.

**Décision C7/31 : Le Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier en cours au mois de septembre 2023.

### 5.1. Proposition de programme de travail pour 2024

*Doc : C7-05.2A*

**Le Secrétaire général** indique que le programme de travail proposé pour 2024 est basé sur la première année du programme de travail triennal (2024-2026) approuvé par l'A-3, la plus haute priorité étant accordée au but 1 du Plan stratégique : « Faire évoluer le soutien de l'hydrographie pour la sécurité et l'efficacité de la navigation maritime qui connaît une profonde transformation ». Une explication plus détaillée de la transformation profonde a été fournie : « la transformation continue de la navigation, telle que la navigation électronique, la navigation autonome, la réduction des émissions, conduit à une profonde évolution des Services hydrographiques, dans un contexte de forte demande en données numériques ».

La proposition couvrait les trois éléments du programme de travail et cumulait toutes les tâches en tant qu'instrument de contrôle des opérations du Secrétariat de l'OHI : Affaires générales (WP1) ; Services et normes hydrographiques (WP2) ; et Coordination et soutien interrégionaux (WP3). Il prend en compte toutes les activités qui ont eu lieu dans le cadre des items respectifs du programme de travail depuis l'A3. Certaines adaptations ont été apportées à l'affectation interne du personnel aux tâches 2.7.1-2.7.3 (ABLOS) et 3.7.1-

3.7.4 (MSDI), afin de répartir plus efficacement les compétences techniques et l'expérience pertinentes.

Le président du HSSC précise que la permutation des rôles des deux Directeurs de l'OHI entre ABLOS et le MSDI ne signifie pas que le MSDIWG relèvera du HSSC ; la structure restera la même.

**Le Secrétaire général** indique que le thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2024 est le suivant : « Les informations hydrographiques – A l'appui de la sécurité et l'efficacité des activités maritimes ». Il estime que ce thème met en évidence la priorité accordée au but 1 du Plan stratégique.

**Décision C7/32 : Le Conseil** approuve le Programme de travail de l'OHI pour 2024, tel que présenté par le **Secrétaire général**, prend note des dispositions internes du Secrétariat de l'OHI pour un changement de directeur principal et de gestionnaire principal pour ABLOS et le MSDIWG.

**Décision et Action C7/33 : Le Conseil** prend note du thème proposé par **le Secrétaire général** pour la Journée mondiale de l'hydrographie de 2024 : « *Les informations hydrographiques – A l'appui de la sécurité et de l'efficacité des activités maritimes* »

**Le Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2024 aux **EM de l'OHI** par la LC de l'OHI.

### 5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2024

*Document : C7-05.3*

Le **Secrétaire général** explique que le budget proposé pour 2024 est basé sur la première année du budget triennal 2024-2026 et sur les estimations approuvées par le C-6 en 2022, avec des variations résultant de changements dans le tonnage national déclaré et de l'augmentation de la valeur de la part de contribution de 3 %, qui avait été approuvée à l'A-3. L'augmentation totale de 4,3 % couvre l'augmentation des coûts opérationnels due à l'inflation. L'excédent attendu d'environ 0,35 % du budget réel à la fin de l'année garantira la couverture des coûts, mais empêchera d'autres investissements importants dans des fonds spécifiques tels que le Fonds pour les projets spéciaux et le Fonds pour le renforcement des capacités. Il ne faut pas oublier que le budget de l'OHI est conçu avant tout pour couvrir les coûts de fonctionnement du Secrétariat de l'OHI. Tous les efforts ont été faits pour économiser les coûts et pour soutenir les fonds dans la mesure du possible.

La majeure partie des coûts opérationnels est absorbée par les frais de personnel, y compris les salaires, les régimes de pension et les frais médicaux. La plus grande partie des frais de fonctionnement est consacrée aux voyages, avec des montants plus faibles alloués à l'entretien des bureaux, à l'informatique, à l'assistance contractuelle et aux relations publiques. Les frais de personnel augmentent par rapport à l'année précédente, mais les frais de voyage n'augmentent pas. Les voyages représentent 6,5 % du budget total et tous les efforts sont faits pour réduire les dépenses en établissant des combinaisons intelligentes permettant à un représentant du Secrétariat d'assister à plusieurs réunions consécutives dans une région donnée. Les changements nécessaires au niveau des logiciels et du matériel ont entraîné une augmentation des dépenses informatiques et un montant supplémentaire a été alloué aux relations publiques. Des subventions supplémentaires ont été accordées au Fonds de l'IBSC (10 000 €), pour soutenir le passage à une nouvelle qualification, et au Fonds pour les projets spéciaux (5 000 €).

En résumé, le budget réel proposé pour 2024, après ajustements, est conforme au budget approuvé à l'A-3. Le budget est avalisé par la Commission des finances.

**Décision C7/34 :** En application des Décisions A3/26 à /28, le **Conseil** approuve le projet de budget pour 2024 fourni par le **Secrétaire général**, y compris les adaptations proposées.

## 6 EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

### 6.1 Etat des indicateurs de performance stratégique

*Document : C7-06.1A – Evaluation par le Secrétariat de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2026 (Programmes de travail 1, 2 et 3)*

Le **Secrétaire général** présente son évaluation du Plan stratégique 2021-2026, en utilisant les indicateurs de performance stratégique (SPI) approuvés pour les activités du Secrétariat de l'OHI dans le cadre du Programme de travail 1 (Affaires générales), pour les trois premiers trimestres de 2023, en mettant l'accent sur les Buts 2 et 3.

La 3ème Assemblée de l'OHI a décidé de ne pas investir davantage dans le portail de données MSDI (But 2, cible 2.1). Le SPI 2.1.1 associé serait interprété comme le nombre de téléchargements de données et d'informations représentées dans les couches thématiques mondiales.

Les statistiques de trafic du site web de l'OHI montrent un total de plus de 700 000 pages vues entre le 1er janvier et le 1er octobre 2023. Les pages les plus consultées sont les avertissements de navigation, les normes et spécifications et les lettres circulaires.

La plateforme de médias sociaux la plus populaire est LinkedIn, avec une augmentation de 44 % du nombre d'abonnés par rapport à l'année précédente, pour atteindre 8 448. Les pages de l'OHI sur X [anciennement Twitter] et Facebook comptent chacune plus de 1 000 abonnés. Les activités liées aux médias sociaux continueront à se concentrer sur ces trois plateformes. La norme S-44 sur les levés hydrographiques a reçu 1119 visites entre le 1er janvier et le 1er octobre. Les activités de promotion et de collaboration ont été au nombre de 15 pour les activités de promotion mondiales ; 3 pour celles régionales ; 25 pour celles spécifiques aux parties prenantes ; et 2 consultations.

Le Secrétaire général donne de brefs détails sur les SPI alloués au HSSC et à l'IRCC jusqu'au 31 décembre 2022, tel que soumis à la 3ème Assemblée de l'OHI.

**Décision C7/35 :** Le **Conseil** prend note du tableau de bord (objectif 2026, valeur des SPI du WP2 et du WP3 au **31 décembre 2022**) alloué au Secrétariat, au HSSC et à l'IRCC (rapport annuel 2022 de l'OHI, annexe B (pages 153 à 167)) et de sa mise à jour pour le WP1 au 1er octobre 2023.

### 6.2 Discussion initiale et marche à suivre (d'ici le C-9) pour la préparation d'un Plan stratégique révisé en vue de l'A-4 en 2026 (Décision A3/08 (e))

La **Présidente** rappelle que, dans la Décision A3/08(e), l'Assemblée a chargé le Conseil d'élaborer un Plan stratégique révisé pour 2027-2032 et d'en soumettre le résultat à l'A-4, aux fins d'adoption, en 2026. Le Conseil est habilité à créer un groupe de travail à cette fin spécifique. La Présidente sollicite des commentaires sur l'approche évolutive ou révolutionnaire de la révision du Plan stratégique, sur les parties du Plan qui pourraient être modifiées ou améliorées, et sur la manière dont le travail doit être accompli et présenté au C-9 avant l'adoption du Plan à l'A-4. Lors des discussions préliminaires, certains Etats membres soulignent la nécessité d'être clair sur la proposition de valeur et l'utilité de la S-100, en examinant les données et les services fournis par l'OHI pour la navigation et d'autres usages. La question se pose de savoir si le Plan stratégique doit être utilisé pour définir les compétences dont nous avons besoin pour fournir la S-100. Lors de la discussion sur la poursuite de la numérisation du fonctionnement du Secrétariat de l'OHI (point 7.2), il est précisé que l'infrastructure informatique nécessaire à l'OHI dépend de son orientation stratégique. En tout état de cause, elle doit être viable à long terme.

Le **Secrétaire général** indique que le nouveau Plan stratégique doit être préparé dans un délai de deux ans pour être soumis au C-9 en 2025 avant d'être adopté par l'A-4 en 2026.

Plusieurs **Etats membres** estiment que le prochain Plan stratégique doit assurer la continuité et ne pas aborder de nouveaux sujets, en particulier à un moment où d'importantes modifications de la S-100 sont encore en cours. Le Plan pourrait se concentrer sur la communication stratégique aux utilisateurs potentiels des produits et services S-100, afin de montrer qu'elle améliore les informations fournies aux navigateurs et aux autres clients. Il est noté que le Plan stratégique précédent a été élaboré il y a environ six ans et qu'une approche évolutive permettra de mettre à jour, en particulier, les Buts 2 et 3. Cela s'explique notamment par l'émergence de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et le renforcement de l'interrelation entre les Buts. Le Plan pourrait s'attacher davantage à toucher l'ensemble de la communauté maritime, en mettant l'accent sur l'OHI en tant que solide organisation de normalisation maritime. Les cibles pourraient être précisées et un retour d'information pourrait être obtenu

sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Plan stratégique à ce jour. Il conviendrait d'envisager un solide renforcement des capacités afin de combler les lacunes qui ne manqueront pas d'être créées dans la nouvelle ère de mise en œuvre de la S-100.

Le **Président de l'IRCC** déclare qu'il serait utile d'examiner les changements intervenus dans le monde extérieur afin de reformuler et d'améliorer la manière dont les Buts doivent être atteints.

Le **Président du HSSC** déclare qu'il est proposé d'organiser des réunions virtuelles avec les présidents des groupes de travail pour faire un brainstorming, un rapport sur les résultats étant présenté d'abord au HSSC, puis au Conseil.

Le **Secrétaire général** déclare que, comme l'ont décrit les Présidents du HSSC et de l'IRCC, la révision du Plan stratégique se fera selon une approche ascendante, avec des contributions de l'IRCC et du HSSC et l'intégration des points de vue des parties potentiellement concernées, y compris les Commissions hydrographiques régionales.

L'**adjoint aux Directeurs, M. Guillam,** indique que le renforcement des capacités est lié à l'élaboration de la Feuille de route de mise en œuvre de la S-100 et qu'il est reconnu que tous les Etats membres de l'OHI n'auront pas à produire tous les produits et services de données de la S-100 pour leurs eaux. Il invite les membres du Conseil à lire la dernière lettre circulaire du WENDWG[4], qui stipule que : « *L'un des sujets les plus importants de la prochaine réunion, WENDWG14, sera la discussion du niveau de préparation de la production S 1xx, dans une approche basée sur les capacités, au niveau régional* ». Il est nécessaire de créer un environnement au niveau régional pour que les Etats membres partagent leurs capacités et leurs données, comme cela a été fait depuis les origines de l'OHI.

Le **Directeur de l'OHI**, **M. Sinapi**, note le large consensus sur l'approche évolutive de l'élaboration du Plan stratégique et approuve la participation des deux principaux comités, étant donné que l'IRCC et le HSSC auraient tous deux des contributions importantes, notamment sur les résultats actuels de la mise en œuvre de la S-100.

La **Présidente** note que l'idée d'une révision évolutive du Plan stratégique est soutenue et que certaines suggestions ont été faites quant aux changements à envisager. Dans un premier temps, elle propose la formation d'un groupe de correspondance afin de déterminer la manière dont la révision devrait être abordée. Le groupe de correspondance pourrait ensuite faire rapport au C-8 sur sa proposition concernant le mandat d'un groupe de travail sur la révision du Plan stratégique qui soumettrait un projet de Plan stratégique révisé au C-9. Les présidents des deux principaux comités pourraient être invités à contribuer au contenu du groupe de travail sur la révision du Plan stratégique. Elle demande des volontaires pour le groupe de correspondance.

**Décision C7/36 :** Le **Conseil** reconnaît que la structure actuelle du Plan stratégique (PS) 2021-2026 est toujours pertinente au niveau conceptuel (vision, buts, etc.) et convient que l'objectif du prochain PS 2027-2032 devrait se limiter à une *révision* du Plan stratégique actuel.

**Décision C7/37 :** Le **Conseil** charge le **HSSC** et l'**IRCC** de fournir leurs contributions sur l'axe d'évolution possible du PS existant en préparation de la phase de *révision* (2024-2025) du PS actuel. (Echéance : C-8 (-3 mois)).

**Décision C7/38 :** Le **Conseil** accueille favorablement l'offre du **Vice-président du Conseil** de diriger un groupe de correspondance composé du **BR**, de la **DE**, du **DK**, de la **FR**, de la **GB**, de la **HR**, du **JP**, de la **NO**, de la **NZ**, de la **SE** et des **US** sur les moyens[5] de préparer le prochain Plan stratégique de l'OHI pour 2027-2032 (Echéance : C-8 (-3 mois)).

[4] WENDWG CL 01/2023 https://iho.int/en/wendwg-letters

[5] La proposition sur la portée et le mandat d'un éventuel groupe de travail sur la révision du Plan stratégique doit être soumise au C-8 pour approbation et mise en œuvre.

## 7. AUTRES ITEMS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

### 7.1 A. Participation accrue aux activités des organes de l'OHI – Proposition (du Secrétaire général) pour l'examen de la situation et des activités à suivre (cf. Décision A3/21).

### B. Proposition (AU, GB, NZ) : Rendre les événements de l'OHI plus inclusifs.

*Document : C7-07.1A*

Le **Secrétaire général** rappelle que, dans la Décision A3/21, l'Assemblée a chargé l'OHI de prévoir « dès que possible » des mécanismes permettant d'assurer une plus grande participation de tous les Etats membres aux réunions de l'OHI. En réponse, le Secrétariat de l'OHI a soumis une proposition pour discussion dans le document C7-07.1A. En ce qui concerne la situation réglementaire, certains documents de base de l'OHI pourraient faire l'objet de modifications afin de refléter les nouvelles procédures de travail, y compris l'hybridation et la virtualisation des réunions. En particulier, la référence aux « présents et votant » était à l'origine destinée à indiquer une présence physique. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont présenté une proposition conjointe sur la manière de rendre les réunions plus inclusives (C7-07.1B), qui diffère de la proposition du Secrétariat de l'OHI, par exemple dans sa recommandation selon laquelle les Etats membres pourraient « voter par correspondance lors de des élections du Secrétaire général et des Directeurs ».

La **Nouvelle-Zélande** et **Fidji** rappellent que la demande d'assurer une plus grande inclusion et participation des Etats membres a été faite à l'A-3 suite aux préoccupations soulevées lors d'une réunion de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO) en février 2023. Certains Etats membres n'ont pas les ressources nécessaires pour assister aux réunions en personne, tandis que d'autres soulignent le temps et la distance à parcourir et l'empreinte carbone qui en découle. Les Buts 2 et 3 du plan stratégique pourraient être mieux atteints grâce à une participation élargie et il y aurait un retour sur investissement clair en permettant la participation en ligne. La CHPSO a enregistré des réunions, y compris une réunion avec la Banque mondiale, qui sont mises à la disposition de tous en ligne. La valeur durable des réunions enregistrées fait partie de la proposition de valeur. Un certain nombre d'organisations intergouvernementales envisagent de tenir des réunions en ligne, y compris la diffusion en direct et la participation en ligne. Les Etats côtiers insulaires du Pacifique (PICS) dépendent de l'économie bleue, le tourisme, la pêche, le commerce maritime, le transport et la sécurité représentant environ deux tiers des échanges commerciaux. L'hydrographie est donc un élément clé de l'économie et il est important pour les PICS de participer aux événements de l'OHI, que ce soit en personne ou en ligne.

La proposition contenue dans le document C7-07.1B demande que les événements de l'OHI soient inclusifs à tous les niveaux de travail et reflétés dans les mandats et les pratiques de travail des organes subordonnés. Un groupe de rédaction ad hoc pourrait préparer une résolution de l'OHI sur les lignes directrices visant à rendre les événements de l'OHI plus inclusifs, y compris un plan de mise en œuvre, des mesures de rentabilité et des investissements à réaliser. Il y aurait une évaluation de l'impact sur les documents de base existants de l'OHI.

Les **Etats membres** conviennent que les réunions en ligne devraient être acceptées et que des dispositions devraient être prises pour que les décisions soient valablement adoptées en ligne. Un Etat membre estime que les réunions de l'Assemblée ne devraient se tenir qu'en personne. Les différences de fuseaux horaires pourraient également rendre la participation en ligne plus difficile.

**Un Etat membre** se demande si les exigences technologiques et pratiques des réunions hybrides, notamment en ligne, ne risquaient pas de dissuader certains Etats membres d'organiser des réunions.

Le **Secrétaire général** reconnaît que les réunions en ligne ont été un outil précieux dans les circonstances exceptionnelles de la pandémie. Le Secrétariat de l'OHI est souvent obligé de faire pression pour recevoir des réponses aux lettres circulaires, qui sont également un moyen de participation avant les réunions. Il appelle les Etats membres à utiliser les moyens de communication existants. À l'heure actuelle, il ne serait pas souhaitable de rendre l'inclusivité obligatoire, mais l'aspiration à l'inclusivité pourrait être exprimée. L'OHI dépend de la volonté des Etats membres d'accueillir des réunions autres que celles du Conseil et de

l'Assemblée et il craint que si la solution est trop radicale, le nombre d'Etats membres désireux d'accueillir des réunions ne diminue considérablement. Une approche équilibrée et réaliste est donc nécessaire. Une lettre circulaire pourrait être envoyée avec une enquête demandant aux Etats membres dans quelle mesure ils pourraient s'engager à accueillir des réunions hybrides ou virtuelles.

La **Nouvelle-Zélande** explique que le principe selon lequel les événements de l'OHI devraient être inclusifs est actuellement exprimé comme une aspiration. L'expérience de la CHPSO montre qu'une réunion entièrement hybride a été organisée avec succès, avec des microphones directionnels installés par des techniciens qui étaient restés pour la première matinée, avant de passer le relais à la CHPSO pour le reste de la réunion. Plutôt que de passer directement à des réunions hybrides, la diffusion en continu d'événements en direct pourrait s'avérer une expérience positive. Les pays hôtes devront évaluer ce qui est nécessaire en termes de technologie et les participants devront comprendre ce qui est requis pour leur participation. Les réunions tenues en ligne pendant la pandémie de COVID ont déjà permis d'acquérir de l'expérience et d'accepter la technologie requise et la manière d'apporter les contributions les plus efficaces.

Le **Royaume-Uni** convient que la proposition de décider que les événements de l'OHI doivent être inclusifs à tous les niveaux de travail n'est pas destinée à être prescriptive, mais à permettre aux organisateurs de réunions et aux participants d'envisager le format le plus approprié en fonction de leur situation géographique et de leur groupe. Les réunions hybrides pourraient permettre un large éventail de contributions précieuses, y compris de la part de participants de l'industrie qui ne sont pas en mesure de se déplacer.

**Malte** soutient pleinement la proposition de permettre des réunions hybrides et ne considère pas que le décalage horaire soit un obstacle à la participation. Les points soulevés par le Secrétaire général concernant les obstacles technologiques et pratiques à la mise en œuvre sont également bien accueillis. Des autorisations spéciales sont nécessaires pour accéder aux documents de l'OMI et il serait important que les administrations veillent à ce que tous les hydrographes aient accès à la documentation de l'OHI. Il serait regrettable que tous les hydrographes ne puissent pas consulter la documentation, comme c'est actuellement le cas à l'OMI. Toutefois, l'OMI fournit également une ressource précieuse en mettant à disposition des enregistrements audio de son Conseil et d'autres réunions après l'événement. Les lettres circulaires ne sont pas toujours claires, mais les enregistrements audio sont parfois plus faciles à comprendre. L'OHI pourrait suivre la même voie en mettant à disposition à la fois les documents de réunion et les enregistrements audio après la session.

Les **Etats membres** notent que l'OMI a réalisé d'importants investissements technologiques pour enregistrer ses réunions. L'exigence d'un effort financier pourrait conduire à la tenue d'un plus grand nombre de réunions au siège de l'OHI. Si un groupe de rédaction ad hoc ou une équipe de projet devait être mis en place pour examiner la question, il devrait inclure des membres du Secrétariat de l'OHI, car il est important que leur point de vue soit représenté. Lors d'une réunion hybride, il est plus difficile pour les participants de savoir qui est présent. Les réunions en face à face offrent une qualité d'interaction différente. Les Etats membres reconnaissent également que, dans les années à venir, la distance géographique pourrait ne pas être le seul obstacle à la participation en personne, car le changement climatique et l'obligation morale de réduire l'empreinte carbone limiteraient également le nombre de réunions auxquelles les délégués pourraient physiquement assister. Lorsque les pays qui organisent des réunions ne sont pas en mesure de financer l'infrastructure nécessaire aux réunions hybrides, des frais d'inscription pourraient être imposés aux participants en ligne afin de contribuer aux coûts.

**Un représentant du Secrétariat de l'OHI** note qu'il a été possible d'organiser une Assemblée et une réunion du Conseil dans des circonstances exceptionnelles pendant la pandémie de COVID et que tout a bien fonctionné. Il est possible de tenir des réunions soit entièrement en mode virtuel, soit en personne, soit en format hybride, soit avec certains participants en format passif. La valeur de la participation en personne réside souvent dans les conversations informelles qui peuvent avoir lieu en dehors des réunions enregistrées. Avec les outils actuellement disponibles et en tenant compte des coûts potentiels futurs, y compris la nécessité de tenir compte de l'empreinte carbone, des solutions pragmatiques seraient possibles.

Les **Etats membres** soulignent la nécessité de clarifier la question de la participation, en particulier lorsque des décisions concernant la politique ou les finances de l'Organisation sont prises.

La **Présidente**, résumant la discussion, déclare qu'il y a un soutien substantiel pour une politique d'inclusion, bien qu'il y ait un manque de clarté sur ce que l'on entend par ce terme, en gardant à l'esprit la nécessité d'équilibrer la valeur des discussions informelles qui peuvent être tenues en personne avec d'éventuelles restrictions de voyage à l'avenir en raison du changement climatique. Le Conseil pourrait décider que les événements doivent être « inclusifs » ou « plus inclusifs ». Il est proposé de créer un groupe de rédaction ad hoc chargé d'examiner les implications financières et l'impact sur les méthodes de travail, et le Secrétaire général fait référence à une lettre circulaire visant à recueillir les avis des Etats membres et des hôtes potentiels des futures réunions. L'Assemblée a souligné la nécessité d'agir rapidement et il est possible que des avis soient sollicités par lettre circulaire avant le C-8. Elle a noté la volonté de certains Etats membres de rejoindre le groupe de rédaction ad hoc. Il est clair que l'Assemblée continuera à se tenir à Monaco.

La **Présidente** déclare que le groupe de rédaction ad hoc examinera les délais possibles pour la réception des commentaires des Etats membres et pour la production d'un plan de mise en œuvre, des coûts et de l'évaluation de l'impact sur les documents de base existants de l'OHI.

Le **Président du HSSC** fait remarquer qu'il est trop tôt pour demander aux organes subordonnés de réfléchir à leurs mandats et à leurs méthodes de travail ; il serait préférable d'attendre le résultat des délibérations du groupe de rédaction ad hoc.

Le **Secrétaire général** déclare que l'OHI est déjà inclusive et que la question pratique est de savoir comment continuer à offrir des options de participation au-delà de la présence physique. Il soutient le point de vue du Président du HSSC selon lequel aucune pression ne devrait actuellement être exercée sur les organes subordonnés.

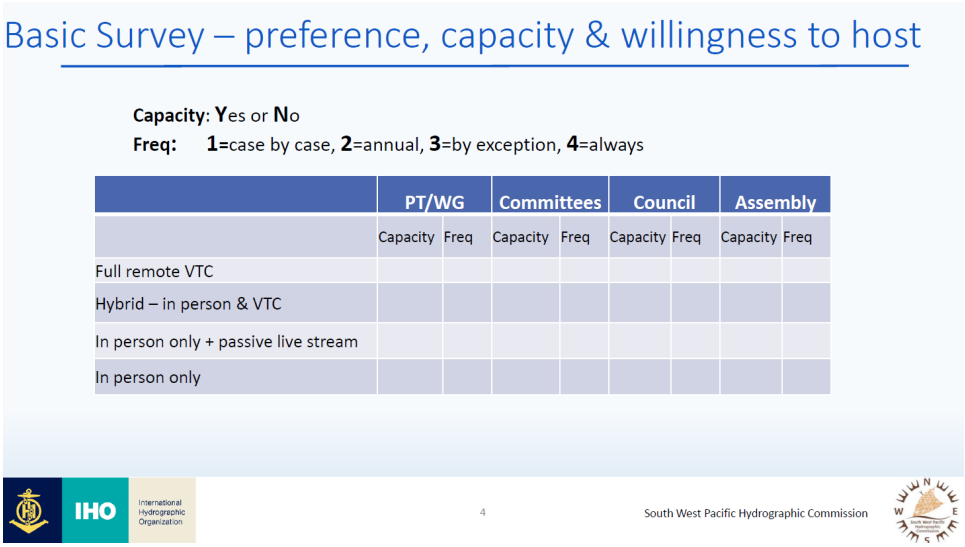
Un membre du **Secrétariat de l'OHI** fait remarquer qu'il y a presque une réunion VTC par jour pour les groupes de travail et les organes subordonnés.

La **Présidente** note que le groupe de rédaction ad hoc présentera le résultat de ses discussions au Conseil lors de la dernière séance matinale du C-7.

A la demande de la **Présidente**, ce point est présenté le dernier jour de la réunion par la **Nouvelle-Zélande**, en sa qualité de **responsable** du **groupe de rédaction ad hoc chargé de rendre les événements de l'OHI plus inclusifs**. Le groupe de rédaction s'est réuni les deux jours précédents et a rencontré le Secrétariat de l'OHI. Le titre de travail proposé pour le projet de résolution est : « *Lignes directrices pour rendre les événements de l'OHI plus inclusifs* », basé sur les recommandations faites par le Secrétaire général et l'analyse préliminaire présentée dans le document de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni (document C7-07.1B), mais qui doit encore être confirmé. Les membres du groupe de rédaction sont : l'**Australie**, le **Chili**, les **Etats-Unis**, les **Fidji**, **Singapour**, la **Nouvelle-Zélande** et le **Royaume-Uni**. L'objectif est de maximiser la participation aux réunions de l'OHI : les équipes de projet, les groupes de travail, les Comités, le Conseil et l'Assemblée sont encouragés, dans la mesure du possible, à envisager la technologie pour accroître la participation, la diversité et l'inclusion afin d'assurer les contributions les plus larges possibles à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de travail de l'OHI. La technologie permet à l'OHI de s'engager auprès d'un groupe beaucoup plus large en s'étendant à d'autres participants par le biais de connexions à distance.

Le **groupe de rédaction** a élaboré un projet d'enquête de base qui sera envoyé aux Etats membres, aux Présidents des groupes de travail et des Comités ainsi qu'au Secrétariat de l'OHI, leur demandant d'indiquer leur préférence, leur capacité et leur volonté d'accueillir des réunions sur la base de différents critères. Le calendrier proposé, tel que discuté et convenu avec le Secrétariat de l'OHI, consiste à présenter un projet de résolution de l'OHI au Conseil d'ici la fin du mois de janvier 2024. L'équipe ad hoc lancera ensuite l'enquête de base à la fin du mois de janvier 2024. A la fin du mois de mars 2024, une version consolidée de la résolution de l'OHI sera soumise aux Etats membres par lettre circulaire pour approbation.

L'enquête sur les préférences, la capacité et la volonté d'accueillir a défini les catégories de réunions : VTC entièrement à distance ; hybride (en personne et VTC en mode actif) ; en personne seulement avec diffusion passive en direct ; et en personne seulement (Note : *le premier projet est présenté ci-dessous à titre d'information seulement à ce stade*).




Un membre du **Secrétariat de l'OHI**, répondant aux questions, explique que certaines cases du tableau relatives à l'Assemblée, par exemple, devraient être ombrées pour indiquer que l'option n'est pas applicable. Il convient de noter que l'A-2 s'est tenue en mode mixte, par exception, après approbation formelle par LC de la nécessité de déroger à certaines règles de procédure.

Le **Président du groupe de rédaction ad hoc**, répondant aux questions, déclare qu'il est proposé d'élaborer un premier projet de résolution avant d'envoyer l'enquête et de le finaliser une fois que les réponses à l'enquête auront été reçues. Il convient que les Etats membres pourraient être invités à indiquer la catégorie de réunion qu'ils préfèreraient.

Un **Etat membre** demande des éclaircissements sur la signification de « réunion hybride », sur le niveau de participation et sur l'équipement technique nécessaire. Certains Etats membres pourraient ne pas répondre positivement à l'enquête s'ils ne sont pas certains de l'engagement qu'implique chaque catégorie de réunion.

Le **Directeur de l'OHI, M. Sinapi**, demande si une enquête plus approfondie pouvait être envoyée aux commissions hydrographiques régionales afin d'évaluer la capacité des régions et des Etats membres individuels.

Un membre du **Secrétariat de l'OHI** déclare que, dans un souci de simplification, il est proposé de limiter la portée de l'enquête aux Etats membres et organes de l'OHI, y compris les Présidents des groupes de travail. Les Commissions hydrographiques régionales fonctionnent indépendamment de l'OHI et il serait d'autant plus complexe de tenter d'identifier les pays hôtes potentiels dans les régions étant donné que nombre d'entre eux au sein des régions pourraient ne pas être disposés à participer.

Le **Directeur de l'OHI**, **M. Sinapi**, déclare qu'il préférerait inclure les commissions hydrographiques régionales afin de promouvoir l'inclusivité et de prendre en compte les points de vue et les capacités externes.

Le **Président du groupe de rédaction ad hoc** indique que l'enquête sera envoyée à tous les Etats membres et, étant donné qu'un Etat membre préside chaque commission hydrographique régionale, leurs réponses en tant que Présidents de commissions hydrographiques régionales pourraient être enregistrées pour donner une idée de la volonté d'accueillir dans chaque région.

Les **Etats-Unis**, s'exprimant en tant que membre du **groupe de rédaction ad hoc**, déclarent que le groupe de rédaction espère atteindre à la fois les Etats membres de l'OHI et les Etats côtiers, où la participation régionale a permis d'accueillir avec succès des réunions dans le passé. Afin d'élargir la participation, l'enquête pourrait être envoyée dans un premier temps aux Etats membres de l'OHI, puis à tous les Etats côtiers.

Un **Etat membre** rappelle que certains groupes de travail préfèrent tenir une réunion annuelle en personne et organiser des réunions en ligne le reste de l'année. L'enquête pourrait être utilisée pour comprendre comment et sous quelle forme les réunions des commissions hydrographiques régionales sont organisées.

**Un autre Etat membre** souligne l'importance de comprendre les contextes régionaux : il est prévu d'accueillir une réunion de la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN) en Roumanie en 2024, mais la situation actuelle avec la Fédération de Russie et l'Ukraine en tant que membres, et Israël et l'Autorité palestinienne en tant que membres associés rendrait cette réunion « inclusive » tout à fait problématique.

Le **Chili**, s'exprimant en tant que membre du **groupe de rédaction ad hoc**, déclare que le groupe de rédaction a discuté de l'importance de délimiter le terme « inclusif » afin d'éviter de compliquer excessivement le processus et de se référer plutôt à la « maximisation de la participation ».

Le **Secrétaire général** suggère, comme, que les présidents des commissions hydrographiques régionales soient consultés par l'intermédiaire de l'IRCC.

Le **Président du groupe de rédaction ad hoc** précise que la proposition du Secrétaire général comporterait deux enquêtes, dont l'une serait envoyée directement aux Etats membres de l'OHI. Une deuxième enquête serait envoyée aux présidents des commissions hydrographiques régionales par l'intermédiaire de l'IRCC.

Un **Etat membre** déclare que l'expérience a montré que les questionnaires doivent être formulés avec soin afin d'éliminer la possibilité de réponses involontaires, et que le processus de clarification des questions est donc important. La proposition de publier une enquête sur « la capacité et la volonté d'accueillir des réunions » est formulée en termes généraux et ne couvre pas les circonstances dans lesquelles une réunion pourrait être organisée hors site avec une infrastructure informatique complète et non dans les bureaux d'une administration.

La **Présidente**, résumant la discussion, indique que des délais sont fixés pour l'envoi de l'enquête et la finalisation du projet de résolution. Les questions doivent être affinées afin de déterminer si les hôtes potentiels sont en mesure d'accueillir des réunions dans leurs propres bureaux et avec leurs propres ressources, et d'établir les éventuels coûts supplémentaires liés aux locaux externes et aux fournisseurs d'informatique. Outre la capacité et la volonté d'accueillir des réunions, les préférences pour une catégorie particulière de réunions seront recherchées. Parallèlement à l'enquête qui sera envoyée aux Etats membres de l'OHI et aux Présidents des groupes de travail et des Comités, une enquête distincte sera envoyée aux commissions hydrographiques régionales et aux Etats côtiers par l'intermédiaire de l'IRCC. La résolution de l'OHI sera publiée pour approbation par lettre circulaire en mars 2024.

Le **Royaume-Uni**, s'exprimant en tant que membre du **groupe de rédaction ad hoc**, déclare qu'en plus des enquêtes, des informations pourraient être recueillies à partir du système d'inscription aux réunions en ligne et utilisées comme base de référence pour les années en cours et futures afin d'établir les préférences en matière de format de réunion.

**Décision C7/39 :** Prenant acte des commentaires formulés en séance et rassemblés dans le Livre rouge, le **Conseil** convient de préparer une résolution de l'OHI sur les *Lignes directrices visant à rendre les événements de l'OHI plus inclusifs* (titre à confirmer) sur la base des recommandations formulées par le **Secrétaire général** (document C7-07.1A, paragraphe 37) et de l'analyse préliminaire de **l'AU**, de la **GB** et de la **NZ**, disponible dans le document C7-07.1B.

**Décision et Actions C7/40 :** Le **Conseil** avalise le principe de l'examen d'une proposition initiale de résolution de l'OHI intitulée *Lignes directrices visant à rendre les événements de l'OHI plus inclusifs* (titre à confirmer) à préparer par un groupe de rédaction ad hoc (**AU**, **CL**, **FJ**, **GB**, **NZ**[6], **SG**, **US**...) (Echéance : 31 janvier 2024).

Le **Conseil** charge le **groupe de rédaction ad hoc** (respectivement l'IRCC) de mener une enquête[7] au nom du Conseil afin d'évaluer la faisabilité, les préférences et la volonté des **EM**, **GT**, **Présidents de Comités**... (respectivement les **CHR**), d'accueillir et de participer aux réunions selon les quatre modalités différentes (en personne, en personne avec diffusion en direct, hybride ou VTC complète). (Echéance : 31 janvier 2024).

[6] Présidence.
[7] Des définitions claires des catégories de réunions doivent être fournies dans le cadre de l'enquête.

Une fois les résultats de l'enquête compilés par le groupe de rédaction ad hoc, le **Secrétariat de l'OHI** affinera le projet de proposition de résolution de l'OHI en liaison avec le groupe de rédaction ad hoc, le cas échéant, et le soumettra aux **Etats membres de l'OHI** pour approbation.

(Echéance 31 mars 2024/échéance 31 mai 2024).

**Décision C7/41 :** *Laissé en blanc intentionnellement*

### 7.2 Poursuite de la numérisation des opérations du Secrétariat – Développement et introduction d'un système amélioré d'enregistrement et de partage de l'information

*Document : C7-07.2A*

Le **Secrétaire général** rappelle que le Secrétariat de l'OHI utilise actuellement un système d'inscription aux réunions développé et maintenu techniquement par la KHOA (République de Corée), qui cessera d'être utilisé à la fin de l'année 2023. Outre le remplacement du système d'inscription aux réunions, l'OHI réexaminera également son site web, qui offre un accès libre aux informations et aux documents, mais avec des limitations en matière de taille et de stockage des fichiers.

Le Secrétariat de l'OHI a l'intention d'introduire un système qui combine l'inscription aux réunions avec une approche centralisée de la gestion des documents internes basée sur des comptes individuels. Contrairement à la solution de l'OMI, à laquelle Malte a fait référence la veille, les comptes individuels sur le site web de l'OHI seraient en principe offerts à toute personne ayant démontré un intérêt pour l'OHI, mais l'accès serait personnalisé en fonction de la position et des besoins du demandeur. Le nouveau portail de l'OHI serait intégré au site web de l'OHI. Les Etats membres de l'OHI et les parties prenantes auraient accès au portail, tandis que les informations sur les normes de l'OHI, les fonctions SIG, les documents de base, y compris les programmes de travail et les bulletins, continueraient d'être librement accessibles dans la partie publique du site web.

Le développement du portail a été confié à un partenaire externe et des ressources seront conservées pour les coûts d'exploitation et de maintenance. Le système sera mis en place par étapes, le module d'inscription aux réunions devant être utilisé à partir de janvier 2024. Le module de gestion centralisée des documents devrait être opérationnel à la fin du deuxième trimestre. Le budget informatique annuel de l'OHI étant légèrement inférieur à 100 000 euros, une planification minutieuse des dépenses relatives au matériel, aux logiciels, aux licences et à la maintenance s'impose. Le Royaume-Uni a fait un commentaire dans le Livre rouge sur lequel il pourrait souhaiter fournir des explications supplémentaires.

Le **Royaume-Uni** soutient les améliorations proposées pour l'infrastructure et la possibilité pour les Etats membres de la tester ; l'objectif du commentaire dans le Livre rouge est de déterminer si la technologie plus large utilisée par l'OHI est viable à long terme. Cette question a des aspects stratégiques et devrait être incluse dans la discussion sur la révision du Plan stratégique.

Le **Secrétaire général** convient que l'action relative au développement du centre d'infrastructure S-100 doit être examinée dans le contexte plus large de l'infrastructure informatique de l'OHI.

Le **Chili** demande que les documents révisés affichés sur le site Internet mettent en évidence les changements afin qu'il soit possible d'identifier facilement les nouveaux aspects de la dernière version.

Tout en soutenant pleinement les changements proposés, la **Norvège** souligne que certains groupes de travail ou organes subordonnés qui dépendent de la contribution de communautés extérieures à l'OHI, tels que le groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) et la GEBCO, auraient besoin d'informations claires concernant le nouveau site web.

Dans le prolongement des commentaires formulés par Malte la veille, le **Royaume-Uni** fait observer que le système de connexion proposé entraînerait moins de transparence que le système actuel, ce qui se traduirait par une perte potentielle d'ergonomie. La logique consistant à placer les documents derrière un système de connexion pourrait-elle être expliquée ?

Le **Secrétaire général** indique qu'il existe un répertoire datant de près de 20 ans et que, historiquement, l'absence de gestion des dossiers et des documents des réunions actuelles et précédentes avait rendu le système peu pratique. L'obligation de s'identifier peut paraître plus contraignante, mais elle facilitera la gestion interne du site. En termes de mercatique, le fait de demander aux utilisateurs du site de s'enregistrer avec une adresse électronique permettrait à l'OHI d'identifier les contenus les plus populaires et d'attirer l'attention des utilisateurs sur les contenus susceptibles de les intéresser. En réponse à la demande de mise en évidence des changements dans les documents, il s'engage à revoir et à améliorer, le cas échéant, la numérotation correcte des documents révisés. Il est parfois nécessaire d'apporter des modifications de dernière minute aux documents.

L'**adjoint aux Directeurs, M. Baek,** explique que la pratique actuelle veut que les utilisateurs individuels envoient des demandes par courrier électronique et des informations concernant leurs coordonnées aux membres du Secrétariat de l'OHI. Avec le nouveau système, les utilisateurs pourront mettre à jour leurs propres coordonnées, ce qui permettra d'offrir un service plus rapide et plus efficace.

La **Présidente** invite les Etats membres à participer à la phase de test du nouveau site web.

**Décision et Action C7/42 :** Le **Conseil** avalise les ambitions du **Secrétariat de l'OHI** de poursuivre la numérisation des services rendus aux Etats membres de l'OHI et salue l'offre faite aux **EM de l'OHI** qui souhaiteraient participer aux différentes phases de test et d'acceptation du nouveau portail de l'OHI (POC : addt@iho.int). (à partir de décembre 2023).

Le Conseil prend note de la participation potentielle à la phase de test du **BR**, du **DK**, de la **FR**, de la **GB**, de l'**ID**, du **JP**, de la **NO**, de la **SE** et des **US**.

### 7.3 Mise en place d'une nouvelle couche mondiale consacrée aux aires marines protégées (AMP) dans les MSDI – Proposition (Secrétariat de l'OHI) de discussion sur la situation et les activités de suivi

*Document : C7-07.3A*

*Référence utile : NIPWG10-11.1.2A*

Le **Secrétaire général** présente une proposition du Secrétariat de l'OHI concernant une nouvelle couche mondiale pour les MSDI consacrée aux AMP. Cette couche permettrait aux systèmes SIG compatibles de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à protéger 30% de l'océan dans des AMP d'ici à 2030, conformément à l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ), adopté par une conférence intergouvernementale des Nations Unies en juin 2023. Il sert également le But 3 du Plan stratégique de l'OHI en contribuant à la politique des océans.

Lors de sa 10ème réunion en septembre 2023, le groupe de travail sur la fourniture des informations nautiques (NIPWG) a indiqué que les travaux de mise en œuvre de la S-122 seraient probablement achevés dans les délais prévus d'ici avril 2024. Cependant, il est difficile de fournir les informations correctes pour le jeu de données car l'autorité responsable des informations sur les AMP est différente dans chaque pays, plusieurs juridictions peuvent être impliquées, et l'AMP est souvent définie en termes plus utiles pour la pêche ou les industries extractives que pour la navigation.

La fondation philanthropique américaine ProtectedSeas a constitué un répertoire remarquablement complet d'informations sur les AMP dans le monde, le ProtectedSeas Navigator. Le Secrétariat de l'OHI propose un projet visant à encoder ces données dans un jeu de données S-122. Ce projet aurait un impact politique et une visibilité importants dans le cadre de la contribution de l'OHI aux activités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). Il suggère que le Secrétariat de l'OHI poursuive l'idée avec ProtectedSeas et, le cas échéant, crée un jeu de données test avant de revenir vers le Conseil pour de nouvelles instructions.

La réaction des participants à la proposition est partagée. Plusieurs participants expriment la crainte que les

données obtenues auprès d'une société privée externe ne fassent pas autorité lorsqu'elles sont affichées sur le site web de l'OHI, ce qui pourrait avoir des conséquences en termes de responsabilité. Ils notent que les limites de certaines AMP font l'objet de litiges entre les Etats. Certains estiment que le projet n'est pas conforme à la priorité du But1 du plan stratégique mandaté par la 3ème Assemblée de l'OHI. La France attire l'attention sur une ressource existante, la base de données mondiale des zones protégées, un projet conjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Il est important d'éviter la duplication des données, mais plutôt de récolter les données existantes sans les dupliquer, car la duplication entraîne des divergences au fil du temps.

Certains participants craignent que des données non officielles et non vérifiées ne soient utilisées par inadvertance dans la navigation, ce qui constituerait un risque pour la sécurité : si les marins voient des informations dans l'ECDIS, ils supposeront qu'elles font autorité. Le **Secrétariat de l'OHI** et d'autres participants les assurent que seules les données autorisées par le service hydrographique national compétent seraient utilisables dans la navigation ECDIS : les produits et données non autorisés ne seraient pas inclus par les RENC dans le catalogue national de produits S-128 et ne pourraient donc pas apparaître dans l'ECDIS. **Malte** demande néanmoins une assurance formelle qu'il serait impossible pour toute future couche MSDI relative aux AMP d'apparaître sur une ENC pour être utilisée dans un ECDIS, à moins que les données qu'elle contient n'aient été validées. Le **Secrétariat de l'OHI** répond que ce compte rendu pouvait être utilisé comme tel.

Certains participants voient dans le projet proposé une occasion pour l'OHI de contribuer à la communauté océanique et d'accroître la visibilité du cadre S-100. Il est important de montrer comment utiliser les données S-100 dans le monde réel et comment les utilisateurs peuvent en bénéficier. Le projet ferait la démonstration du premier service de données S-100 avec une couverture mondiale et pourrait inciter les sociétés de SIG à inclure la compatibilité S-100 dans leurs produits. Il y a certes des défis à relever, mais ils peuvent être surmontés. Par exemple, le projet pourrait commencer par les AMP en haute mer, afin d'éviter d'éventuels conflits territoriaux ; il pourrait commencer par les AMP déjà adoptées par l'OMI ; il pourrait utiliser des données vérifiées par les RENC. Les **Etats-Unis** indiquent que des pays font référence à un document d'orientation de l'UN-GGIM sur la définition des données « faisant autorité » [8].

Certains participants estiment qu'il ne faut pas manquer l'occasion d'avoir accès à une mine de données, fournies par une organisation désireuse d'adopter la S-122, à un coût relativement faible en termes d'efforts ou d'argent pour l'OHI elle-même. Le **Secrétariat de l'OHI** rappelle que des projets antérieurs avaient permis à l'Organisation de sortir de sa zone de confort et de démontrer la valeur d'un produit dans un nouveau contexte. Si l'OHI ne saisit pas l'occasion qui lui est offerte, d'autres le feront.

**Décision C7/43 :** Le **Conseil** prend note des préoccupations valables soulevées par certains membres au cours de la discussion et dans le Livre rouge sur la proposition d'engager l'OHI dans le développement d'une nouvelle couche mondiale pour les AMP dans les MSDI, mais n'est pas parvenu à un consensus sur l'approche du concept d'AMP proposée par le Secrétariat de l'OHI.

**Décision et Action C7/44 :** A la suite des précisions apportées par le **Secrétaire général** sur les objectifs, y compris les mises à jour de la dernière réunion NIPWG-10 sur le développement de la S-122, le **Conseil** convient de la nécessité stratégique de promouvoir le concept S-100 avec un gain rapide par le biais de la S-122.

Le **Conseil** charge le **Secrétariat de l'OHI** d'établir une liaison avec les fournisseurs de données pertinents sur les AMP et charge l'**IRCC**, par l'intermédiaire du **MSDIWG**, d'établir un projet pilote pour les AMP en haute mer et celles adoptées par l'OMI, afin de démontrer les avantages de la S-122 à des fins autres que la navigation. (Echéance : C-8).

## 8. PROCHAINE REUNION

### 8.1 Dates et lieu de la 8ème réunion du Conseil de l'OHI

Le **Secrétaire général** propose que le Conseil se réunisse à nouveau en personne du 15 au 17 octobre 2024.

[8] Disponible sur la page web du C-7 en tant que référence utile dans le document C7-09.1A.

**Décision et Action C7/45 :** Le Conseil décide de tenir le C-8 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 15 au 17 octobre 2024 (réunion complète en personne, retransmission en direct sur demande). (Décision définitive le 15 juin 2024).

## 9. AUTRES SUJETS

### 9.1 Considérations réglementaires en matière de navigation pour les services hydrographiques

Les **Etats-Unis** présentent un document d'information du Conseil relatif à la Proposition 2.3 de l'Assemblée de l'OHI – Le futur de la cartographie numérique et à la Décision A3/15. Les Etats-Unis souhaitent faire part des diverses difficultés qu'ils rencontrent dans l'application des réglementations à toutes les classes de navires, y compris les navires publics et les navires hors ECDIS. En sensibilisant les Etats membres, on espère que des mesures appropriées pourront être prises.

Les réglementations internationales et nationales en matière de navigation sont en place depuis de nombreuses années, mais le passage à la navigation numérique est en cours et le cadre S-100 est considéré comme le futur de l'environnement géospatial maritime pour les décennies à venir. De l'avis général, la navigation numérique améliore la sécurité de la navigation des navires.

Malheureusement, les réglementations nationales et internationales existantes, qui sont en place depuis de nombreuses années, s'appuient généralement sur des cartes papier. La convention SOLAS et les réglementations nationales et régionales devront être prises en compte pour faire en sorte que tous les navires bénéficient des données numériques. La convention SOLAS définit les prescriptions d'emport comme affectant « *tous les navires, quelles que soient leurs dimensions* ». Il est généralement admis que si un navire est équipé d'un ECDIS, il peut utiliser les données numériques. Certains navires sont autorisés à s'écarter des règles SOLAS et, dans ce cas, ce sont les règles nationales qui s'appliquent.

Les réglementations internes des Etats-Unis suivent largement la convention SOLAS et ont été mises à jour en 2015 pour identifier les systèmes de cartes électroniques (ECS) comme une approche raisonnable de la navigation. Toutefois, ni la réglementation commerciale des Etats-Unis ni la convention SOLAS ne s'appliquent aux navires publics, qui sont régis par l'organisme public compétent : la marine, les garde-côtes américains, la NOAA, les douanes, etc. Aucun de ces organismes publics n'est régi par les règles commerciales et on ne sait pas si l'une des réglementations de ces organismes aux Etats-Unis reconnaît la navigation numérique. Une nouvelle réglementation de la Commission radio technique pour les services maritimes (RTCM) a été créée pour les exploitants internes de navires commerciaux aux Etats-Unis. Elle précise les exigences minimales en matière de fonctionnement, de performance et de technique, y compris les méthodes d'essai des ECS conformes à la RTCM pour une utilisation en tant que système de secours de l'ECDIS. Les Etats-Unis collaborent actuellement avec plusieurs organismes, dont les garde-côtes américains, afin d'élaborer la réglementation nécessaire pour autoriser l'ECS pour tous les navires soumis aux réglementations nationales.

Pour les navires non soumis à la convention SOLAS (navires publics, petites embarcations), les organismes chargés de la production des cartes marines devraient examiner la manière dont elles sont réglementées. Les SH devraient examiner comment ils pourraient soutenir l'abandon du papier et encourager l'utilisation approuvée des données numériques, y compris le cadre S-100. Les SH devraient envisager l'avenir de la navigation numérique et l'environnement réglementaire national et international, en examinant leur situation réglementaire nationale pour tous les navires, y compris ceux qui pourraient faire l'objet d'une exemption nationale. Les CHR pourraient examiner la situation régionale et encourager les organismes de réglementation à tenir compte de l'amélioration de la sécurité et de l'utilité des données numériques.

Les **Etats membres** expriment leur gratitude pour les informations partagées et conviennent que de nombreux pays sont confrontés à une situation similaire à celle décrite aux Etats-Unis. Un Etat membre recommande que tous les pays adoptent une solution réglementaire descendante fondée sur la convention SOLAS.

Un membre du **Secrétariat de l'OHI** rappelle qu'une discussion similaire a eu lieu il y a une quinzaine d'années lors de l'introduction de la S-57 (norme de l'OHI pour l'échange de données hydrographiques numériques utilisées pour l'encodage des ENC). Par la suite, la S-66, dont la dernière mise à jour date de 2018, a constitué une référence utile dans les circulaires de l'OMI. Les définitions de l'ECDIS et de l'ECS figurent dans la norme.

Comme indiqué lors de ce Conseil, le HSSC a mis en place une équipe de projet ECS, qui fournira des recommandations pour les actions futures à l'intention des SH, du contrôle par l'Etat du port et des usagers. Il est nécessaire de revoir la S-66 et de la mettre à jour, car elle est actuellement en décalage par rapport à la S-100.

Un **Etat membre** explique que ses réglementations nationales sont régies par des réglementations régionales et des directives (concernant la prescription d'emport de l'ECDIS et d'autres questions) émises par l'Union européenne. Les normes de fonctionnement continueront d'être mises à jour en fonction des progrès technologiques. Il va de soi que toute personne utilisant l'ECDIS doit avoir reçu une formation appropriée. Le code d'application des instruments de l'OMI (Code III) doit également être respecté et l'agent de contrôle de l'Etat du port concerné doit avoir reçu la formation appropriée pour déterminer si un navire est conforme à tous égards. Tous les navires de l'Union européenne doivent se conformer à la convention SOLAS, mais aussi aux règlements et directives de l'UE, sous peine d'être interdits d'accès aux ports de l'Union européenne. La réglementation européenne est donc rigoureuse. Les navires non conventionnés (non conformes à la convention SOLAS) naviguent dans les eaux locales de certains pays, comme les Etats-Unis. Cependant, tous les navires à passagers de l'Union européenne doivent se conformer pleinement à la convention SOLAS. Les navires qui n'opèrent pas dans les eaux internationales devraient être soumis au contrôle de l'Etat du pavillon, un rôle assumé aux Etats-Unis par les garde-côtes américains.

**IC-ENC** remercie les Etats-Unis de reconnaître l'existence d'une situation difficile sur laquelle les progrès sont lents. IC-ENC cherche à identifier une cohérence internationale au sein du petit groupe avec lequel il travaille, mais il existe actuellement une myriade d'approches pour les navires hors ECDIS. IC-ENC a commencé à rassembler un groupe d'une trentaine de SH qui ont signé un ensemble de principes et de conditions définis dans un contrat juridique pour la désignation des entreprises qui leur imposent de fournir des services numériques pour ce type de navire. La situation n'est pas parfaite, mais elle évolue et il est possible d'envisager un noyau de cohérence internationale. IC-ENC, en sa qualité d'observateur, propose de faire rapport au C-8 sur les progrès réalisés.

Les **Etats-Unis** reconnaissent la proposition de réglementation via la convention SOLAS, mais estiment que la difficulté réside dans les régions où tous les navires ne sont pas équipés d'ECDIS. Il serait plus réaliste de permettre aux nations individuelles d'élaborer leurs propres réglementations.

Un **Etat membre**, répondant à la question de savoir si la convention SOLAS pourrait ou non être adoptée par toutes les administrations, note que la convention SOLAS exige que tous les navires qui ne sont pas équipés d'ECDIS disposent d'une carte papier.

Le **Royaume-Uni** encourage toutes les personnes intéressées à rejoindre l'équipe de projet ECS du HSSC afin de faire progresser les normes ; compte tenu de l'introduction de la S-100, il est opportun d'aligner les normes sur la pratique. La convention SOLAS exige des cartes papier lorsque l'ECDIS n'est pas utilisé mais, dans la pratique, de nombreux navires utilisent des solutions électroniques qui ne sont pas garanties.

La **Présidente** remercie les Etats-Unis d'avoir attiré l'attention sur la tâche difficile que représente l'introduction de réglementations. Elle attend avec impatience de nouvelles informations de la part de l'équipe de projet ECS du HSSC en 2024.

**Décision C7/46 :** Le **Conseil** prend note du document d'information fourni par les Etats-Unis sur les réglementations nationales ainsi que de l'expérience utile partagée par d'autres Etats membres.

Le **Conseil** encourage les **Etats membres** à participer aux activités de l'ENCWG / ECS PT.

## 10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

L'**adjoint aux Directeurs de l'OHI**, **M. Guillam**, passe en revue les actions identifiées, en fournissant de brefs commentaires et explications sur les actions et les décisions lorsque cela s'avère nécessaire (voir annexe C). Il explique le calendrier de production du projet de compte rendu et les contributions des participants.

Concernant la Décision C7/13 sur le calendrier d'approbation de l'édition 2.0.0 des spécifications de produits basées sur la S-100, le **Président du HSSC** encourage, dans la mesure du possible, les participants à assister à la 16ème réunion du HSSC en mai 2024 afin qu'ils soient au courant de l'état d'avancement du projet et des

questions en jeu avant que le processus d'approbation ne commence.

Concernant la Décision C7/24, relative à la proposition de programme sur l'équilibre entre les sexes en hydrographie, le **Secrétariat de l'OHI** note que la décision est destinée à permettre de commencer les travaux sur la proposition ; elle ne préjuge pas des discussions et décisions futures sur le cadre réglementaire ou le contenu de la résolution proposée.

## 11. CLOTURE DE LA REUNION

La **Présidente** remercie tous les participants pour leur participation active et leur engagement au cours de la réunion.

Le **Secrétaire général** exprime son appréciation et sa gratitude à la Présidente pour sa gestion très compétente de la réunion. Le Secrétariat de l'OHI utilisera pleinement les orientations du Conseil pour poursuivre les travaux du nouveau cycle. Il félicite le personnel du Secrétariat de l'OHI pour son travail acharné, qui a permis à la réunion de se dérouler sans heurts.

La **Présidente** déclare la réunion close.

**Annexe A**

## LISTE DES PARTICIPANTS INSCRITS

7th Meeting of the IHO Council

Face-to-face, 17-Oct-2023 ~ 19-Oct-2023

| No | Category | Country | Organization / Company | Name | Status | E-mail | Date |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | IHO Member State | Angola | Agência Marítima Nacional | Hélder CONCEIÇÃO | Member of delegation | helderufino46.hr@gmail.com | 2023-09-27 |
| 2 | IHO Member State | Angola | Agência Marítima Nacional | José SANTANA | Head of delegation | josesantana.14js.js@gmail.com | 2023-09-27 |
| 3 | IHO Member State | Angola | Agência Marítima Nacional | MANUEL NARCISO | Member of delegation | mnarciso156@gmail.com | 2023-09-27 |
| 4 | IHO Member State | Argentina | SERVICIO DE HIDROGRAFIA NAVAL | Valentin Alejandro SANZ RODRÍGUEZ | Head of delegation | dhidro@hidro.gov.ar | 2023-06-27 |
| 5 | IHO Member State | Brazil | DIRETORIA DE HIDROGRAFIA E NAVEGAÇÃO (DHN, Directorate of Hydrography and Navigation) | Cesar Reinert BULHÕES DE MORAIS | Member of delegation | reinert@marinha.mil.br | 2023-08-17 |
| 6 | IHO Member State | Brazil | DIRETORIA DE HIDROGRAFIA E NAVEGAÇÃO (DHN, Directorate of Hydrography and Navigation) | Carlos ANDRÉ MACEDO | Head of delegation | dhn.intrel@marinha.mil.br | 2023-08-17 |
| 7 | IHO Member State | Canada | CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE | Annie BIRON | Member of delegation | annie.biron@dfo-mpo.gc.ca | 2023-09-19 |
| 8 | IHO Member State | Canada | CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE | Manon LAROCQUE | Head of delegation | manon.larocque@dfo-mpo.gc.ca | 2023-08-08 |
| 9 | IHO Member State | Chile | SERVICIO HIDROGRAFICO Y OCEANOGRAFICO DE LA ARMADA | Arturo OXLEY | Head of delegation | shoa@shoa.cl | 2023-08-17 |
| 10 | IHO Member State | China | HYDROGRAPHIC OFFICE OF MARINE DEPARTMENT THE GOVERNMENT OF THE HONG KONG SPECIAL ADMINISTRATIVE REGION | Tak-ming KOO | Member of delegation | tmkoo@mardep.gov.hk | 2023-09-18 |
| 11 | IHO Member State | China | MARITIME SAFETY ADMINISTRATION (MSA) | Yuan CAO | Head of delegation | 41283509@qq.com | 2023-09-07 |
| 12 | IHO Member State | Croatia | HRVATSKI HIDROGRAFSKI INSTITUT (Hydrographic Institute of the Republic of Croatia) | Vinka KOLIC | Head of delegation | vinka.kolic@hhi.hr | 2023-07-10 |
| 13 | IHO Member State | Cyprus | HEADQUARTERS OF DEPARTMENT OF LANDS AND SURVEYS | GEORGIOS KOKOSIS | Head of delegation | gkokosis@dls.moi.gov.cy | 2023-09-15 |
| 14 | IHO Member State | Denmark | DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST) | Hendrik STANG | Member of delegation | hejus@gst.dk | 2023-06-27 |
| 15 | IHO Member State | Denmark | DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST) | Pia DAHL HØJGAARD | Chair / Vice-Chair | pdh@gst.dk | 2023-07-30 |
| 16 | IHO Member State | Denmark | DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST) | Sophie HOHWÜ-CHRISTENSEN | Member of delegation | sohoh@gst.dk | 2023-06-30 |
| 17 | IHO Member State | Fiji | REPUBLIC OF FIJI NAVY HYDROGRAPHIC OFFICE | Jervis ROBINSON | Member | Director.FHO@fijinavy.org | 2023-07-18 |
| 18 | IHO Member State | Fiji | REPUBLIC OF FIJI NAVY HYDROGRAPHIC OFFICE | Apenisa CAVUILATI | Member of delegation | ben.cavuilati@gmail.com | 2023-07-21 |
| 19 | IHO Member State | Fiji | REPUBLIC OF FIJI NAVY HYDROGRAPHIC OFFICE | Humphrey TAWAKE | Head of delegation | humphrey.tawake@fijinavy.org | 2023-07-21 |
| 20 | IHO Member State | Finland | FINNISH TRANSPORT AND COMMUNICATIONS AGENCY | Rainer MUSTANIEMI | Head of delegation | rainer.mustaniemi@traficom.fi | 2023-06-30 |
| 21 | IHO Member State | France | SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE | Laurent KERLÉGUER | Head of delegation | laurent.kerleguer@shom.fr | 2023-05-23 |
| 22 | IHO Member State | France | SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE | Gabin SOGORB | Member of delegation | gabin.sogorb@shom.fr | 2023-05-23 |
| 23 | IHO Member State | Germany | BUNDESAMT FUR SEESCHIFFFAHRT UND HYDROGRAPHIE | Thomas DEHLING | Head of delegation | thomas.dehling@bsh.de | 2023-05-29 |
| 24 | IHO Member State | Germany | BUNDESAMT FUR SEESCHIFFFAHRT UND HYDROGRAPHIE | Jens SCHRÖDER-FÜRSTENBERG | Member of delegation | Jens.schroeder-fuerstenberg@bsh.de | 2023-05-29 |
| 25 | IHO Member State | Greece | HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE | Andreas MICHOPOULOS | Member of delegation | geopol_hnhs@navy.mil.gr | 2023-08-29 |

| No | Category | Country | Organization / Company | Name | Status | E-mail | Date |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 26 | IHO Member State | Greece | HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE | Dimitrios EFSTATHIOU | Head of delegation | director_hnhs@navy.mil.gr | 2023-08-29 |
| 27 | IHO Member State | India | NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE | LOCHAN SINGH PATHANIA | Head of delegation | ia-inho@navy.gov.in | 2023-08-10 |
| 28 | IHO Member State | India | NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE | PARIKSHIT KUMAR SHAHRAWAT | Member | ia-inho@navy.gov.in | 2023-08-10 |
| 29 | IHO Member State | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE, INDONESIA NAVY (Pushidrosal) | MOH. QISTHI AMARONA | Member of delegation | Infohid@pushidrosal.id | 2023-09-15 |
| 30 | IHO Member State | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE, INDONESIA NAVY (Pushidrosal) | NURHIDAYAT NURHIDAYAT | Head of delegation | Infohid@pushidrosal.id | 2023-09-15 |
| 31 | IHO Member State | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE, INDONESIA NAVY (Pushidrosal) | RENNY LILIK ASMORO | Member of delegation | Infohid@pushidrosal.id | 2023-09-15 |
| 32 | IHO Member State | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE, INDONESIA NAVY (Pushidrosal) | LALU KURNIA DARMAWAN | Member of delegation | Infohid@pushidrosal.id | 2023-09-15 |
| 33 | IHO Member State | Italy | ISTITUTO IDROGRAFICO DELLA MARINA (Italian Hydrographic Institute) | Erik BISCOTTI | Member of delegation | erikd.biscotti@marina.difesa.it | 2023-09-11 |
| 34 | IHO Member State | Italy | ISTITUTO IDROGRAFICO DELLA MARINA (Italian Hydrographic Institute) | Massimiliano NANNINI | Head of delegation | massimiliano.nannini@marina.difesa.it | 2023-09-11 |
| 35 | IHO Member State | Jamaica | National Land Agency | Diego BILLINGS | Head of delegation | diego.billings@nla.gov.jm | 2023-09-13 |
| 36 | IHO Member State | Japan | HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPARTMENT | Masayuki FUJITA | Chair / Vice-Chair | iao@jhod.go.jp | 2023-08-29 |
| 37 | IHO Member State | Japan | HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPARTMENT | Kentaro KANEDA | Member of delegation | iao@jhod.go.jp | 2023-08-29 |
| 38 | IHO Member State | Malaysia | NATIONAL HYDROGRAPHIC CENTRE | Lukman Hanafiah AZAMAR OMAR | Head of delegation | lukman@navy.mil.my | 2023-09-21 |
| 39 | IHO Member State | Malaysia | NATIONAL HYDROGRAPHIC CENTRE | Siong Hui LIM | Member of delegation | limsionghui@navy.mil.my | 2023-09-21 |
| 40 | IHO Member State | Malta | HYDROGRAPHIC OFFICE, PORTS AND YACHTING DIRECTORATE, TRANSPORT MALTA | MARK ANTHONY CHAPELLE | Member | mark.chapelle@transport.gov.mt | 2023-08-17 |
| 41 | IHO Member State | Monaco | DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES | Pierre BOUCHET | Head of delegation | pbouchet@gouv.mc | 2023-09-16 |
| 42 | IHO Member State | Netherlands | HYDROGRAPHIC SERVICE - ROYAL NETHERLANDS NAVY | Toine BARTEN | Head of delegation | wa.barten@mindef.nl | 2023-07-27 |
| 43 | IHO Member State | Netherlands | HYDROGRAPHIC SERVICE - ROYAL NETHERLANDS NAVY | Leendert DORST | Member of delegation | LL.Dorst@mindef.nl | 2023-07-27 |
| 44 | IHO Member State | New Zealand | LAND INFORMATION NEW ZEALAND (LINZ) | Adam GREENLAND | Head of delegation | agreenland@linz.govt.nz | 2023-07-10 |
| 45 | IHO Member State | Norway | Norwegian Mapping Authority | Birte Noer BORREVIK | Head of delegation | borbir@kartverket.no | 2023-05-29 |
| 46 | IHO Member State | Norway | Norwegian Mapping Authority | Evert FLIER | Member of delegation | evert.flier@kartverket.no | 2023-05-29 |
| 47 | IHO Member State | Portugal | INSTITUTO HIDROGRAFICO | João MARREIROS | Head of delegation | ramalho.marreiros@hidrografico.pt | 2023-07-10 |
| 48 | IHO Member State | Portugal | INSTITUTO HIDROGRAFICO | Paula SANCHES | Member of delegation | paula.sanches@hidrografico.pt | 2023-09-11 |
| 49 | IHO Member State | Republic of Korea | KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA) | Kwanchang LIM | Head of delegation | kclim00@korea.kr | 2023-09-14 |
| 50 | IHO Member State | Republic of Korea | KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA) | Iji KIM | Member of delegation | izzykim@korea.kr | 2023-09-14 |
| 51 | IHO Member State | Republic of Korea | KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA) | Eok Dong KIM | Member of delegation | qksel1501@korea.kr | 2023-09-14 |
| 52 | IHO Member State | Republic of Korea | Ministry of Foreign Affairs | KEUNHWA KANG | Member of | khkang22@mofa.go.kr | 2023-09-15 |

| No | Category | Country | Organization / Company | Name | Status | E-mail | Date |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | delegation | | |
| 53 | IHO Member State | Saudi Arabia | GENERAL AUTHORITY FOR SURVEY AND GEOSPATIAL INFORMATION (GASGI) | Salem Salman ALGHZWANI | Member | s.alghzwani@geosa.gov.sa | 2023-09-10 |
| 54 | IHO Member State | Saudi Arabia | GENERAL AUTHORITY FOR SURVEY AND GEOSPATIAL INFORMATION (GASGI) | Saud Homod ALRUWAYS | Head of delegation | s.alruways@geosa.gov.sa | 2023-09-10 |
| 55 | IHO Member State | Singapore | MARITIME AND PORT AUTHORITY OF SINGAPORE (MPA) | Jia Rui Gary CHEW | Member | gary_chew@mpa.gov.sg | 2023-09-15 |
| 56 | IHO Member State | Singapore | MARITIME AND PORT AUTHORITY OF SINGAPORE (MPA) | Ying-Huang THAI LOW | Member | Thai_Low_Ying-Huang@mpa.gov.sg | 2023-09-15 |
| 57 | IHO Member State | Spain | INSTITUTO HIDROGRAFICO DE LA MARINA (IHM) | Rebeca COPÉ DE LOS MOZOS | Observer | rcopdel@fn.mde.es | 2023-09-13 |
| 58 | IHO Member State | Sweden | SJOFARTSVERKET (SWEDISH MARITIME ADMINISTRATION) | Magnus HOVBERG | Member of delegation | magnus.hovberg@sjofartsverket.se | 2023-08-29 |
| 59 | IHO Member State | Sweden | SJOFARTSVERKET (SWEDISH MARITIME ADMINISTRATION) | Magnus WALLHAGEN | Head of delegation | magnus.wallhagen@sjofartsverket.se | 2023-06-21 |
| 60 | IHO Member State | Thailand | HYDROGRAPHIC DEPARTMENT, ROYAL THAI NAVY | Taywan SUKKASEM | Member of delegation | hydrotechhdrtn@gmail.com | 2023-08-25 |
| 61 | IHO Member State | Thailand | HYDROGRAPHIC DEPARTMENT, ROYAL THAI NAVY | CHAIRIT KIRDPOL | Head of delegation | hydrotechhdrtn@gmail.com | 2023-08-25 |
| 62 | IHO Member State | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Helena PATTON | Member | helena.patton@ukho.gov.uk | 2023-07-15 |
| 63 | IHO Member State | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Tom RICHARDSON | Member of delegation | thomas.richardson@ukho.gov.uk | 2023-06-21 |
| 64 | IHO Member State | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Angus ESSENHIGH | Head of delegation | angus.essenhigh@ukho.gov.uk | 2023-07-15 |
| 65 | IHO Member State | United States of America | NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY (NGA) | John LOWELL | Head of delegation | john.e.lowell@nga.mil | 2023-08-08 |
| 66 | IHO Member State | United States of America | COMMANDER, NAVAL METEOROLOGY AND OCEANOGRAPHY COMMAND (CNMOC) | Matthew BORBASH | Member of delegation | matthew.borbash2.civ@us.navy.mil | 2023-08-28 |
| 67 | IHO Member State | United States of America | National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) | Benjamin EVANS | Member of delegation | benjamin.k.evans@noaa.gov | 2023-08-29 |
| 68 | IHO Member State | United States of America | NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY (NGA) | Keith DOMINIC | Member of delegation | Keith.E.Dominic@nga.mil | 2023-08-29 |
| 69 | IHO Secretariat | - | International Hydrographic Organization | Luigi SINAPI | Secretary | luigi.sinapi@iho.int | 2023-07-19 |
| 70 | IHO Secretariat | - | International Hydrographic Organization | Yves GUILLAM | Staff | yves.guillam@iho.int | 2023-05-18 |
| 71 | IHO Secretariat | - | International Hydrographic Organization | Mathias JONAS | Secretary | mathias.jonas@iho.int | 2023-06-21 |
| 72 | IHO Secretariat | - | International Hydrographic Organization | John NYBERG | Staff | john.nyberg@iho.int | 2023-09-10 |
| 73 | IHO Secretariat | - | International Hydrographic Organization | Yong BAEK | Staff | yong.baek@iho.int | 2023-08-31 |
| 74 | Other Organization | - | IC-ENC | James HARPER | Observer | james.harper@ic-enc.org | 2023-09-18 |
| 75 | Other Organization | - | PRIMAR | Hans Christoffer LAURITZEN | Observer | lauhan@kartverket.no | 2023-09-18 |

**Annexe B**

**7EME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI**
**Secrétariat de l'OHI, Monaco, 17 – 19 octobre 2023**

**ORDRE DU JOUR DEFINITIF**

**Références** : A. Règle 8 des Règles de procédure du Conseil.
B. Résolution de l'OHI 12/2022 telle qu'amendée – *Cycle de planification*.

**1. OUVERTURE**

1.1. Remarques d'ouverture du Secrétaire général.

1.2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier – Livre rouge.

1.3. Constitution formelle du nouveau Conseil, confirmation de l'élection de la Présidente et du Vice-président.

1.4. Remarques d'ouverture de la Présidente.

1.5. Dispositions administratives.

**2. ITEMS REQUIS PAR LA 3EME ASSEMBLEE DE L'OHI**

2.1. Examen de la liste des Décisions de l'Assemblée affectant le Conseil et discussion sur la marche à suivre et la mise en œuvre effective.

2.2. Liste cumulative des Décisions de l'A-3 [affectant le Conseil (Décisions A3/05, A3/08 (a) à (e), A3/13, A3/14, A3/15, A3/20 (c), A3/21, A3/28 (c))].

**3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI**

3.1. Examen de l'état des Décisions et Actions du C-6.

**4. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

4.1. Compte rendu et propositions du HSSC.

- Annexe A : Proposition de révision de l'Annexe 2 de la feuille de route S-100.
- Annexe B : Propositions d'amendements aux mandat et Règles de procédure du HSSC.

4.2. Compte rendu et propositions de l'IRCC.

- Annexe A : Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie : du projet au programme.
- Annexe B : Equipe de cadrage pour la mobilisation de fonds au profit des initiatives de projet des PT de l'OHI.

4.3. *Laissé en blanc intentionnellement*

4.4. A. Proposition de version 3.0 de la Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100.

B. Commentaire (France) sur l'Annexe 2 (fig. 4) de la Feuille de route (cf. doc. C7-04.4A) : Proposition actualisée sur les options pour la production future d'ENC S-101 en conjonction avec les ENC S-57 pendant la période hybride.

4.5. Point sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour – Propositions du Conseil au comité directeur.

**5. BUDGET ET PROGRAMME ANNUEL DE L'OHI**

5.1. Examen de la situation financière actuelle de l'OHI.

5.2. Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2024.

5.3. Proposition de budget de l'OHI pour 2024.

**6. PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

6.1. Plan stratégique 2021-2026 et Décisions A3/08 (a) à (d).

Etat des indicateurs de performance stratégique.

Recommandations du Secrétariat sur la mise en œuvre du Plan stratégique (Programme de travail 1).

6.2 Discussion initiale et marche à suivre (d'ici le C-9) pour la préparation d'un Plan stratégique révisé en vue de l'A-4 en 2026 (Décision A3/08 (e)).

**7. AUTRES ITEMS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

7.1. A. Participation accrue aux activités des organes de l'OHI – Proposition (Secrétaire général) pour discuter de la situation et de la marche à suivre (Décision A3/21).

B. Proposition (AU, GB, NZ) : Rendre les événements de l'OHI plus inclusifs.

7.2. Poursuite de la numérisation des opérations du Secrétariat – Développement et introduction d'un système amélioré d'enregistrement et de partage de l'information.

7.3. Mise en place d'une nouvelle couche mondiale consacrée aux aires marines protégées (AMP) dans les MSDI – Proposition de discussion sur la situation et les activités à suivre.

**8. PROCHAINE REUNION**

8.1. Dates et lieu de la 8ème réunion du Conseil de l'OHI (15 - 17 octobre 2024, Monaco) (*lieu et dates à confirmer*).

**9. AUTRES SUJETS**

9.1. Document d'information (US) : Considérations réglementaires en matière de navigation pour les services hydrographiques.

**10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION**

**11. CLOTURE DE LA REUNION**

**Annexe C**

## LISTE DES DECISIONS et ACTIONS DU C-7

| ITEM DE L'ORDRE DU JOUR | SUJET | DECISION ou ACTION N° | DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour) | DATE CIBLE /EVENEMENT | ETAT (octobre 2023) |
|---|---|---|---|---|---|
| **1. OUVERTURE** | | | | | |
| **1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général** | | | | | |
| | | C7/01 | **Le Conseil** accueille favorablement le discours d'ouverture du Secrétaire général, qui rappelle les responsabilités du Conseil conformément aux ROP, l'équilibre de la représentation pour ce 3ème Conseil dans le cycle de l'OHI (continent, tonnage, capacité technique, etc.) et enfin les objectifs des réunions du Conseil. | | |
| | | | | | |
| **1.2 Adoption de l'ordre du jour** | | | | | |
| | Ordre du jour | C7/02 | **Le Conseil** adopte l'ordre du jour et le calendrier tels que proposés et note que le Livre rouge du C-7 est à disposition.<br><br>**Le Conseil** convient d'examiner le document d'information (Doc. C7-09.1 INF) à la fin de la réunion au titre des questions diverses, si le temps le permet. | | Décision |
| | | | | | |
| **1.3 Constitution formelle du Conseil - Confirmation de l'élection de la présidente et du vice-président** | | | | | |
| | Constitution du Conseil - Présidente du Conseil et vice-président | C7/03 | Prenant note des décisions A3/31 et /32 et de la lettre circulaire du **Conseil** LCC 03/2023, le 3ème Conseil de l'OHI (2023-2026) est formellement constitué, avec **Mme Pia Dahl Højgaard (DK)** en tant que présidente, et le **Dr Masayuki Fujita (JP)**, en tant que vice-président. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **1.4 Remarques d'ouverture de la Présidente** | | | | | |
| 1.1, 1.4 | Ouverture | C7/04 | **Les membres du Conseil** accueillent favorablement le discours d'ouverture de **la présidente du Conseil** et conviennent de la participation des représentants des **RENC/RECC** (IC-ENC, PRIMAR et EACC) en tant qu'observateurs. | | Décision |
| | | | | | |
| **1.5 Dispositions administratives** | | | | | |
| | Liste des contacts | C7/05 | **Les Etats membres de l'OHI qui ont un siège au Conseil** doivent fournir au Secrétariat de l'OHI leurs mises à jour relatives à la liste des contacts du Conseil de l'OHI. | **Permanent** | |
| | | | | | |
| **2. ITEMS REQUIS PAR LA 2ème ASSEMBLEE DE L'OHI** | | | | | |
| **2.1 Examen de la liste des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil et débat sur la marche à suivre et sur leur mise en œuvre effective** | | | | | |
| 2.1 | Décisions de l'A-3 | C7/06 | Sur la base de la présentation du Secrétaire général, **le Conseil** convient de la liste des décisions de l'A-3 qui doivent être examinées par le Conseil au titre des items pertinents de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que de la marche à suivre proposée. | | Décision |
| | | | | | |
| **2.2 Liste cumulative des décisions de l'A-3 affectant le Conseil (Décisions A3/05, A3/08 (a) à (e), A3/13, A3/14, A3/15, A3/20 (c), A3/21, A3/28 (c)).** | | | | | |
| | | | *Laissé en blanc intentionnellement* | | |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **3.** | **ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI** | | | | |
| **3.1** | **Examen du statut des décisions et actions du C-6 (actions en cours)** | | | | |
| | Comités nationaux sur la S-100 | C7/07 (ancienne C6/67) | **Le Conseil** accueille favorablement la mise à jour du Royaume-Uni sur le concept d'un comité national sur la S-100 [cf. Livre rouge] et prend note des bénéfices escomptés d'une telle approche.<br><br>**Le Conseil** invite **les Etats membres** à partager leurs stratégies nationales en ce qui concerne la mise en place de comités nationaux de la S-100 similaires, le cas échéant. | **C-8**<br>**(- 3 mois)** | En cours |
| | | | | | |
| **4.** | **ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES** | | | | |
| **4.1** | **Rapport et propositions du HSSC** | | | | |
| 4.1 | Rapport du HSSC | C7/08 | **Le Conseil** prend note du rapport et félicite **le HSSC**, ses groupes de travail et les organisations qui le soutiennent pour leurs accomplissements depuis le C-6. | | Décision |
| 4.1 | Développement de l'infrastructure et des normes S-100 | C7/09 | Conformément à la décision A3/08(b), **le Conseil** avalise le principe selon lequel des ressources financières supplémentaires (décision A3/20 et décision 41 de l'IRCC15) devraient être envisagées pour la mise en place d'une infrastructure technique et administrative durable relative à la S-100, y compris l'élaboration de normes afin de respecter le calendrier de la S-100. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1 | Développement de l'infrastructure et des normes S-100 | C7/10 | En parallèle à la création du Centre d'infrastructure S-100, **le Conseil** charge le HSSC d'identifier, lors de sa prochaine réunion, les composantes actuelles ou émergentes qui sont essentielles à la mise en œuvre de la feuille de route S-100 et qui pourraient faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'OHI (projet à court terme d'une part, mode opérationnel à plus long terme pour la tenue à jour des normes d'autre part). | **HSSC-16 (- 7 semaines), puis C-8 (- 3 mois)** | |
| 4.1 | Création de nouvelles EP | C7/11 | **Le Conseil** prend note de la création, dans le cadre du HSSC, de :<br>- l'EP sur la création du centre d'infrastructure (EP ICE) de la S-100<br>- l'EP sur le système de sécurité de la S-100<br>ainsi que la création de l'EP ECS dans le cadre de l'ENCWG. | | |
| 4.1 | EP ICE S-100 | C7/12 | A la suite de la mise à jour fournie par **le Président du HSSC** sur le plan de travail de **l'EP ICE** de la S-100, **le Conseil** invite **les membres du HSSC**, puis **les Etats membres de l'OHI** à donner leur avis sur les recommandations formulées par l'EP, dès qu'elles seront disponibles et au plus tard avant la 16ème session du HSSC. | **HSSC-16 (- 7 semaines)** | |
| 4.1 | S-100<br>Compte à rebours de la mise en œuvre opérationnelle | C7/13 | Afin de respecter les délais fixés par l'OMI pour la transition vers l'ECDIS S-100, **le Conseil** convient qu'une LC de l'OHI devra être publiée pour informer **les Etats membres de l'OHI** du calendrier de préparation, d'ici début novembre 2024, du début de la phase d'approbation de l'édition 2.0.0 des spécifications de produits basées sur l'ECDIS S-100 (phase 1 / suivi des routes en tant que 1ère étape). | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1 | S-100<br>Compte à rebours de la mise en œuvre opérationnelle | C7/14 | **Le Secrétariat de l'OHI** doit mettre en œuvre la décision C7/13 ci-dessus.<br><br>Mise à jour du calendrier après le HSSC-16, en mai 2024 **(président du HSSC** en préparation du C-8). | **Décembre 2023**<br><br>**C-8 (- 3 mois)** | |
| 4.1 | S-130 | C7/15 | Prenant note des éclaircissements et des points de vue fournis par **le Secrétaire général**, **le Conseil** approuve la marche à suivre proposée pour tester la spécification de produit S-130 édition 1.0.0 dans deux régions (région E - mer Baltique, région M - océan Austral) avant la publication de la version opérationnelle de la S-130 édition 2.0.0 et la production officielle d'une seule et unique base de données de l'OHI qui fasse autorité. 1.0.0 dans deux régions (région E - mer Baltique, région M - océan Austral) avant la publication de la version opérationnelle de la S-130 édition 2.0.0 et la production officielle de l'unique base de données de l'OHI qui fasse autorité en matière de limites.<br><br>**Le président du HSSC** fera une mise à jour lors de la prochaine réunion. | **HSSC-16/C-8 (- 3 mois)** | Décision |
| 4.1 | Lauréat du prix de l'hydrographie | C7/16 | Tout en notant la résolution existante de l'OHI 2/2014 telle qu'amendée - Médaille Prince Albert 1er pour l'hydrographie, **le Conseil** avalise la proposition **du HSSC** et **de l'IRCC** d'un prix annuel du lauréat de l'hydrographie et approuve la marche à suivre proposée. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1 | Lauréat du prix de l'hydrographie | C7/17 | **Les présidents du HSSC et de l'IRCC**, avec le soutien **du Secrétariat de l'OHI**, doivent préparer une proposition de résolution de l'OHI pour le lauréat du prix de l'hydrographie qui sera décerné sur une base annuelle.<br><br>Après finalisation, **le Secrétariat de l'OHI** publiera une LC de l'OHI sollicitant l'approbation **des Etats membres de l'OHI** sur la proposition de résolution de l'OHI. | **Février 2024**<br><br>**Mars 2024** | |
| 4.1 | Mandat et règles de procédure du HSSC | C7/18 | Dans le but d'inclure la représentation **des RENC** aux réunions du HSSC, **le Conseil** avalise les amendements proposés au mandat et aux règles de procédure du HSSC. | | Décision |
| | Rapports des HSSC&IRCC et propositions au C-6 | C7/19<br><br>(identique aux anciennes C6/20, …et C1/06) | Compte tenu des délais entre les réunions HSSC-16 et IRCC-16 en 2024 et du compte à rebours pour la soumission des rapports et des propositions au C-8, **le Conseil** invite **les présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les procès-verbaux de leurs réunions de 2024 en vue de les utiliser/soumettre directement en tant que rapports et propositions à examiner lors du C-8. | **C-8**<br>**(- 3 mois)** | |
| | | | | | |
| **4.2 Rapport et propositions de l'IRCC** | | | | | |
| 4.2 | Rapport de l'IRCC | C7/20 | **Le Conseil** prend note du rapport et félicite **l'IRCC**, **les CHR** et **les sous-comités de l'IRCC** pour leurs accomplissements depuis le C-6. | | Décision |
| 4.2 | Décisions de l'A-3 | C7/21 | **Le Conseil** prend note du plan d'action de **l'IRCC** (et des entités subordonnées) visant à donner suite aux décisions de l'A-3 et invite **l'IRCC** à rendre compte chaque année des progrès accomplis. | **C-8**<br>**(- 3 mois)** | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2 | Décisions de l'A-3 | C7/22 | Pour donner suite à la décision A3/20b, **le Conseil** prend note des résultats d'une équipe de cadrage et avalise les recommandations de l'IRCC visant à mettre en place une équipe de projet sur *la mobilisation de fonds pour les initiatives de projet de l'OHI*, dans le cadre de l'IRCC.<br><br>**Le Secrétariat de l'OHI** publiera une LC sur l'établissement de l'EP sur la mobilisation de fonds de l'OHI (FG PT)[9], dès que les projets de mandat et de règles de procédure auront été finalisés par correspondance au sein de **l'IRCC**. | **Décembre 2023** | Décision |
| 4.2 | Couches thématiques SIG | C7/23 | Conformément à la décision A3/8c, **le Conseil** prend note du fait que **l'IRCC** a chargé **le MSDIWG** de ne pas investir dans un autre portail, mais de se concentrer sur les couches thématiques mondiales au moyen de l'infrastructure SIG existante de l'OHI (comme celles qui sont déjà disponibles sur l'INToGIS). | | |

[9] Note du Secrétariat : la conformité avec les résolutions M-3, la résolution 1/2014 de l'OHI - *Principes directeurs pour les fonds de l'OHI*, en particulier, doit être assurée.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2 | Equilibre entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'hydrographie | C7/24 | En ce qui concerne la proposition d'un nouveau *programme* pour la parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie (dans le prolongement du fructueux *projet* Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie), le **Conseil** convient de la marche à suivre en trois étapes suggérées par le **Secrétaire général**.<br><br>En conséquence :<br><br>a. Le **Conseil** charge l'**IRCC** de définir tout d'abord, par l'intermédiaire du **CBSC**, un cadre réglementaire (M-3) pour la poursuite des activités sur ce thème social, par le biais d'une proposition de résolution de l'OHI ;<br><br>b. Le **Conseil** convient de poursuivre le projet EWH dirigé par le CBSC en s'appuyant sur les fonds restants et sur les futures aides financières et/ou en nature annoncées par le **CA**, la **NO**, le **DK** et les **US**, mais qui doivent encore être confirmées.<br><br>c. Le **Conseil**, soutenu par l'IRCC, élabore une proposition sur le cadre futur d'un programme social de l'OHI (y compris la parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie) à soumettre à l'A-4. | **IRCC-16**<br><br>**C-9 (- 3 mois) en préparation de l'A-4** | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2 | IBSC et CSBWG | C7/25 | - **Le Conseil** accueille favorablement la proposition de **l'IRCC**, soutenue par **le Secrétariat de l'OHI**, d'organiser deux ateliers comme suit :<br>- un sur les questions relatives aux normes de compétence (**IBSC**), afin de fournir des éclaircissements aux institutions sur la préparation des soumissions au comité ;<br>- un sur la bathymétrie participative (**CSBWG**), sur les avantages de la bathymétrie participative et sur la manière d'accroître la contribution en données. | **1er semestre 2024**<br>**1er semestre 2024** | Décision |
| | | | | | |
| **4.3** | **Mise à jour sur le concept hybride (transition des ENC S-57 aux ENC S-101)** | | | | |
| | | | *Couvert par l'item 4.1 (voir le compte rendu du HSSC au C-7).* | | |
| | | | | | |
| **4.4** | **Proposition de version v3.0 de la Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100** | | | | |
| | Stratégie de mise en œuvre de la S-100 - Feuille de route<br>Annexe 1 | C7/26 | **Le Conseil** approuve les amendements proposés à la Feuille de route de mise en œuvre de la S-100 et présentés par le **Président du HSSC**, afin de publier la version 3.0 en octobre 2023.<br>Cette nouvelle version inclut les amendements soumis (documents C7-04.4A & 4.4B) :<br>- par le Secrétaire général au texte principal, en tenant compte notamment de la décision MSC106 de l'OMI sur le plan de transition vers l'ECDIS S-100 ;<br>par le Président du HSSC à l'Annexe 2, et par la France pour la figure 4 de l'Annexe 2. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 | C7/27 | **Le Secrétariat de l'OHI** doit mettre à disposition la version 3.0 finalisée de la Feuille de route. | **30 novembre 2023** | |
| | Stratégie de mise en œuvre de la S-100 | C7/28 (anciennement C6/37, …, C3/13) | **Les présidents du Conseil/HSSC/IRCC et le Secrétaire général**, soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, le cas échéant, assurent la tenue à jour de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sous la forme d'un document à version incrémentale contrôlée (y compris le texte et le calendrier) sur une base annuelle. | **Permanent** | |
| | | | | | |
| **4.5 Mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie - Propositions du Conseil au comité directeur (Décision A2/08)** | | | | | |
| | Laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie | C7/29 | **Le Conseil** prend note de la mise à jour sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie et prend acte des progrès accomplis dans le cadre des projets suivants :<br>- S-131 Base de données sur les infrastructures portuaires maritimes (MHID)<br>- Elaboration d'un document d'orientation sur la conversion de la S-57 vers la S-101<br>- Création et mise à l'essai d'un ECDIS capable d'afficher la S-102 (Phase 1) et la S-104 (Phase 2) sur les ENC S-101<br><br>et l'achèvement du projet de démonstration de faisabilité : Collaboration OHI-AISM pour démontrer l'interopérabilité des S-101, S-124 et S-125 en mer en utilisant la mise à jour sans fil via les liaisons de télécommunications 4G/5G. | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie | C7/30 (anciennement C6/43) | Le **Conseil** avalise la recommandation du comité directeur du laboratoire encourageant davantage de parties prenantes à identifier des projets de collaboration, notamment avec d'autres organisations et partenaires industriels. | | |
| | | | | | |
| **5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI** | | | | | |
| **5.1 Examen de la situation financière actuelle de l'OHI** | | | | | |
| | Rapport financier | C7/31 | **Le Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier en cours au mois de septembre 2023. | | Décision |
| | | | | | |
| **5.2 Proposition de programme de travail pour 2024** | | | | | |
| | Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2024 | C7/32 | **Le Conseil** approuve le Programme de travail de l'OHI pour 2024, tel que présenté par le **Secrétaire général**, prend note des dispositions internes du Secrétariat de l'OHI pour un changement de directeur principal et de gestionnaire principal pour ABLOS et le MSDIWG. | | Décision |
| | Journée mondiale de l'hydrographie | C7/33 | **Le Conseil** prend note du thème proposé par **le Secrétaire général** pour la Journée mondiale de l'hydrographie de 2024 :<br>« *Les informations hydrographiques – A l'appui de la sécurité et de l'efficacité des activités maritimes* »<br><br>**Le Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2024 aux **EM de l'OHI** par la LC de l'OHI. | **Fin octobre 2023** | Décision |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **5.3** | **Proposition de budget de l'OHI pour 2024** | | | | |
| | Budget de l'OHI pour 2024 | C7/34 | En application des Décisions A3/26 à /28, le **Conseil** approuve le projet de budget pour 2024 fourni par le **Secrétaire général**, y compris les adaptations proposées. | | Décision |
| | | | | | |
| **6.** | **EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI** | | | | |
| **6.1** | **Plan stratégique de l'OHI – Décisions A3/08a à /08d – Mise à jour des indicateurs de performance stratégique** | | | | |
| 6.1 | Etat d'avancement du Plan stratégique - SPI | C7/35 | Le **Conseil** prend note du tableau de bord (objectif 2026, valeur SPI du WP2 et du WP3 **au 31 décembre 2022**) alloué au Secrétariat, au HSSC et à l'IRCC (rapport annuel 2022 de l'OHI, annexe B (pages 153 à 167)) et de sa mise à jour pour le WP1 au 1er octobre 2023. | | Décision |
| | | | | | |
| **6.2** | **Discussion initiale et marche à suivre (d'ici le C-9) pour la préparation d'un Plan stratégique révisé en vue de l'A-4** | | | | |
| | Préparation de l'A-4 (Plan stratégique de l'OHI) | C7/36 | Le **Conseil** reconnaît que la structure actuelle du plan stratégique 2021-2026 est toujours pertinente au niveau conceptuel (vision, objectifs, etc.) et convient que l'objectif du prochain Plan stratégique 2027-2032 devrait se limiter à une révision du plan stratégique actuel. | | Décision |
| | Préparation de l'A-4 (Plan stratégique de l'OHI) | C7/37 | Le **Conseil** charge le **HSSC** et l'**IRCC** de fournir leurs contributions sur les axes possibles d'*évolution* du plan stratégique existant en préparation de la phase de *révision* (2024-2025) du plan stratégique actuel. | **C-8 (- 3 mois)** | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 6.2 | Préparation de l'A-4 (Plan stratégique de l'OHI) | C7/38 | Le **Conseil** accueille favorablement la proposition du **Vice-président du Conseil** de diriger un groupe de correspondance composé de la **NO**, la **SE**, le **GB**, les **US**, la **DE**, le **DK**, le **JP**, le **BR**, la **NZ**, la **FR** et la **HR** sur les moyens[10] de préparer le prochain plan stratégique de l'OHI pour la période 2027-2032.<br><br>[Note : la proposition relative au champ d'application et au mandat d'un éventuel groupe de travail chargé de l'examen du plan stratégique doit être soumise au C-8 pour approbation et mise en œuvre]. | **C-8 (- 3 mois)** | |
| | | | | | |
| **7. AUTRES ITEMS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL** | | | | | |
| **7.1 Participation accrue aux activités des organes de l'OHI** | | | | | |
| | Evénements de l'OHI plus inclusifs | C7/39 | Prenant acte des commentaires formulés en séance et rassemblés dans le Livre rouge, le **Conseil** convient de préparer une résolution de l'OHI sur les *lignes directrices visant à rendre les événements de l'OHI plus inclusifs*, sur la base des recommandations formulées par le **Secrétaire général** (document C7-07.1A, paragraphe 37) et de l'analyse préliminaire par l'**AU**, la **GB** et la **NZ**, disponible dans le document C7-07.1B. | | Evénements de l'OHI plus inclusifs |

[10] La proposition sur la portée et le mandat d'un éventuel groupe de travail sur la révision du Plan stratégique doit être soumise au C-8 pour approbation et mise en œuvre.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Evénements de l'OHI plus inclusifs | C7/40 | Le **Conseil** avalise le principe de l'examen d'une première proposition de résolution de l'OHI intitulée « *lignes directrices visant à rendre les événements de l'OHI plus inclusifs* » (titre à confirmer), qui sera préparée par un groupe de rédaction ad hoc (**AU**, **CL**, **FJ**, **GB**, **NZ**[11], **SG**, **US**...).<br><br>Le **Conseil** charge le **groupe de rédaction ad hoc** (respectivement l'**IRCC**) de mener une enquête[12] au nom du Conseil afin d'évaluer la faisabilité, les préférences et la volonté des **EM**, **GT**, **Présidents de comités**… (respectivement les **CHR**) d'accueillir et de participer aux réunions selon les quatre modalités différentes (en personne, en personne avec diffusion en direct, hybride ou VTC complète).<br><br>Une fois les résultats de l'enquête compilés par le groupe de rédaction ad hoc, le **Secrétariat de l'OHI** affinera le projet de proposition de résolution de l'OHI en liaison avec le groupe de rédaction ad hoc, le cas échéant, et le soumettra aux **Etats membres de l'OHI** pour approbation | **31 janvier 2024**<br><br>**31 janvier 2024**<br><br>**31 mars 2024 (Echéance 31 mai 2024)** | Evénements de l'OHI plus inclusifs |
| | | C7/41 | *Laissé en blanc intentionnellement* | | |
| | | | | | |

[11] Direction.
[12] Des définitions claires des catégories de réunions doivent être fournies dans le cadre de l'enquête.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **7.2** | **Poursuite de la numérisation des opérations du Secrétariat – Développement et introduction d'un système amélioré d'enregistrement et de partage de l'information** | | | | |
| | | C7/42 | Le **Conseil** avalise les ambitions du **Secrétariat de l'OHI** de poursuivre la numérisation des services rendus aux Etats membres de l'OHI et salue l'offre faite aux **EM de l'OHI** qui souhaiteraient participer aux différentes phases de test et d'acceptation du nouveau portail de l'OHI (contact : addt@iho.int).<br><br>Le **Conseil** prend note de la participation potentielle à la phase de test du **BR**, du **DK**, de la **FR**, du **GB**, de l'**ID**, du **JP**, de la **NO**, de la **SE** et des **US**. | **A partir de décembre 2023** | Décision |
| | | | | | |
| **7.3** | **Mise en place dans les MSDI d'une nouvelle couche mondiale consacrée aux aires marines protégées (AMP) – Proposition (Secrétariat de l'OHI) de discussion sur la situation et les activités à suivre** | | | | |
| | AMP | C7/43 | Le **Conseil** prend note des préoccupations valables soulevées par certains membres au cours de la discussion et dans le Livre rouge sur la proposition d'engager l'OHI dans le développement d'une nouvelle couche mondiale consacrée aux AMP dans les MSDI, mais n'est pas parvenu à un consensus sur l'approche du concept d'AMP proposée par le Secrétariat. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | AMP | C7/44 | A la suite des précisions apportées par le **Secrétaire général** sur les objectifs, y compris les mises à jour de la dernière réunion NIPWG-10 sur le développement de la S-122, le **Conseil** convient de la nécessité stratégique de promouvoir le concept S-100 avec un gain rapide par le biais de la S-122.<br><br>Le **Conseil** charge le Secrétariat de l'OHI d'établir une liaison avec les fournisseurs de données pertinents sur les AMP et charge l'IRCC, par l'intermédiaire du MSDIWG, de mettre en place un projet pilote pour les AMP en haute mer et celles adoptées par l'OMI, afin de démontrer les avantages de la S-122 à des fins autres que la navigation. | **C-8** | Décision |
| | | | | | |
| **8.** | **PROCHAINE REUNION** | | | | |
| **8.1** | **Dates et lieu de la 8ème réunion du Conseil de l'OHI** | | | | |
| | C-8 | C7/45 | Le **Conseil** décide de tenir le C-8 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 15 au 17 octobre 2024 (réunion complète en personne, retransmission en direct sur demande). | **Décision définitive le 15 juin 2024** | Décision |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **9.** | **AUTRES SUJETS** | | | | |
| **9.1** | **Document d'information (US) : Considérations réglementaires en matière de navigation pour les services hydrographiques** | | | | |
| | C-8 | C7/46 | Le **Conseil** prend note du document d'information fourni par les **Etats-Unis** sur les réglementations nationales ainsi que de l'expérience utile partagée par d'autres Etats membres.<br><br>Le **Conseil** encourage les **EM** à participer aux activités de l'ENCWG / ECS PT. | | |
| | | | | | |
| **10.** | **EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION** | | | | |
| | | | | | |
| **11.** | **CLOTURE DE LA REUNION** | | | | |
| | | | | | |

# 8EME REUNION DU CONSEIL DEL L'OHI

## C-8 DE L'OHI

## Monaco, 15 – 17 Octobre 2024

## COMPTE RENDU

*(Version 1.0, 23 Octobre 2024)*

Note : *la 8ème réunion du Conseil de l'OHI s'est déroulée selon le calendrier prévu, le présent compte rendu est conforme aux sections de l'ordre du jour.*

Annexe A : *Liste des participants enregistrés*

Annexe B : Ordre du jour

Annexe C : *Liste des décisions et actions*

### 1. OUVERTURE

### 1.1 Remarques d'ouverture et introduction du Secrétaire général

*Docs: C8-01A Liste des documents*

*C8-01B Liste des participants enregistrés*

**Le Secrétaire général de l'OHI, le Dr Mathias Jonas,** ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants au huitième Conseil de l'OHI (deuxième réunion du troisième Conseil[1] du cycle de l'OHI). Le Secrétaire général rappelle les responsabilités et la méthode de travail du Conseil telles qu'elles sont définies dans la Convention, le Règlement général et les Règles de procédure. Il souligne en particulier l'obligation du Conseil, en vertu de l'article VI de la Convention, d'accomplir les tâches suivantes : « *d'exercer les responsabilités qui peuvent lui être déléguées par l'Assemblée* »; et « *de coordonner les activités de l'Organisation entre les sessions de l'Assemblée, dans le cadre de la stratégie, du programme de travail et des dispositions*

*financières décidés par l'Assemblée ».*

Le Conseil est prêt à entamer ses travaux, le quorum étant atteint avec la présence de 28 Etats membres du Conseil. Deux membres du Conseil, la Jamaïque et la Malaisie, ont averti qu'ils n'étaient pas en mesure d'assister à la session.

Un accueil particulier est réservé à **M. Javier Yasnikouski**, chef de la sécurité opérationnelle à la division de la sécurité maritime de l'OMI, qui partagera des informations sur la collaboration entre l'OHI et l'OMI dans la mise en œuvre de la S-100.

En préparation des propositions sur la participation inclusive aux réunions de l'OHI qui seront abordées dans le cadre de l'item 7.1 de l'ordre du jour, la réunion est diffusée, pour la première fois,

[1] Note : Conseil#1 (2017-2020), Conseil#2 (2020-2023), Conseil#3 (2023-2026).

en direct via internet à six Etats membres de l'OHI enregistrés pour cette transmission. Par ailleurs, en vue de l'item 6.2 de l'ordre du jour, il invite également les membres intéressés par la création du groupe de travail sur la révision du plan stratégique à manifester leur intérêt pour les fonctions de membres exécutifs de ce groupe.

Le Conseil est également informé que le Secrétariat a appris avec tristesse le décès du Contre-Amiral Giuseppe Angrisano, qui avait été Directeur de l'OHI de 1992 à 1997 et Président de l'OHI de 1997 à 2002, survenu le dimanche 13 octobre. La vision, l'héritage et les aspirations du Contre-Amiral Angrisano demeureront gravés dans nos mémoires et continueront à nous enrichir.

**Décision C8/01 : Le Conseil** accueille favorablement le discours d'ouverture du **Secrétaire général**, qui rappelle que ce troisième Conseil inter-Assemblées est tout à fait prêt à entreprendre les tâches qui lui sont confiées en vertu des articles de la Convention de l'OHI qui ont été rappelés.

Il note le plus haut niveau de participation jamais atteint et souhaite la bienvenue aux 89 participants enregistrés (en personne) et aux 16 Etats membres de l'OHI en tant qu'observateurs (en personne et en streaming).

Un accueil particulier est réservé à **M. Javier Yasnikouski**, chef de la sécurité opérationnelle à la division de la sécurité maritime de l'OMI.

En prévision de l'item 6.2 de l'ordre du jour, le **Secrétaire général** invite les **membres du Conseil** à envisager la nomination des membres pour la mise en place du nouveau SPRWG[2].

**Décision C8/02 : Le Conseil** est informé avec tristesse que **l'amiral Giuseppe Angrisano**, Directeur et Président de l'OHI de 1992 à 2002, est décédé le 13 octobre 2024.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

*Docs :* *C8-01.2A* *Ordre du jour Rev2*

*C8-01.2B* *Calendrier*

*C8-01.2C* *Livre rouge Rev 1*

Le **Secrétaire général** appelle l'attention sur l'ordre du jour Rev 2 et demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent y apporter des modifications avant son adoption. Il prend note qu'aucune modification n'est proposée.

**Décision C8/03 :** Le **Conseil** adopte l'ordre du jour et le calendrier tels que proposés et prend note de la disponibilité du Livre rouge du C-8.

### 1.5 Laissé en blanc intentionnellement

### 1.4 Remarques d'ouverture de la présidente

*Docs :* *C8-01.4A*

**Mme Pia Dahl Højgaard, Présidente du Conseil**, indique que, pour sa deuxième année dans ses fonctions, elle espère répondre aux attentes des membres du Conseil et gagner leur confiance, alors qu'ils poursuivent leurs efforts d'élaboration des normes de cartographie marine et de fourniture de services hydrographiques au plus grand bénéfice de la société. A mi-parcours entre les Assemblées, le Conseil ouvrira la voie à des propositions en vue du C-9, où il avalisera et préparera les décisions finales à soumettre à l'A-4.

Les actions confiées au Conseil par l'A-3 comprennent la garantie de la mise en œuvre de la S-100 en

[2] Groupe de travail sur la révision du plan stratégique.

donnant la priorité au but 1 du plan stratégique de l'OHI pour 2021-2026 dans la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026. L'accent doit être maintenu sur : la finalisation des normes ; le renforcement des compétences et des capacités pour produire des données S-100 ; l'essai des services ; et la garantie de l'interopérabilité des services de navigation. Le HSSC a présenté au Conseil des propositions relatives à la mise en œuvre de la S-100.

Lors de l'A-3, les membres de l'OHI ont reconnu la nécessité de créer un Centre Infra de l'OHI pour la S-100. Une équipe de projet, sous l'égide du HSSC, a travaillé sur cette proposition en collaboration avec le Secrétariat. Il sera demandé au Conseil d'approuver la création d'un centre en 2025, à titre provisoire, puis de son installation permanente qui fera l'objet d'une décision à l'A-4 .

La tâche d'élaboration d'un plan stratégique révisé pour 2027-2032 a progressé dans le cadre d'un groupe de correspondance qui a recommandé la création d'un groupe de travail sur la révision du plan stratégique, chargé de fournir un projet de plan stratégique en temps voulu pour le soumettre à l'A-4. Le HSSC et l'IRCC ont tous deux contribué activement à l'élaboration de ce plan stratégique, et le Conseil sera invité à apporter sa contribution au groupe de travail en charge de la révision du plan stratégique.

La demande de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO) de mettre en place des mécanismes visant à favoriser une plus grande inclusion et participation de tous les Etats membres aux réunions de l'OHI sera également prise en compte. Un groupe de rédaction ad hoc, créé lors du C-7, présentera les résultats d'une enquête sur la participation. Par la suite, un projet de résolution visant à maximiser la participation active aux événements de l'OHI sera soumis à l'approbation du Conseil.

Le nombre d'Etats membres de l'OHI participant à distance, ceux présents en tant qu'observateurs, ainsi que la présence des partenaires de développement, rappellent l'importance des décisions à prendre par le Conseil et l'opportunité d'y contribuer, de débattre de questions d'intérêt commun et de partager des expériences. Lorsque nous nous connaissons mieux, il devient plus facile de travailler ensemble dans un climat de confiance et d'ouverture, et de nous unir pour relever les défis qui se présentent.

**Décision C8/04 : Le Conseil** accueille favorablement le discours d'ouverture de **la Présidente du Conseil** qui donne un aperçu rapide des points à examiner en priorité au cours de la semaine, ouvrant la voie au C-9 tel que demandé par la 3ème session de l'Assemblée en 2023 (mise en œuvre de la S-100, centre d'infrastructure, plan stratégique révisé, participation plus active aux réunions de l'OHI, etc.) et à l'esprit de coopération visant à rendre l'OHI plus efficace.

### 1.5 Dispositions administratives

*Docs : C8-01.5A Liste de contacts des membres et références utiles – Documents de base soulignés (Convention relative à l'OHI, Règlement général, Règles de procédure de l'Assemblée, Règles de procédure du Conseil).*

Le **Secrétariat du Conseil** demande aux membres de vérifier leur informations personnelles dans la liste de contact des membres du Conseil et d'informer le Secrétariat de l'OHI de toute modification. La procédure d'approbation tacite, selon laquelle les membres qui ne s'opposent pas explicitement à une décision sont réputés l'avoir acceptée, est rappelée aux participants. Le Secrétariat de l'OHI explique ensuite le processus et le calendrier de la rédaction du compte rendu du Conseil ainsi que le travail des procès-verbalistes et des cinq rapporteurs aimablement désignés par la Chine, la France, La Thaïlande, le Royaume-Uni, et les Etats-Unis d'Amérique ainsi que M. Jeff Wootton du Secrétariat de l'OHI.

**Décision C8/05 : Les Etats membres de l'OHI ayant un siège au Conseil** doivent vérifier leurs coordonnées sur la page web de l'OHI > Conseil > Documents de base (du C-8), puis sur le portail de

l'OHI lorsque ce dernier deviendra opérationnel.

## 3 ITEMS REQUIS PAR LA 3ème ASSEMBLEE DE L'OHI

### 3.1 Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la liste des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil.

*Docs : C8-02.1ARev1 Décisions de l'Assemblée affectant le Conseil et voie à suivre*

Le **Secrétaire général** rappelle que le Conseil examine chaque année l'état d'avancement du niveau d'exécution des décisions prises par l'Assemblée. Il prend note qu'une nouvelle proposition a été reçue concernant une définition révisée des intérêts hydrographiques (décision A3/05) et qu'elle sera examinée sous l'item 7.4 de l'ordre du jour.

**Décision C8/06 :** Sur la base de la présentation du Secrétaire général, le **Conseil** prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de certaines décisions et actions de l'A-3 et des items de l'ordre du jour au titre desquels ces questions seront abordées lors du C-8 en vue de discussions plus approfondies.

### 2.2 Référence : Liste cumulative des décisions de l'A-3 affectant le Conseil (Décisions A3/05, A3/08 (a) à (e), A3/13, A3/14, A3/15, A3/20 (c), A3/21, A3/28 (c)).

*Aux fins de référence uniquement.*

## 3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

### 3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-7

*Doc : C8-03.1A*

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam** note que la plupart des décisions prises par le Conseil lors de sa septième session ont été menées à bien. La décision C7/07 relative à l'invitation permanente faite aux Etats membres de partager leurs stratégies nationales pour les comités nationaux de la S-100, fait partie des items en suspens qui seront examinés lors de la présente réunion. Les progrès réalisés par le Conseil, les comités et les groupes de travail sont jugés très satisfaisants.

**La présidente du Conseil** prend acte des progrès accomplis et souligne que les éventuelles positions en suspens concernant un grand nombre d'items seront examinées au cours de la présente réunion.

## ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

### 4.1 Rapport et propositions du HSSC

*Doc : C8-04.1A – Rapport du HSSC*
*- Annexe A : Projet de révision de l'annexe 2 de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la décennie de la S-100 (2020-2030).*
*- Annexe B : Concept hybride pour les ECDIS de la S-100 - Compte rendu analytique, Edition 1 v012. En date du 7 juillet 2024.*
*- Annexe C : Projet de mandat du groupe de travail MASS.*
*- Annexe D : Projet de liste des priorités de financement du HSSC avec estimations financières - mise à jour du 10 juillet 2024.*

Le **président du HSSC** rappelle qu'une réunion du HSSC réunissant 90 participants s'est tenue au Japon en mai 2024. Le HSSC a accueilli des représentants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui ont présenté l'avancement de l'élaboration des spécifications de produits S-100 relatives aux

conditions météorologiques. La forte participation à cette réunion a témoigné de l'intérêt que suscite le programme technique et la S-100. Un diagramme en trois dimensions sous forme d'« aquarium », illustrant l'interaction des produits S-100, a été développé par la République de Corée et est disponible dans le rapport et sur le site web de l'OHI.

En ce qui concerne l'élaboration des spécifications de produits de la S-100, des progrès ont été réalisés dans la phase 1 (mode suivi des routes) : les S-101 ENC, S-102 Bathymétrie, S104 Niveau d'eau, S-111 Courants de surface et S-129 Gestion de la profondeur d'eau sous quille, ont toutes respecté les délais et obtenu l'aval du HSSC. Il reste à obtenir l'approbation des Etats membres de l'OHI. Deux spécifications de produits de la phase 1 : la S-124 Avertissements de navigation, et la S-128 Catalogue des produits nautiques, ont été reportées à février ou mars 2025. Certaines éditions opérationnelles prévues dans le cadre de la phase 2 pourront éventuellement être achevées en décembre 2025.

Des liens étroits sont maintenus entre l'OMI et l'OHI concernant la mise en œuvre de la S-100 et des ECDIS de la S-100. Lors de la session MSC 108 de l'OMI, en mai 2024, une révision de la résolution MSC.530(106) sur les normes de fonctionnement des ECDIS a été approuvée, incluant une référence à un format de communication sécurisé (SECOM) pour l'échange d'informations relatives aux routes. Ce format de communication pourrait techniquement être utilisé pour la transmission des données S-100. Le MSC a également examiné les modalités de diffusion des données S-100. Une attention particulière a été portée sur un document de travail relatif à la diffusion des produits S-100, qui met en lumière la collaboration entre l'OHI et l'OMI. Ce document, soumis en tant que MSC 109/19/3, sera examiné lors de la session MSC 109 en décembre 2024. Ce document MSC 109/19/3 était complexe et a soulevé des questions cruciales, notamment : qui serait responsable de la distribution des produits S-100, quelle technologie serait utilisée pour leur diffusion, et comment garantir une diffusion cyber-sécurisée.

En ce qui concerne les difficultés et les défis, bien que l'OHI ait lancé la mise en œuvre de la S-100, celle-ci figure actuellement à l'ordre du jour de plusieurs organisations internationales, et la coordination entre l'OHI et ces entités deviendra de plus en plus cruciale. La S-100 étant également à l'ordre du jour de l'OMI, il est essentiel que les représentants de l'OHI se coordonnent étroitement avec les délégations de leurs Etats membres auprès de l'OMI afin d'éviter toute décisions indésirable. L'OHI aura besoin des ressources nécessaires pour maintenir ses opérations techniques et son infrastructure administrative afin de soutenir efficacement la mise en œuvre de la S-100, ce qui comprendra des défis organisationnels, financiers et opérationnels. Les groupes de travail, les comités et les équipes de projet dépendent totalement des contributions reçues des Etats membres.

Le **HSSC** a apporté des contributions au plan stratégique de l'OHI. Après avoir mis en place un système de trois votes lors du HSSC-16, la proposition visant à « se connecter davantage à la stratégie de navigation électronique de l'OMI » a recueilli le plus grand nombre de voix, même si on relève que le lien avec la stratégie de navigation électronique de l'OMI ne figure pas dans le plan stratégique et qu'il s'agit donc d'un aspect qui doit être renforcer. La confiance des utilisateurs envers la S-100 a également été soulignée. ( voir également le paragraphe 6.3).

**Décision C8/07 :** Le **Conseil** prend note du rapport et félicite le **HSSC**, ses groupes de travail, ses équipes de projet et les organisations qui le soutiennent pour les résultats obtenus depuis le C-7.

**Décision et Action C8/08 :** Le **Conseil** est informé de l'important document MSC 109/19/3 qui sera examiné en décembre 2024 lors de la réunion MSC 109 de l'OMI. Le **Conseil** invite les **Etats membres de l'OHI** à se mettre en rapport avec leur représentant de l'OMI avant le MSC 109 et à apporter leur soutien le cas échéant. (date cible novembre 2024).

En réponse à la décision du C-7 (C7/10), le HSSC a élaboré une première liste de priorités de financement, qui a été publiée à l'annexe D du rapport du HSSC au C-8. Plusieurs items de cette liste ont été financés par la République de Corée, IC-ENC et PRIMAR. Il demeure cependant un besoin de financement continue pour achever la mise en œuvre de la S-100.

L'équipe en charge du projet de dispositif de sécurité (SSPT) a amélioré les processus et procédures

de l'OHI concernant le dispositif de sécurité S-63/S-100. Le HSSC a approuvé la proposition de l'équipe de projet de percevoir des frais de gestion annuels auprès des utilisateurs du système. A cet effet, une fonction de paiement en ligne devra être mise en place sur le portail de l'OHI.

**Décision C8/16 :** Le **Conseil** note la liste des priorités et des besoins de financement du **HSSC** et remercie les partenaires (IC-ENC, ROK, PRIMAR, NOAA) pour leurs contributions en nature et financières.

**Décision C8/09 :** Le **Conseil** souscrit à la proposition du **HSSC** de recourir au fonds pour les projets spéciaux pour développer et intégrer une fonction d'application en ligne à l'appui du processus d'administration du dispositif de sécurité dans le Portail de l'OHI, afin de collecter les frais d'administration auprès des équipementiers utilisant le dispositif de sécurité.

Le HSSC-16 a décidé que la diffusion des SENC n'était pas nécessaire pour la S-100 et a conclu que les tests devraient se concentrer sur la détermination de la faisabilité de l'utilisation de la partie 15 de la S-100 dans la diffusion des données. Le HSSC a chargé le GT sur la S-100 d'entreprendre d'autres essais et de rendre compte des résultats en novembre 2024.

**Décision C8/10 :** Le **Conseil** est informé de l'accord général conclu lors du HSSC-16, selon lequel la fourniture de SENC n'est plus nécessaire pour la S-100, en particulier en raison des problèmes que pose la conservation de la signature numérique du producteur de données. Des tests sont toujours en cours. (date cible HSSC-17).

Le HSSC-16 a accueilli favorablement l'offre du Canada de désigner le fleuve Saint-Laurent comme zone d'essai en mer de l'OHI pour la S-100. D'autres zones officielles d'essai en mer dans le monde ont été accueillies favorablement, notamment dans la mer Baltique, entre la France et le Royaume-Uni et entre la Malaisie, l'Indonésie et Singapour. La cellule ISO du HSSC travaillera avec les groupes de travail et les groupes thématiques concernés pour organiser des essais plus structurés pour la S-100 afin de mieux répondre aux attentes des utilisateurs finaux.

**Décision C8/11 :** Le **Conseil** avalise le principe de la création de zones d'essais en mer S-100 de l'OHI dans le monde entier et remercie le **Canada** en particulier pour son offre concernant le fleuve Saint-Laurent. (Voir également **C8/70** et item de l'ordre du jour 7.5).

**Action C8/12 :** Sur la base des résultats de l'expérimentation soutenue par le **Canada**, le **Conseil** charge **le HSSC,** par l'intermédiaire de la **cellule ISO de l'OHI**, d'envisager la possibilité d'élaborer des lignes directrices (exigences minimales et résultats escomptés) pour les zones d'essais en mer S-100 de l'OHI (par exemple : impact éventuel sur les normes, impact sur les équipements, impact sur les outils de production et les mécanismes de distribution, impact sur les services de données, impact sur l'instruction et la formation des utilisateurs, etc.). Les **Etats membres** disposant de zones internationales d'essais en mer S-100 sont également invités à contribuer à l'élaboration de ces lignes directrices. (date cible : HSSC-17 (-7 semaines)).

Le NIPWG a travaillé en étroite collaboration avec l'IHMA[3] à l'élaboration de la spécification de produit S-131 relative à l'infrastructure portuaire maritime. Avec le soutien du NIPWG, l'IHMA a également élaboré des directives à l'intention des autorités portuaires sur l'échange électronique et automatisé de données nautiques entre les ports et les SH.

**Décision C8/14 :** Le **Conseil** salue la coopération efficace entre l'**OHI** et l'**IHMA**[4] pour l'élaboration des lignes directrices de l'IHMA sur la communication harmonisée et l'échange électronique de données maritimes pour les escales.

**Le Directeur de l'OHI Nyberg** présente une mise à jour des activités du laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie. Il attire l'attention sur le site web https://iho.int/en/iho-singapore-lab où les rapports et les résultats peuvent être consultés. Le premier projet, à savoir

[3] Association internationale des commandants de port.
[4] Association internationale des commandants de port.

l'examen du document d'orientation et un atelier sur la conversion de la S-57 vers la S-101, a été mené à bien. Le deuxième projet, portant sur la conception d'une base de données sur les infrastructures portuaires maritimes S-131, a également été mené à bien. Un site web est en cours de maintenance pour accueillir les contributions potentielles des autorités des ports et des rades. Dans le cadre du troisième projet, qui vise à démontrer l'interopérabilité des normes S-101 et S-102 sur un prototype d'ECDIS compatible avec la norme S-100, l'évaluation de l'interaction entre les normes S-101 et S-102, du point de vue de l'affichage, se poursuit. Les travaux visant à répondre aux besoins et aux exigences des utilisateurs progressent.

Le quatrième projet, visant à démontrer la gestion de l'ancien et du nouveau type d'ENC (S-57 et S-101) dans un environnement hybride, est en bonne voie. Il est prévu de rendre la S-101 disponible sur les principales routes de navigation d'ici 2026. Une contribution importante au projet viendra de l'Italie, dont le navire-école *Amerigo Vespucci* a entrepris un ambitieux tour du monde au cours duquel il a tenté de recueillir des données dans des zones reculées. Les résultats obtenus seront présentés ultérieurement. L'Italie teste également des ENC (S-57 et S-101) dans un prototype d'ECDIS hybride, ainsi que des mises à jour sans fil.

Dans une nouvelle proposition, le cinquième projet vise à intégrer les données terrestres et les données relatives au niveau de la mer afin de faciliter le développement de meilleures applications pour évaluer l'impact des ondes de tempête et, éventuellement, de traiter les scénarios d'inondation côtière.

En ce qui concerne les ECDIS S-100 à carburant hybride, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour ont mis au point un prototype dans les détroits de Malacca et de Singapour. Lors de démonstrations en mer, ils ont utilisé un prototype d'ECDIS hybride de la KHOA pour faire la démonstration du concept hybride.

**Décision et Action C8/17 :** Le **Conseil** prend note de la mise à jour verbale du Laboratoire conjoint OHI-Singapour d'innovation et de technologie par le **Dr Nyberg**, **Directeur de l'OHI**, et, faisant référence au document HSSC16-04.4A, remercie le laboratoire et les contributeurs (**ID, IT, MY, SG**) pour les résultats obtenus (conversion S-57 en S-101, base de données S-131, interopérabilité S-101 et S-102 sur un prototype d'ECDIS S-100, disponibilité des ENC S-57 et S-101 sur un ECDIS hybride à bord du navire école italien *Amerigo Vespucci* pour sa circumnavigation, etc.)

Le **Conseil** encourage les **Etats membres de l'OHI** et les **parties prenantes de l'industrie** à s'engager activement dans des projets de collaboration avec le laboratoire OHI-Singapour.

(date cible HSSC-17).

Le **président du HSSC** appelle l'attention sur d'autres faits marquants du HSSC-16 : il a été décidé que les équipes de projet relevant du GT S-100 (S-101PT, S-102PT, S129PT) resteraient actives jusqu'à la mise sur le marché d'un ECDIS S-100, ce qui ne devrait pas se produire avant 2026 au moins. Le HSSC a également pris note de la demande du CIRM suggérant que l'OHI envisage de définir une date de retrait de la S-57 et d'informer l'OMI de la décision prise à cet égard. Après plusieurs années sans réunion, le groupe de travail sur le dictionnaire hydrographique a été remplacé par un groupe de correspondance (HDCG).

Au HSSC-16, l'équipe de projet sur les navires de surface autonomes (MASS PT) a proposé de réorganiser le PT en un groupe de travail permanent de l'OHI. Le HSSC a avalisé le mandat proposé pour le MASSWG.

**L'Allemagne** s'interroge sur l'intérêt de créer un groupe de travail permanent sur les MASS et prend note de la charge de travail déjà très lourde du HSSC. Le code MASS existe déjà et les Etats membres sont confrontés à la nécessité de disposer d'informations lisibles par machine.

**La Norvège**, suite au commentaire de l'Allemagne, demande si le programme de travail du groupe de travail proposé sur les MASS se limitera à rendre les données lisibles à la machine ou s'il aura d'autres tâches, telles que l'intégration des systèmes sans pilote dans les infrastructures terrestres ou la prise de décisions concernant le type de données à collecter et la manière dont elles doivent être fournies.

Elle prend note de certains développements dans le domaine des transports sans pilote. Elle suggère que ces questions soient abordées, peut-être par le biais d'une équipe de projet dédiée ou même d'un groupe de travail spécifique.

**L'Allemagne** indique que la question de la lisibilité des machines est abordée dans le cadre de la suite S-100. A la lumière des travaux existants, elle ne voit pas l'intérêt de créer un groupe de travail, mais acceptera la recommandation du HSSC.

Le **Secrétaire général** souligne que l'exploitation des MASS comporte une multitude d'aspects, allant de la construction des navires à la maintenance à distance, en passant par l'équipage et l'exploitation à distance. Cependant, l'OHI se doit de se concentrer uniquement sur l'aspect hydrographique des MASS. Un récent rapport[5], daté du 13 septembre 2024, du groupe de travail intersessions sur les navires de surface autonomes a précisé les attentes en matière de soutien hydrographique pour les opérations MASS, y compris la fonctionnalité de l'ECDIS et la nécessité que les informations soient dans un format lisible par machine. Il croit comprendre que l'OMI se limite à demander un soutien hydrographique et, dans ce contexte, il considère qu'il sera suffisant de continuer avec une équipe de projet plutôt qu'avec un groupe de travail permanent.

Le **président du HSSC** convient qu'il serait raisonnable de maintenir une équipe de projet MASS à l'heure actuelle.

**Le Directeur de l'OHI Sinapi** demande si l'équipe de projet MASS poursuivra ses activités avec le même mandat. Il note que le groupe de travail chargé de l'examen du plan stratégique (SPRWG) examinera les buts stratégiques de l'OHI qui, d'après les commentaires du HSSC et de l'IRCC, incluront la navigation électronique.

La **présidente du Conseil** conclut que l'équipe de projet MASS restera en place pour le moment et qu'une décision sur la formation d'un groupe de travail permanent sera prise ultérieurement.

**La Roumanie,** se référant au groupe de travail MASS déclare qu'elle partage le point de vue du président du HSSC selon lequel un plan à long terme est nécessaire. Elle ne comprend pas la décision de reporter la création d'un groupe de travail. De nombreux aspects doivent encore être pris en compte dans le mandat, notamment les systèmes sans pilote.

**La présidente du Conseil** déclare qu'elle pense que le même travail pourrait être entrepris, sous la forme d'une équipe de projet plutôt que d'un groupe de travail.

**Décision C8/13 :** A la suite d'une proposition du **HSSC**, le **Conseil** décide de ne pas créer de **MASSWG** en tant que tel, mais de maintenir l'**équipe de projet** actuelle dans le cadre de son mandat actuel, tout en notant que le prochain **SPRWG** pourrait fournir des orientations plus précises sur cette question, s'il le juge nécessaire.

Le **président du HSSC**, en réponse aux questions concernant le retrait progressif de la S-57 soulevées par le **Directeur général d'IC-ENC**, déclare que la phase d'approbation de la spécification de produit pour les ENC S-101 est pratiquement achevée et qu'une lettre circulaire de l'OHI sera probablement publiée à cet effet d'ici une ou deux semaines. Cependant, il n'existe pas encore d'ENC S-101 officielles et il est donc prématuré d'envisager un abandon progressif de la S-57. Il est essentiel de penser à long terme, sur une période de dix ans. Un plan d'élimination progressive pourrait être intégré dans l'examen du plan stratégique. Pour ce qui concerne l'intégration des enseignements de la phase 1 dans la phase 2, il est plus facile de traiter les spécifications des produits par paquets plutôt que séparément. Enfin, il insiste sur l'importance d'établir des priorités.

Le **Secrétaire général** indique que la question du retrait progressif de la S-57 pourrait être inscrite à l'ordre du jour du **WENDWG** et que l'on pourrait demander l'avis des fournisseurs de cartes avant de fournir une réponse plus détaillée.

**Décision et Action C8/15 :** Notant l'évolution de la norme de fonctionnement des ECDIS de l'OMI, qui

[5] Doc. IMO MSC/ISWG/MASS 3/WP.1 en date du 13 septembre 2024.

comprend désormais deux nouvelles normes (l'une pour les communications sécurisées[6], l'autre pour l'échange de plans de route[7]) approuvées par le MSC 108 de l'OMI, le **Conseil** accepte la proposition du **HSSC** d'inclure un nouveau point de travail dans le plan de travail de l'OHI (Programme 2) relatif aux aspects techniques et à l'impact des nouveaux concepts de distribution des produits et services de données S-100, y compris l'abandon progressif ultérieur de la distribution d'ENC S-57. La liaison doit être assurée avec l'**IRCC/WENDWG** sur cette question (date cible : HSSC-17/C-9).

**Décision C8/18 :** Le **Conseil** approuve le plan de travail du **HSSC**, y compris l'analyse des aspects techniques et de l'impact des nouveaux concepts de distribution des produits basés sur la S-100.

**Action C8/19 :** Compte tenu des délais entre les réunions HSSC-17 et IRCC-17 en 2025 et du calendrier pour la soumission des rapports et des propositions au C-9 (puis à l'A-4), le **Conseil** invite les **Présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus de leurs réunions de 2025 dans l'optique qu'ils soient utilisés/soumis directement comme rapports et propositions à examiner au C-9 (date cible : C9 – 3 mois).

### 4.2 Rapport et propositions de l'IRCC

*Do c: C8-04.2A*
- Annexe : Axe d'évolution du plan stratégique de l'OHI

Le **président de l'IRCC** présente le rapport et les résultats de la[16e] réunion de l'IRCC, qui s'est déroulée en Équateur en juin 2024. L'IRCC a bénéficié d'une excellente collaboration avec le HSSC, comme toujours, notamment dans les domaines de la diffusion des produits S-100 et de l'élaboration de la partie C de la S-11 (directives pour la coordination et la gestion de l'élaboration des ENDS S-100).

Les CHR rendent compte des principales questions régionales, notamment l'harmonisation du développement et de la mise en œuvre des produits et services de la S-100, le besoin de ressources supplémentaires pour la production des produits S-101 et S-102, l'amélioration des services fournis aux utilisateurs des ECS, les défis posés par la production parallèle des ENC S-57 et S-101, les fonds limités disponibles pour le renforcement des capacités et la parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie. L'IRCC a débattu de la création d'un plan d'action de la Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique (CHA) portant sur l'impact du changement climatique dans l'*océan Austral* et a recommandé que les présidents des CHR demandent à leurs Etats membres de prendre en compte les activités étendues dans la mise en œuvre de la Feuille de route S-100 pour la région CHA.

**Décision C8/20 :** Le **Conseil** prend note du compte rendu et félicite l'**IRCC**, les **CHR** et les **sous-comités** et **groupes de travail de l'IRCC** pour les résultats obtenus depuis le C-7, ainsi que pour l'excellente coopération directe entre le **HSSC**, l'**IRCC** et leurs organes subordonnés.

**Décision C8/21 :** Le **Conseil** prend note que de nombreuses **CHR** ont rendu compte de l'importance des activités de CB et de la nécessité de disposer de fonds supplémentaires, notamment pour soutenir le développement des services de données S-1xx dans leurs régions.

Le Sous-comité de l'IRCC sur le Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN) a évalué les renseignements sur la sécurité maritime (RSM) fournis par les Etats côtiers à 89,2 %, l'objectif du plan stratégique de l'OHI étant d'atteindre 90 % d'ici 2026. Le SMAN a soumis la version 2.0.0 du document S-124 sur les avertissements de navigation au HSSC pour qu'il donne son aval et a finalisé la version préliminaire du guide d'encodage du document S-124. Il collabore avec le sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) pour la mise en place d' système d'information géographique (SIG) dans le cadre de la publication C-55 de l'OHI (état des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde). Le SMAN recommande que l'utilisation de tous les services mobiles par satellite homologués (RMSS) devienne obligatoire et suggère que l'IRCC envoie une lettre en ce sens aux CHR.

[6] IEC SECOM 63173-2.
[7] IEC S-421.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, le président de l'IRCC remercie chaleureusement pour leurs généreuses contributions financières, la République de Corée, la Nippon Foundation et un certain nombre d'Etats membres, dans le cadre du projet Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie (EWH). Les coordinateurs du renforcement des capacités ont déployé d'importants efforts pour identifier les projets nationaux et régionaux susceptibles de contribuer au programme de travail de l'OHI en matière de renforcement des capacités et pour coordonner le soutien aux pays qui en ont besoin. L'IRCC invite les CHR à s'assurer que leurs régions soient représentées au sein du CBSC et à encourager davantage d'Etats membres à participer à ses travaux.

**Décision C8/22 :** (précédemment C7/24)[8] : En ce qui concerne la proposition d'un nouveau *programme* pour la parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie (dans le prolongement du fructueux *projet* Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie), le **Conseil** convient de la marche à suivre en trois étapes, comme l'a suggéré le **Secrétaire général** lors du C-7.

Par conséquent :

d. Le **Conseil** charge le **CBSC** de définir tout d'abord, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, un cadre réglementaire (M-3) pour la poursuite des activités sur ce thème social, par le biais d'une proposition de résolution de l'OHI ; (date cible IRCC17).

e. Le **Conseil** convient de poursuivre le projet EWH dirigé par le **CBSC** en s'appuyant sur les fonds restants et sur les futures aides financières et/ou en nature annoncées par le **CA**, la **FR**, la **NO**, le **DK**[9], l'**UK** et les **US**, mais qui doivent encore être confirmées.

f. Le **Conseil**, soutenu par l'**IRCC**, élabore une proposition sur le cadre futur d'un programme social de l'OHI (y compris la parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie) à soumettre à l'A-4. (date cible C-9 (- 3 mois) en préparation de l'A-4).

**Décision C8/23 :** Le **Conseil** prend note de la mise à jour du projet Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie fournie par le **Directeur Sinapi**.

Le CBSC a créé une équipe de cadrage afin de rédiger le mandat d'une équipe de projet chargée de définir un cadre pour un futur programme social de l'OHI, incluant des questions telles que la parité entre les sexes. Cependant, l'étendue de la tâche a été considérablement réduite et il reste encore du travail à accomplir avant que l'équipe de projet puisse être constituée.

**Décision et Action C8/24 :** Sur la base de ce qui précède et en se référant au doc. C8-05.2.1A, le **Conseil** :

- Avalise les recommandations spécifiques de l'**IRCC**, à savoir la création d'une **équipe de projet de l'IRCC** chargée de rédiger une proposition de résolution de l'OHI sur la parité entre les sexes / l'inclusion ;
- Prend note du fait que l'équipe de cadrage mise en place par l'**IRCC** a proposé un mandat pour la création d'une **équipe de projet** spécialisée chargée de rédiger une résolution à soumettre au C-9 pour aval, puis à l'A-4 pour approbation ;
- invite l'**IRCC** assisté du **Secrétariat de l'OHI** à publier des LC pour l'approbation du mandat et des règles de procédure et la création ultérieure de l'**équipe de projet** d'ici la fin de l'année 2024.

Les membres des centres régionaux de coordination des ENC (RENC) ont proposé deux contributions au programme de travail du renforcement des capacités : une initiative de fonds opt-in soutenue par des membres d'IC-ENC et un module de formation en ligne destiné à cinq Etats membres ne faisant pas partie des RENC, proposé par des membres de PRIMAR. L'IRCC décide que les activités financées, ayant

[8] Gardé comme aide-mémoire pour le contexte. En attente.
[9] La contribution du DK à EWH est confirmée jusqu'en 2026.

reçu l'aval du CBSC mais non achevées au cours de l'année civile, ne seront plus automatiquement reportées dans le plan de travail de l'année suivante et que les ressources ainsi libérées seront réallouées aux activités de la S-100. Un groupe de gestionnaires a été formé au centre de formation de l'OHI, avec la mise à disposition d'un gestionnaire de systèmes par la République de Corée. L'IRCC appelle les Etats membres et les partenaires à contribuer à l'enrichissement du matériel d'apprentissage en ligne disponible sur le site web du centre de formation en ligne.

Le Groupe de travail sur la base de données mondiale ENC (WENDWG) a réévalué les principes WEND100 et a conclu qu'ils demeuraient appropriés pour atteindre les objectifs fixés. Le groupe de travail a constitué deux groupes de rédaction ad hoc, chargés respectivement de modifier les directives sur la mise en œuvre des principes WEND-100 et d'élaborer l'édition 1.0.0 de la S-11, partie C. Le groupe de travail WENDWG travaille également sur la rédaction d'un document visant à préciser la signification du terme « ENDS ».

Un questionnaire diffusé au troisième trimestre 2023 a révélé que le degré de préparation des Etats membres pour la S-100 était estimé à 53 %. Bien que le remplissage de la matrice WEND100-IGIF par les CHR soit désormais facultatif, cette matrice reste considérée comme un outil important pour les Services hydrographiques qui n'ont pas encore programmé l'introduction des services S-100. Plusieurs CHR n'ont toujours pas de coordinateurs pour la S-100. Le WENDWG a identifié la nécessité de développer une stratégie de communication ciblée, destinée aux utilisateurs finaux, aux fabricants et à l'OMI afin de mieux définir l'état de préparation et la couverture géographique attendue des produits et services basés sur la S-100 à partir de 2026. Il débattra de cette question lors de sa prochaine réunion ; et la contribution des RENC au débat sera inestimable. (Voir également la décision C8/32 à l'item 4.3 de l'ordre du jour).

**L'IRCC** recommande de modifier le mandat du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG) ; le groupe de travail transférera les ressources allouées au développement d'un portail destiné à promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de MSDI vers des activités de suivi du projet pilote S-122 sur les aires marines protégées. Ce projet mettre l'accent sur la haute mer et les aires marines protégées (AMP) adoptées par l'OMI, dans le but de démontrer l'utilité de la S-122 à des fins autres que la navigation. Le nouveau mandat permettra de réduire la charge de travail du groupe de travail, mais il sera important d'éviter les doublons avec les travaux d'autres organes.

**Le Directeur de l'OHI Nyberg,** précise que les travaux du MSDIWG dans le cadre du projet S-122 pourraient également être enrichis en invitant la fondation philanthropique américaine ProtectedSeas à créer un ensemble de données pour les AMP à l'aide de la spécification S-122. Le projet pourrait impliquer un suivi de la mise en œuvre des logiciels des fabricants d'équipement d'origine (OEM) et des systèmes d'information géographiques (SIG). Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale mondiale des Nations Unies (UN-GGIM) pourrait être invité à examiner les ensembles de données S-122 conformément à l'accord conclu dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ). L'UN-GGIM a proposé que le MSDIWG entreprenne des activités conjointes avec son propre groupe de travail sur l'information géospatiale marine. Dans ce contexte le Directeur suggère au Conseil de charger le MSDIWG d'étudier cette possibilité de collaboration, dans l'attente d'un débat plus approfondi lors du C-9.

**Décision et Action C8/25 :** Le **Conseil** prend note de la mise à jour des activités du **MSDIWG** par le **Président de l'IRCC**, appuyé par le **Directeur Nyberg**, et note la demande de l'UN-GGIM de renforcer les relations entre le MSDIWG et le groupe de travail sur les données géospatiales maritimes de l'UN-GGIM, pour des raisons d'efficacité.

Le **Conseil** invite le **MSDIWG**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, à examiner la décision 14/111 - *Informations géospatiales maritimes intégrées*, adoptée lors de l'UN-GGIM 14, et à proposer une marche à suivre. (date cible : IRCC-17 / C-9 (-3 mois).

**Décision et Action C8/26** : Le **Conseil** charge le **MSDIWG**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, en liaison avec le **NIPWG**, **Protected Seas**, les **équipementiers ECDIS**, les **fabricants de logiciels SIG**, les **Nations Unies**, l'**UICN** et les **Etats membres de l'OHI**, de coordonner un projet pilote visant à démontrer la mise en œuvre opérationnelle de la S-122. (date cible : IRCC-17/C-9 (-3 mois).

**L'adjoint aux Directeurs Guillam** estime qu'à une époque où les interactions et les chevauchements entre les activités des organisations travaillant dans le même domaine sont de plus en plus nombreux, celles-ci devraient se regrouper au sein de groupes de travail conjoints ou de groupes de correspondance.

**Le président de l'IRCC** indique que le Groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG) a publié un rapport sur le développement des capacités hydrographiques de l'OHI et de la Commission européenne (CE) dans des pays tiers. Un représentant d'IENWG a intégré un nouveau groupe créé par la CE, dédié au projet Vision 2035 du Réseau européen d'observations et de données marines (EMODnet), et l'IENWG a apporté une première contribution conjointe au projet Vision 2035.

**L'IRCC** a approuvé le mandat révisé du Comité international de la Fédération internationale des géomètres/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC). L'IBSC a examiné 17 demandes d'homologation d'institutions ou d'organismes professionnels au regard des normes de compétence et a identifié des lacunes majeures dans 15 d'entre elles. Le Secrétariat de l'OHI et les membres du Groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) ont organisé un atelier sur la CSB destiné aux Etats côtiers en avril 2024 ; un second atelier en ligne a été tenu début octobre 2024, fournissant des orientations et des éclaircissements sur la préparation des soumissions. L'IBSC a entamé la révision des normes S-5 et S-8 et a défini les sujets et les frais requis pour l'homologation en tant qu'institution ou organisme professionnel enseignant selon les normes S-5. Il se concertera avec le CBSC pour la mise à jour future de la publication C-47.

**Décision C8/28** : Le **Conseil** prend note de l'achèvement par l'**IRCC** de deux ateliers :

- Un sur les questions relatives aux normes de compétence (**IBSC**), afin de fournir des clarifications aux institutions sur la préparation des soumissions au Comité ; (date d'achèvement : octobre 2024).
- Un sur la bathymétrie participative (**CSBWG**), sur les avantages de la bathymétrie participative et sur la manière d'accroître la contribution des données ; (date d'achèvement : avril 2024).

Le groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) a identifié 10 domaines de travail prioritaires de haut niveau et a ajouté un nouvel item de travail, afin de mener à bien l'initiative CSB de l'OHI qui vise à coordonner les projets et activités nationaux, régionaux et internationaux en matière de CSB. L'IRCC invite les CHR à encourager les Etats membres à contribuer, de manière officielle ou non, aux travaux du CSBWG et à inciter les navires de tous les secteurs à fournir des données bathymétriques collectées lors de leurs opérations maritimes de routine.

Le Centre de données pour la bathymétrie numérique (DCDB) de l'OHI a archivé 93 nouveaux levés bathymétriques multifaisceaux et a finalisé de nouveaux pipelines d'ingestion de données CSB en collaboration avec le Centre interdisciplinaire pour le développement de la cartographie des océans, Seabed 2030, l'International Seakeepers Society et le Centre pour la cartographie des océans et les technologies innovantes. L'application « Coastal State Review Application » de la CSB sera bientôt pleinement opérationnelle. L'IRCC encourage les CHR à inviter les Etats membres à soumettre au DCDB les données bathymétriques de la communauté, indépendamment de leur origine, de leur résolution ou de leur qualité.

Le programme de la Carte générale bathymétrique des océans a célébré 120 ans de découverte des océans, adopté une nouvelle stratégie et un nouveau code de conduite et procédé à un examen de ses

pratiques de gouvernance. Il a également mis en place un nouveau sous-comité sur l'éducation et la formation.

Au cours du débat qui suit, le **président du HSSC** suggère que l'équipe de projet en charge de la mobilisation de fonds explore le potentiel de la fonction de paiement en ligne qui doit être incluse dans le nouveau portail de l'OHI relatif au dispositif de sécurité. Le **Secrétaire général** suggère que l'équipe de projet identifie également d'autres produits et services actuels et futurs de l'OHI pour lesquels il serait possible de percevoir une redevance, tout comme les normes publiées par l'Organisation internationale de normalisation (normes ISO) sont des produits payants (voir également le paragraphe 4.6, action C8/27b).

L'**Indonésie** suggère que l'OHI encourage l'OMI à adopter une réglementation officielle obligeant tous les navires à collecter des données bathymétriques.

**La Roumanie** appelle à une recommandation formelle du Conseil selon laquelle les CHR devraient considérer la coordination de la mise en œuvre de la S-100 dans leurs propres régions comme une priorité[10].

**La Türkiye** attire l'attention sur un cours de formation innovant sur l'évaluation et la conversion de la qualité des ENC, qui se déroulera à Istanbul en mai 2024 - le premier cours organisé par les coordonnateurs régionaux et financé par les membres d'IC-ENC.

**Les Etats-Unis** rendent hommage au succès remporté par les CHR dans leur rôle de coordinateurs, par exemple dans leur liaison avec les Etats non côtiers.

**Décision C8/29** : Le **Conseil** félicite les **CHR** pour les résultats remarquables et de grande envergure qu'elles ont obtenus dans la mise en œuvre des normes, le partage des meilleures pratiques entre les Etats côtiers et la coordination de la production dans leurs régions cartographiques.

Les activités de l'IRCC concernant l'équipe de projet de l'OHI chargée de la mobilisation des fonds sont regroupées à l'item 4.6 de l'ordre du jour.

### 4.6 Mise à jour sur la feuille de route de la S-100

*Doc : A. Annexe 2 de la feuille de route de la S-100 (cf. Annexe A du C8-04.1A ci-dessus)*
*B. Annexe 4 de la feuille de route de la S-100 (cf. Annexe B du C8-04.1A ci-dessus)*

**Le président du HSSC,** se référant à l'annexe 2 de la feuille de route de la S-100, invite le Conseil à avaliser les modifications apportées au calendrier de mise en œuvre de la S-100. Il souligne notamment le report à 2025 de l'approbation et de la mise en œuvre de la norme d'interopérabilité S-98 et des ensembles de données d'essai S-164 de la S-100. Pour l'avenir, le HSSC propose de mettre à jour le calendrier d'élaboration des spécifications des produits S-100 deux fois par an, au lieu d'une seule fois.

**Le HSSC** a élaboré un diagramme en arborescence visant à illustrer le concept du service de données électroniques de navigation (ENDS) et à fournir une représentation visuelle des différentes manières dont les produits du S-100 soutiennent les portefeuilles de services maritimes de l'Organisation maritime internationale (OMI), tels que définis dans la stratégie de navigation électronique de l'OMI, et les règlements de la Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS). Le HSSC propose d'ajouter ce diagramme à l'annexe 2 de la feuille de route de la S-100. Le HSSC invite en outre le Conseil à envisager des actions concrètes pour améliorer l'interaction avec les principales parties prenantes, notamment l'OMI, l'industrie et les utilisateurs finaux des cartes électroniques et des systèmes d'information (ECDIS).

**Le Royaume-Uni** propose d'ajouter un texte explicatif pour accompagner l'arborescence, voire de

[10] Note du Secrétariat du Conseil : la mise en œuvre de la S-100 est une priorité (Décision A2/30, Résolutions de l'OHI 01/2021 & 01/2023, SPI de l'OHI, etc.).

remanier entièrement le style de l'arborescence.

Concernant l'annexe 4 de la feuille de route de la S-100, **le président du HSSC** présente plusieurs modifications mineures du concept hybride pour les ECDIS S-100, reflétant les développements techniques réalisés depuis l'adoption de la feuille de route de la S-100 à l'A-3 et l'adoption des normes de performance révisées des ECDIS.

**Décision et Action C8/30 : Le Conseil** approuve les amendements proposés à l'annexe 2 de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, tels que présentés par le **Président du HSSC**.

Cette nouvelle version de l'annexe 2 comprend notamment :

- le diagramme ENDS[11], visant à illustrer la relation entre les produits S-100, les services maritimes de l'OMI et les règles SOLAS.
- le calendrier révisé de la S-100.

Prenant note de l'offre de soutien de l'**UK**, le **Conseil** charge le **WENDWG** et le **NIPWG,** par l'intermédiaire de l'**IRCC** et du **HSSC** respectivement, d'élaborer un texte concis à ajouter dans le diagramme ENDS, avec la possibilité d'en remodeler la forme le cas échéant. (date cible : IRCC-17/HSSC-17).

**Décision C8/31 :** Conformément à l'annexe 1 de la Feuille de route S-100, le **Conseil** souscrit à la recommandation du **Président du HSSC** d'envisager des actions concrètes en 2025 pour renforcer les interactions avec les principales parties prenantes (ex. : OMI, IEC, utilisateurs finaux d'ECDIS, OEM, industrie, distributeurs), telles que la création d'un forum/groupe de correspondance OMI-OHI des parties prenantes de l'ECDIS. (date cible : HSSC-17/C-9).

**Décision et Action C8/32 :** Le **Conseil** salue l'intention du **WENDWG**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, de fournir, à partir de 2025, des contributions[12] aux rapports d'information annuels du **Secrétariat de l'OHI** pour les réunions du NCSR de l'OMI, en rendant compte de la disponibilité et de la couverture planifiées[13], par **CHR**, des produits et services de données de la phase I de la S-100.

Demande d'une séance d'information sur la S-100 à l'heure du déjeuner à examiner par le **Secrétariat de l'OHI**. (date cible : le plus tôt possible).

**Décision C8/33 : Le Conseil** approuve les amendements proposés à l'annexe 4 de la Feuille de route de la S-100 (concept hybride pour l'ECDIS S-100), tels qu'ils ont été présentés par la **Présidente du Conseil**.

**Décision C8/34 :** Notant les mises à jour approuvées par le **Conseil** pour les annexes 2 et 4, le **Secrétariat de l'OHI** préparera et mettra à disposition la version 4.0 finalisée de la Feuille de route de la S-100. (date cible : 30 novembre 2024).

**Décision C8/35 : Les Présidents du Conseil/HSSC/IRCC et le Secrétaire général,** soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, le cas échéant, assureront la tenue à jour de la Feuille de route de la S-100 sous la forme d'un document à version incrémentale contrôlée (y compris le texte et le calendrier) sur une base semestrielle.

### 4.7 Mise à jour sur le Centre Infra (centre d'infrastructure) de la S-100.

*Doc : A. Document d'information (République de Corée) : Création et fonctionnement efficace du Centre Infra de l'OHI.*

---

[11] ENDS : *Service de données de navigation électronique*, tel qu'introduit dans la résolution MSC.530(106) de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS.
[12] A terme en format numérique et dynamique, en utilisant INToGIS III lorsqu'il sera opérationnel.
[13] Planifié (quand, où) et ensuite produit : catalogue unique de l'OHI des produits et services de données INT/ENC/S-100.

*B. Document de commentaires (Secrétariat de l'OHI) : Considérations préliminaires*

Le **président du HSSC** annonce que l'A-3 a reconnu la nécessité d'établir un Centre Infra S-100 et a approuvé la création d'une nouvelle équipe de projet (ICE PT) sous l'égide du HSSC. Le premier rapport de l'équipe de projet a été présenté lors du HSSC-16. L'objectif du projet est de garantir une infrastructure durable pour la gestion des composantes opérationnelles, techniques et administratives nécessaires à la mise en œuvre de la S-100. Ce projet s'inscrit dans une décision stratégique pour l'OHI, car il implique des défis organisationnels, financiers et opérationnels. La République de Corée a généreusement proposé de devenir le pays hôte du Centre. Le Centre Infra sera géré par le Secrétariat sous la direction du Directeur technique de l'OHI, avec l'appui d'un comité consultatif de l'OHI sur les infrastructures. Il est proposé de mettre en place une structure provisoire au C-8, la structure permanente devant être définitivement confirmée lors de l'A-4.

La République de Corée exprime sa gratitude pour l'occasion qui lui est donnée d'accueillir le Centre Infra et espère que l'expérience qu'elle a acquise en contribuant au développement de la S-100 au cours des dix dernières années profitera à la communauté internationale. Le Centre Infra de l'OHI pour la S-100 fournira la technologie fondamentale nécessaire à l'établissement de normes mondiales pour la navigation maritime. Comme le précise le document C-8 04.4A Rev 1, la République de Corée accueille favorablement les recommandations du rapport de la PT de l'ICE et l'aval donné -par le HSSC. Des ressources managériales, techniques et humaines sont nécessaires pour mettre en place le Centre Infra de l'OHI. La République de Corée a proposé d'accueillir et de soutenir le financement du Centre, étant entendu qu'il serait situé en République de Corée, que la gouvernance serait assurée par le Secrétariat de l'OHI et que les détails seraient définis dans un Accord de siège. La République de Corée soutiendra le financement du fonctionnement du Centre jusqu'en 2035. La République de Corée apporterait un soutien provisoire en ressources humaines et financières afin d'éviter tout retard dans l'exécution des fonctions essentielles du Centre.

**Le Directeur de l'OHI Nyberg**, déclare que le Secrétariat apprécie vivement la proposition de la République de Corée d'accueillir le Centre Infra. Le Centre a été identifié comme la seule solution viable à long terme permettant à l'OHI d'assurer un soutien durable pour la S-100 et d'autres infrastructures basées sur la technologie. L'offre généreuse de financement de la République de Corée jusqu'en 2035 constitue un argument de poids à prendre en considération. La confirmation du niveau et de la durée de l'engagement de la République de Corée devrait être formalisée dans une lettre de la République de Corée au Secrétariat de l'OHI, à recevoir avant le HSSC-17 (soit dans un délai de 7 semaines). Une distinction claire serait faite entre les responsabilités du Secrétariat de l'OHI à Monaco, qui demeure le siège de l'Organisation, et celles du nouveau Centre, afin de prévenir tout risque de malentendu à l'avenir. Des documents spécifiques devront être rédigés afin de refléter les délais de mise en œuvre convenus. Comme établi dans la Convention relative à l'OHI, le siège de l'OHI est situé en Principauté de Monaco, et ce principe sera maintenu si le Secrétariat de l'OHI à Monaco conserve l'intégralité de la gouvernance et de la supervision opérationnelle du nouveau Centre. Le Centre se concentrerait sur le soutien à l'infrastructure technique de l'OHI. La gouvernance organisationnelle resterait à Monaco. En première analyse, il n'y aurait pas de changement dans la M-1 et le seul document de base nouveau qui serait introduit serait un Accord de siège avec la République de Corée. Un cycle de planification triennal, des principes directeurs pour le financement et une nouvelle résolution officielle seraient introduits dans la M-3. Des clarifications mineures seraient nécessaires quant aux règles concernant la rémunération du personnel, les conditions de vie, les congés et les déplacements, dans le Règlement du personnel de l'OHI. Il propose que si le Conseil décide de créer le Centre de manière provisoire, le Secrétariat soit chargé de négocier un Accord avec le pays hôte. Il sera demandé au C-9 d'avaliser les mises à jour des documents de base de l'OHI (M-1, M-3 et Règlement du personnel) et la proposition d'Accord avec le pays hôte qui sera ensuite soumise à l'A-4 pour approbation. Un plan de communication continu sera mis en place.

La **présidente du Conseil** appelle l'attention sur le commentaire favorable des Etats-Unis dans le Livre rouge et sur le commentaire du Secrétaire général concernant les considérations préliminaires du Secrétariat de l'OHI en matière de gestion, de technique, de finances et d'administration sur la création du Centre (C8-04.4B).

**Les Etats membres**[14] soutiennent la proposition telle que présentée par le Directeur Nyberg et expriment leur gratitude pour les assurances données sur la manière dont le Centre répondra aux exigences en matière de gouvernance. Il est essentiel que le Centre demeure au cœur du Secrétariat de l'OHI et qu'il soit dirigé par celui-ci. Un financement sera nécessaire pour les responsabilités supplémentaires en matière de gestion des ressources humaines au siège de l'OHI. Bonne note est prise de la nécessité de modifier le Règlement du personnel de l'OHI et d'établir un accord formel. **Les Etats membres** et le **Président du Sous-comité sur le renforcement des capacités** expriment leur immense gratitude à la République de Corée pour son engagement impressionnant en faveur du Centre sur le long terme. Le Centre était nécessaire et urgent, mais il n'aurait pas été possible sans la générosité de la République de Corée. Il conviendrait de réfléchir davantage aux perspectives de financement sur dix ans et à la manière d'assurer la continuité dans le temps.

Le **président du HSSC**, répondant aux questions, confirme que l'approbation du Conseil a été demandée pour établir le Centre Infra sur une base provisoire, en attendant de recueillir l'entière approbation de l'A-4. L'objectif du Centre est de fournir un soutien opérationnel, administratif et technique à l'infrastructure de la S-100, mais il n'est pas prévu qu'il participe à la diffusion des ENC.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg,** répondant aux questions et aux préoccupations concernant la nature de l'accord, explique que les débats concernant la portée technique et opérationnelle ainsi que le financement sont toujours en cours, et qu'ils incluent un élément de gestion des ressources humaines. La nature de l'accord et la question de savoir s'il s'agira d'un Protocole d'accord entre l'OHI et la République de Corée, d'un Accord de siège ou d'un Accord sur le niveau de service restent à définir.

Le **Secrétaire général** précise qu'il est évident que l'installation du Centre en République de Corée nécessitera une interface opérationnelle et de gestion avec le Secrétariat du siège de l'OHI. Il demande au Conseil de lui donner mandat pour faire avancer les débats sur l'environnement partagé et le renforcement des ressources nécessaires.

**La France** demande si les Etats membres pourraient être amenés à verser une contribution supplémentaire pour le Centre à un moment donné, prenant note que la République de Corée a accepté d'assurer un financement jusqu'en 2035.

**Le Directeur de l'OHI Nyberg** , explique que l'intention n'est pas de demander aux Etats membres des contributions supplémentaires. Une fois l'approbation donnée, le Secrétaire général entamera des délibérations plus formelles avec la République de Corée sur les détails. Il est prévu que, comme pour des projets similaires gérés au sein du système des Nations Unies, le pays donateur alimente un compte qui sera géré par le Secrétariat de l'OHI.

**Monaco** souligne que l'A-3 a delà approuvé le principe de la création du Centre Infra au sein du Secrétariat de l'OHI. Ce centre fournira la technologie nécessaire à l'élaboration de normes mondiales pour la navigation maritime. Selon les considérations de l'A-3, la charge financière afférente à la mise en place et au fonctionnement du Centre Infra serait importante, nécessitant au moins trois employés permanents, une bonne infrastructure informatique et un réseau de communication stable. La République de Corée a proposé de fournir le soutien financier nécessaire et d'héberger le Centre, qui resterait partie intégrante du Secrétariat de l'OHI. La proposition semble aller au-delà d'ajustements opérationnels qui pourraient être mis en œuvre pour améliorer la structure et le fonctionnement de l'OHI. La Principauté de Monaco insiste sur l'importance de préserver la durabilité et l'intégrité de l'OHI, ainsi que la conformité avec la Convention relative à l'établissement de l'Organisation. Monaco demande des garanties explicites, afin de s'assurer que la création du Centre Infra, en tant qu'organe

[14] Norvège, Chili, Singapour, France, Allemagne, Canada (et Türkiye, Roumanie, observateurs)

du Secrétariat de l'OHI qui serait établi en dehors du territoire de Monaco, ne modifiera ni la Convention relative à l'OHI ni l'Organe directeur de l'Organisation.

**Monaco** prend note du fait que la République de Corée apporterait un soutien provisoire, en termes de ressources humaines et financières, jusqu'à l'approbation du Centre par l'A-4 en 2026. Monaco estime que la répartition du Secrétariat sur deux sites différents ne garantit pas nécessairement la création de synergies ou d'économies d'échelle. En outre, l'engagement de la République de Corée s'étend sur une période relativement courte de dix ans. En tant que pays hôte de l'OHI depuis plus d'un siècle et dépositaire de la Convention relative à l'Organisation, Monaco souligne l'importance d'une stabilité à long terme dans les financements et invite respectueusement tout pays proposant d'héberger une partie du Secrétariat à envisager soit de prolonger cette période de financement, soit de la rendre pérenne. En tant que pays hôte de l'OHI et dépositaire de la Convention relative à l'OHI, la Principauté de Monaco espère que ses préoccupations seront entendues et pleinement prises en compte.

**L'Italie** déclare que le fait que l'OHI ait été obligée de demander l'aide d'un Etat membre pour soutenir l'un des aspects les plus importants du travail de l'Organisation est une faiblesse. Il serait préférable de financer de tels projets en tant que partie intégrante de l'Organisation ; elle demande que le Secrétariat réfléchisse davantage à cet aspect.

**La Norvège** souligne que, bien que l'engagement de la République de Corée pour une période de dix ans puisse paraître relativement court au regard de l'histoire centenaire de l'Organisation, il convient de rappeler que la prochaine décennie est cruciale pour soutenir la mise en œuvre de la S-100. Un engagement de dix ans est donc tout-à-fait pertinent. En outre, le Directeur de l'OHI Nyberg a passé en revue les documents de base et a conclu qu'aucun ajustement significatif n'était nécessaire. Le centre proposé ne serait pas le seul projet établi en dehors de Monaco. L'OHI existe grâce aux contributions des Etats membres et de nombreux Etats membres de l'OHI ont investi des ressources importantes au fil des décennies pour soutenir ses travaux.

**Le représentant de l'OMI**, participant en tant qu'observateur, indique qu'il serait essentiel de clarifier si les navires seraient tenus d'accéder en continu aux informations et quel impact cela pourrait avoir sur les produits S-100 en cas d'indisponibilité temporaire du Centre.

Le **président du HSSC** indique qu'il n'y a pas de dépendance directe vis-à-vis des utilisateurs finaux, mais plutôt vis-à-vis des fabricants de systèmes ECDIS qui sont responsables du développement des systèmes ECDIS S-100.

**Les Etats-Unis** estiment que les travaux qui seraient entrepris par le Centre Infra sont essentiels, car pour que la S-100 devienne pleinement opérationnelle, il est impératif de disposer d'une infrastructure normalisée, incluant des catalogues de produits cohérents et lisibles par machine pour informer les systèmes finaux des nouvelles versions des normes de produits et des mises à jour. Comme l'ont souligné d'autres participants, la prochaine décennie sera cruciale pour l'avancement de ces travaux. Les Etats-Unis sont favorables à l'établissement du Centre Infra provisoire tel que proposé, malgré les défis qu'il pourrait poser, car l'importance de l'exigence justifie de ne pas attendre. Les Etats-Unis sont également favorables à ce que l'OHI poursuive simultanément les débats avec la République de Corée sur les rôles et responsabilités administratives du Centre permanent.

Le **Secrétaire général** dit que la question en jeu concerne l'orientation stratégique future de l'OHI. L'Organisation continuera de chercher activement des pays hôte pour mener à bien ses opérations en son nom, comme l'illustre le cas du Centre de données pour la bathymétrie numérique qui est hébergé par l'Administration nationale océanographique et atmosphérique des Etats-Unis (NOAA) , ou encore le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie. Toutefois, si la pratique consistant à rechercher des pays hôtes devait être abandonnée, il serait nécessaire de prendre une décision stratégique afin de garantir l'allocation de ressources financières suffisantes au sein de l'Organisation pour des projets essentiels tels que la mise en œuvre de la S-100.

**Décision C8/36 :** A la suite de la décision A3/14, le **Conseil** salue le **HSSC** (et son **équipe de projet S-100 ICE** en particulier) pour l'excellent travail réalisé en vue de la conception et de la mise en place d'un centre d'infrastructure.

**Décision C8/37 :** Notant l'offre généreuse de la **République de Corée** et l'évaluation initiale fournie par le **Secrétariat de l'OHI**, le **Conseil** convient de l'établissement provisoire du Centre d'infrastructure de l'OHI[15] en **République de Corée** (ROK) à compter de 2025, sous la supervision du **Secrétariat de l'OHI** et du **HSSC** (avec le soutien de la **S-100 ICE PT**), sur la base des principes décrits dans le rapport du HSSC, complétés par les considérations préliminaires du **Secrétariat de l'OHI.**

**Décision C8/38 :** Le **Conseil** convient que l'établissement permanent du Centre d'infrastructure de l'OHI en ROK devrait faire l'objet d'une décision finale de l'**Assemblée** (A-4), sur la base des éléments suivants :

- Gouvernance, disponibilité des règles de procédure, dispositions techniques, managériales, financières, de personnel conformes aux principes actuels dans les documents de base et les résolutions de l'OHI[16] ;
- Budget et modèle économique garantis pour au moins 3 cycles de 3 ans à partir de janvier 2026 ; [2026+ (3*3) = 2035]
- Plan de travail annuel spécifique du Centre Infra de l'OHI approuvé par le Conseil, basé sur le programme de travail triennal de l'OHI, qui développera le rôle et les tâches du Centre. (date cible : C-9(-3 mois)).

**Décision C8/39 :** Le **Conseil** prend note des observations et des déclarations faites par certains **membres du Conseil** et **Etats membres de l'OHI** (**CL, DE, FR**, **MC, NO**, **RO, SG, TR**). Le **Conseil** remercie les participants et prend note en particulier de l'intervention du représentant du **gouvernement de Monaco**. (Voir le compte rendu)

**Décision et Actions C8/40 :** Le **Conseil** invite le **HSSC** et sa **S-100 ICE PT**, en liaison avec la **République de Corée** et le **Secrétariat de l'OHI**, à examiner les observations formulées lors du C-8 par certains **membres du Conseil** et **Etats membres de l'OHI** (voir ci-dessus) et à poursuivre la préparation de tous les documents de base nécessaires (nouveaux documents de base, amendements aux documents de base existants de l'OHI, résolutions de l'OHI, procédures, etc.) pour servir à l'élaboration de la (des) proposition(s) soumise(s) à l'A-4.

**Les Etats membres de l'OHI** et **les membres du Conseil** en particulier, fourniront leurs commentaires et contributions sur ces documents pour discussion au HSSC-17.

**Le HSSC,** en liaison avec la **République de Corée** et le **Secrétariat de l'OHI,** fournira le(s) projet(s) de proposition à l'A-4 pour avalisation au C-9, en un seul bloc. (date cible : C-9 (-3 mois)).

Le **Conseil** charge le **Secrétaire général** de négocier un accord formel de pays hôte entre **la République de Corée** et **l'OHI**, qui sera soumis au C-9 pour avalisation, puis approbation à l'A-4.

### 4.8 Mise à jour sur l'élaboration de la S-130

Doc : C8-04.5A

Doc : C8-01.2C

Le **Secrétaire général** rend compte du projet S-130, qui porte sur les démarcations polygonales des zones maritimes mondiales. L'équipe de projet de la S-130 se penche sur des lots de données échantillons pour la mer Baltique, l'océan Austral et certaines parties de l'Atlantique Nord, ce qui

[15] Nom avalisé par le **HSSC.**
[16] Et, dans le cas contraire, propositions d'amendements à apporter aux documents de base et aux résolutions existants de l'OHI pour approbation par les membres de l'OHI à l'A-4.

conduit à des modifications sémantiques substantielles du schéma d'application et à l'élaboration d'un projet d'édition 1.1.0 de la spécification de produit S-130. Les coordonnées géographiques des vertex sont extraites des cartes internationales (INT) et des cartes électroniques de navigation (ENC), considérées comme des sources fiables pour la conversion des descriptions textuelles des lieux contenues dans le document S-23,3ème édition (1953) pour l'ensemble de données S-130 faisant autorité.

Le problème technique en suspens concernant la représentation de la géométrie multipolygonale attend la contribution d'experts et devrait être résolu lors de la prochaine réunion de l'équipe de projet en octobre 2024 pour finalisation entre l'automne 2024 et l'été 2025, ce qui permettra à l'équipe de projet d'approuver l'édition 1.1.0 de la spécification du produit et de commencer à travailler sur l'édition opérationnelle 2.0.0. Le soutien technique pour la création des coordonnées géographiques est fourni par le Secrétariat de l'OHI et l'Institut maritime des Flandres, en Belgique, dans le cadre d'un contrat financé par le Fonds pour les projets spéciaux de l'OHI.

**La Chine** demande si un contractant externe a déjà été choisi.

**Le Secrétaire général de l'OHI** répond que le contractant a été désigné par l'équipe de projet et qu'il est payé par le fonds de projet spécial de l'OHI.

**Le Directeur de l'OHI Sinapi** prend note du fait que les S-130 et S-122 fournissent des données normalisées et numérisées, très appréciées par les autorités internationales telles que les Nations Unies.

**Décision et Action C8/41** : Le **Conseil** prend note des progrès réalisés par la S-130PT dans le cadre des essais et de l'expérimentation de l'éd. 1.0.0 de la spécification de produit en produisant des jeux de données d'essai pour la *mer Baltique*, l'*océan Austral* et certaines parties de l'*océan Atlantique Nord*.

Avec une nouvelle version provisoire éd. 1.1.0 prévue pour être élaborée d'ici la fin de 2024, le **Conseil** prend note des échéances, l'éd. 2.0.0 de la S-130 PS devant être soumise à la HSSC-17 pour aval, puis aux **Etats membres de l'OHI** pour approbation en 2025. (date cible : HSSC-17 (-7 semaines).

### 4.6 Mise à jour des activités de l'équipe de projet de l'OHI chargée de la mobilisation des fonds

*Doc:C8-04.2A – Présentation*

Le **président de l'IRCC** rapporte que l'IRCC a approuvé le mandat et les grandes lignes du plan de travail de l'équipe de projet « Mobilisation de fonds » mandatée par l'A-3. La tâche initiale de l'équipe de projet consistant à établir une liste d'activités prioritaires et à identifier les options de financement stratégique existantes/à court terme et à long terme.

**Le Directeur de l'OHI Sinapi** note que l'Equipe de projet a organisé trois réunions en ligne en avril, mai et septembre 2024 et qu'elle a convenu de tenir de courtes réunions mensuelles en ligne, à partir de ce moment-là. Lors de sa troisième réunion, l'équipe a examiné une matrice de compétences afin d'identifier les domaines nécessitant une expertise spécifique et a débattu des possibilités de collaboration avec les parties prenantes, y compris l'industrie, ainsi que des moyens de remercier les donateurs et les contributeurs pour leur soutien.

L'équipe de projet a pour principales missions d'identifier les projets de l'OHI susceptibles de bénéficier de financements provenant de sources alternatives ; d'identifier les sources potentielles de financement, y compris les RENC, les organisations multilatérales, les partenaires commerciaux et les organisations philanthropiques ; elle doit également identifier les exigences organisationnelles, fonctionnelles et en ressources tout en repérant les lacunes, sans oublier les risques juridiques, réputationnels et autres. Ces tâches ont été définies dans le plan de travail de base qui a été approuvé par l'IRCC.

**Décision C8/27a :** Le **Conseil** prend note de la mise à jour des activités de l'équipe de projet sur la mobilisation de fonds de l'OHI fournie par le **Président de l'IRCC**, avec le soutien du **Directeur Sinapi**,

ainsi que des autres initiatives concernant des financements supplémentaires (RENC, IENWG et l'initiative de CB conjointe OHI/OMI/AISM/COI/OMM/FIG/AIEA/IMPA en particulier).

**Action C8/27b** : Le **Conseil** demande à l'**équipe de projet sur la mobilisation de fonds**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, d'améliorer le mandat afin d'intégrer une étude systématique des produits et services actuels et futurs de l'OHI pour lesquels les utilisateurs peuvent potentiellement être facturés et de proposer des conditions de base telles qu'une redevance unique, des abonnements ou d'autres options.

## 5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGETS ANNUELS DE L'OHI

### 5.1 Examen de la situation financière actuelle de l'OHI

*Doc : C8-05.1A*

Le **Secrétaire général** attire l'attention sur un graphique montrant qu'un minimum historique de 68,39% des contributions des Etats membres a été reçu à la fin du mois de septembre 2024. Au cours des cinq années précédant 2022, la moyenne des contributions reçues au cours de la même période était de 80,85 % et ce chiffre avait déjà chuté à 69,97 % en 2023. Actuellement, les contributions impayées des Etats membres s'élèvent à 1,145 million d'euros, ce qui constitue une situation très préoccupante. Il est difficile de déterminer les raisons pour lesquelles près d'un tiers des contributions demeurent impayées. Bien que le Secrétaire général ait initialement attribué la baisse de ces dernières années aux effets résiduels de la pandémie de COVID-19, il n'a pas observé d'amélioration en 2024. En ce qui concerne l'exécution globale du budget 2024, le montant consacré aux frais de voyage en 2024 est le même qu'en 2017 : or l'inflation a été de plus de 15 % au cours de cette période. Le Secrétariat limite les coûts dans la mesure du possible, en réévaluant la nécessité de la participation physique aux réunions et en examinant si un représentant de l'Etat membre de l'OHI, déjà présent dans le pays hôte, peut représenter l'OHI à sa place.

**Le Chili** rappelle que, lors du C-7, le Secrétaire général avait expliqué que l'impact des retards dans le paiement des contributions avait été partiellement compensé par la pratique de certains Etats membres qui règlent leurs contributions à l'avance. Le Chili demande si le Secrétaire général a pu atteindre un niveau de flexibilité similaire dans la gestion du budget pour l'année 2024 ?

Le **Secrétaire général** confirme qu'il est obligé de payer les dépenses courantes en utilisant les contributions de 2025 qui ont été payées à l'avance. En outre, le Secrétariat manque de personnel à hauteur de 10 %, deux postes n'étant pas pourvus sur un total de 20. Bien que les fonds soient placés avec des taux d'intérêt favorables, la situation financière actuelle n'est pas durable à long terme. Il exprime l'espoir que la situation se rétablira en 2025. Il y a eu une augmentation significative du nombre de membres avec l'adhésion de 20 nouveaux membres, au cours de ces dernières années. Cependant, il s'agit de petits pays qui rencontrent parfois des difficultés pour s'acquitter de leurs contributions. Le Secrétariat a contacté chaque pays individuellement afin de les encourager à effectuer leurs paiements, soulignant que l'OHI a besoin de ces fonds pour maintenir ses opérations.

Le **président d'IC-ENC** indique qu'il encouragera la participation et la contribution aux programmes de renforcement des capacités et qu'il se concertera avec le Directeur général d'IC-ENC pour que cette question soit soulevée lors de la prochaine réunion du Comité directeur.

La **présidente du Conseil** souligne que cette proposition sera une contribution bienvenue. Elle prend bonne note des répercussions du faible niveau des contributions sur la situation du Secrétariat.

**Décision C8/42 : Le Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier en cours au mois de septembre 2024.

**Décision C8/43 :** Le **Conseil** est informé de la situation critique liée au faible niveau des contributions des **Etats membres** et de ses effets sur les activités du Secrétariat.

### 5.2 Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2025 (y compris une mise à jour du Programme 1)

*Doc : C8-05.2A*

Le **Secrétaire général** présente la proposition de programme de travail pour 2025, basée sur la deuxième année du programme de travail triennal (2024-2026) approuvé par l'A-3. Elle couvre les trois éléments du programme de travail triennal et prend en compte toutes les activités menées depuis l'A-3.

La **Türkiye** note que les ressources allouées au renforcement des capacités ont été réduites, tandis que d'autres programmes ont bénéficié d'augmentations budgétaires ou d'une allocation du Fonds pour les projets spéciaux de l'OHI. Il doit certainement être possible de réaliser des économies dans d'autres domaines du programme de travail et de réaffecter ces fonds au renforcement des capacités, qui demeure une priorité essentielle pour l'OHI.

Les **Etats-Unis** soutiennent les recommandations visant à accroître la reconnaissance mutuelle des efforts et des engagements à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les océans.

**Décision C8/44 : Le Conseil** approuve le Programme de travail de l'OHI pour 2025, tel que présenté par le **Secrétaire général**.

Le **Conseil** prend note des préoccupations, commentaires et suggestions de la **Türkiye**.

#### 5.2.1 Mise à jour sur le projet relatif au renforcement du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** présente une mise à jour sur le projet Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie (EWH). Le Secrétariat de l'OHI a collaboré avec l'Université maritime mondiale de l'OMI pour organisant des événements communs, mettre en place un programme de mentorat et offrir des formations sur l'égalité des sexes. Une équipe de cadrage a été mise en place pour préparer un cadre réglementaire en vue de renforcer les capacités futures, rédiger une résolution de l'OHI et proposer un mandat pour une future équipe de projet qui sera soumise au C-8.

La phase initiale du projet, financée par le Canada, s'est achevée le 31 décembre 2023. Le projet est désormais dirigé par le CBSC et bénéficie du soutien d'autres Etats membres de l'OHI. Une assistante EWH a été recrutée au Secrétariat de l'OHI pour une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire.

Le projet aborde des enjeux qui vont au-delà des questions techniques, en se concentrant sur le recrutement des meilleurs talents disponibles, la réduction des obstacles liés aux différences de genre et la promotion d'une plus grande sensibilité à l'inclusion du genre. Ces questions doivent être pleinement intégrées dans les documents de base de l'OHI. Le groupe de travail chargé de la révision du plan stratégique est invité à en tenir compte lors de la révision du plan stratégique, et une résolution de l'OHI axée sur l'inclusion du genre et la parité entre les sexes sera soumise à l'A-4.

Le projet EWH a été avalisé en tant qu'action de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030. Le Secrétariat de l'OHI a coparrainé un événement satellite intitulé « Promouvoir les femmes pour la Décennie pour les océans : parvenir à la parité entre les sexes dans les sciences océaniques et l'élaboration des politiques » lors d'une conférence marquant la Décennie à Barcelone, en Espagne, en avril 2024. La résolution proposée par l'OHI devrait tenir compte des résolutions internes et des plans d'action similaires liés à la parité élaborée par l'OMI, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Association internationale de signalisation maritime et des balises (AISM) et d'autres partenaires.

Le **président de l'IRCC** souligne l'importance de respecter le calendrier prévu pour la mise en place de l'équipe de projet d'ici décembre 2024 afin qu'elle puisse préparer le projet de résolution pour approbation par le C-9 et soumission ultérieure à l'A-4.

Voir **Décisions et Actions C8/22, /23 et 24** ci-dessus**.**

**5.2.2 Mise à jour sur les contributions à la Décennie des NU pour les océans**

**A. Contribution de l'OHI à la Décennie des NU pour les sciences océaniques au service du développement durable.**

Le **Secrétaire général** rappelle que les contributions à la Décennie des NU pour les sciences océaniques relèvent du but 3 du plan stratégique de l'OHI concernant la participation active aux initiatives internationales liées à la connaissance et à l'utilisation durable de l'océan. La GEBCO contribue à la Décennie des NU pour les sciences océaniques grâce à son partenariat avec la Nippon Foundation dans le cadre de la mise en œuvre du projet Seabed 2030. Le pourcentage de couverture du maillage de la GEBCO a augmenté, passant de 24,9 % à 26,1 %, ce qui représente une extension de 4,34 millions de km² de données. L'OHI et la COI travaillent sur la possibilité d'intégrer la bathymétrie participative en tant qu'action de la Décennie des NU pour les sciences océaniques.

Le Cadre opérationnel des Nations Unies pour l'information géospatiale maritime intégrée a été élaboré avec une forte participation du groupe de travail MSDI de l'OHI et des Etats membres de l'Organisation. L'OHI encourage activement les Etats membres à contribuer, de manière formelle et informelle, à la Décennie des NU pour les sciences océaniques. A ce jour, 39 pays ont formé des comités nationaux pour soutenir cette initiative.

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** rappelle que le défi 8 de la Décennie pour les sciences océaniques- Vision 2030 consiste à « Créer une représentation numérique de l'océan », un objectif central de cette Décennie pour les sciences océaniques qui a contribué à accroître la visibilité de la cartographie des océans et par là même le centre d'intérêt de la GEBCO, de Seabed 2030 et des travaux dans lesquels l'OHI s'est engagée depuis plus d'un siècle.

Le **président du Comité directeur de la GEBCO** fait observer qu'en contribuant à la Décennie des NU pour les sciences océaniques, l'OHI va au-delà de son rôle traditionnel de soutien à la navigation pour s'intégrer de manière plus large dans l'écosystème global des connaissances océaniques. Historiquement, l'OHI a toujours joué un rôle clé dans la sécurité de la navigation, avec comme responsabilité de gérer l'ensemble de la chaîne de valeur, de la collecte des données à la production de produits destinés aux utilisateurs, mais ses travaux restaient relativement méconnus. Dans ce contexte, la Journée mondiale de l'hydrographie pourrait être l'occasion de mettre en lumière le travail de l'OHI et sa pertinence pour le reste du monde.

**Décision C8/46 :** Le **Conseil** salue la présentation par le **Secrétariat de l'OHI** de la liste des contributions à la Décennie de l'Océan des Nations Unies.

**Décision et Action C8/47 :** Sur la base des recommandations et des discussions, le **Conseil** invite le **Secrétariat de l'OHI** à envisager l'élaboration d'un registre des représentants des **Etats membres de l'OHI** qui participent à leur comité national de la Décennie de l'Océan, le cas échéant, et des activités/contributions officielles de chaque **Etat membre**. (Contributions à fournir dans le cadre de la LC de l'IRCC (déc. 2024))

Dans le cadre de la préparation du futur plan stratégique révisé de l'OHI, le **Conseil** charge le **SPRWG** (une fois établi) d'examiner la nécessité d'indicateurs de performance spécifiques qui mesurent les contributions à la Décennie de l'Océan des Nations Unies, à l'appui des Buts 2 et/ou 3. (date cible : C-9 (-3 mois)).

### B. Participation de l'OHI à la 3ème Conférence des NU sur l'océan

Doc. C8-05.2.2B

Le **Secrétaire général** rappelle le but 3 du plan stratégique de l'OHI, à savoir participer activement aux initiatives internationales liées à la connaissance et à l'utilisation durable de l'océan. L'OHI a pris part à des forums internationaux clés tels que la deuxième Conférence des NU sur l'océan et la Conférence sur la Décennie pour les sciences océaniques de 2024. Le thème général de cette série de conférences consiste à soutenir la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 14 : Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines au service du développement durable. Le lancement de Seabed 2030 a été annoncé lors de la première conférence des NU sur l'océan. L'OHI a organisé un événement parallèle lors de la deuxième Conférence NU sur l'océan. L'objectif de la participation de l'OHI à la conférence UNOC 2025 qui se tiendra à Nice (France) l'année prochaine (et aux événements associés) est de soutenir la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI en veillant à ce que la politique internationale en matière d'océans favorise et soutienne l'utilisation la plus large possible de la S-100, en plaidant en faveur de l'investissement dans la collecte de données primaires et du partage des dépôts de données existants, et en protégeant l'expertise de l'OHI dans ce domaine. La participation à cette conférence serait une opportunité de renforcer la visibilité de l'OHI et de reconnaître sa pertinence.

Les CBSC23 et IRCC17 se tiendront la semaine précédant UNOC25 et la Conférence serait précédée d'un Congrès scientifique One Ocean et d'un Forum sur l'économie et les finances bleues qui se tiendrait à Monaco. L'OHI est en consultation avec le gouvernement monégasque pour explorer les possibilités de contribuer au Forum financier en mettant l'accent sur les régions polaires. L'OHI pourrait collaborer avec l'OCDE dans le cadre d'un autre événement parallèle au Forum financier. Pendant la conférence principale UNOC25, l'OHI pourrait prendre part à un événement parallèle avec l'OCDE et la COI, portant sur les produits et services basés sur la S-100.

Le Secrétariat de l'OHI collabore avec plusieurs organisations partenaires pour définir les modalités de sa participation. Les Etats membres sont encouragés à profiter de la colocalisation de l'IRCC17 pour organiser la participation des délégations nationales à l'UNOC25. Les Etats membres intéressés sont invités à contacter l'adjoint aux Directeurs Harper qui servira de point de contact et coordonnera les activités.

Le **président de l'IRCC** note que l'IRCC doit se réunir du 3 au 5 juin 2025 et demande à l'OHI de garder ces dates à l'esprit lors de l'organisation d'événements parallèles.

**La France** confirme qu'elle est prête à aider l'OHI à organiser l'événement parallèle sur la S-100, dont les détails doivent encore être débattus.

La Norvège appelle l'attention sur le Congrès scientifique One Ocean Science Congress qui se tiendra avant l'UNOC2025 et qui pourrait présenter un intérêt.

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Harper** confirme que le Congrès scientifique One Ocean se déroulera en parallèle au Forum sur l'économie et les finances bleues. Un délai a été prévu après l'IRCC pour permettre aux Etats membres de participer au Congrès scientifique et au Forum financier avant l'UNOC25. Il se tient à disposition pour coordonner un groupe de correspondance sur ce sujet afin de faciliter la participation des parties intéressées**.**

**Décision C8/48 :** Le **Conseil** salue la proposition du **Secrétariat de l'OHI** et souscrit à l'engagement proposé dans le Forum sur l'économie et les finances bleues qui se tiendra en juin 2025 à Monaco ainsi que dans l'UNOC 2025 qui aura lieu à Nice. Il encourage les Etats membres à tirer parti de l'alignement de l'IRCC-17 sur le Forum sur l'économie et les finances bleues et sur l'UNOC 2025, et à engager rapidement les délégations nationales à y participer en conséquence.

Le **Conseil** invite le **Secrétariat de l'OHI** à informer les Etats membres de l'OHI sur l'UNOC 2025 par le biais d'une **LC de l'OHI**, en annonçant une réunion de coordination VTC (éventuellement en janvier, puis en avril, afin de rassembler toutes les initiatives pour le mois de juin).

**C. Proposition d'inclusion de la profondeur en tant que variable océanique essentielle (EOV).**

Doc. C8-05.2.2C

Le **Secrétaire général** précise que le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) définit l'étendue des paramètres océaniques suivis par le biais d'une série de variables océaniques essentielles (EOV). Actuellement, la profondeur ne fait pas partie des EOV. Le présent document présente une proposition visant à inclure la profondeur en tant que variable océanique essentielle dans le cadre du GOOS. Créé sous les auspices des Nations Unis en 1991, le GOOS Unies a pour objectif d'établir un cadre de coordination et de fournir les services nécessaires à la collecte et à la diffusion des données et informations océanographiques essentielles pour les décideurs. A ce jour, le système d'observation compte 36 EOV, réparties en trois catégories : Physique, Biogéochimie, Biologie et Ecosystèmes. Chacune de ces catégories est supervisée par un groupe d'experts.

L'inclusion de la profondeur en tant qu'EOV dans le système GOOS signifierait que la communauté hydrographique pourrait bénéficier des diverses initiatives visant à accroître la sensibilisation aux données océaniques aux plus hauts niveaux de la politique internationale. En tant qu'organisme international compétent en matière d'hydrographie, l'OHI serait ainsi reconnue comme un acteur clé du système GOOS. La proposition s'aligne sur les buts stratégiques 2 et 3 de l'OHI et soutient sur la nouvelle stratégie de la GEBCO.

L'inclusion de la profondeur en tant qu'EOV représenterait un changement dans la manière dont la communauté hydrographique considère l'activité de cartographie des fonds marins. Elle impliquerait un engagement à long terme de la part de l'OHI qui devrait (probablement par l'intermédiaire de la GEBCO) assumer le rôle de dépositaire d'une EOV dans le cadre du GOOS, alignant ainsi officiellement l'OHI sur le GOOS. L'inclusion de la profondeur en tant qu'EOV et cet alignement sur le GOOS devraient être intégrés dans la stratégie de l'OHI ainsi que dans les plans de travail annuels associés.

Sous réserve de l'approbation du Conseil, la proposition sera soumise à la GEBCO (GGC41) qui examinera les besoins en ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Le Secrétaire de la GGC (Adjoint aux Directeurs pour les Levés et les Opérations de l'OHI) dirigera le développement de la soumission ultérieure qui comprendra un rapport de 2 à 3 pages rendant compte de la justification de la proposition et de l'argumentation soutenant son alignement sur les principes du GOOS, ainsi qu'une fiche de spécification dûment remplie.

La **Suède** soutient la proposition d'inclure la profondeur en tant qu'EOV, mais souhaite savoir s'il y aura des coûts opérationnels supplémentaires pour le Secrétariat.

Le **Secrétaire général** répond qu'il ne peut pas prévoir de coûts supplémentaires autres que l'intensification de la coopération avec la COI.

Les **Etats-Unis** demandent que la décision mentionne que la proposition du secrétaire du CCG sera avalisée par le président de l'IRCC, étant donné que la GEBCO est supervisée par l'IRCC.

Le **président de l'IRCC** dit approuver la proposition des Etats-Unis. S'exprimant au nom de l'Allemagne, il estime qu'il est essentiel de faire de la profondeur une EOV et ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt.

La **Norvège** soutient la proposition et, s'exprimant en tant que **présidente du Comité directeur de la GEBCO**, elle partage l'avis de l'Allemagne selon lequel la profondeur aurait déjà dû devenir une EOV. Elle demande à l'adjoint aux Directeurs Harper, le secrétaire de la GGC, s'il y a déjà eu une indication que la soumission serait acceptée.

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Harper** dit qu'il est heureux de faire savoir qu'un grand nombre de liaisons informelles ont déjà eu lieu avec le GOOS : l'analyse de faisabilité initiale a été appréciée et le GOOS est très enthousiaste à l'idée que la profondeur soit considérée comme un EOV et que la GEBCO soit l'un des nouveaux systèmes d'observation.

Le **Brésil** demande plus de détails sur la source des données qui seront fournies une fois que la

profondeur sera devenue une variable.

Le **Secrétaire général** déclare que la prochaine étape consistera à déterminer les sources de données qui seront fournies.

**La France** affirme qu'il n'y a aucun doute sur le fait que la profondeur constitue une EOV, même s'il faut être conscient que son acceptation peut entraîner des conséquences juridiques, notamment l'obligation de fournir des informations à l'Union européenne ou à d'autres organismes gouvernementaux.

La **présidente du Conseil** partage l'avis de la France, tout en estimant qu'il serait plus sûr de confier la question à la GEBCO. La **présidente du Conseil** demande à l'adjoint aux Directeurs quelle est la date limite pour l'action proposée.

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Harper** répond qu'il n'y a pas de date limite mais que, si elle est approuvée par le Conseil, la proposition sera soumise au Comité directeur de la GEBCO pour un examen approfondi. L'IRCC17 rendra compte au Conseil si nécessaire. Le processus ouvert permet de faire des propositions au GOOS sur de nouvelles variables océaniques essentielles. Le GOOS sera informé dès que l'OHI aura officiellement été mandatée pour s'engager.

Le **Secrétaire général**, répondant au Brésil et à la France, déclare que toutes les obligations que l'OHI doit assumer dans le cadre de son engagement en tant que dépositaire officiel d'une OEV doivent être débattues avec le GOOS avant la reconnaissance officielle de la Profondeur en tant qu'OEV.

**Décision et Action C8/49 :** Le **Conseil** souscrit aux propositions du **Secrétariat de l'OHI** concernant le GOOS[17] et la variable océanique essentielle (EOV).

Le **Conseil** :

- Reconnaît l'importance pour l'OHI de s'aligner sur les objectifs et les ambitions de l'ensemble de la communauté d'observation des océans ;
- Charge le **Secrétariat de l'OHI**, par l'intermédiaire du **président/secrétaire du GGC**, avec l'aval **du président de l'IRCC**, de diriger la soumission de la Profondeur en tant que nouvelle EOV, en assurant la liaison avec le **GGC** en tant que de besoin ;
- Charge le **GGC** d'assumer le rôle de responsable de la Profondeur en tant qu'EOV **au nom de l'OHI** et en liaison avec la COI.
- Envisage d'inclure la participation au GOOS par le biais de la Profondeur en tant qu'EOV, dans toute planification stratégique future de l'OHI.

### 5.2.3 Mise à jour sur les activités visant à recruter de nouveaux Etats membres de l'OHI

Le **Secrétaire général** indique qu'à la fin de l'année 2023, l'OHI a accueilli l'Etat côtier du Cabo Verde en tant que 99ème membre, un pays avec 4 033 km² de terre et 800 000 km² de mer. Avec l'adhésion des Kiribati en 2024, un pays de 811 km² de terre et 5,1 millions de km² de mer, l'Organisation a franchi le cap de son centième Membre. Bien que l'OHI ait eu des discussions avec plusieurs Etats enclavés, elle n'a pas encore reçu de signe d'intention concret de leur part pour rejoindre l'Organisation.

L'OHI continue de solliciter activement les Etats membres de l'OMI, en particulier par l'intermédiaire de leurs Commissions hydrographiques régionales, pour qu'ils poursuivent la promotion des avantages liés à l'adhésion à l'OHI dans leurs régions respectives, y compris auprès des Etats enclavés, et dans leur rôle d'agence productrice de cartes pour les Etats côtiers qui ne disposent pas d'un Service hydrographique à part entière. Le Secrétariat reste pleinement disposé à apporter son aide dans ce processus à tout moment.

[17] GOOS : Système mondial d'observation des océans.

**Le Directeur de l'OHI Sinapi** déclare que l'accent mis sur les Etats enclavés est à la fois pertinent et nécessaire, notamment en raison du nombre d'Etats sans côtes qui ont rejoint d'autres Organisations internationales traitant des affaires maritimes et océaniques. Il souligne l'importance pour les Etats d'agir en tant qu'autorités de cartographie principales lorsque des résultats prometteurs sont obtenus ; dans de tels cas, un retour d'information constant et un soutien continu sont essentiels ; par ailleurs, il est parfois nécessaire de renouer l'engagement après un changement de gouvernement.

**Décision C8/50 :** Le **Conseil** prend note du rapport du **Secrétariat de l'OHI** sur les activités menées depuis le C-7 et les objectifs visant à attirer de nouveaux membres de l'OHI.

### 5.2.4 Thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2025

Le **Secrétaire général** présente sa proposition de thème pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2025, intitulée « *La cartographie des océans, un puissant levier d'action* ». Ce thème devait être en rapport avec la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui se déroulera à Nice en juin 2025 (UNOC 2025), et contraster avec le thème probable de la Journée mondiale de l'hydrographie en 2026, qui célébrerait l'adoption des services de données conformes à la norme S-100 dans la navigation.

**La Türkiye** propose que le principe de « ne laisser personne de côté » mentionné par le HSSC dans le cadre de son examen des révisions du plan stratégique de l'OHI, pourrait également constituer un thème pertinent pour la Journée mondiale de l'hydrographie.

**Décision et Action C8/45 :** Le **Conseil** prend note du thème proposé par le **Secrétaire général** pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2025 : *« La cartographie des océans, un puissant levier d'action ».*

**Le Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2025 aux **EM de l'OHI,** par LC de l'OHI, pour commentaires.

### Proposition de budget de l'OHI pour 2025

*Doc: C8-05.3*

Le **Secrétaire général** précise que la proposition de budget pour 2025 repose sur la deuxième année du budget triennal 2024-2026, qui a été approuvé par l'A-3. Le budget est basé sur la réception de toutes les contributions dues par les Etats membres. Les variations des recettes pour 2025, par rapport à l'estimation approuvée, résultent de changements dans les tonnages nationaux déclarés et d'une augmentation de 3 % de la valeur de la part de contribution. L'augmentation modeste de 4,7 % qui en découle permet de couvrir l'augmentation des coûts de fonctionnement du Secrétariat, due à l'inflation locale et mondiale. Les frais de personnel et de fonctionnement représentent la majeure partie de l'estimation budgétaire proposée pour 2025. Environ 50 % des frais de fonctionnement sont consacrés aux frais de voyage.

Les fonds pour le renforcement des capacités s'élèvent à 1,2 million d'euros, dont 750 000 euros sont « affectés », c'est-à-dire alloués à des mesures spécifiques de renforcement des capacités par les donateurs. On constate un écart de 245 000 euros entre les demandes de fonds pour le renforcement des capacités et le montant des fonds non affectés disponibles. Si toutes les contributions des Etats membres avaient été versées, le Secrétariat aurait été en mesure de combler cet écart. Le Sous-comité sur le renforcement des capacités devra revoir ses priorités et explorer de nouvelles sources de financement, auprès de donateurs externes.

En réponse à une question du **Royaume-Uni**, le **Secrétaire général** confirme qu'une erreur s'est glissée dans les chiffres relatifs aux relations publiques et qu'elle a été rectifiée. **Le Royaume-Uni** ajoute que, lorsque des changements importants sont apportés au projet de budget, il serait utile de recevoir une explication des raisons pour lesquelles le changement a été proposé en même temps que les chiffres.

Le **Secrétaire général** confirme qu'il est prêt à fournir des explications détaillées. Il reconnaît avoir donné des explications plus approfondies l'année précédente, notamment en raison de l'augmentation substantielle des coûts liés à la location du Grimaldi Forum pour l'A-3. Bien que l'Auditorium Rainier III soit mis gratuitement à la disposition de l'OHI pour la tenue de l'A-4 en 2026, un montant d'environ 150 000 euros devra être prévu pour couvrir les frais logistiques. EN 2025, d'autres changements mineurs en 2025 concernent le Fonds pour le renforcement des capacités et le Fonds pour les projets spéciaux, bien que les sommes en jeu soient comparativement faibles, soit approximativement 20 000 euros. Des fonds doivent être trouvés pour engager des contractants externes afin de soutenir des projets spéciaux, tels que l'adoption de la S-100.

La **Türkiye** souligne que la somme de 20 000 euros peut être considérée comme importante dans un budget global et que si une économie de l'ordre de mille euros pouvait être réalisée, cela serait vu positivement par les Etats membres et renforcerait leur motivation à contribuer davantage à l'OHI.

Le **Directeur général d'IC-ENC** confirme que, lors du Comité directeur de juillet 2024, un accord général de principe a été atteint en faveur du renforcement des capacités, même si on a estimé que la technologie pourrait être mieux utilisée pour dispenser des formations, en remplaçant les dépenses liées aux voyages et aux frais de subsistance, surtout dans un contexte de ressources limitées. En ce qui concerne l'engagement de contractants externes, une partie du fonds d'activité d'IC-ENC continuera à être allouée à l'élaboration des spécifications des produits pour les ENC. Toutefois, le recours à des ressources contractuelles ne garantit pas un succès total, car cette approche s'accompagne de défis importants défis, notamment la mise en place de procédures d'appel d'offres rigoureuses et sécurisées, ainsi que la gestion des contrats pour éviter les dépassements de coûts et de délais.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** remercie IC-ENC pour l'aide apportée au cours de la première année, qui a été essentielle au processus de développement des produits de la S-100. Il admet qu'il est difficile d'engager des contractants.

Le **président du Sous-comité sur le renforcement des capacités** indique que le Sous-comité a débattu des priorités et qu'il est manifeste qu'il existe une forte demande dans les régions pour des formations et des cours sur la S-100. Il souhaiterait également recevoir des directives plus formelles sur l'identification des priorités en matière de renforcement des capacités, comme le suggère le projet de décision en cours.

**Décision C8/51 :** En application des décisions A3/26 à /28, le **Conseil** approuve le projet de budget pour 2025 fourni par le **Secrétaire général,** y compris les corrections éditoriales signalées par la Commission des finances.

**Décision et Action C8/52 :** Le **Conseil** note que l'OHI n'est pas en mesure pour le moment de combler le déficit de renforcement des capacités de 245 000 euros (dont env. 188 000 euros pour les activités de soutien à la S-100) en raison des cotisations manquantes.

Le **Conseil** invite le **sous-comité de renforcement des capacités**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, à examiner les priorités des activités de CB supplémentaires pour 2025 couvertes par les économies de 2024, en mettant l'accent sur les activités de CB liées à la S-100. (date cible : CBSC-23/IRCC-17).

**Décision C8/53 :** Le **Conseil** invite les **Etats membres de l'OHI** et les partenaires extérieurs (tels que les **RENC**) à mobiliser des fonds pour combler les déficits restants dans les activités de CB liées à la S-100, par le biais d'un soutien financier et/ou en nature. (date cible : CBSC-23/IRCC-17).

## 6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

*Doc: C8-06.1A*

### 6.3 Mise en œuvre du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments de l'OHI concernés

**résultant du plan stratégique 2021-2026 et des décisions A3/08 (a) à (d).**

Le **Secrétaire général** rappelle que l'A-3 a convenu que le Programme de travail annuel devrait continuer à être exécuté conformément au Plan stratégique en vigueur pour 2021-2026. Le Secrétariat, assisté des présidents du HSSC et de l'IRCC, a été chargé de continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique qui ont été avalisés par les C-4 et C-5.

Le C-7 a validé, une nouvelle interprétation de la cible 2.1 et de l'indicateur de performance stratégique associé SPI 2.1.1 pour l'évaluation de l'utilisation de la couche thématique mondiale présentée à travers l'infrastructure SIG de l'OHI. Les rapports du HSSC et de l'IRCC sont basés sur des évaluations effectuées à la fin de l'année 2023.

Le Secrétariat est chargé de rendre compte du programme de travail 1, relatif à la gestion et à la promotion des relations avec les organisations intergouvernementales et autres organisations internationales. L'ampleur et le type de chaque activité de promotion ont été mesurés quantitativement et qualitativement. Les catégories mesurées sont les suivantes : la promotion mondiale, la promotion régionale, la promotion spécifique des parties prenantes et les consultations.

Les paramètres de mesure du site web de l'OHI sont positifs et montrent l'augmentation de la popularité de l'Organisation, avec près d'un million de pages consultées enregistrées depuis le 1er janvier 2024. Les pages les plus visitées concernent la normalisation et les lettres circulaires. En ce qui concerne l'accent mis sur la cible 2.1, sur le soutien aux efforts nationaux et régionaux des MSDIWG, la page des catalogues en ligne de l'OHI a enregistré 5 465 visites. D'autres travaux visant seront menés en 2025 pour affiner les statistiques recueillies dans le cadre de la cible 2.1. Trois canaux de médias sociaux ont été gérés sur LinkedIn, Facebook et Twitter. Un compte Instagram a récemment été ouvert et il est prévu d'y promouvoir des thèmes spécifiques.

Le HSSC a publié les SPI dans son rapport, identifiant la S-44, la norme utilisée dans les levés, comme étant la plus populaire. En ce qui concerne le but 1, relatif à l'évolution du soutien hydrographique pour la sécurité et l'efficacité de la navigation maritime, les statistiques les plus nombreuses proviennent des Etats-Unis et du Canada, tandis que les moins nombreuses sont enregistrés en Asie de l'Est et dans les régions polaires. Il invite la région de l'Asie de l'Est à fournir davantage de statistiques. 53% des Etats membres se disent prêts à respecter le plan de mise en œuvre de la S-100. En ce qui concerne le but 3, le pourcentage de zones correctement hydrographiées par Etat côtier est rapporté et le président de l'IRCC peut fournir des informations supplémentaires sur les chiffres enregistrés. Le pourcentage d'Etats côtiers capables de fournir des Renseignements sur la sécurité maritime (RSM) a atteint 87%, se rapprochant ainsi de l'objectif de 90% fixé pour 2026. Le Centre de données pour la bathymétrie numérique (DCDB) de l'OHI continue à recevoir des données, y compris de la part d'organisations privées.

Les activités de l'OHI sont basées sur l'échange et l'ouverture des données, bien que la complexité de la situation politique mondiale ait quelque peu modéré l'ambition initiale de partager ces données et de les mettre à la disposition du public, comme cela était le cas il y a trois ou quatre ans. Les activités de l'OHI reposent sur la collaboration et le soutien mutuel et les Etats membres devraient rester fidèles à ces principes afin de pouvoir mener à bien leur mission de cartographie des océans.

**Le Canada** demande s'il est possible d'automatiser les rapports SPI en utilisant le catalogue S-128.

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam** répond que l'automatisation des SPI fait partie des spécifications du projet d'évolution d'INToGIS, troisième et quatrième générations, qui est toujours en développement avec le soutien de la République de Corée. Dès que les fichiers S-128 seront disponibles, certains des SPI pourront être extraits, sous réserve que les valeurs CATZOC soient approuvées par les Etats membres restants en vue de leur mise à disposition par l'intermédiaire des RENC. Ces outils devront être mis en œuvre dans le cadre du prochain plan stratégique.

**Décision C8/54 :** Le **Conseil** prend note du tableau de bord (objectif 2026, valeur SPI du WP2 et du WP3 au **31 décembre 2023**) alloué au Secrétariat, au HSSC et à l'IRCC (voir rapport annuel 2023 de l'OHI, annexe B (pages 121 à 134)).

**Décision C8/55 :** Le **Conseil** prend note du nombre d'activités de sensibilisation notables dans le cadre du WP1 dans quatre catégories.

- L'évaluation de la cible 2.1 et du SPI 2.1.1 qui lui est associé, conformément à la nouvelle interprétation convenue lors du C-7 pour la période allant de janvier à octobre 2024 ;
- L'augmentation continue de la visibilité de l'OHI via le site web de l'OHI et les activités des réseaux sociaux ;
- Les résumés des rapports du HSSC et de l'IRCC sur leurs SPI respectifs évalués fin 2023.

### 6.4 Rapport et recommandations du groupe de correspondance pour le processus préparatoire du plan stratégique de l'OHI 2027-2032, voie future et calendrier.

Le **vice-président du Conseil** rend compte des travaux du groupe de correspondance qu'il a été invité à diriger lors du C-7, dont le but était d'identifier les voies et moyens de préparer le Plan stratégique 2027-2032 de l'OHI. Lors du C-7, il a été décidé de maintenir le concept de base et de limiter l'objectif à une révision du plan stratégique actuel.

Le **groupe de correspondance**, composé de 12 Etats membres, a opté pour une approche ascendante, intégrant les contributions du HSSC et de l'IRCC. Pour faciliter le processus, le groupe a décidé de proposer la création d'un groupe de travail sur la révision du plan stratégique (SPRWG) et a préparé un mandat, des règles de procédure et un calendrier. Le mandat a été divisé en une phase de cadrage d'un mois et une phase de rédaction qui devrait durer environ neuf mois. Une fois les contributions reçues et la phase de rédaction achevée, le groupe de travail soutiendra la soumission du projet de plan stratégique au Conseil, en vue de son approbation lors de l'A-4. Il est proposé d'établir le groupe de travail spécial le 1er novembre.

La **présidente du Conseil** souligne que, compte tenu du calendrier serré dans lequel s'inscriraient les travaux du groupe de travail, il serait préférable que le Secrétaire général publie une lettre circulaire dès que possible. Elle lance un appel à candidatures pour les postes de président, de vice-président et de secrétaire du nouveau groupe de travail.

Les **Etats membres** soutiennent la création du SPRWG et 14 Etats membres souhaitent en devenir membres. Le Danemark est candidat au poste de secrétaire, la Nouvelle-Zélande à celui de vice-président et les Etats-Unis à celui de directeur du groupe.

La **présidente du Conseil**, répondant à une suggestion d'inviter les présidents des commissions régionales à faire partie du groupe directeur, précise qu'ils auront d'autres occasions de soumettre leurs commentaires, y compris lors de l'IRCC. Elle rappelle également que tous les membres peuvent exprimer leur souhait de participer à ce groupe de travail dans leur réponse à la lettre circulaire de l'OHI. Les présidents du HSSC et de l'IRCC seront représentés au sein du groupe de travail, de même que le Secrétariat.

**Décision C8/56 :** Le **Conseil** félicite le **vice-président du Conseil** et le **groupe de correspondance** (**BR, DE, DK, FR, HR, JP, NO, NZ, SE, SG, UK et US**) pour leur rapport sur le processus préparatoire du futur plan stratégique de l'OHI (voir l'action C7/38).

**Décision et Action C8/57 :** Comme l'a proposé le **groupe de correspondance**, le **Conseil** crée le **groupe de travail chargé de l'examen du plan stratégique (SPRWG)** et, à la suite d'un appel lancé en session, décide de nommer les **US** (Benjamin Evans), la **NZ** (Adam Greenland) et le **DK** (Hendrik Justus Stang) respectivement **président, vice-président** et **secrétaire** du **SPRWG**.

Le **Conseil** avalise le mandat et les règles de procédure du SPRWG, ainsi que le calendrier proposé, et invite le **Secrétariat de l'OHI** à envoyer une LC à **tous les EM de l'OHI** pour les inviter à devenir membres du SPRWG et à faire part de leurs commentaires sur le mandat, le cas échéant.

**IC-ENC** suggère que le SPRWG élargisse ses réflexions en faisant appel à des experts extérieurs dans des domaines spécifiques, notamment pour l'introduction de l'intelligence artificielle (IA), plutôt que de s'appuyer sur les seules connaissances des Etats membres.

Les **Etats-Unis**, en réponse à cette suggestion d'IC-ENC, déclarent qu'il n'a pas été prévu que le SPRWG fasse appel à des experts extérieurs. Il soutiendrait la possibilité d'autoriser une participation plus large en invitant des experts extérieurs, au-delà du cadre des seuls Etats membres.

**Décision et Action C8/58 :** Le **Conseil** souscrit à la suggestion d'**IC-ENC**, soutenue par les **US**, d'impliquer au cas par cas des experts par domaine (tels que l'IA) dans les activités du SPRWG.

Le mandat sera modifié en conséquence avant la publication de la LC de l'OHI (**Secrétariat de l'OHI**). (date cible : fin octobre 2024).

**Décision C8/59 :** Le **Conseil** prend note des intentions initiales de **BR, CA, CN, DE, DK, FR, ID, IN, JP, NO, NZ, RO, SE, US** de devenir membres du **SPRWG**.

### *6.5* Débat initial sur la révision du plan stratégique de l'OHI, basé sur les contributions des entités subordonnées (HSSC, IRCC), des Etats membres et du Secrétariat de l'OHI.

**A. Contributions du HSSC (voir paragraphe 7 du Doc. C8-4.1A)**

**B. Contributions de l'IRCC (voir Annexe A du Doc. C8-04.2A)**

Le **président du HSSC** résume la contribution de son comité au groupe de correspondance. Le HSSC a organisé un atelier avec les présidents des groupes de travail et des équipes de projet du HSSC, qui a permis de dresser une liste d'items à inclure dans le plan stratégique de l'OHI. Cette liste a été présentée au HSSC-16, où les Etats membres ont pu voter pour trois items prioritaires. La priorité étant de se connecter davantage à la stratégie de navigation électronique de l'OMI. Parmi les autres priorités figuraient : la confiance des utilisateurs dans la S-100 ; « ne laisser personne de côté » ; et le Centre Infra de la S-100. Autres priorités : les nouvelles technologies de levés ; et la connexion avec les buts de l'Agenda 2030.

Le **président de l'IRCC** fait savoir que l'IRCC a demandé aux commissions hydrographiques régionales et aux entités subordonnées de fournir des contributions à la révision du plan stratégique. Il a reçu plusieurs contributions et a organisé des séances de brainstorming lors de sa précédente réunion. Les participants se sont montrés très favorables à l'amélioration des descriptions des buts et cibles afin que celles-ci soient non seulement adaptées à un usage interne, mais aussi plus faciles à utiliser et à comprendre dans des situations de promotion externe. Les SPI devraient être faciles à mesurer et à comparer, y compris par des moyens électroniques. Le langage utilisé devrait être plus transparent et accessible, tant pour les membres de l'OHI que pour l'ensemble des parties prenantes. La question s'est posée de savoir si le but 3 était indépendant et si une reformulation plus claire de ce but était nécessaire. Les commissions hydrographiques régionales pourraient encore apporter leur contribution au processus de consultation.

La **Türkiye** fait remarquer que le retard dans la finalisation des normes pourrait, en réalité, être un avantage pour les Services hydrographiques de petite et moyenne taille. Tant que les normes S-100 ne seront pas achevées et disponibles, tous les pays se retrouvent dans la même situation. Il serait avantageux pour tous les Etats membres de finaliser le processus simultanément, sans laisser personne derrière.

Le **Secrétaire général** précise que le Secrétariat jouera un rôle d'observateur dans le processus de révision du Plan stratégique, en suivant les progrès et en évaluant comment il pourra soutenir les Etats membres dans l'exécution de ce processus. Lors de ses réflexions internes, l'équipe du Secrétariat a

formulé plusieurs suggestions : sa première observation est que la structure actuelle avec ses buts, ses cibles et ses SP, devrait être maintenue. Il reconnaît cependant qu'il est difficile de séparer le but 2 du but 3, puisqu'ils abordent des sujets similaires. L'équipe du Secrétariat estime qu'il manque, dans le plan stratégique actuel, un lien pour toutes les activités touchant le personnel et les dispositions organisationnelles de l'OHI. Elle suggère dont de conserver trois buts : 1) soutenir la sécurité et l'efficacité de la navigation ; 2) soutenir toutes les activités liées à l'océan et l'information hydrographique ; et 3) soutenir le renforcement des capacités et d'autres initiatives liées à l'élément humain.

Après 2026, le défi consistera à mettre en œuvre la Feuille de route pour la S-100, un exercice difficile pour les Services hydrographiques de petite et moyenne taille. Il faudra se préparer à la phase 2, dont l'élément central sera la navigation électronique. Pour réussir à atteindre ses objectifs, l'OHI devra collaborer avec des partenaires extérieurs à son domaine et prendre des décisions stratégiques sur la portée de cette collaboration pour les produits de la S-100 et les entités avec lesquelles elle s'engagera. Ces décisions dépendront de l'étendue du rôle opérationnel que l'OHI souhaite assumer : la création du Centre Infra représente une évolution vers un rôle opérationnel. L'Organisation devra reconnaître ses possibilités et ses limites dans ce domaine.

Le financement de l'Organisation nécessitera également une stratégie : dépendre de donateurs externes est aléatoire et incertain. L'OHI devrait envisager plus proactivement la possibilité de fournir certains de ses services sur une base payante. Cela constituera une étape importante, notamment en ce qui concerne la question de savoir si les travaux de normalisation seront gratuits ou payants, et ces questions devraient être abordées à un niveau élevé et dans la transparence. Il sera crucial d'automatiser les SPI dans la mesure du possible et ce processus devrait être ouvert à la contribution des Etats membres.

Il existe des divergences entre le plan stratégique et le plan de travail actuel, ce dernier étant toujours basé sur le plan stratégique précédent. Une fois le plan stratégique révisé, il faudra envisager d'aligner le plan de travail en conséquence.

La **Présidente du Conseil** exprime son accord avec une grande partie des observations faites par le Secrétaire général. Il est important d'élaborer un plan stratégique qui permette à l'OHI de mesurer clairement ses progrès. Le SPRWG pourra s'efforcer de rendre les SPI plus clairs et, peut-être, d'en réduire le nombre. L'année 2026 marquera le début de la mise en œuvre de la S-100, mais le plan stratégique couvrira la période jusqu'en 2032, et l'OHI devra anticiper l'avenir pour décider de la manière dont elle maintiendra les normes, notamment en développant les produits et services de la phase 1 et de la phase 2, en évaluant les anciennes cartes papier et déterminant la manière dont des normes telles que la S-57 seront progressivement supprimées.

L'**adjoint aux Directeurs Guillam** suggère que le Président, le Vice-président, le Secrétaire et les représentants des membres de l'OHI qui ont indiqué qu'ils souhaitaient faire partie du SPRWG pourraient profiter de leur présence sur place pour organiser une première réunion informelle le matin suivant, avant la session plénière du C-8.

Le **Contre Amiral Benjamin Evans, Etats-Unis, nommé président du SPRWG**, propose que les personnes souhaitant rejoindre le SPRWG se réunissent au Secrétariat de l'OHI à 8h30 le lendemain matin. Un bref rapport verbal pourra alors être rendu en séance plénière.

**Décision et Action C8/60 :** Le **Conseil** prend note et examine les premières contributions sur la révision du plan stratégique, fournies par le **HSSC** et l'**IRCC** et le **Secrétaire général**...

...et charge le **SPRWG** de les prendre en considération au cours du processus de révision.

(date cible : échéances du SPRWG).

## 7. AUTRES ITEMS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

### 7.1 Rapport sur la participation inclusive aux réunions de l'OHI et proposition de Résolution (y compris Annexe A : Résultats de l'enquête sur la participation inclusive (LC de l'OHI 28/2024)

La **Nouvelle-Zélande,** en tant que présidente du groupe de rédaction ad hoc sur la participation inclusive aux réunions de l'OHI, rend compte des résultats de l'enquête menée auprès des parties prenantes entre juin et août 2024, ainsi que de l'avant-projet de résolution de l'OHI. En tout, 71 réponses ont été reçues à l'enquête, dont 38 réponses d'Etats membres, six réponses de présidents de CHR et 22 réponses de présidents de comités, de sous-comités, de groupes de travail et d'équipes de projet, trois réponses d'autres Etats côtiers et deux réponses du Secrétariat de l'OHI.

L'enquête a permis de distinguer deux types de participation : la participation « active », comprenant la présence en personne, en ligne dans un format hybride ou livestream, ou en ligne dans un format de téléconférence virtuelle (VTC) ; et la participation « passive », où l'auditeur à distance ne pouvait ni s'exprimer ni voter. Les résultats présentés ont été simplifié en répartissant les réponses reçues dans ces catégories, bien qu'il n'ait pas toujours été évident de savoir si un répondant préférait une participation active en présentiel ou à distance.

Environ 50% des répondants ont exprimé une préférence pour la participation en présentiel lors des sessions de l'Assemblée, tandis qu'un nombre nettement inférieur préfère la participation en présentiel aux réunions des organes techniques. Cependant, un pourcentage élevé de répondants a accueilli favorablement l'idée de réunions en ligne, tout en reconnaissant les avantages des rencontres en personne. Un grand nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils pouvaient proposer des options en ligne et qu'ils disposaient des ressources nécessaires pour organiser des réunions à distance

L'enquête a notamment permis de mettre en évidence les points suivants.

- La nécessité de disposer de directives ou d'un guide de bonnes pratiques pour les réunions en ligne.
- La participation en présentiel est perçue comme idéale, surtout pour établir des relations.
- Pour les réunions importantes, les responsables devraient être présents en personne.
- L'organisation et la présidence de réunions en ligne peuvent s'avérer difficiles.
- Les réunions en ligne permettent de maximiser la participation, la transparence et l'accès ouvert, tout en réduisant les frais de déplacement, le temps investi, la fatigue et l'empreinte carbone.
- Un soutien technique peut être nécessaire pour organiser les réunions en ligne.

Le groupe de rédaction ad hoc a également préparé un projet de résolution visant à maximiser la participation active aux événements de l'OHI, qui recommande que les organes de l'OHI choisissent un format approprié pour leurs événements, en tenant compte de la capacité des nations hôtes et des préférences des participants attendus.

Le **Chili** appelle l'attention sur la nécessité de tenir compte des différents fuseaux horaires dans le monde lors de la planification de réunions en ligne ou hybrides.

**Fidji** note que, si de nombreuses réunions se déroulent en ligne ou en format hybride, certains Etats membres pourraient nécessiter une assistance technique pour ne pas être laissés pour compte.

**Singapour** demande des éclaircissements sur le grand nombre de répondants qui ont suggéré qu'ils préféraient assister au Conseil et à l'Assemblée en ligne/passive.

Il est expliqué que ces répondants sont des présidents de groupes de travail et de groupes d'experts qui n'assistent normalement pas au Conseil et à l'Assemblée, mais qui seraient intéressés par le suivi des événements en ligne.

La **Norvège** déclare qu'une communication efficace, et en particulier des contributions actives au travail d'un organe par opposition à la réception passive d'informations, reposent sur la confiance, qui est plus difficile à instaurer lors d'une réunion en ligne. De plus, il existe un risque que les autorités financières interprètent la réduction des coûts associés à l'organisation ou à la participation à des réunions en ligne comme une justification pour diminuer les budgets alloués à ces organes.

Le **Secrétaire général** précise que, si le livestreaming passif semble avoir bien fonctionné lors de la réunion actuelle du Conseil, rien ne garantit qu'il puisse être assuré pour les sessions de l'Assemblée.

Revenant sur le projet de résolution proposé, les **Etats-Unis** et **l'Inde** demandent que la participation en présentiel soit présentée comme l'option principale et privilégiée pour l'Assemblée, la participation en ligne étant mentionnée comme le deuxième choix, sous réserve d'être enregistré.

**Décision C8/61 :** Le **Conseil** félicite la **NZ** en tant que chef de file et le groupe de rédaction ad hoc sur l'inclusivité pour leur rapport et pour l'enquête qui y est associée (voir LC de l'OHI 28/2024).

**Décision et Action C8/62 :** Notant les commentaires et les idées sélectionnés, le **Conseil** avalise les principes de la proposition de résolution de l'OHI présentée par le groupe de rédaction ad hoc invite le groupe à ajouter une annexe contenant des lignes directrices pratiques (minimales) dérivées des résultats de l'enquête afin d'aider les Etats membres à accueillir et à faciliter les réunions en ligne. (date cible : janvier 2025).

**Le Secrétariat de l'OHI** soumettra la proposition de résolution de l'OHI et les lignes directrices associées **aux Etats membres de l'OHI** pour approbation**.** (date cible : avril 2025).

### 7.2 Stratégies nationales sur la S-100 (voir Action C7/07)

**A. Document d'information (Australie) – Groupe de travail australien pour la S-100 et stratégie nationale.**

**L'Australie** partage les détails de son groupe de travail S-100 du pays, créé en 2022 pour coordonner la mise en œuvre d'un large éventail de produits et de services S-100 dans la région. Les membres sont issus d'agences publiques et gérées par l'Etat et de l'industrie privée. La Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon y participent en tant qu'observateurs. Le groupe de travail a organisé deux réunions virtuelles annuelles via Microsoft Teams ainsi qu'une réunion hybride. Un poste de coordinateur a été mis en place.

Le groupe de travail adopte une feuille de route, un programme de travail pour 2024-2026 et un calendrier de production jusqu'en 2030. Ses travaux portent également sur l'éducation, la sensibilisation et la diffusion d'informations. Le groupe de réflexion sur le banc d'essai S-100 (TBFG), créé en octobre 2023, travaille sur un banc d'essai national pour permettre le développement et l'essai de différents prototypes de produits S-100.

Le groupe de travail a réalisé des tests avec divers ensembles de données d'essai pour la S-100 à l'aide du module de travail commercial *SEAiq* Pilot. Le navire-école italien *Amerigo Vespucci* a utilisé des ensembles de données S-101 produits par l'Australie parallèlement à ses propres ENC lors de la navigation dans les eaux australiennes, ce qui a permis au groupe de travail d'obtenir des informations précieuses.

**L'OMI** propose que le groupe de travail partage ses précieuses conclusions avec l'OMI et la communauté maritime par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OHI.

**Décision C8/63 :** Le **Conseil** félicite le **Service hydrographique australien (AHO)** pour l'initiative qu'il a prise de créer un espace de collaboration nationale afin de développer et de mettre en œuvre des services S-100 en Australie et dans la région.

Le **Conseil** note en particulier l'étendue du champ couvert par le groupe de travail sur la S-100 de l'Australie, qui va de la formation/sensibilisation à la production coordonnée et à la diffusion de produits et de services S-100 harmonisés.

**Décision C8/64 :** Le **Conseil** invite les **Etats membres** à partager leurs stratégies nationales concernant la mise en place de comités S-100 nationaux similaires, le cas échéant. Les cas d'utilisation doivent être examinés et présentés, le cas échéant.

### 7.3 Mise à jour sur le développement du Portail de l'OHI

Sur la base des enseignements tirés de la phase de test et d'expérimentation réalisée par la **S-101PT** (pour la S-101PT13), le **NIPWG** (pour la NIPWG-11) et l'**ENCWG** (pour l'ENCWG-9)**,** le **Secrétariat de l'OHI** rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouveau portail de l'OHI, qui vise à combiner l'inscription en ligne aux réunions avec un système centralisé de gestion des documents internes, reposant sur des comptes individuels. Un document d'orientation intitulé *How to create user account and register meetings* est disponible sur le portail. La partie enregistrement du nouveau portail devrait être pleinement opérationnelle à partir de janvier 2025. Le système d'enregistrement en ligne actuel cessera de fonctionner à la fin de 2024, bien qu'il soit disponible en parallèle avec le nouveau Portail jusqu'au 31 mars 2025 pour la gestion des réunions déjà enregistrées. Une LC de l'OHI sera envoyée à tous les Etats membres après le C-8, contenant tous les détails sur les dates de mise en service, les liens vers les manuels d'utilisation et d'autres informations.

Le site web de l'OHI a été transféré avec succès vers le portail, et l'ancien site web sera transféré au cours de l'année 2025. Les documents actuellement accessibles au public sur le site web de l'OHI (par exemple, les documents de base, les normes, les publications et les revues de l'OHI) continueront d'être disponibles, sans qu'il soit nécessaire de se connecter. Le système actuel d'archivage des documents sera mis hors service à la fin de 2024. Les utilisateurs pourront accéder à tous les documents avec les mêmes données de connexion.

Les CHR pourront télécharger leurs documents directement sur le portail, mais elles devront contacter le Secrétariat de l'OHI à l'avance pour convenir de la procédure requise, des formats de fichiers, etc. Les secrétaires des CHR pourront ajouter des liens au portail, mais pas les utilisateurs ordinaires.

**La Suède** propose que le Secrétariat de l'OHI mette en place une procédure structurée pour recueillir les commentaires sur le nouveau portail.

Le **Secrétaire général** note que les documents de base de l'OHI (par exemple les normes et les publications périodiques, les annuaires) resteront accessibles directement sans nécessiter de connexion, tandis que l'accès aux documents de travail nécessitera une authentification. Cependant, tout un chacun peut créer un compte d'utilisateur ; le Secrétariat de l'OHI ne vérifie pas les informations d'identification des utilisateurs.

Le **Royaume-Uni** propose d'utiliser simultanément la page web et le portail de l'OHI pour la prochaine réunion de la CHMAC en décembre 2024 et de fournir un retour d'information sur le portail au Secrétariat de l'OHI.

**Décision et Action C8/65 :** Le **Conseil** prend note de la mise à jour concernant le développement du Portail de l'OHI (démo, état de la migration, calendrier, ...).

Notant l'intention que le Portail de l'OHI soit opérationnel en janvier 2025, le **Conseil** invite le **Secrétariat de l'OHI** à publier un LC de l'OHI informative annonçant la date de mise en service, fournissant des liens vers des tutoriels et des manuels d'utilisation (y compris pour les secrétaires des GT accrédités, s'ils souhaitent télécharger des documents directement), expliquant les conséquences et l'impact sur le site Web actuel de l'OHI, les réunions des CHR et des GT, etc. (date cible : 1er novembre 2024).

**Décision et Action C8/66 :** Notant le temps nécessaire entre l'annonce officielle d'une réunion et l'événement (~plusieurs mois), le **Conseil** convient qu'une période de transition permettant la double utilisation du système actuel et/ou du nouveau Portail de l'OHI pour les événements de l'OHI organisés d'octobre 2024 à fin mars 2025, devrait être envisagée par le **Secrétariat de l'OHI** et décidée au cas par cas en liaison avec le **Président du GT/EP/CHR**.

Tout événement organisé après le 31 mars 2025 doit être préparé à l'aide du Portail de l'OHI. (date cible : 31 mars 2025).

### 7.4 Proposition de la Bulgarie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Türkiye et de l'Ukraine : Examen de la définition d' « Intérêt hydrographique ».

La **Türkiye** rappelle qu'un tiers des membres du Conseil sont élus sur la base de leurs « intérêts hydrographiques », qui sont actuellement calculés à partir du tonnage du pavillon national des pays concernés. Cette approche a souvent été remise en question par plusieurs Etats membres qui la jugent inéquitable, mais jusqu'à présent aucune alternative satisfaisante n'a été trouvée. Lors de l'A-3, il a été convenu de suspendre l'examen de cette question jusqu'à ce que les parties prenantes puissent élaborer une proposition mûre pour une définition révisée des « intérêts hydrographiques ».

Cinq Etats membres (**Bulgarie, Géorgie, Roumanie, Türkiye et Ukraine**) ont mis au point un tableau d'évaluation sous la forme d'une feuille de calcul Excel, rassemblant des informations sur les facteurs attestant de l'intérêt hydrographique d'un Etat membre, y compris la participation en tant que président, vice-président, secrétaire ou membre ordinaire des organes de l'OHI, de l'accueil et de la participation à des groupes de travail, des réunions, des ateliers ou des cours de formation, ainsi que de la publication d'articles dans la **Revue hydrographique internationale**.

D'autres Etats membres ont reconnu que le critère du tonnage du pavillon, bien que parfois imparfait, était objectif et facile à mesurer. Ils ont exprimé la crainte que la mise à jour annuelle du tableau de notation ne génère une charge administrative excessive. Cependant, on note que les informations nécessaires sont déjà collectées par le Secrétariat de l'OHI et qu'elles peuvent, avec un peu de préparation, être utilisées pour générer le tableau de notation.

Le nouveau système proposé serait particulièrement avantageux pour les petits pays, mais ceux-ci ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour sa mettre en œuvre. Les cinq Etats membres à l'origine de la proposition proposent donc que les coûts initiaux, relativement mineurs, de sa mise en place soient couverts par le budget de renforcement des capacités de l'OHI.

Les membres du Conseil expriment des opinions diverses sur la proposition, prenant note du fait que les Etats membres peuvent participer pleinement aux travaux du Conseil, qu'ils soient formellement sélectionnés comme membres ou non. Les observateurs ont le droit de partager librement leurs points de vue. Heureusement le Conseil n'a jamais eu à prendre de décision formelle par vote sur ces questions. **La Roumanie** accueille favorablement le principe d'un tableau de notation, mais elle estime que la proposition semble trop complexe. Le HSSC et l'IRCC disposent déjà d'outils permettant de collecter des informations similaires, qui pourraient également être utilisés dans le cas présent.

D'autres membres estiment également que la proposition est trop complexe et risquerait de représenter une charge administrative supplémentaire. L'**Allemagne** fait remarquer que les Etats membres disposent d'autres mécanismes, tels que les LC, pour prendre des décisions ; il vaudrait mieux consacrer des ressources à l'augmentation du taux de réponse, actuellement faible, aux LC. La Norvège et la Suède n'ont pas soutenu la proposition et ont estimé que le budget de l'OHI devrait être alloué à des activités techniques plutôt qu'à des questions de gouvernance. **La Chine** indique que les efforts devraient se concentrer, dans un premier temps, sur les normes S-100 et le développement de produits. L'**Inde** appelle à un examen plus approfondi de la question, certains Etats membres n'étant manifestement pas satisfaits du statu quo. **La Grèce** exprime son accord avec l'OHI et avec le distingué délégué de la Suède parce que la définition actuelle de la mesure des intérêts

hydrographiques est simple et n'a, jusqu'à présent, pas posé de problèmes ; par conséquent, la Grèce n'est pas favorable à la proposition.

**Le Directeur de l'OHI Sinapi** souligne que la liste de tonnage utilisée pour évaluer les intérêts hydrographiques ne sert pas uniquement à la nomination des membres du Conseil, mais également à la détermination des contributions financières dues par chaque Etat membre.

**Décision C8/67 :** Dans sa décision A3/05, le **Conseil** prend note de la proposition relative à l'évolution de la définition des intérêts hydrographiques, soutenue par **BG**, **GE**, **RO**, **TR** et **UA**.

**Décision C8/68 :** Prenant note des différents points de vue exprimés au cours de la discussion, y compris les recommandations du **Secrétaire général** figurant dans le Livre rouge, le **Conseil** décide de ne pas soutenir la proposition de révision de la définition de l'*intérêt hydrographique* à ce stade, ni d'allouer des fonds de renforcement des capacités à cette proposition de révision.

### 7.5 Document d'information (Canada) : Zone d'essai dans les eaux internationales du Canada pour la S-100.

Le **Canada** donne des détails sur la zone internationale d'essais en mer S-100 qu'il a mise en place le long du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, afin de tester les couches de suivi des routes pour les produits S-100 suivants : S-101 (ENC), S-102 (surface bathymétrique), S-104 (informations sur le niveau de l'eau pour la navigation de surface), S-111 (courants de surface), S-124 (avertissements de navigation), S-128 (catalogue) et S-129 (gestion de la profondeur d'eau sous quille). Le projet implique des agences gouvernementales telles que la défense, les transports, l'environnement et le changement climatique du Canada, les garde-côtes canadiens et les autorités portuaires.

Au cours de l'essai, qui se déroulera de juin à novembre 2025, PRIMAR offrira un accès gratuit au service de données pour les participants enregistrés. Les retours des utilisateurs seront collectés et partagés avec le groupe de travail de l'OHI pour la S-100. Des sessions d'information en ligne seront proposées à partir de novembre 2024 et les inscriptions seront ouvertes à partir de février 2025 ; un site web et du contenu pour les médias sociaux sont en cours de préparation. Les membres du Conseil sont vivement invités à faire connaître cette initiative auprès des parties intéressées et à les encourager à s'y inscrire. Par ailleurs, des débats sont en cours avec les parties prenantes concernant l'utilisation qui pourrait être faite des données à long terme.

Les membres du Conseil saluent l'initiative canadienne. La **Finlande** suggère que les données collectées pourront être utilisées à court terme dans des simulateurs, étant donné que la technologie S-100 n'est pas encore largement déployée dans le monde réel. Le **Royaume-Uni** et la **France** soulignent l'existence d'une autre zone d'essai en mer, établie entre les deux pays dans le cadre de l'initiative S-100 Across the Channel.

Le **président du HSSC** précise que cet essai, ainsi que d'autres similaires, ont pour objectif de recueillir à la fois des données et des retours d'information structurés de la part des utilisateurs. Il annonce que la cellule ISO du HSSC collaborera avec le Canada pour préparer des directives et des principes qui guideront les Etats membres lors de futurs essais.

L'**adjoint aux Directeurs Baek** appelle l'attention sur la plateforme en ligne ouverte de l'OHI S-100 (S-1OOP), qui permet aux Etats membres de partager librement leurs ensembles de données d'essai.

**Décision C8/69 :** Le **Conseil** salue l'offre généreuse du **Canada** d'établir une zone internationale pour tester les systèmes S-100, à partager l'invitation avec l'industrie et les autres parties intéressées et à fournir un retour d'information.

**Décision et Action C8/70 :** Le **Conseil** invite le **Secrétariat de l'OHI** à publier une LC de l'OHI informant les **EM de l'OHI** de cette offre et indiquant le site web de la zone internationale canadienne d'essais en mer S-100, qui comprendra une plateforme d'inscription. (date cible: 15 décembre 2024 – ouverture des inscriptions prévues en fév. 2025).

## 8. PROCHAINE REUNION

### 8.1 Dates et lieu de la 9ème réunion du Conseil de l'OHI (du 14 au 16 octobre 2025, Monaco) (dates à confirmer).

Le **Secrétaire général** confirme les dates du C-9. En réponse à des demandes de prolonger la durée du troisième jour en une journée entière, il estime que cela n'améliorerait ni l'efficacité ni l'efficience des travaux du Conseil. Il propose donc de maintenir le format actuel.

Les **Etats membres**, en réponse à une suggestion de la présidente de reporter la décision concernant la possibilité d'une journée entière de réunion le troisième jour du C-9, soulignent l'importance que les délégations soient informées le plus tôt possible et avant qu'elles n'aient pris leurs dispositions pour leurs voyages. De même, il ne serait pas possible à certaines délégations d'assister à des réunions supplémentaires à l'Assemblée si l'information n'était communiquée qu'un mois à l'avance.

Le **Royaume-Uni** demande si des sessions d'information supplémentaires pourraient se dérouler avant le C-9.

Le **Secrétaire général** répond que les réunions informelles organisées la veille du Conseil ont été mises en place pour accueillir les nouveaux membres et répondre à leurs questions avant le début de la session plénière.

La **présidente du Conseil** comprend que les Etats membres sont disposés à maintenir la troisième journée du C-9 comme une demi-journée, avec la possibilité de tenir des réunions d'information, des groupes de travail ou des groupes informels dans l'après-midi ou le lendemain pour ceux qui le souhaitent.

Le **Secrétaire général** rappelle que, en raison des contraintes d'espace, il est demandé aux membres du Conseil de ne pas envoyer plus de deux représentants à la fois dans la salle de réunion, tandis qu'un seul représentant est autorisé pour les observateurs.

La **présidente du Conseil** souligne que la retransmission en direct de la réunion, expérimentée pour la première fois lors du C-8, offrira à l'avenir aux membres du Conseil une possibilité supplémentaire de suivre les travaux.

**Décision et Action C8/71 :** Le **Conseil** convient de tenir le C-9 dans le format connu à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 14 au 16 octobre 2025 (réunion entièrement en personne, retransmission en direct sur inscription).

## 9. GROUPES DE REDACTION Ad hoc – AUTRES SUJETS

### 9.1 Cadre règlementaire de l'OMI et Feuille de route de la S-100 de l'OHI

**M. Javier Yasnikouski,** chef de la sécurité opérationnelle à la division de la sécurité maritime de l'OMI, décrit brièvement la collaboration de longue date entre l'OMI et l'OHI, principalement basée sur SOLAS (qui fêtera son 50e anniversaire en 2024) et renforcée par l'accord de coopération entre les deux organisations, signé en 2013.

Parmi les instruments et publications de l'OMI relatifs à la mise en œuvre de la S-100 figure la circulaire MSC.1/Circ. 1595 sur le plan de mise en œuvre de la stratégie de navigation électronique (mise à jour 1), qui avait désigné la S-100 comme norme de référence pour les services maritimes. Plus récemment, les normes de fonctionnement des ECDIS révisées (résolution MSC.530(106)/Rev.1) ont été publiées, accompagnées du Guide des bonnes pratiques ECDIS (circulaire MSC.1/Circ.1503/Rev.2). Dès 2026, les navires auront le choix entre utiliser des systèmes de navigation ECDIS classiques ou des ECDIS conformes à la norme S-100 pour les ECDIS S-100 avec une fonctionnalité hybride. Les équipements ECDIS installés à bord des navires à compter du 1er janvier 2029 devront être conformes aux ECDIS S-100. Les navires plus anciens, en particulier, pourront continuer à utiliser des ECDIS non S-100 ou

même des cartes marines, mais leur nombre diminuera progressivement en raison de leur obsolescence naturelle. Les nouveaux produits de données répondent à un besoin de longue date pour un système normalisé à l'échelle mondiale, permettant l'échange et la mise à jour continue des données relatives aux routes et autres informations entre le navire et la terre, comme le prévoient les produits S-100.

La mise en œuvre de la S-100 s'est heurtée à plusieurs difficultés. Les produits S-100 nécessitent des données spécifiques, mais il n'existe aucune obligation légale de les fournir dans le format S-100. La conformité aux normes S-100 sera exigée non seulement pour les systèmes ECDIS, mais également pour de nombreux autres types d'équipements utilisés à bord des navires. L'échange de données doit être assuré à intervalles réguliers et dans toutes les zones géographiques, ce qui peut nécessiter une réglementation des liaisons de communication à utiliser. Toutefois, le processus de réglementation est lent et normatif et ce qui risque de freiner l'innovation. Enfin, non seulement les gens de mer, mais aussi de nombreux autres travailleurs à bord des navires et à terre devront être formés et familiarisés avec la technologie S-100. L'OMI a d'ores et déjà prévu une mise à jour de son cours de formation type 1.27 sur l'utilisation opérationnelle de l'ECDIS.

Le Comité de sécurité maritime de l'OMI examinera bientôt des propositions relatives à un nouveau résultat visant à élaborer des orientations pour un cadre de diffusion des données et une connectivité mondiale basée sur le protocole Internet (IP). En d'autres termes, il s'agira de normaliser l'échange de données dynamiques entre le navire et la terre via Internet. Une conformité à la norme IEC 63173-2 sur la communication sécurisée entre le navire et la terre (SECOM) a été recommandée, et une modification des normes de fonctionnement de l'ECDIS et éventuellement des chapitres 4 et 5 de la convention SOLAS pourrait être nécessaire à l'avenir. Les fabricants d'équipements craignent que ces deux dernières exigences ne génèrent des retards et des coûts supplémentaires. Ils ont également attiré l'attention sur les différences d'exigences techniques entre les anciens systèmes ECDIS et les systèmes plus modernes qui exigent un échange de données en temps réel.

Les Etats membres de l'OHI sont invités à participer aux prochaines réunions du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (2-6 décembre 2024), du Sous-comité de l'élément humain, de la formation et de la veille (HTW) de l'OMI (10-14 février 2025), du Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR) (13-22 mai 2025) et du Comité de la sécurité maritime (18-27 juin 2025).

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** indique que le Secrétariat de l'OHI a informé les coordinateurs du renforcement des capacités des opportunités de collaboration avec l'OMI.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** met en avant l'importance des comités nationaux pour la S-100 mais aussi des rôles de coordinateur pour la S-100 afin de s'assurer que les données sont coordonnées et collectées dans des formats conformes à la S-100. Il propose également de relancer l'atelier des parties prenantes des ECDIS afin de maintenir une collaboration étroite avec l'OMI et encourage la création d'un groupe de correspondance pour assurer la coordination.

**Décision C8/72 :** Le **Conseil** félicite **M. Javier Yasnikouski**, chef de la sécurité opérationnelle à la division de la sécurité maritime de l'OMI, pour son exposé très instructif sur la mise en œuvre de la S-100 du point de vue de l'OMI.

**Décision C8/73 :** Le **Conseil** prend note des défis affectant les différents domaines à prendre en compte tout au long de la phase de mise en œuvre de la S-100 (fournisseurs d'informations, échange/mise à jour de données, exigences en matière de transport, interface machine-machine, nouvelles réglementations?, utilisateurs).

**Décision C8/74 :** Le **Conseil** prend note des informations sur les circulaires du MSC qui traitent déjà de la S-100, et des événements futurs qui sont dans l'intérêt des **Etats membres de l'OHI** :

- MSC 109 (2-6 déc. 2024)
- HTW 11 (10-14 fév. 2025)

- NCSR 12 (13-22 mai 2025)
- MSC 110 (18-27 juin 2025)

### 9.2 Rapports des groupes de rédaction/groupes de travail Ad hoc, le cas échéant (ou pour la réunion de lancement informelle du SPRWG, à confirmer) – Autres sujets

Le Contre Amiral Benjamin Evans, Etats-Unis, candidat à la présidence du SPRWG, précise qu'une réunion non officielle des Etats membres intéressés a eu lieu plus tôt dans la matinée. La qualité de membre à part entière du SPRWG sera confirmée après l'envoi d'une lettre circulaire appelant des réponses. Cette session informelle a permis un échange d'idées et de points de vue initiaux avant l'identification et la confirmation des membres à part entière. Les Etats membres qui rejoignent aujourd'hui le SPRWG sont divers, tant par leur large représentation géographique que par la taille et l'importance de leurs Services hydrographiques ; de nouveaux membres seront également les bienvenus.

Lors de sa première réunion informelle, le SPRWG a examiné les règles de procédure élaborées par le groupe de correspondance, ainsi que le calendrier général des travaux à entreprendre au cours d'une phase de délimitation du champ d'application qui devrait durer environ un mois et débuter dès que possible. Une phase de rédaction suivra, au cours de laquelle le plan stratégique et les indicateurs de performance stratégiques seront élaborés. Des défis logistiques sont à prévoir, car le SPRWG doit travailler en temps limité et produire un premier projet à temps pour l'examen par le HSSC et l'IRCC en 2025. Le groupe informel a débattu des décisions cruciales qui doivent être prises immédiatement afin d'encadrer le champ d'application des travaux, avec une communication par correspondance et une VTC occasionnelle. Une VTC de lancement sera programmée dès que l'ensemble des membres aura été identifié. Il remercie les Etats membres, le Secrétariat de l'OHI, le Vice-président (Adam Greenland, Nouvelle-Zélande) et le Secrétaire (Hendrik Justus Stang, Danemark) pour leur soutien précieux.

**Décision C8/76 : Le Conseil** prend note des principaux résultats de la réunion informelle du SPRWG, qui a mis en valeur la grande diversité géographique des membres potentiels, l'étendue des travaux, les questions logistiques, et confirme que le **SPRWG** commencera ses travaux début novembre, dès que la LC de l'OHI aura été publiée.

### 9.3 A-4 Compte à rebours

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** annonce que l'A-4 se déroulera à l'Auditorium Rainier III, à Monaco, du 20 au 24 avril 2026. Le premier jour, le 20 avril, sera consacré à la réunion de la Commission des finances et à toutes les autres réunions préliminaires. L'ouverture de la première session plénière de l'Assemblée aura lieu le 21 avril 2026. Les rapports et autres documents seront distribués aux Etats membres deux mois avant la réunion. La date limite de soumission des propositions au Secrétariat par les Etats membres, le Conseil et le Secrétaire général, est fixée au 15 décembre 2025. Tout commentaire sur les propositions devra être soumis au plus tard le 17 janvier 2026. L'ordre du jour révisé et le Livre rouge seront publiés le 16 février 2026.

**Décision et Action C8/75 :** Le **Conseil** prend note du calendrier pour la préparation de l'A-4 (dates de l'A-4 désormais confirmées : 20 au 24 avril 2026).

## 10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam** présente les projets de décisions et les mesures prises lors du C-8, en fournissant des explications succinctes lorsque cela est nécessaire. Il appelle l'attention sur une décision relative aux « nouveaux concepts de diffusion pour la S-100 » (C8/15) qui représente un ajout important au plan de travail et peut être perçue comme le début d'un nouveau domaine et d'un

défi. Il appelle également l'attention sur une décision proposée par un Etat membre (C8/29), qui félicite les CHR pour leurs réalisations exceptionnelles et leur contribution significative à la mise en œuvre des normes et au partage des meilleures pratiques dans leurs régions de cartographie marine.

Le **Secrétaire général** suggère d'ajouter à la décision C8/27 le texte selon lequel le Conseil invite l'IRCC à élargir le champ d'action de l'équipe chargée du projet de mobilisation de fonds afin d'examiner les possibilités de facturation des services de normes numériques de l'OHI. La **présidente du Conseil** confirme qu'il n'y a pas d'objection à ce que l'équipe de proposition du projet de mobilisation de fonds de l'OHI examine cette proposition dans le cadre de ses travaux. (Voir action C8/27b).

En ce qui concerne la décision C8/32, le **président du WENDWG** exprime sa préoccupation concernant la couverture par commission hydrographique régionale, soulignant qu'il n'existe actuellement pas suffisamment d'outils permettant d'attribuer le retour d'information des Etats membres aux commissions hydrographiques régionales concernées. Bien que le WENDWG soit en mesure de collecter des données auprès des Etats membres, il n'existe actuellement aucun moyen de gérer ces informations par région.

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam**, dans sa réponse, appelle l'attention sur une note de bas de page jointe à la décision C8/32 : « A terme en format numérique et dynamique, en utilisant l'INToGIS III lors de sa mise en service. ». Il précise qu'avec l'aide de la République de Corée, INToGIS III devrait être mis en service en janvier 2025.

**M. Javier Yasnikouski**, chef de la sécurité opérationnelle à la division de la sécurité maritime de l'OMI, demande si les rapports d'information annuels de l'OHI au NCSR de l'OMI, visés dans la décision C8/32, seront soumis à titre informatif seulement, car actuellement, le NCSR n'a pas de produit de travail spécifiquement consacré à la S-100. Etant donné que le NCSR a également une lourde charge de travail, il serait utile d'envoyer une notification préalable de tout item substantiel.

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam** confirme que l'objectif de cette communication est d'impliquer et d'attirer les parties prenantes de l'OMI. Par le passé, l'OHI avait pour pratique régulière de fournir uniquement les mises à jour pertinentes des prescriptions relatives à l'emport de l'ECDIS (S-57), ainsi que des informations sur la disponibilité des ENC à petite, moyenne et grande échelle prévues ou existantes.

M. **Javier Yasnikouski**, soutenu par **l'adjoint aux Directeurs de l'OHI Harper**, propose que, concernant les rapports à l'OMI, il serait utile de demander un créneau pour une séance d'information pendant la pause déjeuner. Ceci est d'autant plus pertinent que l'ordre du jour du NCSR a été réduit de dix jours à une semaine. Un créneau dédié à une séance d'information permettrait de partager des informations de manière interactive, tandis qu'un document d'information serait uniquement pris en compte lors de la séance plénière.

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam** confirme qu'il inclura la référence à la séance d'information de l'OMI dans la décision.

En ce qui concerne les décisions C8/52 et C8/53, qui traitent de l'insuffisance du paiement des contributions annuelles des Etats membres, la **Norvège** propose que le Conseil publie une déclaration officielle exprimant sa vive préoccupation quant à la situation financière de l'Organisation.

En ce qui concerne la décision C8/57, relative à la candidature des membres du bureau du nouveau SPRWG, le Secrétariat de l'OHI confirme que les personnes mentionnées dans la décision ont simplement fait part de leur volonté de se porter candidates aux postes de membres du bureau. Tous les Etats membres ayant un siège au Conseil sont libres de proposer d'autres candidatures s'ils le souhaitent.

***Prix Ex Abyssis ad Alta***

Le **Secrétaire général** présente le premier prix *Ex Abyssis ad Alta* - Prix de l'OHI pour l'excellence en hydrographie, destiné à récompenser une personne ayant apporté une contribution significative à la réalisation des objectifs et missions de l'OHI. Cette expression latine, qui signifie « des profondeurs

aux hauteurs », est la devise personnelle du Prince Albert Ier de Monaco.

La **Présidente du Conseil** annonce que le Comité *Ex Abyssis ad Alta*, dont elle est membre, a unanimement décidé de décerner le premier prix à M. Yves Guillam, Adjoint aux Directeurs de l'OHI sortant, en reconnaissance de ses nombreuses années de services distingués au sein de l'Organisation. Sous un torrent d'applaudissements, elle remet à M. Guillam le prix ainsi qu'un certificat.

**L'adjoint aux Directeurs de l'OHI Guillam** se dit ému et honoré de recevoir le premier prix *Ex Abyssis ad Alta* à la veille de son départ à la retraite de l'OHI. Il adresse ses plus sincères remerciements aux Etats membres de l'Organisation, aux deux comités, aux groupes de travail et aux présidents du Conseil avec lesquels il a collaboré au fil des ans. Il souligne également la contribution précieuse de ses collègues du Secrétariat de l'OHI, leur soutien constant et l'inspiration qu'ils lui ont apportée tout au long de sa carrière.

**Action C8/77 :** La **Présidente du Conseil** clôt la réunion en remettant à M. Yves GUILLAM le premier prix *Ex Abyssis ad Alta* – le nouveau prix de l'OH récompensant l'excellence en hydrographie.

## 11. CLOTURE DE LA REUNION

La **Roumanie** informe le Conseil que le Service hydrographique national roumain, la Direction hydrographique maritime, célèbrera son 100ème anniversaire en février 2026. Elle s'engage à tenir le Conseil informé des événements commémoratifs à venir.

La Présidente du Conseil remercie ses collègues qui ont dirigé ce Conseil, ainsi que les représentants des Etats membres, les observateurs et les partenaires présents, et exprime sa gratitude envers le personnel de l'OHI qui a travaillé sans relâche pour assurer le bon déroulement de la réunion. Elle déclare la séance levée.

**Annexe A**

# LIST OF REGISTERED PARTICIPANTS

8th Meeting of the IHO Council

Face, Online, 15-Oct-2024 ~ 17-Oct-2024

| No | Category | Country | Organization / Company | Name | Status | E-mail | Participant Method | Date |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | IHO Member State | Angola | Agência Marítima Nacional | Hélder DA CONCEIÇÃO | Head of delegation | helderufino46.hr@gmail.com | Face-to-face | 2024-09-14 |
| 2 | IHO Member State | Angola | Agência Marítima Nacional | Filomeno Lopes | Member of delegation | flison02.fl@gmail.com | Face-to-face | 2024-09-14 |
| 3 | IHO Member State | Australia | AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE | Hilary THOMPSON | Member of delegation | hilary.thompson@defence.gov.au | VTC | 2024-08-16 |
| 4 | IHO Member State | Australia | AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE | Robyn PHILLIPS | Head of delegation | robyn.phillips1@defence.gov.au | Face-to-face | 2024-08-21 |
| 5 | IHO Member State | Bangladesh | Bangladesh Navy | MOHAMMAD ANWAR HOSSAIN | Head of delegation | anwarbd613@gmail.com | Face-to-face | 2024-09-12 |
| 6 | IHO Member State | Belgium | MCD-COASTAL DIVISION - Flemish Hydrography/MDK -Afdeling Kust-Vlaamse Hydrografie | Kaatje VANDAELE | Member | kaatje.vandaele@mow.vlaanderen.be | VTC | 2024-08-22 |
| 7 | IHO Member State | Brazil | DIRETORIA DE HIDROGRAFIA E NAVEGAÇÃO (DHN, Directorate of Hydrography and Navigation) | Marco Antônio LINHARES SOARES | Head of delegation | dhn.intrel@marinha.mil.br | Face-to-face | 2024-09-04 |
| 8 | IHO Member State | Brazil | DIRETORIA DE HIDROGRAFIA E NAVEGAÇÃO (DHN, Directorate of Hydrography and Navigation) | Cesar Reinert BULHÕES DE MORAIS | Member of delegation | reinert@marinha.mil.br | Face-to-face | 2024-09-04 |
| 9 | IHO Member State | Canada | CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE | Sonja BHATIA | Member of delegation | sonja.bhatia@dfo-mpo.gc.ca | Face-to-face | 2024-09-04 |
| 10 | IHO Member State | Canada | Fisheries and Oceans Canada (DFO) | Manon LAROCQUE | Head of delegation | manon.larocque@dfo-mpo.gc.ca | Face-to-face | 2024-09-04 |
| 11 | IHO Member State | Chile | SERVICIO HIDROGRAFICO Y OCEANOGRAFICO DE LA ARMADA | Arturo OXLEY | Head of delegation | direccion@shoa.cl | Face-to-face | 2024-07-15 |
| 12 | IHO Member State | Chile | SERVICIO HIDROGRAFICO Y OCEANOGRAFICO DE LA ARMADA | Christian MARCHANT | Member of delegation | cmarchant@shoa.cl | Face-to-face | 2024-07-16 |
| 13 | IHO Member State | China | MARITIME SAFETY ADMINISTRATION (MSA) | Hongyin LI | Head of delegation | hydro@msa.gov.cn | Face-to-face | 2024-08-21 |
| 14 | IHO Member State | China | MARITIME SAFETY ADMINISTRATION (MSA) | Bing SUN | Member of delegation | hydro@msa.gov.cn | Face-to-face | 2024-08-21 |
| 15 | IHO Member State | China | MARITIME SAFETY ADMINISTRATION (MSA) | Yiran XU | Member of delegation | xuyiran092@126.com | Face-to-face | 2024-08-21 |
| 16 | IHO Member State | China | HYDROGRAPHIC OFFICE OF MARINE DEPARTMENT THE GOVERNMENT OF THE HONG KONG SPECIAL ADMINISTRATIVE REGION | Michael CM CHAU | Member of delegation | michaelchau@mardep.gov.hk | Face-to-face | 2024-08-21 |
| 17 | IHO Member State | China | HYDROGRAPHIC OFFICE OF MARINE DEPARTMENT THE GOVERNMENT OF THE HONG KONG SPECIAL ADMINISTRATIVE REGION | Yue Yan Ricky CHEUNG | Member of delegation | ryycheung@mardep.gov.hk | Face-to-face | 2024-08-21 |
| 18 | IHO Member State | Croatia | HRVATSKI HIDROGRAFSKI INSTITUT (Hydrographic Institute of the Republic | Vinka KOLIC BUBIC | Head of delegation | vinka.kolic@hhi.hr | Face-to-face | 2024-04-09 |

| No | Category | Country | Organization / Company | Name | Status | E-mail | Participant Method | Date |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 19 | IHO Member State | Cyprus | HEADQUARTERS OF DEPARTMENT OF LANDS AND SURVEYS | GEORGIOS KOKOSIS | Head of delegation | gkokosis@dls.mol.gov.cy | Face-to-face | 2024-09-02 |
| 20 | IHO Member State | Denmark | DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST) | Pia DAHL HØJGAARD | Chair / Vice-Chair | pdh@gst.dk | Face-to-face | 2024-06-25 |
| 21 | IHO Member State | Denmark | DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST) | Sophie HOHWÜ-CHRISTENSEN | Head of delegation | sohoh@gst.dk | Face-to-face | 2024-06-25 |
| 22 | IHO Member State | Denmark | DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSEN (GST) | Hendrik Justus STANG | Member of delegation | hejus@gst.dk | Face-to-face | 2024-06-25 |
| 23 | IHO Member State | Fiji | REPUBLIC OF FIJI NAVY HYDROGRAPHIC OFFICE | Apenisa CAVUILATI | Member of delegation | director.fho@fijinavy.org | Face-to-face | 2024-07-25 |
| 24 | IHO Member State | Fiji | REPUBLIC OF FIJI NAVY HYDROGRAPHIC OFFICE | Humphery TAWAKE | Head of delegation | humphrey.tawake@fijinavy.org | Face-to-face | 2024-07-25 |
| 25 | IHO Member State | Finland | FINNISH TRANSPORT AND COMMUNICATIONS AGENCY | Rainer MUSTANIEMI | Head of delegation | rainer.mustaniemi@traficom.fi | Face-to-face | 2024-07-02 |
| 26 | IHO Member State | France | SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE | Gabin SOGORB | Member of delegation | gabin.sogorb@shom.fr | Face-to-face | 2024-05-06 |
| 27 | IHO Member State | France | SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE | LAURENT KERLEGUER | Head of delegation | laurent.kerleguer@shom.fr | Face-to-face | 2024-07-19 |
| 28 | IHO Member State | Germany | BUNDESAMT FUR SEESCHIFFFAHRT UND HYDROGRAPHIE | Thomas DEHLING | Head of delegation | thomas.dehling@bsh.de | Face-to-face | 2024-06-24 |
| 29 | IHO Member State | Germany | BUNDESAMT FUR SEESCHIFFFAHRT UND HYDROGRAPHIE | Jens SCHRÖDER-FÜRSTENBERG | Member of delegation | jens.schroeder-fuerstenberg@bsh.de | Face-to-face | 2024-06-24 |
| 30 | IHO Member State | Greece | HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE | IOANNIS ASTERIOU | Head of delegation | director_hnhs@navy.mil.gr | Face-to-face | 2024-09-08 |
| 31 | IHO Member State | Greece | HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE | Vasileios PETROPOULOS | Member of delegation | geopol_hnhs@navy.mil.gr | Face-to-face | 2024-09-08 |
| 32 | IHO Member State | India | NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE | Lochan Singh PATHANIA | Head of delegation | ia-inho-navy@nic.in | Face-to-face | 2024-08-21 |
| 33 | IHO Member State | India | NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE | Rahul BHATT | Member of delegation | ia-inho-navy@nic.in | Face-to-face | 2024-08-21 |
| 34 | IHO Member State | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE, INDONESIA NAVY (Pushidrosal) | Budi PURWANTO | Head of delegation | infohid@pushidrosal.id | Face-to-face | 2024-09-10 |
| 35 | IHO Member State | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE, INDONESIA NAVY (Pushidrosal) | Dwi JANTARTO | Member of delegation | infohid@pushidrosal.id | Face-to-face | 2024-09-10 |
| 36 | IHO Member State | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE, INDONESIA NAVY (Pushidrosal) | Agus SUTRIYANTO | Member of delegation | infohid@pushidrosal.id | Face-to-face | 2024-09-10 |
| 37 | IHO Member State | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE, INDONESIA NAVY (Pushidrosal) | Indragiri Yani WARDHONO | Member of delegation | infohid@pushidrosal.id | Face-to-face | 2024-09-10 |
| 38 | IHO Member State | Italy | ISTITUTO IDROGRAFICO DELLA MARINA (Italian Hydrographic Institute) | Massimiliano NANNINI | Head of delegation | massimiliano.nannini@marina.difesa.it | Face-to-face | 2024-09-09 |
| 39 | IHO Member | Italy | ISTITUTO IDROGRAFICO DELLA | Erik BISCOTTI | Member of delega | erikd.biscotti@marina.difesa.it | VTC | 2024-09-11 |

| No | Category | Country | Organization / Company | Name | Status | E-mail | Participant Method | Date |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | State | | MARINA (Italian Hydrographic Institute) | | tion | | | |
| 40 | IHO Member State | Jamaica | National Land Agency | Diego BILLINGS | Head of delegation | diego.billings@nla.gov.jm | Face-to-face | 2024-09-12 |
| 41 | IHO Member State | Japan | HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPARTMENT | Masayuki FUJITA | Chair / Vice-Chair | iao@jhod.go.jp | Face-to-face | 2024-08-22 |
| 42 | IHO Member State | Japan | HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPARTMENT | Kentaro KANEDA | Member of delegation | iao@jhod.go.jp | Face-to-face | 2024-08-22 |
| 43 | IHO Member State | Japan | HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPARTMENT | Yuto NAKAMURA | Member of delegation | iao@jhod.go.jp | Face-to-face | 2024-08-22 |
| 44 | IHO Member State | Japan | Ministry of Foreign affairs | Masatora ONO | Member of delegation | masatora.ono@mofa.go.jp | Face-to-face | 2024-09-12 |
| 45 | IHO Member State | Malta | HYDROGRAPHIC OFFICE, PORTS AND YACHTING DIRECTORATE, TRANSPORT MALTA | Fritz FARRUGIA | Member | fritz.farrugia@transport.gov.mt | Face-to-face | 2024-05-27 |
| 46 | IHO Member State | Malta | HYDROGRAPHIC OFFICE, PORTS AND YACHTING DIRECTORATE, TRANSPORT MALTA | Godwin BORG | Member of delegation | godwin-louis.borg@transport.gov.mt | Face-to-face | 2024-05-27 |
| 47 | IHO Member State | Mauritius | Ministry of Housing and Land Use Planning | D MADHOW | Chair / Vice-Chair | oic_hydrounit@govmu.org | VTC | 2024-09-24 |
| 48 | IHO Member State | Mauritius | MAURITUS HYDROGRAPHIC SERVICE | Hemlal TECKMUN | Observer | hydrounit@govmu.org | VTC | 2024-09-27 |
| 49 | IHO Member State | Monaco | Département des Relations Extérieures et de la Coopération | Isabelle ROSABRUNETTO | Observer | irosabrunetto@gouv.mc | Face-to-face | 2024-09-20 |
| 50 | IHO Member State | Netherlands | HYDROGRAPHIC SERVICE - ROYAL NETHERLANDS NAVY | Tolne BARTEN | Head of delegation | wa.barten@mindef.nl | Face-to-face | 2024-06-26 |
| 51 | IHO Member State | Netherlands | HYDROGRAPHIC SERVICE - ROYAL NETHERLANDS NAVY | Bjorn VAN VLIET | Member of delegation | b.v.vliet@mindef.nl | Face-to-face | 2024-06-26 |
| 52 | IHO Member State | New Zealand | LAND INFORMATION NEW ZEALAND (LINZ) | Adam GREENLAND | Head of delegation | agreenland@linz.govt.nz | Face-to-face | 2024-06-25 |
| 53 | IHO Member State | New Zealand | LAND INFORMATION NEW ZEALAND (LINZ) | Verena BOSSELMANN | Member | vbosselmann-borsos@linz.govt.nz | VTC | 2024-08-16 |
| 54 | IHO Member State | New Zealand | LAND INFORMATION NEW ZEALAND (LINZ) | Stuart CAIE | Member | scale@linz.govt.nz | VTC | 2024-09-24 |
| 55 | IHO Member State | Norway | Norwegian Mapping Authority | Gudmund JØNSSON | Head of delegation | Gudmund.Jonsson@kartverket.no | Face-to-face | 2024-05-21 |
| 56 | IHO Member State | Norway | Norwegian Mapping Authority | Evert FLIER | Member of delegation | evert.flier@kartverket.no | Face-to-face | 2024-05-21 |
| 57 | IHO Member State | Peru | DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION | Javier FERNÁNDEZ | Head of delegation | relint@dhn.mil.pe | Face-to-face | 2024-05-24 |
| 58 | IHO Member State | Peru | DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION | Rodrigo TORRES | Member of delegation | relint@dhn.mil.pe | Face-to-face | 2024-05-24 |
| 59 | IHO Member State | Poland | HYDROGRAPHIC OFFICE OF THE POLISH NAVY | Dariusz KOLATOR | Head of delegation | d.kolator@ron.mil.pl | Face-to-face | 2024-08-26 |
| 60 | IHO Member State | Portugal | INSTITUTO HIDROGRAFICO | João Paulo RAMALHO MARREIROS | Head of delegation | ramalho.marreiros@hidrografico.pt | Face-to-face | 2024-07-19 |
| 61 | IHO Member State | Portugal | INSTITUTO HIDROGRAFICO | Paula SANCHES | Member of delegation | paula.sanches@hidrografico.pt | Face-to-face | 2024-07-19 |

| No | Category | Country | Organization / Company | Name | Status | E-mail | Participant Method | Date |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 62 | IHO Member State | Republic of Korea | KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA) | Kyusam JUNG | Head of delegation | infokhoa@korea.kr | Face-to-face | 2024-09-02 |
| 63 | IHO Member State | Republic of Korea | KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA) | Bongseok PARK | Member of delegation | bong1510@korea.kr | Face-to-face | 2024-09-02 |
| 64 | IHO Member State | Republic of Korea | KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA) | Martin PARK | Member of delegation | martin.park@korea.kr | Face-to-face | 2024-09-02 |
| 65 | IHO Member State | Republic of Korea | KOREA HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC AGENCY (KHOA) | Eunju PARK | Member of delegation | infokhoa@korea.kr | Face-to-face | 2024-09-02 |
| 66 | IHO Member State | Republic of Korea | Ministry of Foreign Affairs | Eun Jung CHOI | Member of delegation | ejchoi11@mofa.go.kr | VTC | 2024-09-19 |
| 67 | IHO Member State | Republic of Korea | Ministry of Foreign Affairs | Yeong-jae JEONG | Member of delegation | yjjeong23@mofa.go.kr | VTC | 2024-09-20 |
| 68 | IHO Member State | Romania | DIRECTIA HIDROGRAFICA MARITIMA | Lucian GRIGORESCU | Observer | lucian.grigorescu22@gmail.com | Face-to-face | 2024-09-17 |
| 69 | IHO Member State | Romania | DIRECTIA HIDROGRAFICA MARITIMA | Delia CACIULOIU | Observer | delia.caciuloiu@dhmfn.ro | Face-to-face | 2024-09-17 |
| 70 | IHO Member State | Russian Federation | GLAVNOE OUPRAVLENIE NAVIGATSII I OKEANOGRAFII (Department of Navigation and Oceanography of the Ministry of Defence, DNO) | Konstantin SPERANSKII | Head of delegation | shmelev.mbox@yandex.ru | Face-to-face | 2024-10-09 |
| 71 | IHO Member State | Russian Federation | GLAVNOE OUPRAVLENIE NAVIGATSII I OKEANOGRAFII (Department of Navigation and Oceanography of the Ministry of Defence, DNO) | Aleksandr ALEKSEEV | Member | shmelev.mbox@yandex.ru | VTC | 2024-10-09 |
| 72 | IHO Member State | Russian Federation | GLAVNOE OUPRAVLENIE NAVIGATSII I OKEANOGRAFII (Department of Navigation and Oceanography of the Ministry of Defence, DNO) | Dmitrii SHMELEV | Member | shmelev.mbox@yandex.ru | VTC | 2024-10-09 |
| 73 | IHO Member State | Russian Federation | GLAVNOE OUPRAVLENIE NAVIGATSII I OKEANOGRAFII (Department of Navigation and Oceanography of the Ministry of Defence, DNO) | Stanislav KRUTKO | Member | shmelev.mbox@yandex.ru | VTC | 2024-10-09 |
| 74 | IHO Member State | Saudi Arabia | GENERAL AUTHORITY FOR SURVEY AND GEOSPATIAL INFORMATION (GASGI) | Saud ALRUWAYS | Head of delegation | s.alruways@geosa.gov.sa | Face-to-face | 2024-09-05 |
| 75 | IHO Member State | Saudi Arabia | GENERAL AUTHORITY FOR SURVEY AND GEOSPATIAL INFORMATION (GASGI) | Salem ALGHZWANI | Member of delegation | s.alghzwani@geosa.gov.sa | Face-to-face | 2024-09-05 |
| 76 | IHO Member State | Singapore | MARITIME AND PORT AUTHORITY OF SINGAPORE (MPA) | Ying-Huang THAI LOW | Head of delegation | Thai_Low_Ying-Huang@mpa.gov.sg | Face-to-face | 2024-08-31 |
| 77 | IHO Member State | Singapore | MARITIME AND PORT AUTHORITY OF SINGAPORE (MPA) | LUQMAN HAKIM | Member of delegation | Luqman_hakim_abdul_razak@mpa.gov.sg | Face-to-face | 2024-09-27 |

| No | Category | Country | Organization / Company | Name | Status | E-mail | Participant Method | Date |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 78 | IHO Member State | Solomon Islands | Solomon Islands Maritime Authority | John DALOMAE | Member of delegation | john.dalomae@sima.gov.sb | VTC | 2024-08-29 |
| 79 | IHO Member State | South Africa | South African Navy Hydrographic Office (SANHO) | Nicolette Le Roux | Head of delegation | nicoletteleroux1@gmail.com | VTC | 2024-09-09 |
| 80 | IHO Member State | Sri Lanka | Sri Lanka Navy | Jayamal JAYAWARDANE | Member of delegation | jayamalwpgbj@gmail.com | VTC | 2024-08-26 |
| 81 | IHO Member State | Sri Lanka | Sri Lanka Navy | Kosala WARNAKULASOORIYA | Head of delegation | sinho@outlook.com | VTC | 2024-08-27 |
| 82 | IHO Member State | Sri Lanka | Sri Lanka Navy | gayan JAYAWARDHANA | Observer | gayan.lk.jayawardhana@gmail.com | VTC | 2024-09-19 |
| 83 | IHO Member State | Suriname | MARITIEME AUTORITEIT SURINAME (MAS) | Bernice MAHABIER | Head of delegation | bmahabier@mas.sr | Face-to-face | 2024-09-21 |
| 84 | IHO Member State | Sweden | SJOFARTSVERKET (SWEDISH MARITIME ADMINISTRATION) | Magnus WALLHAGEN | Head of delegation | magnus.wallhagen@sjofartsverket.se | Face-to-face | 2024-06-26 |
| 85 | IHO Member State | Sweden | SJOFARTSVERKET (SWEDISH MARITIME ADMINISTRATION) | Annika AXNE | Member of delegation | annika.axne@sjofartsverket.se | Face-to-face | 2024-08-27 |
| 86 | IHO Member State | Thailand | HYDROGRAPHIC DEPARTMENT, ROYAL THAI NAVY | KOMSAN KLINSUKON | Head of delegation | hydrotechhdrtn@gmail.com | Face-to-face | 2024-06-14 |
| 87 | IHO Member State | Thailand | HYDROGRAPHIC DEPARTMENT, ROYAL THAI NAVY | Chatchai LUANGTHONGKUM | Member of delegation | hydrotechhdrtn@gmail.com | Face-to-face | 2024-08-03 |
| 88 | IHO Member State | Thailand | HYDROGRAPHIC DEPARTMENT, ROYAL THAI NAVY | Intira NETMUKDA | Member of delegation | hydrotechhdrtn@gmail.com | Face-to-face | 2024-08-03 |
| 89 | IHO Member State | Thailand | HYDROGRAPHIC DEPARTMENT, ROYAL THAI NAVY | Parinyawat TANTIPHUTTIROJ | Member of delegation | hydrotechhdrtn@gmail.com | Face-to-face | 2024-08-03 |
| 90 | IHO Member State | Türkiye | SEYIR HIDROGRAFI VE OSINOGRAFI DAIRESI BASKANLIGI (Office of Navigation Hydrography and Oceanography) | Emre TUKENMEZ | Observer | etukenme@gmail.com | VTC | 2024-08-17 |
| 91 | IHO Member State | Türkiye | SEYIR HIDROGRAFI VE OSINOGRAFI DAIRESI BASKANLIGI (Office of Navigation Hydrography and Oceanography) | Burak INAN | Member | burak.inan.na@gmail.com | Face-to-face | 2024-09-30 |
| 92 | IHO Member State | Ukraine | STATE HYDROGRAPHIC SERVICE OF UKRAINE | Viktoriia TUZAK | Observer | tuzak.v@hydro.gov.ua | VTC | 2024-09-27 |
| 93 | IHO Member State | Ukraine | STATE HYDROGRAPHIC SERVICE OF UKRAINE | Iurii SMIRNOV | Observer | smirnov.yu@hydro.gov.ua | VTC | 2024-09-27 |
| 94 | IHO Member State | Ukraine | STATE HYDROGRAPHIC SERVICE OF UKRAINE | Oleh MARCHENKO | Observer | chart_dpt@charts.gov.ua | VTC | 2024-09-27 |
| 95 | IHO Member State | Ukraine | STATE HYDROGRAPHIC SERVICE OF UKRAINE | Oleh KARBIVNYCHYI | Observer | karbivnychyi.o@hydro.gov.ua | VTC | 2024-09-27 |
| 96 | IHO Member State | Ukraine | STATE HYDROGRAPHIC SERVICE OF UKRAINE | Yevhenila MAHAS | Observer | mahas.y@hydro.gov.ua | VTC | 2024-09-27 |
| 97 | IHO Member State | Ukraine | STATE HYDROGRAPHIC SERVICE OF UKRAINE | Artem KHARLOV | Observer | kharlov.a@hydro.gov.ua | VTC | 2024-09-27 |
| 98 | IHO Member State | Ukraine | STATE HYDROGRAPHIC SERVICE OF UKRAINE | Viktor BELINSKYI | Observer | belinskyi.v@hydro.gov.ua | VTC | 2024-09-28 |
| 99 | IHO Member State | United Kingdom of Great Britain and | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Helena PATTON | Member of delegation | helena.patton@ukho.gov.uk | Face-to-face | 2024-08-03 |

| No | Category | Country | Organization / Company | Name | Status | E-mail | Participant Method | Date |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Northern Ireland | | | | | | |
| 100 | IHO Member State | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Angus ESSENHIGH | Head of delegation | angus.essenhigh@ukho.gov.uk | Face-to-face | 2024-08-03 |
| 101 | IHO Member State | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Tom RICHARDSON | Member of delegation | thomas.richardson@ukho.gov.uk | Face-to-face | 2024-08-19 |
| 102 | IHO Member State | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Chris HUNT | Member of delegation | chris.hunt@ukho.gov.uk | Face-to-face | 2024-09-06 |
| 103 | IHO Member State | United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Lucy FIELDHOUSE | Member of delegation | lucy.fieldhouse@ukho.gov.uk | VTC | 2024-10-10 |
| 104 | IHO Member State | United States of America | NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY (NGA) | John LOWELL | Member of delegation | john.e.lowell@nga.mil | Face-to-face | 2024-04-08 |
| 105 | IHO Member State | United States of America | COMMANDER, NAVAL METEOROLOGY AND OCEANOGRAPHY COMMAND (CNMOC) | Matthew BORBASH | Member of delegation | matthew.borbash2.civ@us.navy.mil | Face-to-face | 2024-05-16 |
| 106 | IHO Member State | United States of America | National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) | Jonathan JUSTI | Member of delegation | Jonathan.Justi@noaa.gov | Face-to-face | 2024-08-07 |
| 107 | IHO Member State | United States of America | Office of Coast Survey / National Ocean Service (OCS/NOS) | BENJAMIN EVANS | Head of delegation | benjamin.k.evans@noaa.gov | Face-to-face | 2024-08-07 |
| 108 | IHO Member State | United States of America | NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY (NGA) | Keith DOMINIC | Member of delegation | Keith.E.Dominic@nga.mil | Face-to-face | 2024-08-07 |
| 109 | IHO Member State | United States of America | NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY (NGA) | Todd JOHANESEN | Member of delegation | todd.e.johanesen@nga.mil | Face-to-face | 2024-08-21 |
| 110 | IHO Member State | United States of America | Department of State | Amanda WILLIAMS | Member | williamsac3@state.gov | VTC | 2024-08-27 |
| 111 | IHO Member State | United States of America | Department of State | Carrie LACROSSE | Observer | LaCrosseC@state.gov | VTC | 2024-09-11 |
| 112 | IHO Member State | United States of America | National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) | Julia POWELL | Member of delegation | Julia.Powell@noaa.gov | VTC | 2024-10-01 |
| 113 | IHO Member State | United States of America | National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA) | Jennifer JENCKS | Chair / Vice-Chair | jennifer.jencks@noaa.gov | VTC | 2024-10-07 |
| 114 | IGO | - | International Maritime Organization (IMO) | Javier YASNIKOUSKI | Head of delegation | Jyasniko@imo.org | Face-to-face | 2024-09-15 |
| 115 | IHO Secretariat | - | International Hydrographic Organization | Yves GUILLAM | Staff | yves.guillam@iho.int | Face-to-face | 2024-04-05 |
| 116 | IHO Secretariat | - | International Hydrographic Organization | Leonel MANTEIGAS | Staff | adcc@iho.int | Face-to-face | 2024-04-26 |
| 117 | IHO Secretariat | - | International Hydrographic Organization | Mathias JONAS | Secretary | mathias.jonas@iho.int | Face-to-face | 2024-05-07 |
| 118 | IHO Secretariat | - | International Hydrographic | Rémy ROQUEFORT | Staff | remy.roquefort@iho.int | Face-to-face | 2024-05-08 |

**Annexe B**

# 8EME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

## Secrétariat de l'OHI, Monaco, 15 – 17 octobre 2024

## ORDRE DU JOUR FINAL

**Références** : A. Règle 8 des Règles de procédure du Conseil.

B. Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification*.

**12. OUVERTURE**

12.1. Remarques d'ouverture du Secrétaire général.

12.2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

12.3. *Laissé en blanc intentionnellement.*

12.4. Remarques d'ouverture de la Présidente.

12.5. Dispositions administratives.

**13. ITEMS REQUIS PAR LA 3EME ASSEMBLEE DE L'OHI**

13.1. Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la liste des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil.

13.2. Référence : Liste cumulative des décisions de l'A-3 affectant le Conseil (Décisions A3/05, A3/08 (a) à (e), A3/13, A3/14, A3/15, A3/20 (c), A3/21, A3/28 (c)).

**14. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI**

14.1. Examen du statut des décisions et actions du C-7.

**15. ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

15.1. Rapport et propositions du HSSC.

15.2. Rapport et propositions de l'IRCC.

15.3. Mise à jour sur la feuille de route de la S-100.

A. Annexe 2 de la feuille de route (voir Annexe A du Doc. C8-04.1A).

B. Annexe 4 de la feuille de route (voir Annexe B du Doc. C8-04.1A)

15.4. Mise à jour sur la création du Centre Infra (Centre d'infrastructure) de la S-100.

A. Document d'information (République de Corée) : Création et fonctionnement efficace du Centre Infra de l'OHI

B. Document d'observations (Secrétariat de l'OHI)

15.5. Mise à jour sur l'élaboration de la S-130.

15.6. Mise à jour des activités de l'équipe de projet de l'OHI chargée de la mobilisation des fonds.

**16. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI**

16.1. Examen de la situation financière actuelle de l'OHI.

16.2. Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2025 (y compris une mise à jour du

Programme 1)

16.2.1. Mise à jour sur le projet relatif au renforcement du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie.

16.2.2. Mise à jour sur les contributions à la Décennie des NU pour les océans :

A. Contribution de l'OHI à la Décennie des NU pour les sciences océaniques au service du développement durable.

B. Participation de l'OHI à la 3ème Conférence des NU sur l'océan.

C. Proposition d'inclusion de la profondeur en tant que variable océanique essentielle (EOV).

16.2.3. Mise à jour sur les activités visant à recruter de nouveaux Etats membres de l'OHI.

16.2.4. Thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2025.

16.3. Proposition de budget de l'OHI pour 2025.

**17. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

17.1. Mise en œuvre du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments de l'OHI concernés résultant du plan stratégique 2021-2026 et des décisions A3/08 (a) à (d).

17.2. Rapport et recommandations du groupe de correspondance pour le processus préparatoire du plan stratégique de l'OHI 2027-2032, voie future et calendrier.

17.3. Débat initial sur la révision du plan stratégique de l'OHI, basé sur les contributions des entités subordonnées (HSSC, IRCC), des Etats membres et du Secrétariat de l'OHI.

A. Contributions du HSSC (voir paragraphe 7 du Doc. C8-04.1A).

B. Contributions de l'IRCC (voir Annexe A du Doc. C8-04.2A).

**18. AUTRES ITEMS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

18.1. Rapport sur la participation inclusive aux réunions de l'OHI et proposition de Résolution (y compris Annexe A : Résultats de l'enquête sur la participation inclusive (LC de l'OHI 28/2024)).

18.2. Stratégies nationales sur la S-100 (voir Action C7/07).

A. Document d'information (Australie) – Groupe de travail australien pour la S-100 et stratégie nationale.

18.3. Mise à jour sur le développement du Portail de l'OHI.

18.4. Proposition de la Bulgarie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Türkiye et de l'Ukraine : Examen de la définition d'« Intérêt hydrographique ».

18.5. Document d'information (Canada) : Zone d'essai dans les eaux internationales du Canada pour la S-100.

**19. PROCHAINE REUNION**

19.1. Dates et lieu de la 9ème réunion du Conseil de l'OHI (du 14 au 16 octobre 2025, Monaco) (*dates à confirmer*).

**20. GROUPES DE REDACTION AD HOC - AUTRES SUJETS**

20.1. Cadre règlementaire de l'OMI et Feuille de route de la S-100

20.2. Rapports des groupes de rédaction/groupes de travail Ad hoc, le cas échéant (ou pour la réunion de lancement informelle du SPRWG, à confirmer) – Autres sujets

20.3. A-4 Compte à rebours

**21. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION**

**22. CLOTURE DE LA REUNION**

**Annexe C**

**LIST OF DECISIONS et ACTIONS DU C-8**
(au 23 octobre 2024)

| ITEM DE L'ORDRE DU JOUR | SUJET | DECISION ou ACTION N° | DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour) | DATE CIBLE /EVENEMENT | ETAT (au 23 octobre 2024) |
|---|---|---|---|---|---|
| **1.** | **OUVERTURE** | | | | |
| **1.1** | **Discours d'ouverture et introduction du Secrétaire général** | | | | |
| 1.1 | Ouverture | C8/01 | **Le Conseil** accueille favorablement le discours d'ouverture du **Secrétaire général**, qui rappelle que ce troisième Conseil inter-Assemblées est tout à fait prêt à entreprendre les tâches qui lui sont confiées en vertu des articles de la Convention de l'OHI qui ont été rappelés.<br>Il note le plus haut niveau de participation jamais atteint et souhaite la bienvenue aux 89 participants enregistrés (en personne) et aux 16 Etats membres de l'OHI en tant qu'observateurs (en personne et en streaming).<br>Un accueil particulier est réservé à **M. Javier Yasnikouski**, chef de la sécurité opérationnelle à la division de la sécurité maritime de l'OMI.<br><br>En prévision de l'item 6.2 de l'ordre du jour, le **Secrétaire général** invite les **membres du Conseil** à envisager la nomination des membres pour la mise en place du nouveau SPRWG[1]. | | Décision |
| 1.1 | Ouverture | C8/02 | Le **Conseil** est informé avec tristesse que l'**amiral Giuseppe Angrisano**, Directeur et Président de l'OHI de 1992 à 2002, est décédé le 13 octobre 2024. | | Décision |
| | | | | | |

[1] Groupe de travail sur la révision du plan stratégique.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **1.2** | **Adoption de l'ordre du jour** | | | | |
| | Ordre du jour | C8/03 | Le **Conseil** adopte l'ordre du jour et le calendrier tels que proposés et prend note de la disponibilité du Livre rouge du C-8. | | Décision |
| | | | | | |
| **1.3** | **Laissé en blanc intentionnellement** | | | | |
| | | | *Laissé en blanc intentionnellement* | | |
| | | | | | |
| **1.4** | **Discours d'ouverture de la Présidente** | | | | |
| 1.1, 1.4 | Ouverture | C8/04 | **Le Conseil** accueille favorablement le discours d'ouverture de la **Présidente du Conseil** qui donne un aperçu rapide des points à examiner en priorité au cours de la semaine, ouvrant la voie au C-9 tel que demandé par la 3ème session de l'Assemblée en 2023 (mise en œuvre de la S-100, centre d'infrastructure, plan stratégique révisé, participation plus active aux réunions de l'OHI, etc.) et à l'esprit de coopération visant à rendre l'OHI plus efficace. | | Décision |
| | | | | | |
| **1.5** | **Dispositions administratives** | | | | |
| | Liste des contacts | C8/05 | Les **Etats membres de l'OHI ayant un siège au Conseil** doivent vérifier leurs coordonnées sur la page web de l'OHI > Conseil > Documents de base (du C-8), puis sur le portail de l'OHI lorsque ce dernier deviendra opérationnel. | **Permanent** | Dernière mise à jour : 25 juillet 2024 |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **2.** | **ITEMS REQUIS PAR LA 3ème ASSEMBLEE DE L'OHI** | | | | |
| **2.1** | **Point d'étape sur la mise en œuvre de la liste des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil** | | | | |
| 2.1 | Décisions de l'A-3 | C8/06 | Sur la base de la présentation du Secrétaire général, le **Conseil** prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de certaines décisions et actions de l'A-3 et des items de l'ordre du jour au titre desquels ces questions seront abordées lors du C-8 en vue de discussions plus approfondies. | | Décision |
| | | | | | |
| **2.2** | **Liste cumulative des décisions de l'A-3 affectant le Conseil (Décisions A3/05, A3/08 (a) à (e), A3/13, A3/14, A3/15, A3/20 (c), A3/21, A3/28 (c)).** | | | | |
| | | | *Laissé en blanc intentionnellement* | | |
| | | | | | |
| **3.** | **ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI** | | | | |
| **3.1** | **Examen du statut des décisions et actions du C-7 (actions en cours)** | | | | |
| 3.1 | | Précédentes décisions et actions C7/24, C7/25, C7/28, C7/42, C7/44 | *Abordés dans les items pertinents de l'ordre du jour.* | | |
| | | | | | |
| **4.** | **ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES** | | | | |
| **4.1** | **Rapport et propositions du HSSC** | | | | |
| 4.1 | Rapport du HSSC | C8/07 | Le **Conseil** prend note du rapport et félicite le **HSSC**, ses groupes de travail, ses équipes de projet et les organisations qui le soutiennent pour les résultats obtenus depuis le C-7. | | Décision |
| 4.1, 9.1 | MSC 109, S-100 | C8/08 | Le **Conseil** est informé de l'important document MSC 109/19/3 qui sera examiné en décembre 2024 lors de la réunion MSC 109 de l'OMI.<br><br>Le **Conseil** invite les **Etats membres de l'OHI** à se mettre en rapport avec leur représentant de l'OMI avant le MSC 109 et à apporter leur soutien le cas échéant. | **Novembre 2024** | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1 | Développement de l'infrastructure et des normes S-100 | C7/09 | Conformément à la décision A3/08(b), le **Conseil** avalise le principe selon lequel des ressources financières supplémentaires (décision A3/20 et décision 41 de l'IRCC15) devraient être envisagées pour la mise en place d'une infrastructure technique et administrative durable autour de la S-100, y compris l'élaboration de normes pour respecter le calendrier de la S-100. | **Rappel** | Décision |
| 4.1 | Administration du dispositif de sécurité | C8/09 | Le **Conseil** souscrit à la proposition du **HSSC** de recourir au fonds pour les projets spéciaux pour développer et intégrer une fonction d'application en ligne à l'appui du processus d'administration du dispositif de sécurité dans le Portail de l'OHI, afin de collecter les frais d'administration auprès des équipementiers utilisant le dispositif de sécurité. | | Décision |
| 4.1 | SENC | C8/10 | Le **Conseil** est informé de l'accord général conclu lors du HSSC-16, selon lequel la fourniture de SENC n'est plus nécessaire pour la S-100, en particulier en raison des problèmes que pose la conservation de la signature numérique du producteur de données. Des tests sont toujours en cours. | **HSSC-17** | Décision |
| 4.1, 7.5 | Zones d'essais en mer de l'OHI | C8/11 | Le **Conseil** avalise le principe de la création de zones d'essais en mer S-100 de l'OHI dans le monde entier et remercie le **Canada** en particulier pour son offre concernant le fleuve Saint-Laurent. | | Décision<br>*Voir aussi C8/70 sous l'item 7.5* |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1, 7.5 | Zones d'essais en mer de l'OHI | C8/12 | Sur la base des résultats de l'expérimentation soutenue par le **Canada**, , le **Conseil** charge **le HSSC,** par l'intermédiaire de la **cellule ISO de l'OHI**, d'envisager la possibilité d'élaborer des lignes directrices (exigences minimales et résultats escomptés) pour les zones d'essais en mer S-100 de l'OHI (par exemple : impact éventuel sur les normes, impact sur les équipements, impact sur les outils de production et les mécanismes de distribution, impact sur les services de données, impact sur l'instruction et la formation des utilisateurs, etc.)<br>Les **Etats membres** disposant de zones internationales d'essais en mer S-100 sont également invités à contribuer à l'élaboration de ces lignes directrices. | **HSSC-17 (- 7 semaines)** | |
| 4.1 | MASS WG | C8/13 | À la suite d'une proposition du **HSSC**, le **Conseil** décide de ne pas créer de **MASSWG**[2] en tant que tel, mais de maintenir l'**équipe de projet** actuelle dans le cadre de son mandat actuel, tout en notant que le prochain SPRWG pourrait fournir des orientations plus précises sur cette question, s'il le juge nécessaire. | | Décision |
| 4.1 | IHMA | C8/14 | Le **Conseil** salue la coopération efficace entre l'**OHI** et l'**IHMA**[3] pour l'élaboration des lignes directrices de l'IHMA sur la communication harmonisée et l'échange électronique de données maritimes pour les escales. | | Décision |

[2] Sous l'égide du HSSC.
[3] Association internationale des commandants de port.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1, 5.2 | Nouveaux concepts de distribution S-100 | C8/15 | Notant l'évolution de la norme de fonctionnement des ECDIS de l'OMI, qui comprend désormais deux nouvelles normes (l'une pour les communications sécurisées[4], l'autre pour l'échange de plans de route[5]) approuvées par le MSC 108 de l'OMI, le **Conseil** accepte la proposition du **HSSC** d'inclure un nouveau point de travail dans le plan de travail de l'OHI (Programme 2) relatif aux aspects techniques et à l'impact des nouveaux concepts de distribution des produits et services de données S-100, y compris l'abandon progressif ultérieur de la distribution d'ENC S-57. La liaison doit être assurée avec l'**IRCC/WENDWG** sur cette question. | **HSSC-17/C-9** | Décision |
| 4.1, 5.3 | Priorités de financement | C8/16 | Le **Conseil** note la liste des priorités et des besoins de financement du **HSSC** et remercie les partenaires (IC-ENC, ROK, PRIMAR, NOAA) pour leurs contributions en nature et financières. | | Décision |

[4] IEC SECOM 63173-2.
[5] IEC S-421.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1 | Laboratoire d'innovation et de technologie de l'OHI à Singapour | C8/17 | Le **Conseil** prend note de la mise à jour verbale du Laboratoire conjoint OHI-Singapour d'innovation et de technologie par le **Dr Nyberg**, **Directeur de l'OHI**, et, faisant référence au document HSSC16-04.4A, remercie le laboratoire et les contributeurs (**ID, IT, MY, SG**) pour les résultats obtenus (conversion S-57 en S-101, base de données S-131, interopérabilité S-101 et S-102 sur un prototype d'ECDIS S-100, disponibilité des ENC S-57 et S-101 sur un ECDIS hybride à bord du navire école italien *Amerigo Vespucci* pour sa circumnavigation, etc.)<br>Le **Conseil** encourage les **Etats membres de l'OHI** et les **parties prenantes de l'industrie** à s'engager activement dans des projets de collaboration avec le laboratoire OHI-Singapour. | **HSSC-17** | Décision |
| 4.1, 5.2 | Plan de travail du HSSC | C8/18 | Le **Conseil** approuve le plan de travail du **HSSC**, y compris l'analyse des aspects techniques et de l'impact des nouveaux concepts de distribution des produits basés sur la S-100. | | Décision |
| 4.1, 4.2 | Rapports et propositions du HSSC et de l'IRCC au C-9 | C8/19<br>(identique à la précédente C7/19, …et C1/06) | Compte tenu des délais entre les réunions HSSC-17 et IRCC-17 en 2025 et du calendrier pour la soumission des rapports et des propositions au C-9 (puis à l'A-4), le **Conseil** invite les **Présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus de leurs réunions de 2025 dans l'optique qu'ils soient utilisés/soumis directement comme rapports et propositions à examiner au C-9. | **C-9 (- 3 mois)** | |

| **4.2 Rapport et propositions de l'IRCC** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2 | Rapport de l'IRCC | C8/20 | Le **Conseil** prend note du compte rendu et félicite l'**IRCC**, les **CHR** et les **sous-comités** et **groupes de travail de l'IRCC** pour les résultats obtenus depuis le C-7, ainsi que pour l'excellente coopération directe entre le **HSSC**, l'**IRCC** et leurs organes subordonnés. | | Décision |
| 4.2 | Rapport de l'IRCC | C8/21 | Le **Conseil** prend note que de nombreuses **CHR** ont rendu compte de l'importance des activités de CB et de la nécessité de disposer de fonds supplémentaires, notamment pour soutenir le développement des services de données S-1xx dans leurs régions. | | Décision |
| 4.2 | Parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie | C8/22 (Précédemment C7/24) | En ce qui concerne la proposition d'un nouveau *programme* pour la parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie (dans le prolongement du fructueux *projet* Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie), le **Conseil** convient de la marche à suivre en trois étapes, comme l'a suggéré le **Secrétaire général** lors du C-7.<br>Par conséquent :<br>a. Le **Conseil** charge l'**IRCC** de définir tout d'abord, par l'intermédiaire du **CBSC**, un cadre réglementaire (M-3) pour la poursuite des activités sur ce thème social, par le biais d'une proposition de résolution de l'OHI ; | **Rappel**<br><br>**IRCC-17** | Décision<br><br>En cours (Doc. C8-04.2A) |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | b. Le **Conseil** convient de poursuivre le projet EWH dirigé par le **CBSC** en s'appuyant sur les fonds restants et sur les futures aides financières et/ou en nature annoncées par le **CA**, la **FR**, la **NO**, le **DK**[6], l'**UK** et les **US**, mais qui doivent encore être confirmées.<br>c. Le **Conseil**, soutenu par l'**IRCC**, élabore une proposition sur le cadre futur d'un programme social de l'OHI (y compris la parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie) à soumettre à l'A-4. | **C-9 (- 3 mois) en préparation de l'A-4** | En cours (Doc. C8-04.2A) |
| 5.2.1 | EWH | C8/23 | Le **Conseil** prend note de la mise à jour du projet Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie fournie par le **Directeur Sinapi**. | | Décision |

[6] La contribution du DK à EWH est confirmée jusqu'en 2026.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2, 5.2.1 | Promouvoir les femmes et parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie | C8/24 | Sur la base de ce qui précède et en se référant au doc. C8-05.2.1A, le **Conseil** :<br>- Avalise les recommandations spécifiques de l'**IRCC**, à savoir la création d'une **équipe de projet de l'IRCC** chargée de rédiger une proposition de résolution de l'OHI sur la parité entre les sexes / l'inclusion ;<br>- Prend note du fait que l'équipe de cadrage mise en place par l'**IRCC** a proposé un mandat pour la création d'une **équipe de projet** spécialisée chargée de rédiger une résolution à soumettre au C-9 pour aval, puis à l'A-4 pour approbation ;<br>- Invite l'**IRCC** assisté du **Secrétariat de l'OHI** à publier des LC pour l'approbation du mandat et des règles de procédure et la création ultérieure de l'**équipe de projet** d'ici la fin de l'année 2024. | **C-9 (- 3 mois) en préparation de l'A-4**<br><br>**Fin décembre 2024** | |
| 4.2 | Couches thématiques SIG | C7/23 | Conformément à la décision A3/8c, le **Conseil** prend note que l'**IRCC** a chargé le **MSDIWG** de **ne pas** investir dans un autre portail, mais de se concentrer sur les couches thématiques mondiales au moyen de l'infrastructure SIG existante de l'OHI (comme celles déjà disponibles sur l'INToGIS). | Rappel | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2 | MSDIWG | C8/25 | Le **Conseil** prend note de la mise à jour des activités du **MSDIWG** par le **Président de l'IRCC**, appuyé par le **Directeur Nyberg**, et note la demande de l'UN-GGIM de renforcer les relations entre le MSDIWG et le groupe de travail sur les données géospatiales maritimes de l'UN-GGIM, pour des raisons d'efficacité.<br><br>Le **Conseil** invite le **MSDIWG**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, à examiner la décision 14/111 - *Informations géospatiales maritimes intégrées*, adoptée lors de l'UN-GGIM 14, et à proposer une marche à suivre. | **IRCC-17 / C-9 (-3 mois)** | |
| 4.2 | MSDIWG / MPA | C7/44 | A la suite des précisions apportées par le **Secrétaire général** sur les objectifs, y compris les mises à jour de la dernière réunion NIPWG-10 sur le développement de la S-122, le **Conseil** convient de la nécessité stratégique de promouvoir le concept S-100 avec un gain rapide par le biais de la S-122.<br>Le **Conseil** charge le **Secrétariat de l'OHI** d'établir une liaison avec les fournisseurs de données pertinents sur les AMP et charge l'**IRCC**, par l'intermédiaire du **MSDIWG**, de mettre en place un projet pilote pour les AMP en haute mer et celles adoptées par l'OMI, afin de démontrer les avantages de la S-122 à des fins autres que la navigation. | **Rappel**<br><br>**C-8** | Décision<br><br>Close. Remplacée par C8/26 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2 | MSDIWG / MPA | C8/26 | Le **Conseil** charge le **MSDIWG**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, en liaison avec le **NIPWG**, **Protected Seas**, les **équipementiers ECDIS**, les **fabricants de logiciels SIG**, les **Nations Unies**, l'**UICN** et les **Etats membres de l'OHI**, de coordonner un projet pilote visant à démontrer la mise en œuvre opérationnelle de la S-122. | **IRCC-17 / C-9 (-3 mois)** | |
| 4.2 | Décisions de l'A-3 | C7/22 | Dans le prolongement de la décision A3/20b, le **Conseil** prend note des résultats d'une équipe de cadrage et avalise les recommandations de l'IRCC visant à mettre en place une équipe de projet sur la *mobilisation de fonds pour les initiatives de projet de l'OHI* sous l'égide de l'IRCC.<br><br>Le **Secrétariat de l'OHI** publiera une LC sur l'établissement de la PT FG de l'OHI[7], dès que les projets de mandat et de règles de procédure seront finalisés par correspondance au sein de l'**IRCC**. | Rappel<br><br>**Décembre 2023** | Décision<br><br>Achevée (LC OHI 42/2023) |
| 4.2, 4.6 | Projet de mobilisation de fonds | C8/27a | Le **Conseil** prend note de la mise à jour des activités de l'équipe de projet sur la mobilisation de fonds de l'OHI fournie par le **Président de l'IRCC**, avec le soutien du **Directeur Sinapi**, ainsi que des autres initiatives concernant des financements supplémentaires (RENC, IENWG et l'initiative de CB conjointe OHI/OMI/AISM/COI/OMM/FIG/AIEA/IMPA en particulier). | | Décision |

[7] Note du Secrétariat : la conformité doit être assurée avec les résolutions de la M-3, en particulier la résolution 1/2014 de l'OHI - *Principes directeurs pour les fonds de l'OHI*.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2, 4.6 | Projet de génération de fonds | C8/27b | Le **Conseil** demande à l'**équipe de projet sur la mobilisation de fonds**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, d'améliorer le mandat afin d'intégrer une étude systématique des produits et services actuels et futurs de l'OHI pour lesquels les utilisateurs peuvent potentiellement être facturés et de proposer des conditions de base telles qu'une redevance unique, des abonnements ou d'autres options. | **C-9 (- 3 mois)** | |
| 4.2 | IBSC et CSBWG | C8/28 (précédemment C7/25) | Le **Conseil** prend note de l'achèvement par l'**IRCC** de deux ateliers :<br>- Un sur les questions relatives aux normes de compétence (**IBSC**), afin de fournir des clarifications aux institutions sur la préparation des soumissions au Comité ;<br>- Un sur la bathymétrie participative (**CSBWG**), sur les avantages de la bathymétrie participative et sur la manière d'accroître la contribution des données. | **1er semestre 2024**<br><br>**1er semestre 2024** | Décision<br><br>Achevée (organisé les 2 et 3 oct. 2024)<br><br>Achevée (organisé le 26 avril 2024) |
| 4.2 | CHR | C8/29 | Le **Conseil** félicite les **CHR** pour les résultats remarquables et de grande envergure qu'elles ont obtenus dans la mise en œuvre des normes, le partage des meilleures pratiques entre les Etats côtiers et la coordination de la production dans leurs régions cartographiques. | | |

| **4.3 Mise à jour de la Feuille de route S-100** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.3 | Annexe 2 - Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 | C8/30 | **Le Conseil** approuve les amendements proposés à l'annexe 2 de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, tels que présentés par le **Président du HSSC**.<br>Cette nouvelle version de l'annexe 2 comprend notamment :<br>- le diagramme ENDS[8], visant à illustrer la relation entre les produits S-100, les services maritimes de l'OMI et les règles SOLAS.<br>- le calendrier révisé de la S-100.<br><br>Prenant note de l'offre de soutien de l'**UK**, le **Conseil** charge le **WENDWG** et le **NIPWG,** par l'intermédiaire de l'**IRCC** et du **HSSC** respectivement, d'élaborer un texte concis à ajouter dans le diagramme ENDS, avec la possibilité d'en remodeler la forme le cas échéant. | **IRCC-17/ HSSC-17** | Décision |
| 4.3, 9.1 | Annexe 1 - Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 | C8/31 | Conformément à l'annexe 1 de la Feuille de route S-100, le **Conseil** souscrit à la recommandation du **Président du HSSC** d'envisager des actions concrètes en 2025 pour renforcer les interactions avec les principales parties prenantes (ex. : OMI, IEC, utilisateurs finaux d'ECDIS, OEM, industrie, distributeurs), telles que la création d'un forum/groupe de correspondance OMI-OHI des parties prenantes de l'ECDIS. | **HSSC-17/C-9** | Décision |

[8] ENDS : *Service de données de navigation électronique*, tel qu'introduit dans la résolution MSC.530(106) de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.3 | Annex 3 - Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 | C8/32 | Le **Conseil** salue l'intention du **WENDWG**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, de fournir, à partir de 2025, des contributions[9] aux rapports d'information annuels du **Secrétariat de l'OHI** pour les réunions du NCSR de l'OMI, en rendant compte de la disponibilité et de la couverture planifiées[10], par **CHR**, des produits et services de données de la phase I de la S-100.<br><br>Demande d'une séance d'information sur la S-100 à l'heure du déjeuner à examiner par le **Secrétariat de l'OHI**. | **WENDWG-15/IRCC-17 et NCSR-12 (- 13 semaines)**<br><br>**Dès que possible** | |
| 4.3 | Annex 4 - Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 | C8/33 | **Le Conseil** approuve les amendements proposés à l'annexe 4 de la Feuille de route de la S-100 (concept hybride pour l'ECDIS S-100), tels qu'ils ont été présentés par la **Présidente du Conseil**. | | Décision |
| 4.3 | Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 | C8/34 | Notant les mises à jour approuvées par le **Conseil** pour les annexes 2 et 4, le **Secrétariat de l'OHI** préparera et mettra à disposition la version 4.0 finalisée de la Feuille de route de la S-100. | **30 novembre 2024** | |
| 4.3 | Stratégie de mise en œuvre de la S-100 | C8/35 (précédemment C7/28, …, C3/13) | **Les Présidents du Conseil/HSSC/IRCC et le Secrétaire général**, soutenus par des experts en la matière et les Etats membres, le cas échéant, assureront la tenue à jour de la Feuille de route de la S-100 sous la forme d'un document à version incrémentale contrôlée (y compris le texte et le calendrier) sur une base semestrielle. | **Permanent** | |
| | | | | | |

[9] A terme en format numérique et dynamique, en utilisant INToGIS III lorsqu'il sera opérationnel.
[10] Planifié (quand, où) et ensuite produit : catalogue unique de l'OHI des produits et services de données INT/ENC/S-100.

| **4.4 Mise à jour sur la création du centre d'infrastructure S-100** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.4, 4.1 | Centre d'infrastructure de l'OHI | C8/36 | A la suite de la décision A3/14, le **Conseil** salue le **HSSC** (et son **équipe de projet S-100 ICE** en particulier) pour l'excellent travail réalisé en vue de la conception et de la mise en place d'un centre d'infrastructure. | | |
| 4.4A & B | Centre d'infrastructure de l'OHI | C8/37 | Notant l'offre généreuse de la **République de Corée** et l'évaluation initiale fournie par le **Secrétariat de l'OHI**, le **Conseil** convient de l'établissement provisoire du Centre d'infrastructure de l'OHI[11] en **République de Corée** (ROK) à compter de 2025, sous la supervision du **Secrétariat de l'OHI** et du **HSSC** (avec le soutien de la **S-100 ICE PT**), sur la base des principes décrits dans le rapport du HSSC, complétés par les considérations préliminaires du **Secrétariat de l'OHI.** | | Décision |

[11] Nom avalisé par le **HSSC.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.4 | Centre d'infrastructure de l'OHI | C8/38 | Le **Conseil** convient que l'établissement permanent du Centre d'infrastructure de l'OHI en ROK devrait faire l'objet d'une décision finale de l'**Assemblée** (A-4), sur la base des éléments suivants :<br>- Gouvernance, disponibilité des règles de procédure, dispositions techniques, managériales, financières, de personnel conformes aux principes actuels dans les documents de base et les résolutions de l'OHI[12] ;<br>- Budget et modèle économique garantis pour au moins 3 cycles de 3 ans à partir de janvier 2026 ; [2026+ (3*3) = 2035]<br>- Plan de travail annuel spécifique du Centre Infra de l'OHI approuvé par le Conseil, basé sur le programme de travail triennal de l'OHI, qui développera le rôle et les tâches du Centre. | **C-9 (- 3 mois)** | |
| 4.4 | Centre d'infrastructure de l'OHI | C8/39 | Le **Conseil** prend note des observations et des déclarations faites par certains **membres du Conseil** et **Etats membres de l'OHI** (**CL, DE, FR**, **MC, NO**, **RO, SG, TR**).<br><br>Le **Conseil** remercie les participants et prend note en particulier de l'intervention du représentant du **gouvernement de Monaco**. (Voir le compte rendu) | | Décision |

[12] Et, dans le cas contraire, propositions d'amendements à apporter aux documents de base et aux résolutions actuels de l'OHI pour approbation par les membres de l'OHI à l'A-4.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1, 4.4 | Centre d'infrastructure de l'OHI | C8/40 | Le **Conseil** invite le **HSSC** et sa **S-100 ICE PT**, en liaison avec la **République de Corée** et le **Secrétariat de l'OHI**, à examiner les observations formulées lors du C-8 par certains **membres du Conseil** et **Etats membres de l'OHI** (voir ci-dessus) et à poursuivre la préparation de tous les documents de base nécessaires (nouveaux documents de base, amendements aux documents de base existants de l'OHI, résolutions de l'OHI, procédures, etc.) pour servir à l'élaboration de la (des) proposition(s) soumise(s) à l'A-4.<br><br>Les **Etats membres de l'OHI** et les **membres du Conseil** en particulier, fourniront leurs commentaires et contributions sur ces documents pour discussion au HSSC-17.<br><br>Le **HSSC**, en liaison avec la **République de Corée** et le **Secrétariat de l'OHI**, fournira le(s) projet(s) de proposition à l'A-4 pour avalisation au C-9, en un seul bloc.<br><br>Le **Conseil** charge le **Secrétaire général** de négocier un accord formel de pays hôte entre **la République de Corée** et **l'OHI**, qui sera soumis au C-9 pour avalisation, puis approbation à l'A-4. | **HSSC-17 (- 7 semaines)**<br><br>**HSSC-17 (au plus tard)**<br><br>**C-9 ( - 3 mois)** | |
| | | | | | |

| **4.5 Mise à jour sur le développement de la S-130** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.5 | S-130 | C7/15 | Prenant note des éclaircissements et des points de vue fournis par le **Secrétaire général**, le **Conseil** convient de la marche à suivre proposée pour tester la spécification de produit S-130 éd. 1.0.0 dans deux régions (région E - mer Baltique, région M - océan Austral) avant la publication de la version opérationnelle de S-130 édition 2.0.0 et la production officielle *du* jeu de données unique de l'OHI faisant autorité pour les limites.<br><br>Le **Président du HSSC** fera le point lors de la prochaine réunion. | Rappel<br><br>**HSSC-16/C-8 (- 3 mois)** | Décision<br><br>Achevée |
| 4.5 | S-130 | C8/41 | Le **Conseil** prend note des progrès réalisés par la S-130PT dans le cadre des essais et de l'expérimentation de l'éd. 1.0.0 de la spécification de produit en produisant des jeux de données d'essai pour la *mer Baltique*, l'*océan Austral* et certaines parties de l'*océan Atlantique Nord*.<br><br>Avec une nouvelle version provisoire éd. 1.1.0 prévue pour être élaborée d'ici la fin de 2024, le **Conseil** prend note des échéances, l'éd. 2.0.0 de la S-130 PS devant être soumise à la HSSC-17 pour aval, puis aux **Etats membres de l'OHI** pour approbation en 2025. | **HSSC-17 (- 7 semaines)** | |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **5.** | **PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI** | | | | |
| **5.1** | **Examen de la situation financière actuelle de l'OHI** | | | | |
| 5.1 | Rapport financier | C8/42 | **Le Conseil** prend note des informations fournies sur l'état financier en cours au mois de septembre 2024. | | Décision |
| 5.1 | Rapport financier | C8/43 | Le **Conseil** est informé de la situation critique liée au faible niveau des contributions des **Etats membres** et de ses effets sur les activités du Secrétariat. | | Décision |
| | | | | | |
| **5.2** | **Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2025** | | | | |
| 5.2 | Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2025 | C8/44 | **Le Conseil** approuve le Programme de travail de l'OHI pour 2025, tel que présenté par le **Secrétaire général**.<br><br>Le **Conseil** prend note des préoccupations, commentaires et suggestions de la **Türkiye**. | | Décision |
| 5.2, 5.2.4 | Journée mondiale de l'hydrographie | C8/45 | Le **Conseil** prend note du thème proposé par le **Secrétaire général** pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2025 :<br><br>*« La cartographie des océans : un puissant levier d'action »*<br><br>**Le Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2025 aux **EM de l'OHI** par LC de l'OHI pour commentaires. | **Fin octobre 2024** | Décision |
| 5.2.1, 4.2 | Promouvoir les femmes et parité entre les sexes dans le domaine de l'hydrographie | | *Voir C8/22, /23 et /24 ci-dessus* | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5.2.2 | Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable | C8/46 | Le **Conseil** salue la présentation par le **Secrétariat de l'OHI** de la liste des contributions à la Décennie de l'Océan des Nations Unies. | | Décision |
| 5.2.2 | Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable | C8/47 | Sur la base des recommandations et des discussions, le **Conseil** invite le **Secrétariat de l'OHI** à envisager l'élaboration d'un registre des représentants des **Etats membres de l'OHI** qui participent à leur comité national de la Décennie de l'Océan, le cas échéant, et des activités/contributions officielles de chaque **Etat membre**. (Contributions à fournir dans le cadre de la LC de l'IRCC (déc. 2024))<br><br>Dans le cadre de la préparation du futur plan stratégique révisé de l'OHI, le **Conseil** charge le **SPRWG** (une fois établi) d'examiner la nécessité d'indicateurs de performance spécifiques qui mesurent les contributions à la Décennie de l'Océan des Nations Unies, à l'appui des Buts 2 et/ou 3. | **Décembre 2024**<br><br>**C-9 (-3 mois)** | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5.2.2 | 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 2025) | C8/48 | Le **Conseil** salue la proposition du **Secrétariat de l'OHI** et souscrit à l'engagement proposé dans le Forum sur l'économie et les finances bleues qui se tiendra en juin 2025 à Monaco ainsi que dans l'UNOC 2025 qui aura lieu à Nice. Il encourage les Etats membres à tirer parti de l'alignement de l'IRCC-17 sur le Forum sur l'économie et les finances bleues et sur l'UNOC 2025, et à engager rapidement les délégations nationales à y participer en conséquence.<br><br>Le **Conseil** invite le **Secrétariat de l'OHI** à informer les Etats membres de l'OHI sur l'UNOC 2025 par le biais d'une **LC de l'OHI**, en annonçant une réunion de coordination VTC (éventuellement en janvier, puis en avril, afin de rassembler toutes les initiatives pour le mois de juin). | **Juin 2025**<br><br>**Décembre 2024**<br><br>**VTC (janvier 2025 à confirmer)** | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5.2.2 | La profondeur comme variable essentielle de l'océan | C8/49 | Le **Conseil** souscrit aux propositions du **Secrétariat de l'OHI** concernant le GOOS[13] et la variable océanique essentielle (EOV).<br>Le **Conseil** :<br>- Reconnaît l'importance pour l'OHI de s'aligner sur les objectifs et les ambitions de l'ensemble de la communauté d'observation des océans ;<br>- Charge le **Secrétariat de l'OHI**, par l'intermédiaire du **président/secrétaire du GGC**, avec l'aval **du président de l'IRCC**, de diriger la soumission de la Profondeur en tant que nouvelle EOV, en assurant la liaison avec le **GGC** en tant que de besoin ;<br>- Charge le **GGC** d'assumer le rôle de responsable de la Profondeur en tant qu'EOV **au nom de l'OHI** et en liaison avec la COI.<br>- Envisage d'inclure la participation au GOOS par le biais de la Profondeur en tant qu'EOV, dans toute planification stratégique future de l'OHI. | **IRCC-17** | Décision |
| 5.2.3 | Augmente le nombre de membres de l'OHI | C8/50 | Le **Conseil** prend note du rapport du **Secrétariat de l'OHI** sur les activités menées depuis le C-7 et les objectifs visant à attirer de nouveaux membres de l'OHI. | | Décision |
| | | | | | |
| **5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2025** | | | | | |
| 5.3 | Budget de l'OHI pour 2025 | C8/51 | En application des décisions A3/26 à /28, le **Conseil** approuve le projet de budget pour 2025 fourni par le **Secrétaire général,** y compris les corrections éditoriales signalées par la Commission des finances. | | Décision |

[13] GOOS : Système mondial d'observation des océans.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5.3 | Statistiques du fonds de CB | C8/52 | Le **Conseil** note que l'OHI n'est pas en mesure pour le moment de combler le déficit de renforcement des capacités de 245 000 euros (dont env. 188 000 euros pour les activités de soutien à la S-100) en raison des cotisations manquantes.<br><br>Le **Conseil** invite le **sous-comité de renforcement des capacités**, par l'intermédiaire de l'**IRCC**, à examiner les priorités des activités de CB supplémentaires pour 2025 couvertes par les économies de 2024, en mettant l'accent sur les activités de CB liées à la S-100. | **CBSC-23/ IRCC-17** | Décision |
| 5.3 | Statistiques du fonds de CB | C8/53 | Le **Conseil** invite les **Etats membres de l'OHI** et les partenaires extérieurs (tels que les **RENC**) à mobiliser des fonds pour combler les déficits restants dans les activités de CB liées à la S-100, par le biais d'un soutien financier et/ou en nature. | **CBSC-23/ IRCC-17** | |
| | | | | | |
| **6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI** | | | | | |
| **6.1 Plan stratégique de l'OHI – Décisions A3/08a à /08d - Mise à jour des indicateurs de performance stratégique** | | | | | |
| 6.1 | Etat d'avancement du Plan stratégique - SPI | C8/54 | Le **Conseil** prend note du tableau de bord (objectif 2026, valeur SPI du WP2 et du WP3 au **31 décembre 2023**) alloué au Secrétariat, au HSSC et à l'IRCC (voir rapport annuel 2023 de l'OHI, annexe B (pages 121 à 134)). | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 6.1 | Etat d'avancement du Plan stratégique - SPI | C8/55 | Le **Conseil** prend note du nombre d'activités de sensibilisation notables dans le cadre du WP1 dans quatre catégories.<br>• L'évaluation de la cible 2.1 et du SPI 2.1.1 qui lui est associé, conformément à la nouvelle interprétation convenue lors du C-7 pour la période allant de janvier à octobre 2024 ;<br>• L'augmentation continue de la visibilité de l'OHI via le site web de l'OHI et les activités des réseaux sociaux ;<br>• Les résumés des rapports du HSSC et de l'IRCC sur leurs SPI respectifs évalués fin 2023. | | Décision |
| | | | | | |
| **6.2 Rapport et recommandations du groupe de correspondance pour le processus préparatoire du plan stratégique de l'OHI 2027-2032, marche à suivre et calendrier** | | | | | |
| 6.2 | Plan stratégique 2027-2032 | C8/56 | Le **Conseil** félicite le **vice-président du Conseil** et le **groupe de correspondance** (**BR, DE, DK, FR, HR, JP, NO, NZ, SE, SG, UK et US**) pour leur rapport sur le processus préparatoire du futur plan stratégique de l'OHI (voir l'action C7/38). | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 6.2 | Plan stratégique 2027-2032 | C8/57 | Comme l'a proposé le **groupe de correspondance**, le **Conseil** crée le **groupe de travail chargé de l'examen du plan stratégique (SPRWG)** et, à la suite d'un appel lancé en session, décide de nommer les **US** (Benjamin Evans), la **NZ** (Adam Greenland) et le **DK** (Hendrik Justus Stang) respectivement **président, vice-président** et **secrétaire** du **SPRWG**.<br><br>Le **Conseil** avalise le mandat et les règles de procédure du SPRWG, ainsi que le calendrier proposé, et invite le **Secrétariat de l'OHI** à envoyer une LC à **tous les EM de l'OHI** pour les inviter à devenir membres du SPRWG et à faire part de leurs commentaires sur le mandat, le cas échéant. | **Fin octobre 2024 (Date limite de réponse : 15 décembre 2024)** | Décision<br><br>Décision |
| 6.2 | SPRWG | C8/58 | Le **Conseil** souscrit à la suggestion d'**IC-ENC**, soutenue par les **US**, d'impliquer au cas par cas des experts par domaine (tels que l'IA) dans les activités du SPRWG.<br>Le mandat sera modifié en conséquence avant la publication de la LC de l'OHI (**Secrétariat de l'OHI**). | **Fin octobre 2024** | Décision |
| 6.2 | SPRWG | C8/59 | Le **Conseil** prend note des intentions initiales de **BR, CA, CN, DE, DK, FR, ID, IN, JP, NO, NZ, RO, SE, US** de devenir membres du **SPRWG**. | **Confirmation attendue en réponse à la LC de l'OHI (déc. 2024)** | |
| | | | | | |

| **6.3 Discussion initiale sur la révision du plan stratégique de l'OHI sur la base des contributions des organes subordonnés (HSSC, IRCC), des Etats membres et du Secrétariat de l'OHI.** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Plan stratégique 2027-2032 | C7/36 | Le **Conseil** reconnaît que la structure actuelle du plan stratégique (PS) 2021-2026 est toujours pertinente au niveau conceptuel (vision, buts, etc.) et convient que l'objectif du prochain PS 2027-2032 devrait se limiter à une *révision* du PS actuel. | Rappel | Décision |
| 6.3, 4.1, 4.2 | Plan stratégique 2027-2032 | C8/60 | Le **Conseil** prend note et examine les premières contributions sur la révision du plan stratégique, fournies par le **HSSC** et l'**IRCC** et le **Secrétaire général**...<br><br>...et charge le **SPRWG** de les prendre en considération au cours du processus de révision. | **Echéances du SPRWG** | Décision |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **7.** | **AUTRES ITEMS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL** | | | | |
| **7.1** | **Rapport sur la participation inclusive aux réunions de l'OHI et proposition de résolution** | | | | |
| | Evénements de l'OHI plus inclusifs | C7/40 | Le **Conseil** avalise le principe de l'examen d'une première proposition de résolution de l'OHI intitulée *Lignes directrices visant à rendre les événements de l'OHI plus inclusifs* (titre à confirmer), qui sera préparée par un groupe de rédaction ad hoc (**AU**, **CL**, **FJ**, **NZ**[14], **SG**, **UK**, **US**...). | Rappel<br><br>**31 janvier 2024** | Achevée |
| | | | Le **Conseil** charge le **groupe de rédaction ad hoc** (respectivement l'**IRCC**) de mener une enquête[15] au nom du Conseil afin d'évaluer la faisabilité, les préférences et la volonté des **EM**, **GT**, **Présidents de comités**… (respectivement les **CHR**) d'accueillir et de participer aux réunions selon les quatre modalités différentes (en personne, en personne avec diffusion en direct, hybride ou VTC complète). | **31 janvier 2024** | Complete |
| | | | Une fois les résultats de l'enquête compilés par le groupe de rédaction ad hoc, le **Secrétariat de l'OHI** affinera le projet de proposition de résolution de l'OHI en liaison avec le groupe de rédaction ad hoc, le cas échéant, et le soumettra aux **Etats membres de l'OHI** pour approbation. | **31 mars 2024 (Echéance 31 mai 2024)** | Achevée (doc. C8-07.1A et LC de l'OHI 28/2024) |

[14] Direction.
[15] Des définitions claires des catégories de réunions doivent être fournies dans le cadre de l'enquête.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 7.1 | Participation inclusive aux réunions de l'OHI | C8/61 | Le **Conseil** félicite la **NZ** en tant que chef de file et le groupe de rédaction ad hoc sur l'inclusivité pour leur rapport et pour l'enquête qui y est associée (voir LC de l'OHI 28/2024). | | Décision |
| | | | | | |
| 7.1 | Participation inclusive aux réunions de l'OHI | C8/62 | Notant les commentaires et les idées sélectionnés, le **Conseil** avalise les principes de la proposition de résolution de l'OHI présentée par le groupe de rédaction ad hoc invite le groupe à ajouter une annexe contenant des lignes directrices pratiques (minimales) dérivées des résultats de l'enquête afin d'aider les Etats membres à accueillir et à faciliter les réunions en ligne.<br><br>Le **Secrétariat de l'OHI** soumettra la proposition de résolution de l'OHI et les lignes directrices associées aux **Etats membres de l'OHI** pour approbation. | **Janvier 2025**<br><br>**Avril 2025** | |
| | | | | | |
| **7.2 Stratégies S-100 nationales** | | | | | |
| 7.2, 3.1, | Comités S-100 nationaux | C8/63 | Le **Conseil** félicite le **Service hydrographique australien (AHO)** pour l'initiative qu'il a prise de créer un espace de collaboration nationale afin de développer et de mettre en œuvre des services S-100 en Australie et dans la région.<br><br>Le **Conseil** note en particulier l'étendue du champ couvert par le groupe de travail sur la S-100 de l'Australie, qui va de la formation/sensibilisation à la production coordonnée et à la diffusion de produits et de services S-100 harmonisés. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 7.2, 3.1 | Comités S-100 nationaux | C8/64 (précédemment C7/07, C6/67) | Le **Conseil** invite les **Etats membres** à partager leurs stratégies nationales concernant la mise en place de comités S-100 nationaux similaires, le cas échéant. Les cas d'utilisation doivent être examinés et présentés, le cas échéant. | **Permanent**<br><br>**C-9 (- 3 mois)** | |
| | | | | | |
| **7.3 Mise à jour sur le développement du Portail de l'OHI** | | | | | |
| 7.3 | Portail de l'OHI | C8/65 | Le **Conseil** prend note de la mise à jour concernant le développement du Portail de l'OHI (démo, état de la migration, calendrier, ...).<br><br>Notant l'intention que le Portail de l'OHI soit opérationnel en janvier 2025, le **Conseil** invite le **Secrétariat de l'OHI** à publier un LC de l'OHI informative annonçant la date de mise en service, fournissant des liens vers des tutoriels et des manuels d'utilisation (y compris pour les secrétaires des GT accrédités, s'ils souhaitent télécharger des documents directement), expliquant les conséquences et l'impact sur le site Web actuel de l'OHI, les réunions des CHR et des GT, etc. | **1er novembre 2024** | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 7.3 | Portail de l'OHI | C8/66 | Notant le temps nécessaire entre l'annonce officielle d'une réunion et l'événement (~plusieurs mois), le **Conseil** convient qu'une période de transition permettant la double utilisation du système actuel et/ou du nouveau Portail de l'OHI pour les événements de l'OHI organisés d'octobre 2024 à fin mars 2025, devrait être envisagée par le **Secrétariat de l'OHI** et décidée au cas par cas en liaison avec le **Président du GT/EP/CHR**.<br><br>Tout événement organisé après le 31 mars 2025 doit être préparé à l'aide du Portail de l'OHI. | **31 mars 2025** | Décision |
| | | | | | |
| **7.4 Proposition de la Bulgarie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Türkiye et de l'Ukraine : Examen de la définition d'*intérêt hydrographique*** | | | | | |
| 7.4 | Intérêt hydrographique | C8/67 | Dans sa décision A3/05, le **Conseil** prend note de la proposition relative à l'évolution de la définition des intérêts hydrographiques, soutenue par **BG**, **GE**, **RO**, **TR** et **UA**. | | |
| 7.4 | Intérêt hydrographique | C8/68 | Prenant note des différents points de vue exprimés au cours de la discussion, y compris les recommandations du **Secrétaire général** figurant dans le Livre rouge, le **Conseil** décide de ne pas soutenir la proposition de révision de la définition de l'*intérêt hydrographique* à ce stade, ni d'allouer des fonds de renforcement des capacités à cette proposition de révision. | | |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **7.5 Document d'information (Canada) : zone internationale canadienne d'essais en mer S-100** | | | | | |
| 7.5, 4.1 | Essai en mer international canadien S-100 | C8/69 | Le **Conseil** salue l'offre généreuse du **Canada** d'établir une zone internationale d'essais en mer S-100 et invite les **Etats membres de l'OHI** à profiter pleinement de cette zone pour tester les systèmes S-100, à partager l'invitation avec l'industrie et les autres parties intéressées et à fournir un retour d'information. | | Décision |
| 7.5 | Essai en mer international canadien S-100 | C8/70 | Le **Conseil** invite le **Secrétariat de l'OHI** à publier une LC de l'OHI informant les **EM de l'OHI** de cette offre et indiquant le site web de la zone internationale canadienne d'essais en mer S-100, qui comprendra une plateforme d'inscription. | **15 décembre 2024** (ouverture des inscriptions prévue en fév. 2025) | *Voir aussi C8/11 et /12* |
| | | | | | |
| **8. PROCHAINE REUNION** | | | | | |
| **8.1 Date et lieu de la 9ème réunion du Conseil de l'OHI** | | | | | |
| | C-9 | C8/71 | Le **Conseil** convient de tenir le C-9 dans le format connu à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du 14 au 16 octobre 2025 (réunion entièrement en personne, retransmission en direct sur inscription). | | Décision |
| | | | | | |
| **9. AUTRES SUJETS** | | | | | |
| **9.1 Cadre réglementaire de l'OMI et Feuille de route S-100 de l'OHI** | | | | | |
| 9.1 | S-100 par l'OMI | C8/72 | Le **Conseil** félicite **M. Javier Yasnikouski**, chef de la sécurité opérationnelle à la division de la sécurité maritime de l'OMI, pour son exposé très instructif sur la mise en œuvre de la S-100 du point de vue de l'OMI. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 9.1, 4.1 | S-100 par l'OMI | C8/73 | Le **Conseil** prend note des défis affectant les différents domaines à prendre en compte tout au long de la phase de mise en œuvre de la S-100 (fournisseurs d'informations, échange/mise à jour de données, exigences en matière de transport, interface machine-machine, nouvelles réglementations?, utilisateurs). | | *Voir aussi C8/08, /30 à /32* |
| 9.1 | S-100 par l'OMI | C8/74 | Le **Conseil** prend note des informations sur les circulaires du MSC qui traitent déjà de la S-100, et des événements futurs qui sont dans l'intérêt des **Etats membres de l'OHI** :<br>• MSC 109 (2-6 déc. 2024)<br>• HTW 11 (10-14 fév. 2025)<br>• NCSR 12 (13-22 mai 2025)<br>• MSC 110 (18-27 juin 2025) | | |
| | | | | | |
| **9.2 A-4** | | | | | |
| 9.2 | A-4 | C8/75 | Le **Conseil** prend note du calendrier pour la préparation de l'A-4 (dates de l'A-4 désormais confirmées : 20 au 24 avril 2026). | | |
| 9.2 | SPRWG | C8/76 | **Le Conseil** prend note des principaux résultats de la réunion informelle du SPRWG, qui a mis en valeur la grande diversité géographique des membres potentiels, l'étendue des travaux, les questions logistiques, et confirme que le **SPRWG** commencera ses travaux début novembre, dès que la LC de l'OHI aura été publiée. | | Décision |
| | | | | | |
| **10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION** | | | | | |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **11.** | **CLOTURE DE LA REUNION** | | | | |
| | Prix *Ex Abyssis ad Alta* | C8/77 | La **Présidente du Conseil** clôt la réunion en remettant à M. Yves GUILLAM le premier prix *Ex Abyssis ad Alta* – le nouveau prix de l'OH récompensant l'excellence en hydrographie. | | |
| | | | | | |

# 9EME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

## Monaco, 14 – 16 octobre 2025

## COMPTE RENDU

*(Version 1.1 - 05 novembre 2025)*

Note : la 9ème réunion du Conseil de l'OHI s'est déroulée selon le calendrier prévu, le présent compte rendu est conforme aux sections de l'ordre du jour.

Annexe A : Liste des participants enregistrés

Annexe B : Ordre du jour

Annexe C : Liste des décisions et actions

### 9. OUVERTURE

### 9.1. Discours d'ouverture et introduction du Secrétaire général

*Docs : C8-01A Liste des documents*

*C8-01B Liste des participants enregistrés*

*C9-01.5A Liste des contacts des membres*

**Le Secrétaire général de l'OHI, le Dr Mathias Jonas,** ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants au neuvième Conseil de l'OHI, le dernier avant la quatrième session de l'Assemblée de l'OHI prévue en avril 2026. Au total, 27 des 30 Etats Membres siégeant au Conseil participent à la réunion, en présentiel ou à distance.[1] Un représentant des Bahamas, qui ont rejoint l'Organisation plus tôt en 2025, est également présent.

**Décision C9/01 : Le Conseil accueille** favorablement le discours d'ouverture du **Secrétaire général**, rappelant le rôle du Conseil de l'OHI ( cf. article 6 de la Convention relative à l'OHI), en particulier :

- L'ordre du jour du C9 couvre les tâches confiées au Conseil conformément aux articles de la Convention relative à l'OHI qui ont été rappelés.
- Le C9 est la troisième réunion inter-Assemblée et la dernière réunion du Conseil avant l'A-4.

**27** des **30** membres du Conseil sont présents en personne, **le quorum est donc atteint.**

Nous souhaitons la bienvenue aux **13 Etats membres** de l'OHI participant en tant qu'observateurs, dont **12 sont présents** en personne. Nous souhaitons également la bienvenue aux représentants des deux RENC, IC-ENC et PRIMAR.

### 2.2 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

*Docs : C9-01.2A Ordre du jour v1.2*

*C9-01.2B Calendrier v1.1*

*C9-01.2C Livre rouge*

[1] L'Angola, la Croatie et l'Arabie saoudite, membres du Conseil, ne sont pas représentés.

.

A la suite d'une demande de la **Türkiye** visant à retirer de l'ordre du jour le document sur le chevauchement des cartes électroniques de navigation (ENC) en mer Egée et en Méditerranée orientale (document C9 07.5A), **M^me^ Pia Dahl Højgaard, Présidente du Conseil,** précise que ce document a été légitimement soumis par un Etat membre du Conseil et qu'il sera donc examiné comme prévu. Les autres Etats membres pourront faire part de leurs préoccupations lors de cette discussion.

**Décision C9/03 :** Le **Conseil adopte** l'ordre du jour et le calendrier proposés par le Secrétariat et prend note de la disponibilité du Livre rouge du C-9, qui comprend commentaires des **Etats Membres de l'OHI** et du **Secrétariat de l'OHI.**

***1.3 Laissé en blanc intentionnellement***

### *1.4* Discours d'ouverture de la Présidente

*Doc : C9-01.4A*

**M^me^ Pia Dahl Højgaard, Présidente du Conseil,** souhaite la bienvenue aux participants et met en avant plusieurs points à l'ordre du jour, notamment la mise en œuvre de la S-100 et le futur Centre d'infrastructure de l'OHI. Elle invite le Conseil à engager une discussion constructive afin de s'accorder, dans la mesure du possible, sur un ensemble de propositions mûrement réfléchies et exhaustives qui seront soumises à l'Assemblée de l'OHI.

**Décision C9/02 :** Les **membres du Conseil accueillent favorablement** le discours d'ouverture de la **Présidente du Conseil**, qui **accueille chaleureusement** tous les participants des Etats membres ainsi que des deux RENC, et remercie le Secrétariat de l'OHI pour son soutien dans la préparation de cette réunion**.**

La **Présidente du Conseil rappelle** que les tâches confiées au Conseil par la 3^ème^ Assemblée figurent à l'ordre du jour de cette réunion, à savoir la création du Centre d'infrastructure de l'OHI, le plan stratégique de l'OHI pour les six prochaines années et le plan de mise en œuvre de la S-100.

La **Présidente du Conseil insiste** sur la nécessité de prendre des décisions tournées vers l'avenir afin de faire progresser l'hydrographie et la sécurité de la navigation à l'heure où la transformation numérique se poursuit et s'accélère.

La **Présidente du Conseil conclut** en rappelant la tâche du Conseil qui consiste à présenter tous les résultats des sessions C-7 à C-9 à la prochaine session de l'Assemblée de l'OHI (A-4).

### 1.5 Dispositions administratives

*Doc : C9-01.5A*

Le **Secrétariat du Conseil** demande aux membres de vérifier leurs données dans la liste des contacts des membres du Conseil, dans l'Annuaire de l'OHI et sur le portail de l'OHI, et d'informer le Secrétariat de l'OHI de toute modification. La procédure d'approbation tacite, selon laquelle les membres qui ne s'opposent pas explicitement à une décision sont réputés l'avoir acceptée, est rappelée aux participants. Le Secrétariat de l'OHI explique ensuite le processus et le calendrier de rédaction du compte rendu du Conseil, ainsi que le travail des procès-verbalistes et des cinq rapporteurs aimablement désignés par le Brésil, le Canada, la France, l'Indonésie et le Royaume-Uni.

**Décision C9/04** : Le **Conseil nomme** les délégués suivants en tant que rapporteurs pour le C-9 :

- M. Colin SEDDON (GB)
- M. Gabin SOGORB (FR)

- Mme. Sonja BHATIA (CA)
- M. Cesar REINERT Bulhões de Morais (BR)
- M. Albert Mahendro YUDONO (ID)

**Décision C9/05** : Les **Etats Membres de l'OHI ayant un siège au Conseil** doivent vérifier leurs coordonnées sur le Portail de l'OHI ( cf. C-02B dans l'onglet « document »).

**Décision C9/06 :** Les **membres du Conseil de l'OHI doivent vérifier** qu'ils sont bien répertoriés en tant que membres sur la page du Conseil du portail de l'OHI.

## 4 ITEMS REQUIS PAR LA 3ème ASSEMBLEE DE L'OHI

**Référence : Liste cumulative des décisions de l'A-3 affectant le Conseil (décisions A3/05, A3/08 (a) à (e), A3/13, A3/14, A3/15, A3/20 (c), A3/21, A3/28 (c)).**

*Aux fins de référence uniquement.*

### 4.1 Point d'étape sur la mise en œuvre de la liste des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil.

*Doc : C9-02.1A*

Le **Secrétaire général** examine les décisions des 2ème et 3ème sessions de l'Assemblée de l'OHI qui affectent le Conseil, en particulier celles qui ne seront pas discutées dans le cadre des items pertinents de l'ordre du jour de la présente réunion. Dans la décision A3/05, l'Assemblée avait décidé que l'item relatif à la révision de la définition de l'intérêt hydrographique serait clos jusqu'à ce qu'une nouvelle soumission ou proposition émanant d'un ou de plusieurs Etats Membres soit présentée au Conseil ou à l'Assemblée : aucune soumission de ce type n'a été reçue. En référence à la décision A3/08(b), il note que le Comité de coordination interrégional (IRCC) a fourni les orientations demandées au Groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales marines (MSDIWG) concernant la mise en œuvre de l'objectif 2/cible 2.1 du Plan stratégique de l'OHI.

**Décision C9/07 :** Sur la base de la présentation du **Secrétaire général**, le **Conseil prend note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions et actions de l'A-2 et l'A-3 soumises au Conseil, ainsi que des points à l'ordre du jour sous lesquels ces questions ont été abordées lors de la session C-9 en vue d'un examen plus approfondi

### 2.1.1 Approbation d'une nouvelle résolution de l'OHI – *Maximiser la participation active aux événements de l'OHI*

*Doc : C9-02.1B*

Le **Secrétaire général** note qu'une résolution visant à maximiser la participation active aux événements de l'OHI a été adoptée par les Etats membres dans la lettre circulaire 28/2025 du 8 juillet 2025. La résolution invite les hôtes de la réunion à utiliser la technologie pour maximiser la participation active aux événements de l'OHI, en plus de la participation en personne, dans la mesure du possible et dans la limite de leurs capacités.

Le **Président du groupe de travail ad-hoc**[2] qui a préparé le projet de résolution a présenté les résultats d'une enquête menée auprès des parties prenantes durant le processus de rédaction. Un pourcentage élevé de répondants a exprimé une préférence pour les réunions en ligne, et envisagerait d'intégrer ce format dans leurs propres réunions. Ils ont indiqué que, bien que les réunions en présentiel soient

[2] Groupe de rédaction ad hoc : Australie, Chili, Fidji, Singapour, Nouvelle-Zélande (chef de file), Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.

considérées comme idéales, notamment pour favoriser les relations interpersonnelles, les réunions virtuelles permettent d'optimiser la participation, d'améliorer la transparence et de garantir un accès ouvert, tout en réduisant les coûts. Des lignes directrices et des bonnes pratiques devront être définies et diffusées. L'organisation et la présidence de réunions en ligne peuvent s'avérer complexes, et certains hôtes pourraient nécessiter un soutien technique.

**Décision C9/08 : Le Conseil prend note** de l'approbation de la nouvelle résolution de l'OHI visant à maximiser la participation active aux événements de l'OHI via les LC20/2025 et LC28/2025.

Le **Conseil charge** le **Secrétariat de l'OHI** de rendre ces lignes directrices accessibles sous la forme d'un document évolutif distinct. (cf. date limite : 30 octobre 2025)

## 3. ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI

### 3.1 Examen du statut des décisions et actions du C-8

*Doc : C9-03.1A*

L'**adjoint aux Directeurs de l'OHI Langlois,** indique que, conformément à la décision C8/19 du Conseil, le HSSC et l'IRCC ont préparé les procès-verbaux de leurs réunions de 2025 en vue de les utiliser ou de les soumettre directement comme rapports et propositions à examiner lors du C-9. En ce qui concerne la décision C8/26, le Groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG), en collaboration avec ses partenaires, poursuivait ses travaux sur un projet pilote visant à démontrer la mise en œuvre opérationnelle de la résolution S-122. La décision C8/64 constitue une invitation permanente du Conseil aux Etats membres à partager leurs stratégies nationales et leurs cas d'utilisation relatifs à la mise en place de comités nationaux S-100.

**Décision C9/09 :** Le **Conseil prend note** de l'état d'avancement des décisions et actions du C-8, ainsi que de celles abordées dans les points pertinents de l'ordre du jour du C-9.

## 4 ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES

### 4.1 Rapport et propositions du HSSC

*Doc : C9-04.1A – Rapport du HSSC et annexes*

- *Annexe A : Projet de révision de l'annexe 2 de la feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030)*
- *Annexe B : Analyse de rentabilité : MCP intergouvernemental géré par l'OHI*
- *Annexe C : Projet d'amendements à la résolution M-3/2/2007 de l'OHI Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI et nouveau projet d'annexe B à la résolution M-3 contenant des instructions pour la mise à jour des normes et spécifications techniques de l'OHI et une liste des normes et spécifications techniques qui doivent se conformer à la résolution 2/2007*
- *Annexe D : Projet de liste HSSC des financements nécessaires et reçus, mise à jour le 7 juillet 2025.*
- *Annexe E : Directives pour les zones d'essais en mer S-100 de l'OHI Projet d'édition 0.1.1 – mars 2025*
- *Annexe F : - Projet d'amendements aux résolutions 4/1919, 5/1919, 9/1919, 5/1932, 6/1932, 2/1947, 1/1967 et 2/1977 de la M3 de l'OHI et deux nouvelles propositions de résolutions concernant les métadonnées pour les enregistrements des marées et des courants.*
- *Annexe G : Projet de plan de travail du Centre d'infrastructure de l'OHI*

Le **Président du Comité des services et normes hydrographiques (HSSC)** rend compte des travaux du Comité depuis la 8ème session du Conseil, et en particulier des résultats de la réunion HSSC17, qui s'est tenue en mai 2025 à Stavanger, en Norvège.

Une grande partie des travaux du HSSC portent sur les produits S-100. La transition actuelle d'un système de navigation statique utilisant le format de données standard S-57 vers un système nettement plus dynamique sous la S-100 aura une incidence sur les modèles de production et de distribution des données. La collaboration avec des partenaires tels que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) permettra d'optimiser les routes et d'émettre des avertissements météorologiques en plus des avertissements purement liés à la navigation.

Le président du HSSC est fier d'annoncer que le HSSC a approuvé toutes les spécifications techniques essentielles de la phase 1 de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, une avancée majeure rendue possible grâce au généreux soutien financier de la République de Corée et d'autres donateurs. L'un des défis qui s'est posé était la nécessité pour les Etats membres de l'OHI, **en tant que producteurs de données**, de tester, de peaufiner et de mettre à jour les nouveaux systèmes S-100, alors que les fabricants d'équipements d'origine (OEM) réclament une certaine stabilité pour les aider à naviguer dans le processus fastidieux d'homologation. Le HSSC travaille en étroite collaboration avec le Comité international radio-maritime (CIRM) et la Commission électrotechnique internationale (CEI) sur cette question.

Le groupe de travail HSSC S-100 prépare une nouvelle édition (éd. 3.0.0) de la norme d'interopérabilité S-98, ainsi que les ensembles de données test requis pour l'homologation des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information pour la navigation (ECDIS), y compris les contrôles de validation essentiels.

Certaines incohérences ont été identifiées au cours du processus d'approbation des produits de la phase 1 ; il y a eu une certaine confusion concernant la numérotation des éditions, et il n'a pas toujours été évident de savoir où se trouvaient les normes et les éléments associés, tels que les catalogues. Le HSSC propose donc un certain nombre de modifications à la résolution M-3 2/2007 de l'OHI, qui décrit les procédures de modification des normes et spécifications de l'OHI, ainsi qu'une nouvelle annexe B à la M-3, qui serait gérée par le HSSC et l'IRRC et comprendrait la liste des normes actuellement disponibles en annexe à la résolution 2/2007

Le HSSC a approuvé la proposition de dispositif de protection des données de l'OHI. Il travaille en étroite collaboration avec l'équipe du projet pour la mobilisation de fonds de l'IRCC, qui a proposé la création d'un modèle d'abonnement afin de facturer aux développeurs de systèmes de navigation des services spécifiques de l'OHI. La proposition d'abonnement provisoire pour le dispositif de protection des données prévoit un droit d'adhésion de 2 000 € et une cotisation annuelle de 1 000 €, tous deux indexés chaque année. Le Secrétariat de l'OHI a mis au point une application de paiement en ligne. L'équipe du projet chargée de la création d'un centre d'infrastructure S-100 (ICE PT) du HSSC et le Secrétariat de l'OHI étudient la possibilité d'utiliser une autorité de certification mondiale et une infrastructure clé publique afin de vérifier l'intégrité des données S-100 à toutes les étapes, du producteur de données à l'utilisateur final, en remplacement du certificat racine auto-signé de l'OHI.

L'**Inde** demande quelle part des recettes générées par le système d'abonnement reviendrait aux pays producteurs. Le contrôle exercé par une seule entité mondiale réduirait l'autonomie des Etats membres et créerait une situation de dépendance. Les petits pays auraient du mal à assumer le coût de l'abonnement, de l'adoption du nouveau système et de la formation du personnel. Il faut mettre en place des modèles de partage des recettes et des avantages, ainsi que des garanties pour assurer l'accessibilité financière du système aux Etats membres en développement.

Le **Directeur Nyberg** répond que les frais imposés aux Etats membres seront réduits au minimum ; le système d'abonnement est destiné aux entreprises commerciales et autres tiers, mais pas aux Etats membres. Les recettes qu'il génère contribueront à la viabilité des activités de l'OHI ; il n'est pas prévu que ces recettes soient reversées aux pays producteurs. Le dispositif de sécurité aidera l'OHI à assurer

le suivi des demandes d'utilisation de ses données.

Le **Président du HSSC** indique que le HSSC approuve les lignes directrices relatives aux zones d'essais en mer S-100 de l'OHI (cf. document C9-04.1A, annexe E). Les Etats membres sont encouragés à établir des zones d'essais en mer, comme l'a fait le Canada sur le fleuve Saint-Laurent, en utilisant les nouvelles lignes directrices et en se concentrant sur la validation des spécifications de la phase 1 du produit S-100 et de leurs propres produits S-100 initiaux. Le HSSC a également soumis deux autres zones d'essais en mer S-100 de l'OHI, proposées par l'Australie et par la France/le Royaume-Uni, pour approbation par le Conseil, et demandé que le Conseil lui délègue le pouvoir d'approuver les futures zones d'essais en mer S-100 de l'OHI.

Le **Canada** invite le Conseil à noter que les essais en mer canadiens de la S-100 sont toujours en cours et qu'il soutient la création de zones supplémentaires pour les essais en mer S-100 de l'OHI.

L'**Indonésie** exhorte le Conseil à adopter les lignes directrices dès que possible, car l'Indonésie et de nombreux autres pays sont impatients de commencer les essais en mer.

En réponse à une question soulevée par les **Etats-Unis,** le **Directeur de l'OHI Sinapi** confirme que le processus d'approbation ne s'appliquera qu'aux zones d'essais en mer S-100 approuvées par l'OHI. Les Etats Membres resteront libres d'établir d'autres zones d'essais en mer adaptées à leurs besoins et priorités spécifiques.

Passant à d'autres domaines d'activité du HSSC, le **Président du HSSC** indique que le Groupe de travail sur les marées, les niveaux d'eau et les courants (TWCWG) a proposé deux nouvelles résolutions de l'OHI concernant les métadonnées pour l'enregistrement des marées et des courants, ainsi que des amendements à huit autres résolutions ( cf. document C9-04.1A, annexe F). Le groupe de travail sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG) a produit de nouvelles éditions des normes pour l'affichage des ENC S-57, de la S-52 :100 Edition 5.0.0 et du jeu de données d'essai ENC S-57, de la S-64:100 Edition 4.0.0, destinées à être utilisées dans les futurs ECDIS S-100 hybrides. Le HSSC a approuvé l'édition opérationnelle 2.0.0 de la norme S-130, qui définit les spécifications techniques des démarcations polygonales des zones maritimes mondiales.

L'équipe chargée du projet de système de cartes électroniques (ECS PT) a remis son rapport final et a été dissoute ; le HSSC a demandé au groupe de travail S-100 de poursuivre l'élaboration d'un dispositif de sécurité pour les ECS. Le HSSC a décidé que la fourniture de SENC (décryptage à terre et conversion des produits S-100 en un format interne ECDIS, puis fourniture des données dans ce format) ne serait pas supportée dans le cadre de la S-100. Le groupe de travail S-100 travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail de l'IRCC sur la base de données mondiale pour les ENC (WENDWG) afin de trouver des solutions techniques pour résoudre le problème du chevauchement des données dans les ECDIS S-100 ; ces solutions devront au minimum prévenir les pannes du système ECDIS causées par ces chevauchements.

La prochaine réunion du HSSC aura lieu du 18 au 22 mai 2026 à Gdansk, en Pologne.

**Décision C9/10 :** Le **Conseil prend note** du rapport et **félicite** le **HSSC,** ses **groupes de travail,** ses **équipes de projet** et les organisations qui le soutiennent pour les résultats obtenus depuis le C-8**.**

**Décision C9/11 :** Le **Conseil prend note** des réalisations majeures accomplies dans la finalisation des spécifications de produits S-100 principales de la phase 1 et **félicite** les **Etats membres de l'OHI** et les **responsables des organismes concernés de l'OHI** pour leurs efforts soutenus.

**Décision C9/12** : Le **Conseil prend note** des recommandations et du rapport final de l'**ECS PT**, ainsi que de la décision du **HSSC** de dissoudre l'**ECS PT**.

Le **Conseil félicite** l'**ECS PT** pour son travail.

Le **Conseil fera rapport** sur ses conclusions lors de l'A-4. (date limite : 15 décembre 2025).

**Décision C9/13 :** Le **Conseil avalise** le modèle d'abonnement proposé pour le programme de protection des données de l'OHI, notant également le système de tarification associé proposé par l'**IRCC**.

Le **Conseil soumettra** le programme proposé à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025).

**Décision C9/14 :** Le **Conseil avalise** les amendements proposés à la résolution de l'OHI 2/2007 -– *Principes et procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques de l'OHI* – et à l'annexe B de la M-3 associée.

Le **Council soumettra** les amendements avalisés à la résolution de l'OHI à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025)

**Décision C9/15 :** Le **Conseil avalise** les amendements proposés aux résolutions de l'OHI suivantes :

- Résolution de l'OHI 4/1919 – *Emploi des termes « marée » et « courant de marée »,*
- Résolution de l'OHI 5/1919 - *Description des courants généraux et des courants de marée ;*
- Résolution de l'OHI 9/1919 - *Echange de renseignements marégraphiques ;*
- Résolution de l'OHI 5/1932 - *Extension du réseau mondial d'observations marégraphiques* ;
- Résolution de l'OHI 6/1932 – *Etude du niveau moyen de la mer ;*
- Résolution de l'OHI 2/1947 – Autorités compétentes pour fournir les prédictions marégraphiques ;
- Résolution de l'OHI 1/1967 – *Position géographiques des stations de marée* ;
- Résolution de l'OHI 2/1977 – *Banques nationales des composantes de la marée*.

**Le Conseil soumettra** les amendements avalisés aux résolutions de l'OHI à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025).

**Décision C9/16** : Le **Conseil avalise** les propositions suivantes de nouvelles résolutions de l'OHI :

- Proposition de résolution – *Métadonnées pour les observations de marées ;*
- Proposition de résolution – *Métadonnées pour les observations de courants.*

Le **Conseil soumettra** les nouvelles résolutions de l'OHI avalisées à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025).

**Décision C9/17 :** Le **Conseil approuve** le projet de lignes directrices pour les zones d'essai en mer S-100 de l'OHI.

**Décision C9/18 :** Le **Conseil avalise** deux zones supplémentaires d'essais en mer S-100 de l'OHI, proposées par l'**Australie** et la **France**/le **Royaume-Uni**.

**Décision C9/19 :** Le **Conseil recommande** à **l'Australie,** au **Canada, à la France et** au **Royaume-Uni** de **mettre à la disposition** du **Secrétariat de l'OHI** leurs jeux de données relatifs à la zone d'essais en mer S-100 à des fins d'utilisation interne et de communication. (date limite : HSSC 18)

**Décision C9/20** : Le **Conseil convient** de charger le HSSC d'approuver toute nouvelle zone d'essais en mer S-100 de l'OHI et de faire rapport au Conseil en conséquence.

Le **Secrétariat de l'OHI diffusera** la procédure et la documentation de référence, y compris les lignes directrices, aux Etats membres par lettre circulaire. (date limite : 30 novembre 2025).

**Décision C9/21 :** Le **Conseil prend note** de la liste des priorités et des besoins de financement établie par le **HSSC**, ainsi que des partenaires (IC-ENC, ROK, PRIMAR, NOAA, SMA) et reconnaît leurs contributions importantes en nature et financières.

Le **Conseil prend également note** du principe d'allocation de fonds provenant du Fonds pour les projets spéciaux de l'OHI aux *activités de communication S-100 et de coordination des parties prenantes*.

Le **Conseil invite** le **Secrétariat de l'OHI**, en liaison avec le **Président du HSSC**, à examiner la répartition et le montant spécifique de cette allocation en fonction des demandes individuelles des Etats membres et de la disponibilité globale des fonds. (date limite : 30 octobre 2025)

### 4.1.1 Proposition visant à revoir la structure des groupes de travail et des équipes de projet du HSSC

*Doc : C9-04.1B*

*Voir point 6.5*

### 4.2 Rapport et propositions de l'IRCC

*Doc : C9-04.2A– Rapport de l'IRCC et annexes*

- *Annexe A : Proposition - De la notion de « renforcement des capacités » à celle de « développement des capacités » ( cf. 4.2.3)*
- *Annexe B : Lignes directrices relatives à la mise en œuvre des principes WEND-100*
- *Annexe C : Projet de mandat du groupe de travail conjoint UN-GGIM/OHI sur les informations géospatiales marines (MGI)*
- *Annexe D : Rapport sur les résultats de l'équipe de projet chargée de la mobilisation de fonds ( cf. 4.2.1)*
- *Annexe E : Projet de résolution de l'OHI visant à « inspirer, recruter et maintenir une force de travail compétente » ( cf. 4.2.2)*

**Le Président de l'IRCC** présente le rapport et les propositions de l'IRCC à l'issue de sa 17ème réunion (IRCC-17), qui s'est tenue du 3 au 5 juin à Monaco et a attiré quelque 60 participants. Outre les mises à jour des commissions hydrographiques régionales (RHC) et des groupes de travail, l'IRCC a examiné : la révision du plan stratégique 2027-2032 de l'OHI ; le remplacement des termes « renforcement des capacités » par « développement des capacités » ; la proposition de fusionner le groupe de travail de l'UN-GGIM sur les informations géospatiales marines (UN-GGIM MWG) et le MSDIWG de l'OHI en une structure UN-GGIM unique afin de réduire les chevauchements et de renforcer l'influence de l'OHI au sein des Nations Unies ; la génération de fonds par le biais d'une équipe de projet dédiée ; et, dans le but de créer un environnement de travail attrayant, l'élaboration d'une résolution de l'OHI intitulée « Inspirer, recruter et maintenir une force de travail compétente » par une équipe de projet « Force de travail du futur ». Une coopération très amicale et efficace s'est instaurée entre le HSCC et l'IRCC.

Dans leurs rapports à l'IRCC, les 15 CHR ont souligné l'importance des activités de renforcement des capacités et la nécessité de fonds supplémentaires ; ils ont abordé la question de la préparation à la S-100 et du déficit de compétences techniques ; ils ont évoqué le soutien au rôle de coordinateur S-100 dans les régions ; le souhait de favoriser des relations plus étroites entre les membres des CHR et entre les CHR ; la reconnaissance de l'importance de fournir des données bathymétriques au DCDB et à la GEBCO ; le rôle important du portail MSDI au sein des CHR ; et les défis liés au portail de l'OHI.

Le président de la CHA a souligné la nécessité pour les membres de sa commission d'allouer de nouvelles données bathymétriques et des extractions de données Deep ARGO afin de cartographier les manques dans l'océan Austral. Le Sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) a rendu compte des produits et services S-124, avec l'élaboration et l'adoption d'une

approche de mise en œuvre progressive, dans le cadre de laquelle les données S-124 et les données MSI traditionnelles seraient disponibles simultanément pendant une période indéterminée.

Des contributions financières généreuses au renforcement des capacités ont été reçues de la République de Corée et du Japon par l'intermédiaire de la Nippon Foundation, ainsi que d'autres Etats membres de l'OHI et des membres de l'IC-ENC et de Primar pour soutenir les activités liées à la S-100. Grâce à ce soutien remarquable, toutes les activités régionales proposées pour 2025 ont été entièrement financées.

**L'IRCC** a accepté la proposition du CBSC visant à modifier la désignation du pilier stratégique de l'OHI, passant de « renforcement des capacités » à « développement des capacités ». Ce changement marque une évolution fondamentale dans l'approche : on passe d'une logique descendante de « renforcement des capacités », qui supposait une absence préalable de capacités, à une méthodologie ascendante et inclusive de « développement des capacités », favorisant l'appropriation, la durabilité et l'adéquation avec les besoins locaux. En adoptant le terme « développement des capacités », l'OHI s'alignerait sur les pratiques et la terminologie internationales. Ce choix refléterait son engagement à autonomiser les Etats en s'appuyant sur leurs connaissances et infrastructures existantes, à renforcer leur engagement en privilégiant la collaboration plutôt que l'application de directives imposées, et à accroître l'attrait ainsi que la légitimité du développement de l'OHI aux yeux des partenaires, des donateurs et des bénéficiaires. Un consensus fort s'était déjà dégagé parmi les membres du Sous-comité du renforcement des capacités (CBSC) et de l'IRCC en faveur de ce changement, ce qui témoignait de la préparation et de l'acceptation de l'organisation. Il est recommandé au Conseil de l'OHI d'approuver le changement de nom du pilier stratégique en « développement des capacités » et de soumettre cette proposition à l'approbation de l'A-4. Il est également suggéré de confier au Secrétariat la planification de la mise à jour des documents, des plans stratégiques et des communications concernés afin de refléter ce changement. L'usage du terme « développement des capacités est recommandé dans tous les rapports, plans et communications publiques à venir. Enfin, il est proposé d'envisager de renommer le « Sous-comité de renforcement des capacités » en « Sous-comité de développement des capacités».

Une autre proposition vise à modifier le nom et la structure de la publication C-47 de l'OHI sur l'enseignement et la formation, à remplacer son contenu obsolète par la liste des programmes et cursus reconnus par l'IBSC, et à demander au Centre d'apprentissage en ligne d'archiver les informations statiques contenues dans la version actuelle de la C-47 et de les mettre à disposition sur la plateforme du Centre d'apprentissage en ligne. Des volontaires sont sollicités pour faire partie du comité directeur de l'apprentissage en ligne et de l'équipe de direction générale. L'IRCC recommande aux CHR de demander aux Etats membres de participer activement aux réunions du CBSC, soit en tant que membres, soit en tant qu'observateurs.

Les modifications apportées aux principes WEND-100 et à la feuille de route S-100 ont été examinées par le **WENDWG** et les lignes directrices relatives à la mise en œuvre des principes WEND-100 ont été mises à jour. Le groupe de travail a évalué le niveau de préparation des CHR à la coordination S-100 en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2026-2029, et une stratégie de communication S-100 a été rédigée aux fins d'examen par le HSSC, l'IRCC et le secrétariat de l'OHI. La partie C de la norme S-11 « *Lignes directrices pour la coordination et la gestion du développement des services de données de navigation électroniques S-100 (autres que les ENC S101)* » est actuellement peaufinée et la préparation des produits de la phase 2 de la partie C de la norme S-11 devrait être achevée d'ici 2030. L'IRCC demande au C-9 d'approuver les «*Lignes directrices pour la mise en œuvre des principes WEND100*» révisées (annexe B), conformément à la résolution 01/2021 de l'OHI.

L'**IRCC** a recommandé aux CHR de mettre à jour en permanence la couverture et le calendrier de production de leurs produits S-100 et de partager leur propre feuille de route lors des prochaines réunions du WENDWG et de l'IRCC. L'IRCC recommande aux CHR d'encourager les Etats membres à contacter leurs autorités respectives et à leur demander d'envisager de rendre obligatoires les produits ayant une incidence sur les ajustements du niveau d'eau. Il recommande également aux CHR de créer

des groupes de travail de coordination S-100 afin d'harmoniser la mise en œuvre des produits S-100. Les chevauchements combinés à l'interopérabilité des produits S-100 poseraient des difficultés et nécessiteraient des travaux conformes aux principes WEND-100 pour la fourniture de solutions techniques dans le cadre du S-98. L'IRCC confie au WENDWG les tâches suivantes : finaliser le contenu des produits S-11 Partie C de la phase 1 ; entamer la rédaction du contenu des produits S11 Partie C de la phase 2 ; rédiger des lignes directrices pour l'évaluation future de la décision de retrait de la S-57 ; et poursuivre l'analyse du niveau de préparation à la production de la S-100 ainsi que de la couverture géographique envisagée pour les produits et services de données reposant sur la S-100.

Le **MSDIWG** a désigné un agent de liaison chargé de coordonner avec le NIPWG les questions relatives au S-122/MPA et de fournir des commentaires à l'équipe du projet pilote**.**

L'**IENWG** a tenu sa 15ème réunion à l'occasion de la Journée maritime européenne, le 21 mai 2025, à Cork (Irlande), en présence de représentants de la Commission européenne (CE). Des informations concernant les projets financés par l'UE impliquant les Services hydrographiques sont partagées. La Commission européenne a salué l'organisation de la communauté hydrographique internationale, la qualifiant de fournisseur clé d'observations, de produits, de normes et de bonnes pratiques maritimes à l'échelle mondiale. Un nouveau groupe a été constitué par la CE autour de la Vision 2025 de l'EMODnet et un représentant de l'IENWG a été invité à en devenir membre**.**

**Le Comité international sur les normes de compétence (IBSC)** s'est fixé pour objectif de terminer la révision des quatre normes (S-5 A et B et S-8 A et B) et de les soumettre à l'approbation des Etats membres de l'OHI.

**Le Groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG)** a recommandé de réviser la norme B-12 3.0.0 (liée à la résolution 2/2007 de l'OHI) en indiquant que son contenu fournissait des orientations minimales pour les données et les métadonnées. Le nombre d'Etats membres ayant répondu positivement à la LC21/2020 de l'OHI et à la LC1/2020 de l'IRCC est passé à 37. L'IRCC a approuvé le mandat modifié par le CSBWG afin de permettre à un membre de l'industrie ou du monde universitaire d'occuper le poste de vice-président.

En ce qui concerne le **Centre de données pour la bathymétrie numérique (DCDB) de l'OHI,** la mise en place initiale d'un nouveau système d'archivage multifaisceaux de bout en bout est pratiquement achevée. L'application développée par le DCDB pour permettre aux Etats côtiers d'examiner les données de bathymétrie participative (CSB) a été déployée et est opérationnelle depuis 2024. Des améliorations ont été apportées aux fonctions de recherche et d'accès aux données CSB grâce à des méthodes programmatiques reposant sur une API de nuage de points. L'IRCC recommande aux CHR d'encourager les Etats membres à transmettre leurs données bathymétriques au DCDB, indépendamment de leur origine, de leur résolution ou de leur qualité. L'IRCC recommande également aux CHR de collaborer avec le DCDB afin d'élaborer et de mettre en valeur des ventilations régionales annuelles des données disponibles, dans le cadre des rapports sur les indicateurs de performance stratégique (IPS). La GEBCO a indiqué que plus de 27 % du fond océanique mondial est désormais cartographié selon les normes modernes. L'IRCC prend note des difficultés de financement auxquelles le programme GEBCO est confronté.

L'**équipe du projet sur la mobilisation de fonds (FGPT)** a analysé la demande actuelle en matière de financement et a évalué les défis qui y sont associés. Elle a identifié de nouvelles sources potentielles de financement, examiné les impacts et les lacunes afin de cibler les domaines nécessitant un développement accru, et exploré de nouveaux mécanismes de financement, notamment par le biais de frais d'abonnement. Une approche fondée sur un modèle d'abonnement, incluant des frais initiaux et annuels, a également été envisagée pour le programme de sécurité S-100. L' IRCC propose que le Conseil approuve le rapport de la FGPT et le transmette à l'A-4 pour approbation.

**L'IRCC** recommande de réexaminer les organes de l'IRCC au regard de la charge de travail en constante évolution et croissante, et de procéder à un examen plus complet avec le HSSC afin d'inclure une analyse de la structure des WG/PT.

La prochaine réunion de l'IRCC (IRCC-18) se tiendra du 16 au 18 juin 2026 à Lima, au Pérou.

**Décision C9/22 :** Compte tenu des délais entre l'A-4 et les réunions HSSC-18 et IRCC-18 en 2026 et du calendrier pour la soumission des rapports et des propositions au C-10, le **Conseil invite** les **Présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus de leurs réunions de 2026 dans l'optique qu'ils soient utilisés/soumis directement comme rapports et propositions à examiner au C-10. (date limite : 15 juillet 2025)

**Décision C9/23 :** Le **Conseil invite** les **Etats membres** à partager leurs stratégies nationales concernant la création de comités nationaux S-100 similaires, le cas échéant. Les cas d'utilisation doivent être examinés et présentés, le cas échéant. (Permanent).

**Décision C9/24** : Le **Conseil prend note** du rapport et **félicite** l'**IRCC**, les **CHR**, les **sous-comités** et les **groupes de travail de l'IRCC** pour leurs réalisations depuis la C-8, ainsi que pour l'excellente coopération directe entre le **HSSC** et l'**IRCC** et leurs organes subordonnés.

**Décision C9/25** : Le **Conseil avalise** les lignes directrices relatives à la mise en œuvre des principes WEND-100 révisés. Le **Secrétariat de l'OHI publiera** une lettre circulaire sollicitant l'approbation des **Etats membres** (cf. résolution de l'OHI 01/2021). (date limite : 30 novembre 2025).

**Décision C9/26** : Le **Conseil confirme** la fusion du **MSDIWG** et de l'**UN-GGIM MWG** ainsi que le mandat correspondant.

**Décision C9/27** : Le **Conseil avalise** la mise à jour de la publication C-47 de l'OHI (*Cours de formation en hydrographie et en cartographie marine*). Le **Conseil soumettra** la proposition à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025).

**Décision C9/028 :** Le **Conseil avalise** la modification proposée du régime des mises à jour de la publication B-12 *(Document d'orientation sur la bathymétrie participative*) et les amendements induits à la résolution de l'OHI 2/2007. Le **Conseil soumettra** les modifications proposées à l'A-4 pour approbation. (date limite :15 décembre 2025).

### 4.2.1 Résultats de l'équipe de projet sur la mobilisation de fonds pour l'OHI

*Doc : C9-04.2A Annexe D*

Le **président de l'IRCC** indique qu'il a fallu du temps pour rassembler les compétences variées nécessaires à la mobilisation de fonds au sein de l'équipe de projet. Bien que certaines pistes aient été identifiées, des travaux complémentaires restent nécessaires pour définir les modalités des nouveaux mécanismes de financement. L'IRCC propose que le Conseil approuve les recommandations formulées dans le rapport final du FGPT et les transmette à A-4 pour approbation. Le Conseil est également invité à se prononcer sur la poursuite des travaux du FGPT, soit par une modification du mandat de l'équipe de projet actuelle, soit en décidant de sa dissolution et de la création d'une nouvelle équipe.

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** présente deux options envisageables pour la constitution d'une nouvelle équipe de projet.

La **Présidente du Conseil** rappelle que, dans ses commentaires figurant dans le Livre rouge, la Nouvelle-Zélande s'est prononcée en faveur de la dissolution de l'équipe de projet et de la création d'une nouvelle équipe. La Présidente indique également avoir appris, lors de l'IRCC17, que l'équipe de projet ne comptait que peu de participants, et estime qu'il serait difficile de former une nouvelle équipe sans identifier clairement qui en assumerait la direction. La Présidente invite les pays intéressés à présenter des propositions en vue de la création d'un nouveau groupe.

Le **président de l'IRCC** explique qu'il est difficile de trouver des participants possédant une vaste expérience dans le domaine de la mobilisation de fonds et qu'il importerait d'élaborer un projet de mandat avant de demander à de nouveaux membres de se joindre au groupe. Il suggère de dissoudre

le groupe de travail actuel et de consulter ses membres afin de rédiger le mandat qui sera utilisé pour le nouveau groupe.

**IC-ENC,** s'exprimant en tant que membre du FGPT, demande si la question de la création d'un nouveau groupe pourrait être examinée en parallèle avec la discussion sur le plan stratégique et le plan de travail de l'OHI, car il lui semble que, au cours des 18 derniers mois, le groupe de travail avait un objectif à atteindre en termes de niveau de financement recherché. Une fois le plan stratégique de l'OHI élaboré, il sera possible de clarifier le type de ressources financières nécessaires.

Le **Secrétaire général** fait observer que, puisque l'A-4 sera appelée à prendre des décisions importantes concernant le nouveau Plan stratégique de l'OHI et le Centre d'infrastructure de l'OHI, il serait judicieux de présenter le rapport à l'A-4 afin que les Etats Membres puissent réfléchir aux résultats de l'activité et décider, à la lumière de la nouvelle Stratégie et des nouveaux développements, s'il convient d'aborder la question avec une nouvelle approche. Il estime qu'il ne s'agit pas seulement de créer un nouveau groupe, mais aussi de trouver de nouvelles idées, et qu'il serait donc préférable d'attendre avril 2026 avant de demander à l'IRCC de former un nouveau groupe de travail.

La **Türkiye** indique que, bien que le PT ait déployé des efforts louables, il n'a pas encore été en mesure d'obtenir des résultats tangibles. Il pourrait être utile de faire appel à une entreprise extérieure à l'OHI qui pourrait proposer des solutions pour générer des fonds ; celle-ci pourrait bénéficier du soutien financier des RENC.

La **Présidente du Conseil** déclare qu'une proposition pourrait être transmise à l'A-4, mais qu'il serait préférable de convenir du plan stratégique de l'OHI et d'identifier l'objectif pour lequel les fonds devraient être générés avant de créer un nouveau groupe de travail. Elle propose donc que le Conseil approuve le rapport du FGPT et le transmette à l'A-4 pour approbation, et que le groupe de travail actuel soit dissous.

Le **président de l'IRCC** précise que la possibilité de faire appel à un consultant a été incluse dans le rapport du FGPT.

**Le Directeur de l'OHI Sinapi** note que le groupe de travail actuel a élaboré une proposition de mandat pour un futur groupe de travail.

**Décision C9/029** : Le **Conseil avalise** les recommandations et le rapport final de la **FGPT** et **félicite** la **FGPT** pour son travail.

Le **Conseil transmettra** le rapport et les conclusions de la **FGPT** à l'A-4.

Le **Conseil** décide de dissoudre la **FGPT.**

Les **Etats membres intéressés** sont invités à **soumettre** des propositions à l'A-4 sur la manière dont la question de la génération de fonds peut être abordée dans le cadre de la nouvelle stratégie, du programme de travail, de la restructuration et des financements disponibles à venir.

(date limite : 15 décembre 2025).

### 4.2.2 Résultats de la force de travail de la future équipe de projet

*Doc : C9-04.2A Annexe E*

La **Présidente du Conseil** rappelle que la WFPT a été chargée par le C-8 d'élaborer un projet de résolution qu'elle a présenté au C-9 sous le titre « *Inspirer, recruter et maintenir une force de travail compétente* ».

Les **Etats-Unis** appuient les efforts visant à promouvoir un environnement de travail inclusif et équitable, mais estiment que le cadre permettant d'atteindre cet objectif devrait fortement mettre l'accent sur les principes fondés sur le mérite dans tous les aspects de la gestion des ressources

humaines. La diversité du personnel devrait être le résultat naturel d'un système qui privilégie les qualifications, les compétences et les performances de manière équitable et transparente, en offrant des chances égales à tous. Le projet de résolution devrait être révisé pour mettre l'accent sur les principes fondés sur le mérite et aborder tous les aspects des ressources humaines. Les Etats-Unis proposent de travailler avec l'équipe de projet en dehors de la réunion officielle afin de répondre à ses préoccupations.

La **Norvège**, s'exprimant en tant que **présidente de la WFPT,** a proposé que les membres de la WFPT collaborent avec les Etats-Unis afin de produire une version révisée du projet de résolution à soumettre au Conseil le lendemain (jour 2).

La **Présidente du Conseil** est favorable à cette ligne de conduite, notant que les commentaires correspondants du Livre rouge devront également être pris en considération lors de l'examen du projet de résolution.

La **Norvège**, s'exprimant en tant que **présidente de la WFPT**, fait rapport au Conseil, le deuxième jour, sur les résultats des discussions informelles, indiquant que la majorité des membres de l'équipe de projet se sont joints aux Etats membres pour s'efforcer de préserver l'esprit du projet de résolution tout en répondant à la nécessité d'y apporter certaines modifications. Il apprécie grandement la contribution des hydrographes d'Australie, du Danemark, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et d'autres pays, qui ont efficacement œuvré à l'élaboration d'un texte constituant, à plusieurs égards, une amélioration par rapport à la version précédente. La référence aux objectifs de développement durable des Nations Unies a été modifiée car, d'un point de vue technique, le programme de développement durable des Nations Unies s'étend jusqu'en 2030 et la résolution de l'OHI ne devrait pas fixer de limite dans le temps. Par conséquent, le contenu des objectifs a été conservé, mais la limite de temps a été supprimée.

Concernant les formulations jugées inacceptables par certains Etats membres, de nombreuses organisations internationales examinent actuellement les questions soulevées dans le projet de résolution et l'OHI cherche à s'aligner sur leurs approches. Le projet de résolution ne donne pas de directives aux Services hydrographiques sur leur conduite ou leurs pratiques de recrutement, mais expose plutôt comment le travail pouvait être mené dans un cadre international offrant des opportunités à tous et fournit les orientations des Etats Membres au Secrétariat de l'OHI. Il est proposé que la version révisée de la résolution soit transmise aux Etats Membres afin qu'ils puissent l'examiner durant la nuit et apporter leur réponse le dernier jour du C-9.

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** fait remarquer que le projet de résolution est le fruit d'un processus entamé en 2021 et qu'il constitue le résultat des efforts déployés par le Secrétariat de l'OHI et les Etats membres. Le sujet traité est lié à l'hydrographie et figure dans le Plan stratégique de l'OHI. Les Etats membres ont contribué au projet « Renforcement du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie ».

La **Norvège,** s'exprimant en tant que **présidente de la WFPT**, fait remarquer que la résolution proposée ne constitue pas la fin du processus, mais qu'elle fournit un cadre pour les travaux futurs de l'OHI.

La **Présidente du Conseil** confirme que le projet de résolution révisé sera imprimé et mis à la disposition des Etats Membres, aux fins d'examen, et que le point sera suspendu jusqu'au lendemain.

Le dernier jour de la réunion, la **présidente de la WFPT** soumet le projet de résolution final, en signalant une modification supplémentaire consistant à supprimer les termes « human activity » (activité humaine) dans le premier paragraphe.

**Décision C9/30 :** Le **Conseil avalise** la résolution de l'OHI proposée sur le thème *Inspirer, recruter et maintenir une force de travail compétente*. Le **Conseil félicite** la **WFPT** pour son travail. Le **Conseil soumettra** la nouvelle résolution avalisée à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025).

### 4.2.3 Proposition visant à remplacer les termes « renforcement des capacités » par « développement des capacités »

*Doc : C9-04.2A Annexe A*

La **Norvège,** s'exprimant en tant que **présidente du Sous-Comité sur le renforcement des capacités**, fait observer que la proposition visant à remplacer les termes « renforcement des capacités » par « développement des capacités » recueille un large soutien et que ce processus a déjà été engagé dans la plupart des organisations partenaires et intergouvernementales. Reconnaissant la préoccupation soulevée par le Secrétaire général concernant la charge potentielle en termes de temps et de ressources que représenterait ce changement, il est suggéré de l'introduire progressivement, en commençant par renommer le Sous-comité « Sous-comité sur le développement des capacités » et en utilisant activement la nouvelle terminologie dans les documents et les réunions à venir. La Norvège demande s'il serait possible de prendre une décision de principe lors de l'A-4 qui permettrait au Secrétariat de mettre à jour les documents administratifs.

Le **Secrétaire général** indique que le processus de remplacement de la terminologie dans les résolutions pourrait s'avérer quelque peu plus compliqué : ce changement implique d'aborder le sujet sous un angle différent et il pourrait donc être nécessaire d'inclure une justification de ce changement dans le corps des résolutions, en faisant référence, le cas échéant, à la préface de la Convention relative à l'OHI. Le Secrétariat pourrait être chargé par l'A-4 de modifier les résolutions, mais dans l'intervalle, la nouvelle terminologie pourrait être utilisée dans les documents de travail.

La **Roumanie** pose la question de savoir quel est l'intérêt d'un changement qui entraînerait une charge de travail considérable pour l'Organisation. La nouvelle terminologie pourrait être utilisée à l'avenir sans modifier la Convention relative à l'OHI. De nombreuses organisations ont conservé le terme « renforcement des capacités ». Il convient de noter que le « développement des capacités » est inclus dans la définition du « renforcement des capacités ».

Le **président de l'IRCC** déclare qu'il ne connaît qu'une seule organisation (**OIANM**) qui utilise encore le terme « renforcement des capacités », inspiré de la terminologie actuelle de l'OHI. Il ne s'agit pas simplement de changer un mot : aujourd'hui, les termes « renforcement des capacités » sont considérés comme ayant une connotation coloniale. Il a été convenu que la charge de travail liée à ces modifications devait être réduite autant que possible, mais que la nouvelle formulation pouvait être introduite dans les documents de travail et dans le nouveau plan stratégique de l'OHI.

**Le Directeur de l'OHI Sinapi**, expliquant les raisons qui motivent la modification proposée, explique qu'au cours des cinq dernières années, plus de 50 % des activités de « renforcement des capacités » de l'OHI ont été liées au développement de la S-100 : il y a donc déjà eu un changement de facto dans le soutien apporté par l'OHI aux Etats membres et dans la nature du soutien demandé par ceux-ci.

**Le Portugal** indique qu'il possède une grande expérience en matière de renforcement des capacités et que les termes eux-mêmes décrivent plus précisément l'interaction avec les pays qui participent activement aux actions en faveur de leur développement.

L'**Inde** soutient la proposition de l'IRCC visant à modifier la dénomination, car les termes « renforcement des capacités » désignent un processus à court terme, tandis que les termes « développement des capacités » peuvent être compris comme un processus continu et à long terme.

La **Türkiye** déclare que le programme de renforcement des capacités mis en œuvre dans le pays a répondu à tous ses besoins et a été considéré comme une réussite remarquable, reflétant un engagement collectif. La Türkiye est prête à soutenir le changement de nom proposé si celui-ci est jugé nécessaire.

Les **Fidji** s'associent aux commentaires de l'Inde en faveur de la proposition.

La **Nouvelle-Zélande** attire l'attention sur ses commentaires dans le Livre rouge en faveur de la proposition : d'après son expérience dans le Pacifique Sud-Ouest, la Nouvelle-Zélande s'est engagée

auprès de « partenaires de développement » et ses discussions ont été axées sur un programme de développement. Par conséquent, la Nouvelle-Zélande encourage vivement le Conseil à approuver le changement.

La **Roumanie** demande des explications supplémentaires sur le concept de « renforcement des capacités », qu'elle comprend comme désignant le développement de la force de travail et de l'organisation. Modifier ces termes dans la Convention relative à l'OHI pourrait ajouter une couche de complexité supplémentaire.

La **Présidente du Conseil** précise que les définitions de ces termes sont détaillées dans l'annexe A du rapport de l'IRCC.

La **Norvège**, s'exprimant en tant que **présidente du Sous-comité sur le renforcement des capacités**, indique que la proposition de modification de la terminologie a été présentée au CBSC il y a environ cinq ans. Le Secrétaire général a noté que cela impliquerait un certain travail, mais que cette charge supplémentaire n'était pas considérée comme une raison suffisante pour ne pas procéder à cette modification.

La **Présidente du Conseil** prend note du soutien massif en faveur du changement de dénomination du pilier stratégique « Renforcement des capacités » en « Développement des capacités ».

**Décision C9/31 :** Le **Conseil reconnaît** la nécessité de modifier l'approche et **avalise** donc :

- le changement de terminologie, passant de « renforcement des capacités » à « développement des capacités »,
- le changement de nom du sous-comité, passant de **Sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC)** à **Sous-comité sur le développement des capacités (CDSC)**.

Le **Conseil soumettra** la proposition à l'A-4 pour approbation.

Le **Conseil charge** le **Secrétariat de l'OHI** d'évaluer et de planifier les modifications et adaptations nécessaires à apporter à la documentation de l'OHI afin de mettre en œuvre ce changement, qui sera joint à la soumission du Conseil à l'A-4. (date limite : 15 décembre 2025).

### 4.9 Mise à jour sur la feuille de route S-100

*Doc : C9-04.3A Annexe A du rapport du HSSC (c'est-à-dire C9-04.1A)*

Le **président du HSSC**, rappelant que toutes les principales spécifications de produits S-100 de la phase 1 ont été approuvées et sont désormais prêtes à être utilisées par les Etats membres. Il présente ensuite brièvement les priorités de la phase 2, qui portent actuellement sur les informations traditionnellement fournies dans les publications nautiques, ainsi que sur les spécifications de produits liés à la météorologie, qui seront élaborées par l'OMM. Ensemble, ces spécifications visent à satisfaire aux exigences de la Convention SOLAS ( Sécurité de la vie humaine en mer ) de l'Organisation maritime internationale ( OMI), en matière de cartes marines, de publications nautiques et de services météorologiques. Les travaux du Groupe de travail sur la fourniture d'informations nautiques ( NIPWG ) avancent bien, certaines spécifications de produits étant même en avance sur le calendrier.

Le **HSSC** propose d'introduire une troisième catégorie de spécifications, la phase 3, pour les normes S-100 dont le calendrier de développement n'est pas encore fixé. Par exemple, les services météorologiques ne sont pas encore suffisamment développés pour être inclus dans l'édition opérationnelle de la norme S-98, la norme d'interopérabilité qui serait utilisée pour l'homologation des ECDIS S-100 ; par conséquent, les services météorologiques seront un élément facultatif plutôt qu'obligatoire du processus d'homologation. L'OHI espère que les normes S-41x deviendront à terme un élément fondamental du système d'information de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale (OMI), bien que l'OMI ne reconnaisse actuellement pas les produits d'information de la

sécurité maritime S-100 comme faisant partie d'un service officiel.

Le **Royaume-Uni**, soutenu par le **Brésil** et la **Türkiye**, indique que, bien qu'il soit fermement engagé dans la mise en œuvre de la phase 1 de la S-100, il est préoccupé par la proposition visant à modifier la norme d'interopérabilité S-98 pour rendre obligatoires les spécifications supplémentaires de la phase 2 dans les systèmes ECDIS S-100. Sa principale préoccupation concerne les utilisateurs finaux. Il estime que rendre ces produits obligatoires pour les ECDIS S-100 nécessiterait des essais, des tests et des évaluations d'impact rigoureux afin de réduire les risques de surcharge d'informations et de fatigue liée aux alarmes, qui constituent en fin de compte un risque pour la sécurité. Par conséquent, il n'y aurait pas le temps de développer et de dispenser la formation nécessaire aux navigateurs. Rendre obligatoire l'inclusion des spécifications de produits de phase 2 semble être une approche à haut risque, qui pourrait empêcher la livraison des ECDIS S-100. Rendre les spécifications de la phase 2 facultatives plutôt qu'obligatoires pour les ECDIS S-100 réduirait ce risque, et des essais, des tests et des évaluations d'impact rigoureux (conformément à la résolution 2/2007 de l'OHI) seraient nécessaires. Ils indiquent que certaines parties prenantes du secteur, notamment le CIRM, craignent que les exigences obligatoires pour les produits de la phase 2 ne compromettent la livraison effective des produits approuvés de la phase 1.

Le **Directeur Nyberg** précise que les acteurs du secteur ont été tenus pleinement informés du processus d'homologation des produits S-100. La seule exigence obligatoire pour les ECDIS S-100 est de pouvoir afficher les produits de phase 2 ; il n'est pas obligatoire de charger et d'utiliser les données provenant de ces produits. Plusieurs produits de phase 2 sont déjà utilisés comme superpositions, mais il semble prudent de s'assurer qu'ils pourront être utilisés activement avec les futurs systèmes ECDIS S-100.

Le **Président du HSSC** fait observer que les spécifications de produits qui seront ajoutées à la S-98 utilisent un format de données relativement simple, le langage GML (Geography Markup Language), qui a déjà été utilisé dans l'un des produits de la phase 1, la S-124.

L'**Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Norvège** et la **Suède** appuient le calendrier initial pour la mise en œuvre obligatoire des produits ECDIS S-100 de la phase 2 à partir de 2029. L'**Inde** souligne la nécessité de mettre en place des programmes de renforcement des capacités ciblés afin de garantir que tous les pays puissent satisfaire aux nouvelles exigences dans les meilleurs délais.

**Le Directeur Nyberg** fait remarquer que les centres régionaux de coordination des ENC (RENCs) offrent un soutien financier pour le renforcement des capacités liées à la S-100.

**Décision C9/32 :** Le **Conseil approuve** l'introduction, dans la nouvelle version de l'annexe 2, d'un ensemble S-100 Phase 3 pour les spécifications des produits sans calendrier de développement fixé.

Le **Conseil approuve** le calendrier révisé présenté dans la Feuille de route S-100 telle que présentée par le **Président du HSSC**.

Le **Conseil reconnait** l'importance d'inclure les produits et services de la phase 2 en tant que spécifications obligatoires dans la prochaine version de la S-98 (édition 3.0.0) et dans l'ECDIS. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour pour discussion et décision lors de la prochaine réunion HSSC18 en mai 2026.

**Décision C9/33** : Prenant note des mises à jour approuvées par le **Conseil** pour l'annexe 2 de la Feuille de route, le **Secrétariat de l'OHI préparera** et **mettra à disposition** la version finalisée **5.0** de la Feuille de route sur les sites web de l'OHI. (date limite : 30 novembre 2025).

**Décision C9/34 :** Le **Conseil/le Président du HSSC/le Président de l'IRCC/le Secrétaire général,** avec l'aide d'experts en la matière et des Etats membres, selon les besoins, **tiendront à jour** la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sous la forme d'un document évolutif à versions contrôlées (y compris le texte et le calendrier) sur une base annuelle. (Permanent).

### 4.10 Mise à jour concernant la création du Centre d'infrastructure de l'OHI.

#### 4.10.1 Création du Centre d'infrastructure de l'OHI.

*Doc :* *C9-04.4A* Constitution et organisation du Centre d'infrastructure de l'OHI

*C9-04.4A Annexe A Proposition d'accord de siège entre l'OHI et la République de Corée*

*C9-04.4B Proposition de résolution de l'OHI pour la création du Centre d'infrastructure de l'OHI*

**Le Secrétaire général** indique que ce point traite des aspects constitutionnels du projet de création du Centre d'infrastructure S-100 : sur la base des décisions C8/37-C8/40 du Conseil, il a négocié un accord de siège officiel entre l'OHI et la République de Corée, qui sera soumis à l'approbation du Conseil, puis de l'A-4. Cet accord s'inspire de l'accord de siège conclu entre la Principauté de Monaco et l'OHI et a été adapté pour tenir compte des conditions locales sur le site prévu à Busan. Un principe général a été que le nouvel accord de siège devra offrir un niveau similaire de privilèges, ainsi qu'un soutien opérationnel, logistique et administratif à la nouvelle entité, qui sera considérée comme strictement internationale et soumise à la supervision totale du Secrétariat de l'OHI. L'administration locale sera déléguée à un responsable sur place, mais continuera de relever entièrement du Secrétariat de l'OHI. La République de Corée a demandé que certains détails de l'accord de siège soient peaufinés, mais il est prévu que le texte soit finalisé à temps pour être soumis à l'A-4. Le Secrétaire général demande donc au Conseil de prendre note de l'accord dans sa forme actuelle, car il sera possible de le commenter lors de l'A-4. La section du règlement du personnel de l'OHI (publication M-7) concernant l'indemnité de logement semble redondante, car les salaires du personnel international sont calculés de manière à couvrir les frais habituels de location d'un logement. Il propose donc de la supprimer pour le Secrétariat de l'OHI et le Centre d'infrastructure de l'OHI.

Le Conseil est invité à approuver une résolution de l'OHI concernant le statut et le fonctionnement du Centre d'infrastructure de l'OHI et les services techniques et administratifs spécifiques qu'il fournirait pour soutenir les produits normalisés de l'OHI, notamment : le cadre normatif S-100 ; la gestion, la maintenance et le fonctionnement du registre d'informations géospatiales de l'OHI et des éléments du dispositif de sécurité S-100 de l'OHI ; et le soutien aux services opérationnels basés sur la S-100 et à la distribution sécurisée des services de données S-100. Il comprend que quelques modifications mineures pourraient être apportées au texte et souscrit pleinement à la recommandation des Etats-Unis dans le Livre rouge, selon laquelle la portée de la résolution proposée devrait être élargie pour « soutenir toute assistance supplémentaire de l'OHI en matière d'infrastructure au-delà de la S-100 ».

La **Suède** appuie la recommandation des Etats-Unis visant à élargir le champ d'action du Centre d'infrastructure de l'OHI au-delà de la S-100. Le **Royaume-Uni** appuie la recommandation des Etats-Unis, à condition qu'il y ait un accord sur le coût de tous les produits supplémentaires. Le Royaume-Uni a également proposé des modifications mineures au texte afin de supprimer les références spécifiques au genre.

La **République de Corée** remercie la Suède, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et le Royaume-Uni pour leurs précieux commentaires concernant l'Accord de siège. Elle travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'OHI afin de les intégrer au texte. La République de Corée a prévu un budget annuel d'environ 1,74 million de dollars pour couvrir les frais de personnel et de fonctionnement ; elle fournira également des locaux.

Le **Chili** remercie la République de Corée et exprime son soutien total à la création du Centre d'infrastructure de l'OHI. Ce centre améliorera les capacités techniques et les infrastructures de l'OHI et devrait être géré dans le cadre du budget ordinaire de l'OHI et soumis aux mêmes règles, contrôles annuels et obligations de déclaration, plutôt que de faire l'objet d'une administration financière distincte. Dans la mesure où la création du Centre représentait un changement structurel, elle devrait

être soumise à un vote à la majorité des deux tiers lors de l'A-4. Le **Secrétaire général** salue les commentaires formulés et, en réponse à la remarque du Chili, propose de vérifier si d'autres documents de base sont concernés par la création du Centre d'infrastructure de l'OHI.

Il indique que le champ d'action du Centre d'infrastructure de l'OHI pourrait être élargi afin d'inclure la gestion d'autres plateformes telles que l'apprentissage en ligne. En ce qui concerne la gestion financière, il réaffirme que, bien que le Centre d'infrastructure de l'OHI puisse être géré à partir d'un compte distinct, il serait soumis aux mêmes règles et règlements financiers que le budget de l'OHI, y compris ceux relatifs à l'audit externe.

La **Norvège** remercie la République de Corée pour sa contribution et son engagement envers l'OHI et soutient la suggestion du Secrétaire général d'intégrer l'actuel centre d'apprentissage en ligne de l'OHI au Centre d'infrastructure de l'OHI.

La **Présidente du Conseil** note que toute autre remarque, y compris celles du Chili concernant le vote à l'A-4, pourra être incluse dans le Livre rouge de l'A-4.

**Décision C9/35 :** Le **Conseil félicite** le **HSSC** (et en particulier son **équipe de projet S-100 ICE**) ainsi que le **Secrétariat de l'OHI** pour l'excellent travail accompli dans le cadre de la préparation de la conception et de la mise en place d'un Centre d'infrastructure.

Le **Conseil exprime également** sa gratitude envers la **République de Corée** pour son offre généreuse concernant le Centre d'infrastructure de l'OHI.

**Décision C9/36 :** Le **Conseil prend note** du rapport verbal du **Secrétaire général** sur le processus de négociation en cours de l'accord d'accueil, y compris la nécessité d'une consolidation supplémentaire avant sa soumission à l'A-4.

Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** la version finale convenue de l'accord d'accueil à l'A-4 pour approbation et signature officielle par les Parties. (date limite : 15 décembre 2025).

**Décision C9/37 :** Le **Conseil avalise** les modifications proposées au Règlement du personnel de l'OHI (M-7) concernant la création du Centre d'infrastructure de l'OHI.

Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** les modifications avalisées à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025).

**Décision C9/38 :** Le **Conseil avalise** les amendements proposés à la résolution de l'OHI 1/2014 (telle qu'amendée).

Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** la résolution 1/2014 révisée à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025).

**Décision C9/39 :** Le **Conseil avalise** la nouvelle résolution proposée par l'OHI traitant de tous les aspects du statut, du champ d'application et du fonctionnement du Centre d'infrastructure de l'OHI et **convient d'inclure** dans le champ d'application de la résolution le soutien à toute aide supplémentaire de l'OHI en matière d'infrastructure au-delà de la S-100.

Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** la nouvelle résolution avalisée à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025).

**Décision C9/40 :** Le **Conseil avalise** le choix du site proposé à Busan (République de Corée) pour l'éablissement du Centre d'infrastructure de l'OHI.

**Décision C9/41 :** Le **Conseil avalise** le projet de plan de travail provisoire du Centre d'infrastructure de l'OHI pour la période 2026-2029.

Sous réserve de l'approbation finale de la création du Centre d'infrastructure par l'A-4, un suivi sera soumis au **Conseil** pour approbation et inclusion dans le programme de travail 2027-2029 de l'OHI. (date limite : 15 juillet 2026).

### 4.10.2 Cadre opérationnel du Centre d'infrastructure de l'OHI (HSSC).

*Doc : C9-04.4C (soumis en tant qu'annexe B du rapport HSSC – 04.1A)*

Le **Président du HSSC** indique qu'à la suite de l'accord conclu lors du C-8, le Centre provisoire d'infrastructure de l'OHI est placé sous gestion intérimaire depuis mars 2025. L'équipe en charge du projet de création du Centre d'infrastructure (ICE PT) poursuit le transfert progressif de ses activités vers le Centre d'infrastructure de l'OHI. Le président du HSSC et le Directeur de l'OHI Nyberg ont participé à certaines des réunions hebdomadaires associées. En février 2025, le Président du HSSC, le Directeur de l'OHI Nyberg, l'adjoint aux Directeurs Baek, ainsi que le Président de l'ICE PT ont visité quatre sites en République de Corée. A l'issue de leur évaluation, un site situé dans un bâtiment récemment construit à Busan a été retenu. La ville devrait devenir encore plus accessible grâce à la construction d'un nouvel aéroport international. L'ICE PT a élaboré un projet de plan de travail pour le Centre d'infrastructure de l'OHI, qui a été approuvé lors de la 17ème réunion du HSSC. Il est demandé au Conseil d'approuver ce projet de plan de travail, en vue de sa présentation à l'A-4.

L'ICE PT a proposé que le Centre d'infrastructure de l'OHI exploite une plateforme centralisée de connectivité maritime (MCP), à la suite de discussions menées avec le responsable de la sécurité opérationnelle de la Division de la sécurité maritime de l'OMI, lors de sa participation au C-8. Le MSC de l'OMI a pris la décision d'établir un cadre pour la distribution des données et la connectivité mondiale basée sur IP pour les installations à terre et les navires prenant en charge les produits S-100. L'équipe du projet ICE a été en contact étroit avec les parties prenantes de l'OMI afin de comprendre comment l'OHI pourrait soutenir au mieux les futurs écosystèmes S-100 et S-200, les services STM et le développement par l'OMM de services liés à la météorologie. Le MCP ne serait pas destiné à la distribution aux utilisateurs finaux, mais permettrait aux producteurs de données d'enregistrer les services S-100 officiels dans un registre officiel reconnu par l'OHI. L'utilisation d'un MCP intergouvernemental géré par l'OHI ne serait pas obligatoire et ne compromettrait pas le modèle de distribution existant. L'OHI est particulièrement bien placée pour héberger un tel MCP compte tenu de son travail actuel avec INToGIS. Etant donné qu'un MCP géré par l'OHI constituerait une tâche supplémentaire pour le Centre d'infrastructure de l'OHI, le HSSC a décidé de soumettre la proposition à l'approbation du Conseil.

Un atelier OMI-OHI sur la mise en œuvre de la S-100 s'est tenu à la suite du NCSR12 et un groupe de correspondance de l'OMI, dirigé par l'Australie, a été créé afin de poursuivre l'élaboration du projet de lignes directrices de l'OMI, dont le contenu a été approuvé par le NCSR12. Dans le projet de lignes directrices de l'OMI, le MCP et le SECOM ont été mentionnés comme formats normalisés et les organisations internationales (en particulier l'OIANM, la CEI et l'OHI) ont été invitées à envisager la poursuite du développement et du soutien opérationnel des composants et à en informer l'OMI le cas échéant. Sur la base de l'atelier OMI-OHI, des résultats du NCSR12 et des commentaires des Etats membres de l'OHI, l'analyse de rentabilité de l'OHI a été mise à jour et figure à l'annexe B du rapport du HSSC au C-9 (C9-04.4C). Le Conseil a été invité à approuver le projet de plan de travail du Centre d'infrastructure de l'OHI et à entériner la proposition selon laquelle le Centre d'infrastructure de l'OHI devrait gérer un MCP intergouvernemental de l'OHI sous la forme de registres de services et d'identité.

L'**Allemagne** soutient pleinement la création du MCP, mais s'interroge sur la référence au SECOM, étant donné que d'autres technologies pourraient être disponibles.

La **Suède** est favorable à des solutions de distribution qui reposent sur des normes ouvertes et internationalement reconnues, ainsi qu'à la proposition visant à ce que l'OHI exploite un MCP intergouvernemental dans le cadre du Centre d'infrastructure de l'OHI. Il n'existe actuellement aucune autre technologie ouverte permettant la distribution des données S-100 en temps quasi réel qui soit prête à être mise en œuvre, et toute solution alternative prendrait de nombreuses années à mettre en place. La généreuse contribution financière de la République de Corée au Centre d'infrastructure

couvrirait les coûts opérationnels. L'OMI a invité l'OIANM, la CEI et l'OHI à soutenir la distribution des services S-100 basée sur le protocole IP, et le MCP de l'OHI serait le bienvenu pour soutenir la communauté maritime avec une infrastructure aussi critique.

La **Thaïlande** approuve les remarques formulées par le Japon et le Royaume-Uni dans le Livre rouge selon lesquelles SECOM n'est peut-être pas la seule solution et note que les Etats Membres peuvent disposer de leurs propres plateformes de diffusion des données. Il serait donc essentiel de se concerter avec le Sous-comité du Service mondial d'avertissement de navigation (SC-SMAN) avant de prendre une décision définitive.

Le **Président du HSSC** explique que la technologie utilisée pour la diffusion ne fait pas partie du processus décisionnel actuel.

La **France** exprime quelques préoccupations quant à l'implication de l'OHI dans la gestion du MCP pour les utilisateurs finaux, car la plupart des Etats Membres considèrent l'OHI comme un organisme de normalisation. Il est donc rassurant d'entendre le Président du HSSC expliquer que l'OHI a l'intention de maintenir un registre des services maritimes et des identités, ouvert à tous les producteurs mais non destiné aux utilisateurs finaux. Compte tenu du rôle qui lui est proposé, le MCP de l'OHI pourrait-il servir de registre central unique ?

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** confirme l'intention de créer un registre central de haut niveau qui validerait les services, et il est prévu que celui-ci soutienne les services RENC. Il constituerait un outil de validation important dans le système.

Le **Japon** se félicite de la création du MCP et du Centre d'infrastructure de l'OHI, mais exprime certaines préoccupations quant au fonctionnement du MCP. Il serait souhaitable de disposer de plus amples informations techniques sur le MCP et le SECOM. En outre, cette technologie aurait une incidence sur la distribution en temps réel du S-124 et il serait donc important que le Centre d'infrastructure travaille en étroite collaboration avec le SC-SMAN sur cette question.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** convient de la nécessité de travailler en étroite collaboration avec le SC-SMAN. L'examen de la technologie en est à ses débuts, mais l'idée est qu'elle s'inscrive dans le prolongement de l'INToGIS III, qui est déjà en cours d'élaboration pour cataloguer les services : avec l'accord du Conseil, les travaux sur la base de données et la technologie seront menés à bien.

Le **Chili** apprécie l'ouverture d'esprit de l'OHI et sa capacité à s'adapter aux nouvelles technologies, ce qui est important pour améliorer les services qu'elle fournit : son approche tournée vers l'avenir contribue à maintenir la pertinence et l'efficacité de l'organisation. L'OHI n'est pas une organisation opérationnelle et il serait donc préférable que le MCP soit géré par une organisation externe de confiance.

Le sujet était très important et méritait d'être approfondi.

Le **Président du HSSC** fait remarquer que le Secrétariat de l'OHI gère depuis plusieurs années certains services opérationnels, notamment le Registre d'informations géospatiales S-100 (GI Registry) et la plateforme INToGIS (International Web Catalogue of INT charts and ENC schemes) de l'OHI. Il a été proposé de créer le Centre d'infrastructure de l'OHI afin de professionnaliser ces services.

Le **Royaume-Uni** remercie le Président du HSSC d'avoir abordé plusieurs des points soulevés dans le Livre rouge. Il est préoccupant de constater que la mise en œuvre du projet à l'échelle proposée repose sur un seul pays, car celui-ci pourrait changer d'avis ultérieurement. L'analyse de rentabilité présentée ne précise pas comment les fonds de l'OHI soutiendront le projet ni s'il repose uniquement sur la République de Corée.

Le **Président** du HSSC indique que le financement sera assuré par la République de Corée, mais que d'autres contributions sont les bienvenues. L'OHI est très reconnaissante à la République de Corée pour son généreux soutien.

La **Chine** estime que le développement du MCP implique non seulement des aspects techniques, mais aussi des cadres de gestion et une coordination qui dépassent le domaine hydrographique. L'OMI n'a pas encore défini les normes du protocole de communication pour la transmission et la distribution des données S-100. Compte tenu de ces considérations, il n'est pas opportun de poursuivre la création d'un MCP intergouvernemental qui serait géré par le Centre d'infrastructure de l'OHI.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** explique qu'il ne considère pas que l'investissement financier soit important : la collecte des informations et leur vérification auprès des Services hydrographiques impliquent un aspect administratif. On ne saurait compter uniquement sur la généreuse contribution de la République de Corée, compte tenu de la nécessité d'assurer la viabilité à long terme. Lors des discussions avec d'autres organisations telles que l'OMI, il a gardé à l'esprit que la meilleure solution pour les Services hydrographiques serait de faire partie d'un système ouvert afin qu'à l'avenir, ils puissent contrôler leur propre distribution. Il importe de saisir l'occasion qui s'offre de mettre en place un tel système plutôt que de risquer de céder à une entreprise industrielle mondiale la propriété des produits, leur distribution et le retour sur investissement. Il espère que les Etats membres feront confiance à l'OHI pour gérer le système d'enregistrement des données destinées aux Services hydrographiques. L'OIANM a déjà mis en place son propre système et, en tant qu'organisation sœur qui connaît le mieux les données en question, il serait avantageux que l'OHI fasse de même.

La **Norvège**, après avoir écouté les arguments des deux parties sur cette question complexe, reconnaît qu'il n'existe pas de certitude absolue quant au fonctionnement du système, mais que, pour que l'OHI puisse aller de l'avant, il faut accepter qu'il existe un certain degré d'incertitude et que les parties prenantes impliquées ont fait tout leur possible pour atténuer les risques. La République de Corée a apporté une contribution généreuse et il existe un potentiel de contributions de la part des RENC et d'autres sources de financement améliorées. L'idée est excellente et il faut saisir cette opportunité pour que l'OHI reste pertinente et prête pour l'avenir.

Les **Pays-Bas** reconnaissent que la proposition représente une excellente opportunité, mais qu'elle pourrait également avoir des effets négatifs compte tenu de l'incertitude qui entoure les plateformes de connectivité maritime en termes de calendrier, de financement et de continuité des activités. Conscients de l'opportunité, il pourrait être décidé que le MCP soit créé à titre expérimental pour une période limitée et supervisé par un groupe d'Etats membres qui rendra compte aux futurs Conseils de l'OHI.

Le **Président du HSSC** a déclaré qu'il est important que le projet soit mis en place par une entité de confiance et qu'il serait compliqué de le gérer comme une initiative des Etats Membres : il devrait être officiellement géré par l'OHI. La situation pourrait être réévaluée dans trois ans.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** dit qu'il est possible que les risques soient surestimés : la création d'une base de données des services et la vérification de leur validité ne présentent pas de risque majeur.

Même si le secteur maritime organisé selon les réglementations de l'OMI décidait de ne pas utiliser le MCP, l'OHI aurait tout de même créé une base de données des services validés. La proposition s'inscrit dans le prolongement naturel de la discussion sur la création d'INToGIS III pour répertorier les services S-100 à travers le monde. Le pire scénario serait de revenir à l'OMI avec une réponse peu claire.
Les **Pays-Bas** demandent et obtiennent la confirmation que la proposition ne vise pas à créer un MCP complet, mais un registre d'identité maritime et un registre des services maritimes.

La **Nouvelle-Zélande**, se référant à son commentaire dans le Livre rouge, souhaite faire officiellement savoir qu'elle soutient pleinement la proposition visant à ce que le Centre d'infrastructure de l'OHI gère un MCP intergouvernemental de l'OHI. L'Autorité néo-zélandaise de sécurité maritime soutient vivement cette proposition.

La **Présidente du Conseil** comprend que le Conseil approuve le projet de plan de travail du Centre d'infrastructure de l'OHI. En ce qui concerne l'invitation faite au Conseil d'approuver la proposition

visant à ce que le Centre d'infrastructure de l'OHI gère un MCP intergouvernemental de l'OHI, sous la forme de registres de services et d'identité, elle a considéré que le Conseil était d'accord, sous réserve d'une description plus précise des registres de services et d'identité qui serait présentée dans la décision pertinente. Il sera possible d'évaluer le service après quelques années.

Le **Royaume-Uni** demande que l'analyse de rentabilité précise clairement que le MCP proposé ne serait pas destiné aux clients et qu'il n'inclurait pas de fonctionnalité pour la distribution finale.

Le Président du HSSC indique que l'analyse de rentabilité a été mal comprise, car il n'a jamais été prévu que le MCP soit destiné à la distribution aux utilisateurs finaux.

A la suite d'une intervention du **Directeur de l'OHI Nyberg**, la **Présidente du Conseil** précise que l'analyse de rentabilité ne sera pas transmise à l'A-4 : l'approbation du Conseil est demandée pour continuer à travailler sur les registres de services et d'identités, mais ceux-ci ne feront pas partie des points soumis à l'examen de l'Assemblée.

**Décision C9/42 :** Le **Conseil avalise** la proposition visant à développer et à exploiter des registres normalisés (services et identité) des produits et services S-100 afin de soutenir la distribution basée sur IP dans le cadre de la mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI.

**Décision C9/43 :** Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** la proposition relative au Centre d'infrastructure de l'OHI sous forme de dossier complet à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025).

### 4.10.3 Gestion du dispositif de sécurité S-100 (Australie/Allemagne)

*Doc : C9-04.4D*

En présentant la proposition relative à la gestion stratégique du dispositif de sécurité de l'OHI, l'**Australie** déclare qu'un programme de sécurité efficace est essentiel à l'intégrité du cadre S-100 de l'OHI, à l'utilisation sûre des produits S-100 dans les systèmes ECDIS et à la confiance du marché dans ces produits. Les utilisateurs de produits S-100, en particulier les ECDIS, attendent des cadres de cybersécurité robustes et le respect des normes actuelles. Les signatures numériques garantissent l'authenticité et l'intégrité : les utilisateurs savent que les données proviennent d'une source officielle et qu'elles sont protégées contre toute altération pendant le processus de distribution. Le cryptage protège les informations pendant leur stockage et leur transmission ; il protège les données contre toute manipulation malveillante ou insertion de données erronées.

La sécurité n'est pas facultative. Elle est fondamentale pour la sécurité de la navigation et la confiance des utilisateurs. Sans données fiables, la sécurité en mer est compromise. Une sécurité gérée efficacement renforce la confiance des utilisateurs dans les produits hydrographiques et préserve la réputation des producteurs de données et de l'OHI. La sécurité sous-tend la confiance financière, juridique et opérationnelle dans les produits S-100.

À l'heure actuelle, la responsabilité de la sécurité est répartie entre le S-100WG, l'ENCWG et la SS PT ; chacun accomplit un travail précieux, mais il n'existe pas d'organisme unique assumant la responsabilité globale. En l'absence d'un responsable clairement désigné, la coordination est incohérente et risque de passer entre les mailles du filet ou d'être gérée de manière réactive plutôt que stratégique. La sécurité exige une planification préalable, en particulier compte tenu des longs délais de mise à jour des normes. L'OHI a besoin d'experts compétents et doit pouvoir obtenir des conseils, des orientations et une planification externes en matière de sécurité. À l'heure actuelle, l'organisation ne dispose pas d'un mécanisme structuré pour définir l'orientation à suivre et assurer la continuité. L'industrie et les utilisateurs finaux attendent de

l'OHI qu'elle respecte les normes de sécurité actuelles : sans action, la confiance dans les données officielles et la sécurité en mer risquent d'être compromises.

Les travaux futurs pourraient inclure la mise à niveau du cadre relatif aux signatures numériques et aux certificats, ce qui est essentiel pour rester en phase avec les meilleures pratiques. Le fait de relier les signatures aux codes et aux rôles des producteurs pourrait fournir un niveau de garantie pratique, permettant aux utilisateurs d'ECDIS de vérifier instantanément que les données sont officielles et proviennent de sources fiables. Tout futur modèle de gouvernance devra inclure une représentation adéquate des parties prenantes et être capable de prendre des mesures et des décisions efficaces. Le travail précieux de l'OHI pourrait être compromis s'il ne prête pas suffisamment attention à la sécurité des données. Le Conseil est invité à décider si un groupe de travail ou un comité directeur est nécessaire pour superviser l'évolution du système de sécurité.

La **Suède** soutient la proposition.

Le **Président du HSSC** rappelle que, lors du HSSC17, l'ICE PT a été chargée d'étudier la pertinence d'une reconnaissance mondiale des autorités de certification et d'améliorer la signature de l'OHI. L'ICE PT pourrait être chargée de collaborer avec l'équipe de projet sur le dispositif de sécurité (SS PT) de l'OHI afin de proposer la création d'un organisme responsable de la gestion du dispositif de sécurité S-100.

**IC-ENC** déclare que le groupe de pays membres d'IC-ENC accorde une grande importance à ce qu'il appelle la « garantie de distribution ». En raison de l'importance et de la priorité accordées à la sécurité par les membres d'IC-ENC, si un financement est nécessaire pour obtenir des conseils spécialisés en dehors de la communauté immédiate, il serait rapidement et favorablement accepté par le processus d'évaluation d'IC-ENC.

Le **Royaume-Uni** indique que toute personne suivant l'actualité peut constater que l'informatique quantique est en passe de devenir une réalité et qu'elle permettra de déchiffrer des codes très rapidement. Les membres de l'OHI devront travailler sur la sécurité dans un sens plus large et de manière plus mature. Malgré l'énergie déployée par leur personnel, il ne sera pas possible de suivre le rythme des évolutions dans ce domaine et toute aide extérieure provenant d'entités plus larges sera grandement appréciée. A l'UKHO, des experts externes viennent de mener des tests de pénétration pour voir jusqu'où une attaque peut aller, et les résultats ont été très instructifs et assez effrayants. Compte tenu des informations faisant état de personnes tentant de perturber le cours normal des affaires dans le monde entier, il serait utile que l'OHI prenne les devants. L'intervention de l'Australie et de l'Allemagne est donc opportune.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** appuie la déclaration du Royaume-Uni : l'une des grandes promesses de la S-100 en particulier est une meilleure sécurité des données. Le Secrétariat de l'OHI a également travaillé sur un test de pénétration pour le système de sécurité et les résultats ont été instructifs.

La **Présidente du Conseil** note le consensus sur la nécessité d'améliorer la sécurité et indique que des travaux sont en cours au sein de l'équipe de projet chargée de la création du centre d'infrastructure (ICE PT) ; l'équipe de projet sur le dispositif de sécurité collabore avec l'ICE PT à cette fin. Il pourrait être envisageable de financer des experts externes car l'OHI ne dispose pas des capacités ou de l'expérience internes nécessaires pour traiter cette question. Le HSSC pourrait être chargé de demander aux équipes de soumettre une proposition au HSSC18, d'examiner s'il est nécessaire de faire appel à une aide externe et de trouver un moyen de la financer.

Le **Président du HSSC** remercie IC-ENC pour sa proposition de rechercher des financements externes.

**Décision C9/44** : Le **Conseil charge le HSSC** de proposer la création d'un organisme responsable de la gestion du dispositif de sécurité S-100 et d'étudier les possibilités de financement afin d'inclure des experts en la matière.

Le **HSSC fera rapport** au Conseil à ce sujet. (**date limite : 15 juillet 2026**)

### 4.11 Mise à jour sur le développement de la S-130

*Doc : C9-04.5A*

Le **Secrétaire général** rend compte des progrès accomplis dans l'élaboration de la S-130 sur les délimitations polygonales des zones maritimes mondiales. Des ensembles de données régionales types, tels que celui préparé pour la région de la Baltique à l'aide des limites (et non les « frontières », qui est un terme juridique) définies par la Commission hydrographique de la mer Baltique et les données côtières provenant de sources des Nations Unies, permettent de recenser et de corriger les lacunes de l'édition 1.1.0 de la spécification du produit S-130 et contribuent à la finalisation de l'édition 2.0.0 opérationnelle, que les Etats membres ont adoptée dans la lettre circulaire 33/2025.

L'équipe de projet S-130 prépare actuellement l'ensemble de données mondial faisant autorité, qui portera l'identifiant officiel 00AA de l'OHI : le Secrétariat de l'OHI est chargé des travaux cartographiques, tandis que les coordonnées géographiques des sommets sont issues des cartes INT et des ENC. Le codage au format GML (Geography Markup Language) est assuré par l'Institut marin flamand, en Belgique, dans le cadre d'un contrat financé par le fonds des projets spéciaux de l'OHI. Le projet final sera soumis à l'A-4. Les autorités nationales sont libres de préparer leurs propres produits en suivant le modèle de l'OHI, bien que le Secrétariat n'encourage pas cette pratique.

L'**Australie** fait remarquer que le gouvernement australien n'approuve pas les limites nord de l'océan Austral telles que convenues par l'A-3 dans sa résolution 2/2023. L'Australie pourrait produire son propre produit S-130, comme suggéré, mais cela risquerait de semer la confusion. Il devrait être possible de trouver une solution technique qui indiquerait que certaines limites n'ont pas été acceptées à l'unanimité.

La **Türkiye** soutient l'approche de l'Australie consistant à laisser les Etats côtiers définir leurs frontières maritimes.

Le **Secrétaire général** rappelle que l'utilisation du terme juridique « frontière » pour désigner la S-130 est inexacte, car celui-ci ne traite que du concept de limite des océans et des mers.

La **Chine** demande où obtenir l'ensemble de données côtières des Nations Unies utilisé dans la S-130 et suggère que les Etats membres soient invités à contribuer à cet ensemble de données et se voient garantir le droit d'en bénéficier.

Le **Secrétaire général** souligne que le mandat qui lui a été confié à l'A-3 est fondé sur la norme S-23 de 1953 relative aux limites des océans et des mers et sur la résolution 2/2023 adoptée par l'A-3. Aucun de ces deux documents ne prévoie l'enregistrement d'une opinion dissidente ni la fourniture de données par les autorités nationales. Il suggère que les Etats membres se familiarisent avec la base de données lors de son lancement à la mi-décembre 2025, puis fassent clairement connaître leur opinion à l'A-4.

En réponse à une question soulevée par le **Royaume-Uni**, le **Secrétaire général** exprime son intention de soulever la question des futures mises à jour de l'ensemble de données à l'A-4, afin de refléter les informations actualisées fournies par les Etats côtiers ou les Commissions hydrographiques régionales et les données plus précises rendues possibles par les progrès techniques réalisés depuis la dernière adoption de la S-23, édition 3, en 1953.

**Décision C9/45** : Le **Conseil prend note** et félicite la S-130 PT pour son rapport d'étape, en particulier pour la finalisation de la version 2.0.0 approuvée des spécifications de produit S-130 et pour les travaux en cours sur le jeu de données S-130 faisant autorité, en tenant dûment compte de la décision A3/19 (reconnaissance de l'océan Austral).

Le **Conseil prend également note** de l'intention du Secrétaire général de rendre compte des résultats et des conclusions de la S-130 PT à l'A-4, compte tenu des décisions A2/24 et A2/25 (date limite : 15 décembre 2025).

### 4.12 Rapport sur le laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie

*Doc : C9-04.6A*

Le **Directeur Nyberg** rend compte des activités du laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie. Le laboratoire a achevé le projet S-131 « Base de données sur les infrastructures portuaires maritimes », qui vise à améliorer l'échange d'informations entre les ports et les services hydrographiques en servant de dépôt neutre pour les informations portuaires. Il continuera à gérer la base de données, probablement pendant trois ans encore, mais un nouvel hébergeur pourrait être nécessaire par la suite. Un autre projet, actuellement en discussion, concerne l'intégration des données terrestres et maritimes afin de répondre à d'éventuels scénarios d'inondation côtière. Il impliquerait une étroite collaboration avec le Centre mondial d'excellence en géodésie des Nations Unies. Un autre projet potentiel concerne la préparation d'un questionnaire destiné aux services hydrographiques sur leur utilisation de l'intelligence artificielle.

La **Roumanie** souligne que les institutions non conventionnelles telles que le Laboratoire ou les start-ups pourraient être très utiles pour relever le « défi de l'innovation ».

**Décision C9/46** : Le **Conseil prend note** de la mise à jour fournie par le Secrétariat de l'OHI concernant le Laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie.

Le **Conseil encourage** les Etats membres de l'OHI et les acteurs industriels à proposer activement de nouveaux projets de collaboration avec le Laboratoire OHI-Singapour et à s'engager dans les projets existants. (date limite : HSSC18)

## 10. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL DE L'OHI

### 10.1. Examen de la situation financière actuelle de l'OHI

*Doc : C9-05.1A*

Le **Secrétaire général**, présentant un résumé de la situation financière actuelle de l'Organisation, déclare qu'au 30 septembre 2025, 74,08 % des contributions des Etats membres ont été reçues, contre 68,43 % en 2024, soit un taux supérieur à la moyenne sur cinq ans, qui est de près de 77 %. En 2025, les contributions impayées des Etats membres s'élèvent à environ 972 000 €. Dans l'ensemble, l'Organisation se remet, bien que lentement, de la pandémie de coronavirus et d'autres chocs. Les frais de personnel et les coûts opérationnels sont restés dans les limites du budget, mais les frais de déplacement ont dépassé le budget pour les trois programmes de travail. Il invite les Etats membres en difficulté financière à discuter des solutions possibles avec le Secrétariat de l'OHI. Dans la mesure du possible, il évitera de suspendre un Etat membre pour non-paiement.

**Décision C9/47** : Le **Conseil prend note** des informations fournies sur la situation financière actuelle de l'Organisation **au 1er octobre 2025**, en particulier le lent retour à un taux moyen régulier des contributions des Etats membres et l'impact qui en résulte sur les opérations du Secrétariat de l'OHI.

### 10.2. Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2026 (y compris la mise à jour du Programme 1)

*Doc :* *C9-05.2A*

Le **Secrétaire général** invite le Conseil à approuver le programme de travail pour 2026, dernière année du cycle triennal. La proposition couvre les trois éléments du programme de travail. Conformément au mandat de l'A3, la priorité est accordée au But 1 du plan stratégique de l'OHI : « Faire évoluer le soutien hydrographique pour la sécurité et l'efficacité de la navigation maritime, qui connaît une profonde transformation ».

**Décision C9/48** : Le **Conseil** approuve le programme de travail de l'OHI pour 2026, tel que présenté par le **Secrétaire général**.

### 5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2026

*Doc :* *C9-05.3A*

Le **Secrétaire général** présente son projet de budget pour 2026, qui est légèrement modifié afin de refléter une augmentation de 9 % des coûts de fonctionnement et, du côté des crédits, la contribution obligatoire de 26 000 euros versée par la Lituanie lors de son adhésion à l'Organisation. Les coûts de personnel – salaires, pensions et augmentation des frais médicaux – constituent de loin l'élément le plus important. Les frais de déplacement constituent le poste le plus important des coûts de fonctionnement, tandis que les dépenses liées aux technologies de l'information (IT) et aux relations publiques ont également fortement augmenté. Il propose que 25 000 euros des contributions reçues de la Lituanie soient alloués aux frais de déplacement. Les fonds alloués à l'organisation de l'A-4 et au fonds pour les projets spéciaux de l'OHI ont également augmenté ; en particulier, le financement du fonds pour les projets spéciaux sera nécessaire pour obtenir l'expertise informatique qui était auparavant fournie par les Etats membres. Il note également que le fonds de développement des capacités de 60 000 euros est maintenu.

En réponse à une question du **Royaume-Uni**, il déclare que, même si certains postes supplémentaires pourraient être nécessaires pour renforcer le soutien apporté à la carte bathymétrique générale des océans (GEBCO), aucun engagement ferme n'a été pris. Des postes supplémentaires pourraient également être nécessaires pour le Centre d'infrastructure de l'OHI.

En réponse à une question du **Chili**, il indique que toutes les dépenses liées au futur Centre d'infrastructure de l'OHI sont maintenues séparées pour le moment. Une fois que le projet de Centre d'infrastructure de l'OHI aura été officiellement approuvé par l'A-4, il sera intégré dans la comptabilité régulière de l'OHI en toute transparence.

**Décision C9/50** : En application des décisions A3/26 à /28, le **Conseil approuve** le projet de budget pour 2026, tel que présenté par le **Secrétaire général**, y compris les adaptations proposées.

### 5.4 Propositions de budget et de programme de travail pour 2027-2029

*Doc :* *C9-05.4A*

Le **Secrétaire général** présente les prévisions budgétaires soumises dans le document C9-05.4A. Les chiffres ont été enregistrés avant l'adhésion de la Lituanie à l'OHI. Le budget proposé sera mis à jour afin de refléter l'adhésion de la Lituanie et de tout autre Etat adhérant à l'OHI avant le 15 décembre 2025 ; il sera ensuite soumis à la Commission des finances pour avalisation et à l'A-4 pour approbation.

Le **Secrétaire général** attire l'attention sur les principales réalisations de l'OHI dans le cadre du WP1 : augmentation du nombre de membres, qui est passé de 98 à 103 ; numérisation en cours, notamment la plateforme INtoGIS et le portail de l'OHI ; communication élargie via Instagram et les articles de la RHI ; et présence accrue dans les forums consacrés aux sciences océaniques et à l'économie ; dans le cadre du WP2 : élaboration du cadre, des infrastructures et des normes S-100 ; versions opérationnelles des spécifications de produits basées sur la norme S-100 ; et travaux préparatoires à l'installation du Centre d'infrastructure de l'OHI ; et dans le cadre du WP3 : investissement dans des programmes d'instruction et de formation à la S-100 afin de soutenir la transition ; investissement dans la coordination des services de données S-100 (WEND) ; collaboration renforcée dans le cadre de GEBCO/Seabed2030 ; et contribution continue au développement de la main-d'œuvre : promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie.

Le programme de travail triennal proposé s'appuie sur la structure habituelle du programme de travail de l'OHI, en référence au plan stratégique 2020-2026 de l'OHI en vigueur. Compte tenu du processus de révision en cours du plan stratégique de l'OHI, il est prévu que le nouveau plan fasse l'objet d'un processus d'adaptation après l'approbation du plan stratégique 2027-2032 de l'OHI, puis qu'il soit soumis au Conseil pour avalisation et approbation ultérieure par les Etats membres par lettre circulaire d'ici la fin 2026.

Il est reconnu que l'Australie a soumis un commentaire dans le Livre rouge concernant l'élément 1.1 du budget et du programme de travail proposés, demandant l'inclusion de « Maintenir les relations avec la Communauté du Pacifique (CPS) » sous forme de protocole d'accord, mais il est décidé que seules les organisations mondiales sont incluses, car il existe un grand nombre d'organisations régionales. Il demande à l'Australie d'accepter de conserver la référence de manière générique sous l'élément 1.1.16. L'Australie a également fait une suggestion dans le Livre rouge au point 5.1 (« Examen de la situation financière actuelle de l'OHI ») qui peut être examinée dans le cadre du présent point, visant à indexer « les cotisations annuelles à l'OHI sur l'IPC français ou un cadre similaire pour les augmentations des cotisations afin de couvrir les hausses de l'inflation ». En réponse à cette suggestion, il explique que le budget et les finances de l'OHI sont profondément ancrés dans le système monégasque et qu'il serait donc très difficile d'apporter un changement aussi important. Toute suggestion de changement radical peut être présentée sous forme de proposition à l'Assemblée, mais il estime qu'elle a peu de chances d'être approuvée par les Etats membres.

L'**Australie** déclare que l'intention du commentaire du Livre rouge est d'envisager un cadre d'indexation pour les cotisations annuelles à l'OHI afin de couvrir les augmentations liées à l'inflation, et qu'il ne s'agit pas en réalité de suggérer à l'OHI de s'éloigner du système monégasque. L'Australie comprend les défis liés à l'examen d'un cadre d'indexation, comme l'a expliqué le Secrétaire général.

Le **Secrétaire général** explique qu'il a été proposé d'établir des principes directeurs pour mieux aligner les programmes de travail triennaux de l'IRCC et du HSCC sur le plan de travail de l'OHI. Une proposition a été soumise en vue de l'alignement et de la synchronisation des travaux, qui sera examinée par une future équipe de projet conjointe HSSC-IRCC, et qui sera abordée plus en détail au point 6.5.
**Décision C9/51** : Le **Conseil avalise** le programme de travail proposé pour 2027-2029 et **prend note** de la nécessité probable d'y apporter des adaptations ultérieures après l'approbation par l'A-4 du plan stratégique révisé de l'OHI pour 2027-2032.

Le **Conseil prend note** des prévisions budgétaires proposées pour 2027-2029, y compris la nécessité d'apporter des modifications ultérieures avant leur soumission par le **Secrétaire général à la Commission des finances** pour avalisation et à l'A-4 pour approbation.

### 5.5 Activités visant à acquérir de nouveaux Etats membres de l'OHI

*Doc : C9-05.5A*

Le **Secrétaire général** déclare qu'il est heureux d'annoncer que la Gambie a rejoint l'OHI en tant que 101ème Etat membre en mars 2025 et que les Bahamas ont rejoint l'organisation en tant que 102ème Etat membre en mai 2025. Il est impératif d'étendre le domaine hydrographique en Afrique, où l'OHI a le potentiel d'accroître le nombre de ses membres. Les Bahamas ont déjà apporté leur contribution à la Commission régionale de leur région. En adhérant en tant que 103ème Etat membre en août 2025, la Lituanie complète la liste des Etats côtiers de l'Union européenne dotés de ports commerciaux qui sont membres de l'OHI. La Lituanie contribue depuis des décennies à la Commission hydrographique de la mer Baltique. Des consultations de haut niveau sont en cours avec d'autres Etats côtiers et tout porte à croire qu'un autre membre rejoindra l'OHI avant l'A-4.

Les **Etats membres de l'OHI**, par l'intermédiaire de leurs organisations hydrographiques régionales, sont invités à continuer de promouvoir les avantages de l'adhésion à l'OHI dans leurs régions (y compris les Etats enclavés) et dans leur rôle d'organisme chargé de produire des cartes marines pour les Etats côtiers qui ne disposent pas d'un service hydrographique autonome. Le Secrétariat de l'OHI se tient prêt à apporter son aide à tout moment. Le Secrétariat poursuivra l'élargissement de l'OHI conformément au plan stratégique de l'OHI.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** remercie les Etats membres qui ont facilité les contacts avec les nouveaux membres, en particulier les visites de haut niveau effectuées avec le soutien du Shom (France) et de l'UKHO.

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** fait remarquer que les pays candidats sont souvent membres associés de leurs commissions hydrographiques régionales et que ces relations contribuent au rôle important joué par les CHR dans la facilitation de l'adhésion de nouveaux membres à l'OHI.

En réponse à une question de la **Roumanie** concernant les réunions des CHR, **le Directeur de l'OHI Sinapi** précise que les CHR peuvent inviter tout Etat côtier de leur région et que le Secrétariat de l'OHI est prêt à faciliter les contacts à cet égard. L'**adjoint aux Directeurs Langlois** rappelle que les CHR peuvent adresser des invitations directement à leurs membres associés ; les CHR pourraient souhaiter contacter les Etats côtiers de leur région pour les inviter à devenir membres associés.

**Décision C9/52** : Le **Conseil prend note** du rapport du **Secrétariat de l'OHI** sur les activités menées depuis le C-8 et les objectifs visant à attirer de nouveaux membres à l'OHI.

Le **Conseil félicite le Secrétariat de l'OHI** pour son travail visant à attirer de nouveaux Etats membres et **souhaite la bienvenue** aux nouveaux Etats membres de l'OHI.

## 6. PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

### 6.1 Mise en œuvre du programme de travail de l'OHI et d'autres instruments de l'OHI concernés résultant du plan stratégique 2021-2026 et des décisions A3/08 (a) à (d).

*Doc : C9-06.1A*

Le **Secrétaire général** rappelle que l'A-3 a convenu de poursuivre la mise en œuvre du programme de

travail annuel sur la base du plan stratégique en vigueur pour 2021-2026 et a chargé le Secrétariat, assisté des présidents du HSSC et de l'IRCC, de continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des trois programmes de travail à l'aide des SPI approuvés par les C-4, 5.

Le **Secrétaire général** présente les recommandations du Secrétariat pour la mise en œuvre du plan stratégique 2025. En ce qui concerne le programme de travail 1, le Conseil a avalisé (C-7) une nouvelle interprétation de la cible 2.1 et de l'indicateur de performance stratégique (SPI) 2.1.1 associé pour l'évaluation de l'utilisation de la couche thématique mondiale présentée au moyen de l'infrastructure du Système d'information géographique (SIG) de l'OHI. Le Secrétariat de l'OHI maintient ses bonnes relations avec les organisations intergouvernementales et autres organisations internationales.

L'OHI compte un grand nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux, notamment LinkedIn et Instagram ; cependant, le nombre de visites sur le site web de l'OHI a considérablement diminué. En réponse à une question de la **Norvège**, le **Secrétaire général** fait remarquer que la baisse du nombre de visites sur le site web peut s'expliquer par le fait qu'il existe désormais un autre moyen d'accéder à la documentation via le portail de l'OHI.

Le **Secrétaire général** indique que le Secrétariat prévoit de remanier le site web, en particulier la technologie sous-jacente, afin d'améliorer la traçabilité. Le **Secrétariat** a également l'intention d'améliorer le portail de l'OHI afin de mieux compter le nombre de visiteurs qui y accèdent.

Le HSSC et l'IRCC disposent de leurs propres SPI : par exemple, les mesures ont montré que la norme S-44 du HSSC sur les levés hydrographiques a été téléchargée plus de 1 300 fois. Pour l'IRCC, 89,2 % des Etats côtiers sont déjà en mesure de fournir des données de RSM. Ce résultat est positif, car l'objectif pour l'année prochaine est de 90 %.

Le nombre de contributeurs non-SH ayant alimenté le DCDB a augmenté et s'élève actuellement à 59, ce qui constitue un succès remarquable.

**Décision C9/53** : Le **Conseil prend note** du tableau de bord (cible 2026, valeur des SPI des WP2 et WP3 **au 31 décembre 2024**) attribué au **Secrétariat de l'OHI**, au **HSSC** et à l'**IRCC** (voir le rapport annuel 2024 de l'OHI, annexe B).

### 6.2 Résultats de la 3ème Conférence des NU sur l'Océan (UNOC3), contributions à la Décennie de l'Océan des NU et prochaines étapes.

*Doc : C9-06.2A*

Le **Secrétaire général** attire l'attention sur l'aperçu complet de l'engagement stratégique de l'OHI dans la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3) contenu dans le document C9-06.2A, qui souligne les investissements importants réalisés pour respecter l'engagement d'intensifier la contribution de l'OHI à la politique océanique et à la communauté maritime, et en particulier le soutien au But 3 du plan stratégique de l'OHI : « Participer activement aux initiatives internationales liées à la connaissance et à l'utilisation durable de l'Océan ».

**Le Secrétariat** a créé un registre afin de suivre les contributions de l'OHI à la Décennie de l'Océan et a reçu un nombre limité de réponses à une lettre circulaire invitant les Etats membres à enregistrer leurs activités. En préparation de l'UNOC3, plus de 40 engagements volontaires comportant un volet cartographie des fonds marins ou hydrographie ont été officiellement enregistrés auprès de la Décennie de l'Océan ou via la série de conférences des NU sur l'Océan. Bien que l'hydrographie ne fût pas le thème principal de l'UNOC3, la pertinence des activités de l'OHI et de la GEBCO a été soulignée par la présence du Secrétariat, dont une petite équipe a assisté à plusieurs événements de l'UNOC3 et y a contribué de manière proactive. L'engagement de l'OHI à l'UNOC3 a été un succès évident, avec

une forte implication et un vif intérêt de la part de nouveaux partenaires qui ont invité l'équipe de l'OHI à leurs événements.

L'**OHI** est devenue membre institutionnel officiel de l'**Alliance de la Décennie de l'Océan**. La collaboration avec l'OCDE s'est poursuivie avec un atelier conjoint à Monaco en novembre 2023 sur la cartographie des fonds marins et l'économie océanique durable, ainsi qu'une note d'orientation spécifique en juin 2025 sur l'exploration et la cartographie des profondeurs océaniques pour un avenir plus durable. Grâce à l'OCDE, l'OHI s'est mieux alignée sur le paysage plus large de l'économie bleue et s'est rapprochée des principaux acteurs dans les domaines des ressources et du financement. Il est proposé que les informations sur le financement obtenues lors de l'UNOC3 soient partagées avec une future équipe de projet sur le financement. L'approche adoptée pour participer à l'UNOC3 pourrait servir de modèle pour la participation à des activités futures telles que la 2ème conférence de la Décennie de l'Océan (2027) et la 4ème conférence des NU sur l'Océan (2028).

L'**OHI** a été invitée à rejoindre l'**Alliance Space4Ocean**, qui sert de passerelle entre le secteur spatial et les acteurs maritimes et marins afin d'appliquer les données et les solutions spatiales aux défis liés aux océans et au littoral. Une déclaration d'intérêt a été signée, bien qu'aucune activité spécifique n'ait été proposée.

La **Conférence sur l'Océan** a été organisée par la France et s'est concentrée sur des résultats mesurables et tangibles. À la demande de l'OHI, la déclaration d'intention politique de haut niveau comprend un plaidoyer en faveur d'une cartographie accrue des fonds marins. La déclaration politique a été acceptée par les Etats membres participants.

La **Suède** demande des précisions supplémentaires concernant l'adhésion de l'OHI à l'**Alliance de la Décennie de l'Océan** et s'interroge sur l'opportunité pour l'OHI d'être membre observateur d'une autre organisation internationale.

**Le Secrétaire général** déclare que l'adhésion a été conclue sur la base qu'elle serait avalisée par le Conseil et approuvée par l'A-4. Il fournira des informations plus détaillées à l'Assemblée. Il estime que cette adhésion constituerait une avancée positive.

La **Norvège** exprime sa profonde gratitude envers le Secrétariat pour son engagement dans l'UNOC3, qui a permis de mieux faire connaître l'OHI et de communiquer sur l'importance de l'hydrographie. Le rôle joué par l'adjoint aux Directeurs de l'OHI Harper dans le travail stratégique et l'engagement est très apprécié.

Le **Canada** se rallie aux remarques de la Suède et demande des précisions supplémentaires concernant l'adhésion à des organisations. L'Alliance Space4Ocean a également contacté le Service hydrographique du Canada, et il semble que l'intention de l'Alliance soit d'utiliser des sources de données pour soutenir la surveillance et la modélisation des océans. Des questions sont soulevées concernant les implications financières et en termes de ressources d'une adhésion à des organisations, mais le Canada soutient généralement les efforts de l'OHI pour mettre en avant le travail qu'elle accomplit.

**Décision C9/54** : Le **Conseil prend note et salue** le succès et l'influence politique positive de la participation de l'OHI à l'UNOC3, ainsi que l'intérêt de participer à de futurs événements et l'intention du Secrétariat de l'OHI et de la COI de continuer à développer des solutions de financement pour la GEBCO.

**Décision C9/55** : Le **Conseil prend note** de la demande d'approbation a posteriori de la déclaration d'intérêt visant à devenir membre de l'Alliance Space4Ocean et membre institutionnel de l'Alliance de la Décennie de l'Océan.

Le **Conseil exprime** son soutien général et demande au Secrétariat de l'OHI de soumettre la proposition à l'A-4, en fournissant des explications supplémentaires sur le rôle et les obligations exacts des deux initiatives. (date limite : 15 décembre 2025).

### *6.3* Développements de la GEBCO

*Doc : C9-06.3A*

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** présente un aperçu des développements récents dans le cadre de l'initiative GEBCO (Carte générale bathymétrique des océans), les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie GEBCO pour 2024-2030 et les mises à jour des structures de gouvernance, la transition de la GEBCO vers un centre mondial pour la cartographie des fonds marins, ainsi que les nouvelles opportunités, à la suite de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3), en matière de coordination, d'influence politique et d'obtention de financements.

Les documents clés et les projets d'intérêt sont inclus dans le plan stratégique 2021-2026 de l'OHI. Une proposition visant à reconnaître la profondeur comme une variable océanique essentielle (EOV) dans le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) de la COI-UNESCO est à l'étude. Les résultats de l'UNOC3 (tels qu'énoncés dans le document C9-06.3A) et les initiatives liées à la Décennie des sciences océaniques des Nations Unies influencent les efforts en cours. Le projet GEBCO-Nippon Foundation Seabed 2030 est au cœur des initiatives mondiales de cartographie des fonds marins.

La **GEBCO** présente son nouveau plan stratégique, qui repose sur la vision de rendre les connaissances sur les fonds marins de la planète accessibles à tous, et s'appuie sur cinq piliers stratégiques. En matière de gouvernance, une structure de portefeuille gérée de manière professionnelle et basée sur des projets est en cours de mise en place. La nécessité d'augmenter les ressources disponibles est reconnue. À la suite de l'UNOC3, plus de 40 engagements volontaires et 30 promesses de dons ont été pris en faveur de la cartographie des fonds marins ; la GEBCO est en mesure de servir de centre mondial de cartographie océanique et il est possible d'explorer des modèles de financement mixtes et de développer de nouveaux partenariats pour faire progresser la mission de la GEBCO.

Un groupe de travail dédié a été mis en place afin d'élaborer la proposition visant à reconnaître la profondeur comme une variable océanique essentielle, qui sera soumise au GOOS fin 2025. L'alignement sur le GOOS devrait accroître à la fois les responsabilités et les ressources de la GEBCO.

Il est proposé de créer un secrétariat dédié à la GEBCO, situé au sein du Secrétariat de l'OHI et supervisé sur le plan opérationnel par celui-ci. Le Secrétariat de la GEBCO serait chargé de gérer les activités stratégiques, administratives et de partenariat du programme GEBCO. Le gouvernement monégasque a donné des assurances quant au financement potentiel des activités élargies de la GEBCO à partir de 2026.

Le GEBCO évolue, passant d'une activité centrée sur la fourniture de données à un rôle de leader stratégique dans la cartographie océanique mondiale. Une structure de gouvernance professionnalisée et des ressources accrues sont nécessaires pour soutenir cette transition. La création du nouveau Secrétariat de la GEBCO serait essentielle pour faire avancer la mission, renforcer les partenariats et garantir le financement.

En réponse aux questions de la **France** concernant le nombre de ressources et leur financement**,** le **Secrétaire général** explique que des discussions sur le renforcement de la GEBCO sont en cours avec le gouvernement monégasque depuis deux ans, le GEBCO étant reconnu comme le patrimoine de l'OHI et son siège se trouvant à Monaco. Le soutien du parlement national est encore soumis à des négociations budgétaires internes, mais il semble probable que l'équivalent de deux membres du personnel puisse être affecté à la GEBCO, l'un étant financé par le gouvernement monégasque et l'autre étant l'actuel chargé de projet de l'OHI originaire du Pérou. Une fois la nouvelle entité GEBCO créée, l'OHI pourra se concentrer sur la collecte de fonds pour financer davantage de campagnes de cartographie océanique. Il est très gratifiant de constater que, malgré la concurrence pour les ressources, le Secrétariat de l'OHI semble avoir réussi à obtenir un financement pour la GEBCO pour une période de cinq ans. **Le Directeur de l'OHI Sinapi** ajoute que les responsables de projet de l'OHI

sont financés par leur pays et que, dans la liste des priorités qu'il a établie, le Secrétariat de l'OHI a identifié un poste de responsable de projet à consacrer à la GEBCO.

La **Norvège**, s'exprimant en tant que **présidente du Comité directeur de la GEBCO (GEBCO GC)**, accueille avec satisfaction la nouvelle concernant l'allocation de ressources futures à la GEBCO. Elle souligne que la structure de gestion professionnalisée et axée sur les projets en est encore à ses débuts. La GEBCO constitue une priorité stratégique pour l'OHI et la création du nouveau centre serait mutuellement bénéfique.

**Décision C9/56** : Le **Conseil prend note** du rapport sur les développements de la GEBCO et soutient l'élaboration d'une proposition visant à créer un **Secrétariat de la GEBCO**, y compris les ajustements qui en découlent pour la structure du Secrétariat de l'OHI.

Le **Conseil souscrit également** aux arguments relatifs aux opportunités liées à la GEBCO et à la nécessité d'augmenter les financements.

Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** la proposition de création d'un Secrétariat de la GEBCO à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025)

### 6.4 Proposition de plan stratégique de l'OHI pour 2027-2032

*Doc : C9-06.4A*

**Le président du groupe de travail chargé de l'examen du plan stratégique (SPRWG)** souligne que le Conseil a créé ce groupe afin d'examiner et de réviser le plan stratégique de l'OHI pour la période 2021-2026. Il indique également qu'il est satisfait de la large représentation au sein du groupe de travail, qui compte 13 Etats membres et toutes les commissions hydrographiques régionales sauf deux. Il exprime également sa gratitude envers l'équipe de présidence, les membres du groupe de travail et les présidents de l'IRCC et du HSSC pour leur travail et leur contribution, ainsi qu'aux Etats membres pour leurs commentaires et leurs retours.

Il présente le projet final des révisions proposées au plan stratégique de l'OHI pour 2027-2032. Il indique que la nouvelle version offre une introduction entièrement intégrée et combine les buts, les descriptions et les indicateurs de performance stratégiques (SPI) dans un document unique et unifié. Les sections introductives, le préambule et la section sur les défis et les opportunités ont été développés.

Le document conserve sa structure à trois buts, mais les Buts 2 et 3 ont été combinés en un But 2 remanié intitulé « *Améliorer et promouvoir l'hydrographie afin de faire progresser la science, de bénéficier à la société et de soutenir la gestion durable du milieu marin* ». Un nouveau But 3 a été ajouté, axé sur les infrastructures techniques et la main-d'œuvre, y compris la mise en œuvre de la S-100 et la stratégie de développement des capacités. Le **président du SPRWG** déclare que la refonte du But 3 est essentielle à la réussite de la S-100. Chaque but est désormais accompagné d'un texte explicatif décrivant la motivation derrière ce but afin de rendre le document plus accessible aux personnes extérieures à la communauté de l'OHI.

En ce qui concerne l'ensemble des SPI associés, leur nombre a été réduit de plus de 20 à 11. Ils sont clairs et précis, durables et utilisent autant que possible des données provenant de sources existantes. Le SPI 6 mesure les progrès réalisés dans le cadre du projet Seabed 2030, mais sans préciser d'objectif chiffré qui pourrait s'avérer irréalisable. D'autres SPI mesurent la mise en œuvre des produits S-100, les performances du Centre d'infrastructure de l'OHI, le développement des capacités et l'engagement international. Il note que, lorsque l'équipe a procédé à la mise en correspondance des SPI avec les Buts et les cibles, il est apparu clairement que, si les SPI reflètent bien les travaux à réaliser dans le cadre du plan stratégique, ils sont plus efficaces lorsqu'ils sont utilisés seuls.

**IC-ENC** demande si le Secrétariat de l'OHI a une bonne compréhension du budget qui sera nécessaire pour atteindre le niveau d'ambition du plan.

Le **président du SPRWG** répond que les bons plans stratégiques sont ambitieux, que la large participation au groupe de travail et les commentaires réfléchis et approfondis du HSSC et de l'IRCC garantissent que le plan est réaliste d'un point de vue technique.

La **Présidente du Conseil** fait remarquer que nous commençons par fixer des buts ambitieux, puis nous élaborons un plan et nous nous efforçons de le réaliser, et enfin, nous déterminons comment y parvenir.

Le **Secrétaire général** indique qu'il considère les SPI en tenant compte du fait que toutes les activités qui en découlent ne sont pas menées par le Secrétariat, certaines incombant aux Etats membres eux-mêmes. Par conséquent, à ce stade, il n'est pas nécessaire de préciser comment les ressources financières et humaines seront allouées.

En réponse à une question du **Directeur de l'OHI Sinapi**, qui fait remarquer que la séparation des SPI des Buts et des cibles constitue une nouvelle approche, le **président du SPRWG** déclare que, bien que les SPI ne soient pas strictement alignés sur un but particulier, leur amélioration donnera une indication générale des progrès accomplis dans la réalisation des trois Buts et des cibles associées du plan stratégique révisé.

Le **Royaume-Uni** souligne que la plateforme de connectivité pour la distribution des produits ENDS basés sur la S-100 mentionnée dans le SPI 3 devra être pleinement alignée sur les autres décisions du Conseil relatives au Centre d'infrastructure de l'OHI et à la proposition de plateforme de connectivité maritime (MCP) de l'OHI, abordées au point 4.4.2.

En réponse à une question soulevée par les **Etats-Unis**, le **président du HSSC** déclare que, dans le SPI 4, la date limite de 2031 pour la publication des spécifications des produits de planification de route dans le cadre de la S-126 semble raisonnable en tant que date limite autonome, même si aucune date limite de ce type n'avait encore été spécifiée pour les produits S-126 dans la feuille de route S-100.

**Les présidents du HSSC et de l'IRCC, l'Allemagne, la Suède et IC-ENC** remercient le groupe de rédaction pour son excellent travail et approuvent le nouveau projet.

À la suite des discussions menées au sein d'un groupe de rédaction informel, le **président du SPRWG** présente le lendemain une version révisée du SPI 3, que le Conseil avalise.

Le **Royaume-Uni** confirme que la version révisée évite à l'OHI le risque d'un engagement ouvert et contraignant dans la gestion opérationnelle du service de connectivité.

**Décision C9/57** : Le **Conseil félicite** le **SPRWG** pour le travail accompli et ses efforts fructueux dans l'élaboration d'un plan stratégique ambitieux pour l'OHI pour la période 2027-2032.

**Décision C9/58** : Le **Conseil avalise** le projet de plan stratégique 2027-2032 de l'OHI présenté par le **SPRWG**, y compris l'avant-propos, la structure des buts et leurs descriptions, les cibles et les indicateurs de performance stratégiques, y compris les dernières modifications rédactionnelles et la définition consolidée suivante du SPI 3, alignée sur la décision C9/42 (voir point 4.4.2) :

« *Garantir la disponibilité d'un service de connectivité pour la distribution de produits de service de données de navigation électroniques (ENDS) basés sur la S-100, afin de faciliter la transition des prestataires de services maritimes vers la norme S-100.*

*Valeurs cibles :*

- *2027 : le Centre d'infrastructure de l'OHI doit fournir un prototype de mise en œuvre du service de connectivité pour les essais opérationnels ;*
- *2029 : mise en œuvre complète et conformité avec la stratégie de l'OMI ;*

- *2030 et au-delà : service de connectivité (catalogues de produits et de services) géré et pris en charge par le Centre d'infrastructure de l'OHI. »*

Le **Conseil soumettra** le plan stratégique avalisé à l'A-4 pour approbation. (date limite : 15 décembre 2025)

### 6.5 Proposition de révision du programme de travail de l'OHI pour 2027-2032

*Doc : C9-06.5A*

La **Présidente du Conseil** rappelle que l'examen de la proposition visant à revoir la réorganisation des travaux du HSSC et de l'IRCC, qui a été soumise au titre du point 4.1.1. sous la référence C9-04.1B, a été reporté ; elle demande qu'elle soit présentée par les présidents des comités.

Le **président du HSSC**, appuyé par le **président de l'IRCC**, présente le document C09 04.1B, rappelant que le HSSC et l'IRCC ont participé activement au groupe de travail sur la révision du plan stratégique (SPRWG), créé pour contribuer à l'élaboration du plan stratégique 2027-2032. Afin d'atteindre efficacement les buts futurs du plan stratégique, les deux comités proposent de créer une équipe de projet chargée d'étudier un éventuel réaménagement de leurs structures de travail. En attendant l'élaboration d'un plan de travail qui devra être approuvé par les Etats membres, l'équipe de projet pourrait présenter un rapport d'étape au C-10.

La **Présidente du Conseil** déclare qu'il semble opportun d'examiner la répartition des tâches entre les deux comités, étant donné que de nouveaux points ont été ajoutés au fil du temps. Il n'est pas clair si l'équipe de projet doit être créée en 2025 ou si sa création doit être approuvée lors de l'A-4.

Le **président du HSSC**, appuyé par le **président de l'IRCC**, déclare qu'il est préférable que l'équipe de projet commence ses travaux dès que possible. Le **président de l'IRCC** demande que l'équipe de projet soit informellement autorisée à commencer ses travaux, l'approbation devant être demandée à l'A-4. Dans le cas contraire, il y aura un retard d'un an dans l'attente que le nouveau Conseil charge les comités de former l'équipe de projet. Les présidents des comités s'engagent à affiner le mandat de l'équipe de projet et à proposer la manière dont elle traitera la nomination ou l'élection des nouveaux membres de comité.

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** suggère que le processus de création de groupes de travail tels que le SPRWG soit reproduit dans le cas présent, avec un appel à candidatures, y compris auprès des régions, lancé pendant une période de 45 jours et laissant aux Etats membres le temps d'exprimer leur souhait de rejoindre l'équipe du projet. Le mandat pourra être révisé par les deux présidents de comité. Le Secrétariat se tient à disposition pour envoyer une lettre circulaire si nécessaire.

Le **président de l'IRCC** indique que l'IRCC est composé des présidents des organes subordonnés et des présidents des commissions hydrographiques régionales et qu'il souhaite conserver les représentants des commissions hydrographiques plutôt que ceux des Etats membres. Le **président du HSSC** déclare que lui-même et le président de l'IRCC ont en tête quelques candidats pour l'équipe de projet.

Le **Secrétaire général indique** qu'une lettre circulaire pourra mentionner les noms des candidats qui ont fait part de leur volonté d'être proposés comme membres de l'équipe de projet.

**Décision C9/59** : Le **Conseil souscrit** à la proposition des **présidents du HSSC et de l'IRCC** ainsi que du **Secrétariat de l'OHI** visant à créer une équipe de projet conjointe chargée d'étudier une éventuelle restructuration des sous-comités et un meilleur alignement des plans de travail entre leurs organes respectifs dans le cadre du plan stratégique révisé de l'OHI pour 2027-2032.

Le **Secrétariat de l'OHI publiera** une LC à cet effet, accompagnée de la version mise à jour du mandat.

Le **Conseil rendra compte** à l'A-4 de la création de cette équipe de projet, en proposant que la responsabilité de cette équipe conjointe soit transférée au SG jusqu'à la mise en place du nouveau Conseil. (date limite : 15 décembre 2025)

L'**équipe de projet conjointe examinera** les tâches suivantes et **rendra compte** de l'état d'avancement au nouveau Conseil (date limite : 15 juillet 2026) :

- Harmonisation des groupes de travail ;
- Création ou dissolution éventuelle de groupes de travail, y compris l'élection des membres du bureau ;
- Impacts potentiels sur les documents de base et la structure de l'OHI (Secrétariat de l'OHI) ;
- Calendrier de mise en œuvre ;
- Possibilités d'harmoniser les plans de travail des deux comités avec le plan stratégique révisé et le programme de travail de l'OHI pour 2027-2032.

### 6.6 Proposition ANCHOR - Réponse opérationnelle au climat et à l'hydrographie de l'Antarctique (CHA).

*Doc :* *C9-06.6A*

Le **Secrétaire général**, présentant le document C9-06.6A, indique que la Commission hydrographique sur l'Antarctique (ANCHOR) a initialement proposé, compte tenu des risques accrus liés à l'élévation du niveau de la mer et à la fonte des glaces marines, terrestres et continentales autour de l'Antarctique, d'ajouter une annexe spécifique au Plan stratégique révisé de l'OHI pour 2027-2032. Toutefois, compte tenu des avis exprimés par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique, tels qu'ils figurent dans le Livre rouge, il est proposé de renvoyer la question à la CHA lors de sa prochaine réunion en décembre 2025.

**Décision C9/60** : Le **Conseil décide** de ne pas examiner la proposition ANCHOR en vue de son inclusion dans le Plan stratégique révisé de l'OHI pour 2027-2032.

En revanche, le **Secrétaire général de l'OHI**, **en sa qualité de Président de la CHA**, **est chargé de soumettre** cette proposition aux membres de la CHA pour examen (date limite : CHA20).

## 7. AUTRES ITEMS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL

### 7.1 Thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2026

*Doc :* *C9-07.1A*

Le **Secrétaire général**, notant que 2026 sera la première année d'utilisation régulière des services de données conformes à la S-100 dans le domaine de la navigation, suggère que la Journée mondiale de l'hydrographie sera une excellente occasion de sensibiliser le public à la S-100. Il propose le thème « *Transformer la manière de partager les données océaniques* ».

Décision C9/49 : Le **Conseil** prend note du thème proposé par le Secrétaire général pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2026 : « ***Transformer la manière de partager les données océaniques*** ».

Le **Secrétariat de l'OHI** diffusera le thème pour 2026 aux Etats membres de l'OHI par lettre circulaire. (date limite : 30 octobre 2025)

### 7.2 Proposition de protocole d'accord entre l'OHI et ProtectedSeas

*Doc : C9-07.2A*

**Le Secrétaire général** déclare que le Secrétariat de l'OHI a pris des mesures pour établir une liaison officielle avec l'organisation à but non lucratif ProtectedSeas, la reconnaissant comme un collecteur et fournisseur pertinent de données clés pour les aires marines protégées (AMP) afin de soutenir l'ensemble de données mondiales S-122 sur les AMP pour les eaux internationales. Les spécifications de produit S-122 sont consolidées à un niveau tel que la fourniture continue et actualisée d'un ensemble de données mondiales S-122 pour les eaux internationales est désormais une option viable. Les données détenues par ProtectedSeas pourraient également contribuer aux productions nationales d'ensembles de données S-122. Comme l'a déjà indiqué l'Australie, il est entendu que certains Etats membres ne seront pas en mesure d'accepter ProtectedSeas comme fournisseur de données pertinent pour les AMP dans leurs eaux. Cependant, il existe un besoin accru de cartographie dans les eaux internationales à la suite de l'entrée en vigueur du Traité sur la haute mer ou de l'Accord BBNJ, qui conduira à la création d'AMP dans les eaux internationales. Après l'entrée en vigueur de l'accord BBNJ, les parties auront l'obligation juridiquement contraignante de créer des aires marines protégées. Une conférence des parties conviendra d'une marche à suivre, qui pourrait inclure la cartographie des fonds marins ou l'utilisation de normes telles que la S-122. L'OHI et la GEBCO pourraient avoir un rôle à jouer en fournissant des conseils officiels sur les procédures de cartographie des fonds marins et le dépôt obligatoire des ensembles de données.

L'**Australie** explique que les autorités gouvernementales australiennes détermineront les données relatives aux eaux australiennes et qu'elles ont l'intention de produire leur propre S-122. En réponse à une remarque de la **Présidente du Conseil** selon laquelle le protocole d'accord ne mentionne pas que ProtectedSeas soit le dépositaire des données, l'**Australie** répond qu'elle a des difficultés à comprendre la fonction du protocole d'accord.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** explique que ProtectedSeas a déjà investi beaucoup de temps et d'efforts dans l'élaboration des normes de l'OHI ; l'organisation a participé très activement à l'élaboration de la S-122, qui est sur le point de devenir une spécification opérationnelle, en grande partie grâce à la contribution de ProtectedSeas. Les ensembles de données de l'organisation à but non lucratif fournissent une excellente occasion de voir comment la norme fonctionne avant qu'elle ne soit pleinement opérationnelle. Le protocole d'accord soutiendra donc les aspects techniques du travail de l'OHI. ProtectedSeas est un partenaire précieux qui a investi beaucoup de temps et d'argent pour participer aux réunions techniques avec l'OHI.

Le **Directeur de l'OHI Sinapi**, rendant compte des résultats de la 12ème réunion du Comité consultatif de l'OHI-AIG sur le droit de la mer (ABLOS), déclare que l'attention de la communauté juridique et de la communauté internationale s'est concentrée sur l'élaboration par l'OHI d'une nouvelle norme, en particulier pour les produits tels que les AMP, et sur leur pertinence pour la délimitation des limites et des frontières. À compter de l'entrée en vigueur du BBNJ en janvier 2026, ces produits contribueront à surveiller le développement des aires marines protégées.

Le **Royaume-Uni** demande si les AMP mentionnées doivent se trouver uniquement dans les eaux internationales ou si elles doivent également couvrir les eaux nationales. Si un navire transitant par une zone estime se conformer aux réglementations indiquées sur une carte, mais constate par la suite que les réglementations sont différentes, où se situera la responsabilité de cette représentation ? Si deux nations se disputent une zone maritime et y établissent toutes deux une AMP, laquelle sera représentée sur la carte ?

Le **Secrétaire général** déclare que le mandat dans le cas présent couvrira les eaux internationales. Il n'est pas clair qui sera responsable de la fourniture et de la tenue à jour d'un ensemble de données dans les eaux internationales : cette responsabilité pourrait être déléguée à un futur secrétariat des

AMP des Nations Unies ou à l'OHI. En ce qui concerne la responsabilité dans les eaux nationales, la situation est plus délicate et les chevauchements ne sont malheureusement pas un phénomène nouveau. La situation est nouvelle et toutes les réponses ne sont pas disponibles, même si certaines seront facilitées par la technologie dans les années à venir.

Le **Canada** déclare qu'en l'absence d'une définition mondialement reconnue des AMP, il est curieux de savoir comment le protocole d'accord fonctionnera : celui-ci a été rédigé à un niveau élevé et ne semble pas être excessivement contraignant. Au niveau national, le Canada dispose de trois types différents d'aires marines protégées et souhaite clairement conserver son autorité sur ses zones nationales. Le commentaire des Directeurs de l'OHI sur l'importance de reconnaître la participation de ProtectedSeas à l'établissement de la norme est compris, mais la prochaine étape ou le résultat final du protocole d'accord ne sont pas clairs.

La **France** appuie les remarques formulées par l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni. La France accepte la spécification de produit S-122, précisant que le produit S-122 et l'ensemble de données correspondants dans les eaux relevant de sa juridiction doivent être gérés par la France.

L'**adjoint aux Directeurs Baek** indique que le concept de la spécification de produit S-122 actuelle vise à soutenir la sécurité de la navigation en mer mais que, comme l'a souligné l'ONU, il pouvait également soutenir les ensembles de données pour la gestion des AMP.

La **Suède** indique que, lors des discussions sur l'utilisation de la S-122 dans les systèmes de navigation dans les eaux nationales, il convient de se référer aux principes WEND-100, qui pourraient également couvrir l'utilisation de la S-122 et, éventuellement, les ensembles de données situés en dehors des juridictions nationales.

Les **Etats-Unis** déclarent que ProtectedSeas est un partenaire précieux : il a la capacité de collecter et de mettre à jour rapidement des données et de les fournir rapidement à ses clients, même si ses modèles commerciaux ne reflètent pas toujours les données les plus précises. Les Etats-Unis soutiennent le protocole d'accord, car les données n'auront pas valeur officielle, ce qui permettra à chaque Etat membre de produire son propre S-122. Le protocole d'accord vise à fournir une vue d'ensemble des AMP et à démontrer le principe de MSDI.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** déclare que lorsque l'OHI élabore des normes, il est essentiel qu'elles soient largement utilisées, comme cela a été le cas par ProtectedSeas. Il existe probablement différentes définitions d'une AMP ; l'UICN est une organisation qui recueille de nombreuses informations sur les aires marines protégées et elle a également été invitée à participer à l'élaboration de la norme. ProtectedSeas est un partenaire de développement très important qui a déjà mis en œuvre la S-122 pour ses données.

La **Thaïlande** souligne que la S-122 est importante pour les marins, car elle fournit des informations sur ce qu'ils peuvent ou non faire en vertu des réglementations MARPOL.

La **Présidente du Conseil** déclare qu'elle pense que les membres du Conseil peuvent avaliser le protocole d'accord, l'accord devant être soumis à l'approbation de l'A-4.

**Singapour** suggère que le protocole d'accord se limite au développement technique de la S-122. Il pourrait être difficile d'obtenir l'approbation en ce qui concerne le peuplement de la S-122, même si elle ne concerne que les eaux internationales, car il pourrait y avoir des eaux pour lesquelles certains Etats membres estiment que la juridiction est nationale et d'autres qu'elle est internationale.

À la suite des discussions menées au sein d'un groupe de rédaction informel, le Secrétaire général présente une version révisée soulignant que le protocole d'accord s'appliquera uniquement à la coopération technique, ce que le Conseil avalise.

**Décision C9/61** : Le **Conseil avalise** le projet de protocole d'accord entre l'OHI et ProtectedSeas, y compris les modifications convenues lors du C-9.

Le **Conseil soumettra** le projet de protocole d'accord à l'A-4 pour approbation, puis signature officielle par les Parties.

**Décision C9/62** : Le **Conseil prend note** du rôle potentiel de l'OHI dans la mise en œuvre du Traité sur la haute mer et **encourage** le **Secrétariat de l'OHI** à suivre et à participer à ce processus, en rendant compte aux organes compétents de l'OHI pour avalisation, si nécessaire.

### 7.3 Préparation de la 4ème Assemblée de l'OHI

*Doc : C9-07.3A*

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** souligne le compte à rebours avant l'A-4, qui se tiendra à l'Auditorium Rainier III, à Monaco, du 19 au 23 avril 2026. L'enregistrement des délégations, la réunion de la Commission des finances et d'autres réunions préliminaires, notamment celles destinées aux chefs de délégation, auront lieu le 19 avril au Secrétariat de l'OHI. L'ouverture de la première séance plénière de l'Assemblée aura lieu le 20 avril 2026. Les rapports et autres documents seront distribués aux Etats membres deux mois avant la réunion. La date limite pour la soumission des propositions au Secrétariat par les Etats membres, le Conseil et le Secrétaire général est fixée au 15 décembre 2025. Les commentaires sur les propositions doivent être soumis avant le 19 janvier 2026. Un ordre du jour provisoire (ACLO1) a été mis à disposition ; l'ordre du jour révisé et le Livre rouge seront publiés le 9 février 2026.

**Décision C9/63** : Le **Conseil prend note** de l'état d'avancement de la préparation de l'A-4, tel que présenté par le **Secrétariat de l'OHI**.

### 7.4 Portail de l'OHI – Principales mises à jour et prochaines étapes

*Doc : C9-07.4A*

L'**adjoint aux Directeurs de l'OHI Baek** indique que depuis le 31 mars 2025, le portail de l'OHI est adopté comme plateforme collaborative officielle pour tous les événements de l'OHI. Au total, 72 événements de l'OHI ont été organisés via le portail depuis juillet 2025. Le portail héberge actuellement 560 organisations enregistrées, dont les Etats membres de l'OHI, d'autres Etats, des organismes de liaison externes et d'autres parties prenantes. Tous les documents de réunion ont été transférés avec succès sur le site web de l'OHI. Les pages web de l'OHI ont été restructurées, en mettant l'accent sur un contenu centré sur l'utilisateur. L'ancien site web restera accessible jusqu'à l'A-4, puis sera mis hors service.

Les principales mises à jour du portail comprennent : des paramètres de gestion standardisés pour les comités, les groupes de travail et les équipes de projet de l'OHI ; un calendrier amélioré avec une meilleure visibilité et une meilleure intégration ; un processus d'enregistrement simplifié pour les organisations reconnues par l'OHI ; et un système amélioré pour suivre et répondre aux commentaires des utilisateurs. Les projets futurs comprennent l'intégration des données de la P-5 de l'OHI, une application en ligne pour le dispositif de protection des données et un programme de formation au portail avec des formations prévues pour les groupes de présidence et les représentants des CHR en novembre et décembre 2025.

Il est demandé au **Conseil** d'inviter les CHR à utiliser le portail de l'OHI comme principale plateforme pour les ressources, les documents, la gestion des adhésions et l'inscription aux réunions, et d'encourager la participation aux sessions de formation destinées aux groupes de présidence et aux représentants des CHR. Il a également été demandé au Conseil d'encourager la soumission

d'informations nationales et de coordonnées à l'Annuaire de l'OHI (publication P-5) via le portail de l'OHI une fois que le processus aura été officiellement annoncé.

L'**adjoint aux Directeurs de l'OHI Langlois** souligne que le Secrétariat de l'OHI gère le contenu des réunions des comités et des autres organes de l'OHI. En ce qui concerne les commissions hydrographiques régionales, organes indépendants reconnus par l'OHI, il est donc prévu que chaque secrétariat de CHR gère sa propre section du portail avec l'appui technique du Secrétariat de l'OHI, si nécessaire.

**Décision C9/64** : Le **Conseil prend note** de l'état d'avancement des travaux communiqués par le **Secrétariat de l'OHI** sur le portail de l'OHI.

### 7.5 Chevauchement d'ENC en mer Egée et en Méditerranée orientale

*Doc :* *C9-07.5A*

*C9-07.5B*

La **Grèce** présente les informations contenues dans le document C9-07.5A, qui expose le contexte historique de la situation de chevauchement des ENC dans la mer Egée et la Méditerranée orientale. En 2004, la Grèce a publié des ENC dans une zone couvrant ses eaux territoriales et les eaux internationales. Cette action est conforme aux principes WEND. En 2015, IC-ENC a publié quatre ENC turques de bande 2 (1:350 000) pour la mer Egée, qui chevauchent les ENC grecques de bande 2. En octobre 2024, IC-ENC a informé la Grèce de la création de deux nouvelles cellules ENC de bande 2 par la Türkiye, ce qui a entraîné un chevauchement que IC-ENC a classé comme présentant un faible risque. Les ENC turques en chevauchement violent les lignes directrices relatives à la mise en œuvre des principes WEND dans la mesure où elles représentent des zones relevant de la juridiction grecque.

La **Grèce** a soumis deux documents concernant le chevauchement au WENDWG lors de sa 15ème réunion (WENDWG15), arguant que la Türkiye avait publié deux cellules ENC via IC-ENC au lieu de les soumettre à l'approbation de l'ICCWG de la région F. Bien que ces ENC turques soient classées comme présentant un risque faible à moyen dans une zone maritime, la Grèce fait valoir que la sécurité de la navigation est effectivement compromise en raison de la densité du trafic maritime dans cette zone.

La **Grèce** a demandé le retrait des quatre ENC turques qui chevauchent en mer Egée et des deux ENC turques en Méditerranée orientale. L'utilisation exclusive des cellules ENC pertinentes produites par la Grèce doit s'appliquer. Compte tenu de l'impact sur la sécurité des marins, la Grèce demande que les procédures énoncées dans la résolution 1/2018 de l'OHI soient appliquées.

La **Présidente du Conseil** indique que l'OHI a reçu une réponse de la Türkiye dans laquelle celle-ci s'oppose fermement à ce que la question soit réglée par une médiation internationale et demande qu'elle soit traitée au niveau régional. Cette réponse est jointe aux documents de la réunion du Conseil en tant que document d'information.

La **Türkiye** présente sa « Réponse aux allégations de la Grèce », exposée dans sa lettre circulaire 10/2025 datée du 23 septembre 2025. La zone du plateau continental en mer Egée n'a pas encore été délimitée. A l'heure actuelle, aucun des deux pays ne dispose d'une juridiction maritime délimitée. La question doit être résolue en priorité de manière bilatérale. Il existe plus de 500 cas de chevauchement dans le monde et le document grec met en avant un cas de chevauchement comme une question d'importance mondiale. Le rôle de l'OHI est de se concentrer sur les questions stratégiques et mondiales et les discussions prolongées sur une question bilatérale risquent de détourner un temps précieux des priorités plus importantes de l'OHI. La Türkiye rejette la proposition de la Grèce.

La **Présidente du Conseil** note que la Grèce demande que l'affaire soit soumise à l'OMI conformément à la résolution 1/2018, tandis que la Türkiye demande qu'elle soit résolue au niveau régional ou

bilatéral. La **Présidente du Conseil** sollicite l'avis du Conseil sur la question de savoir s'il convient de demander à la CHR compétente, à savoir la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN), de résoudre le problème. La date limite pour signaler l'affaire au Sous-comité de l'OMI sur la navigation, les communications et la recherche et le sauvetage (OMI NCSR) sera fixée à mars 2026.

La **Norvège** reconnait les situations complexes qui accompagnent souvent les décisions géopolitiques. Etant donné que la question n'a pas été résolue au cours des dix dernières années, il sera approprié de la renvoyer à l'OMI conformément aux procédures déjà en place.

Le **Secrétaire général** déclare que la résolution 1/2018 fait référence à « une action appropriée du Secrétariat de l'OHI », mais qu'il ne peut pas signaler la question au NCSR de l'OMI sans une décision du Conseil. Une tentative de résolution bilatérale supplémentaire par le biais de la CHMMN pourrait être faite avant la date limite du 17 avril 2026 pour la soumission au NCSR de l'OMI.

La **Grèce** déclare que l'OHI devrait soutenir le processus défini dans sa résolution 1/2018 (article 1.7.2).

La **Norvège**, s'exprimant en tant que membre du WENDWG, rappelle que la question a été examinée au sein du groupe de travail pendant environ 12 ans. Le WENDWG a renvoyé la question à la CHMMN, mais aucune solution régionale n'a été trouvée. Par conséquent, la procédure consistera à signaler automatiquement la question à l'OMI. Le WENDWG a également tenté de trouver des solutions techniques, mais lorsqu'un cas est critique pour la navigation et qu'il n'a pas été résolu bilatéralement ou au sein de la région, il doit être renvoyé à l'OMI.

L'**Allemagne**, en tant que présidente du WENDWG, préfèrerait qu'une solution régionale ou bilatérale soit trouvée. La question est plus complexe qu'il n'y paraît à première vue, et elle s'interroge sur l'opportunité pour l'OHI de signaler ces deux chevauchements à l'OMI alors qu'il en existe environ 500 autres dans le monde. Il s'agit d'un problème technique qui peut être résolu, et elle espère qu'une solution pourra être trouvée par le biais de la CHMMN et du WENDWG.

La **Türkiye** déclare que la question doit être traitée directement entre les deux pays concernés et que la porter à un niveau supérieur ne fait que compliquer la situation et donne l'impression erronée que les organes de l'OHI ne fonctionnent pas. Le Conseil ne devrait pas s'impliquer. Elle rappelle qu'une réunion sur les responsabilités en matière de cartographie dans la région s'est tenue à Paris en 2008 sous les auspices du coordinateur ICCWG de la région F, la France, avec la participation de l'OHI, de la Türkiye et de la Grèce, mais que la délégation grecque avait quitté la réunion pendant la rédaction des décisions. Il est difficile de justifier une évaluation des risques avérés étant donné que les cartes existantes ont été utilisées par les navires dans la zone au cours des 10 ou 15 dernières années sans qu'aucun incident n'ait été signalé.

La **Roumanie**, s'exprimant en tant que présidente de la CHMMN, déclare comprendre les préoccupations des deux parties, mais souligne qu'il ne s'agit pas des cas de chevauchement dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire. Elle propose, en tant que présidente de la CHMMN, de discuter de solutions techniques à ce problème.

La **Grèce** ne souhaite pas porter la question devant la CHMMN à ce stade. Soit la question doit être renvoyée à l'OMI, soit la Türkiye doit retirer les six ENC concernées en chevauchement avant de les soumettre à l'ICCWG de la région F.

Le **Directeur de l'OHI Nyberg** déclare que, d'un point de vue procédural, les questions pourraient être soumises à l'OMI pour des raisons de sécurité plutôt que pour demander à l'OMI de résoudre le problème. Il convient avec le président du WENDWG qu'il serait préférable de résoudre la question avant de la porter à l'attention de l'OMI.

La **Présidente du Conseil** reconnait qu'il existe deux points de vue opposés, celui de la Grèce et celui de la Türkiye, sur la manière de résoudre cette question, tout en n'étant pas certaine que le Conseil

souhaite mettre en évidence les 500 cas actuels de chevauchement dans son rapport à l'OMI. La région pourrait évaluer le risque lié à ces chevauchements.

Le **Directeur de l'OHI Sinapi** déclare que le Conseil doit décider s'il convient de renvoyer la question à l'OMI, avec une proposition présentée par le président de la CHMMN. Si la dernière tentative de la CHMMN ne permet pas de résoudre la question, celle-ci sera renvoyée à l'OMI lors de la prochaine réunion du NCSR en mai 2026.

L'**Allemagne**, s'exprimant en tant que **présidente de l'IRCC**, indique qu'il existe deux options possibles : soit accorder un délai pour trouver des solutions régionales et bilatérales, puis transmettre la question à l'OMI en avril 2026, soit demander à la CHMMN de rechercher une solution et de faire rapport à l'IRCC, qui rendra ensuite compte au Conseil-10. La deuxième solution permettrait de disposer d'une année supplémentaire pour résoudre la question au niveau bilatéral ou régional.

**Décision C9/65** : Le **Conseil prend note** du document présenté par la **Grèce** concernant les questions de chevauchement régional et du document présenté à titre d'information par la **Türkiye** sur le même sujet.

**Décision C9/66** : Le **Conseil recommande** aux **Etats membres** concernés **de porter** ce cas à l'attention de la CHMMN afin de faciliter une solution bilatérale, et au **président de la CHMMN de faire rapport** dans son rapport régional à l'IRCC, conformément à la **résolution 1/2018 de l'OHI**, en mettant l'accent sur les risques associés aux chevauchements.

(délai : IRCC18 – 7 semaines)

Si aucune solution n'est trouvée pour résoudre ce cas, l'**IRCC devra rendre compte au Conseil** afin que celui-ci décide s'il est nécessaire que le **Secrétariat de l'OHI** inclue cette situation dans son prochain rapport périodique au **NCSR de l'OMI**.

(date limite : 15 juillet 2025)

### 7.6 Adoption des cartes papier automatisées à partir d'ENC (France)

*Doc : C9-07.6A*

La **France** présente un projet lancé par le Shom, le service hydrographique français, initié en 2024 afin de produire des cartes papier à partir d'ENC (appelées CPENC) de manière automatisée grâce à un logiciel personnalisé. Cette innovation est motivée par la baisse des ventes de cartes papier, la nécessité d'investir davantage de ressources dans les cartes électroniques conformes à la S-100 et la réduction de la charge de travail liée à la production de cartes papier sans compromettre la sécurité de la navigation sur ces dernières. Des exemples de cartes ont été exposés tout au long de la session du Conseil.

Le projet utilise un logiciel de composition cartographique, personnalisé pour une meilleure compatibilité en ajoutant plus de 7 000 lignes de code au logiciel de composition cartographique standard. Le processus personnalisé comprend le perfectionnement et l'adaptation des symboles des cartes papier, des outils supplémentaires pour la création de bandeaux latéraux, la génération de tracés et de blocs (pour la mise à jour) et la création de repromat. Une CPENC peut être produit en deux minutes ou moins, contre environ 20 jours avec les techniques conventionnelles. La première CPENC officielle du Shom a été publiée en octobre 2025, et le Shom est prêt à partager ses développements et son expertise pour soutenir les SH intéressés.

Le **président du HSSC** fait remarquer que l'un des défis liés à la production automatisée de cartes concerne le placement des textes. Par conséquent, afin de mieux soutenir la production future, la nouvelle édition S-4 réglementera le remplacement des textes par des symboles.

En réponse à une question soulevée par l'**Indonésie**, la France déclare que le logiciel peut être utilisé avec n'importe quelle carte électronique de navigation (ENC), et pas nécessairement avec les ENC déjà converties en cartes papier.

La **Norvège** s'interroge sur la mise à jour des cartes papier. Si un mécanisme de mise à jour a été inclus, comme l'exige la règle S-4, l'impression d'une version mise à jour de la carte papier est-elle suffisante pour garantir la conformité à la règle S-4 ? Quelle sera la stratégie de coopération ? Pour l'industrie, il serait probablement préférable de travailler individuellement avec les SH afin d'obtenir de meilleurs profits, tandis que pour les SH, il serait plus rentable de travailler ensemble et de tirer parti des premières mesures prises par d'autres SH.

La **France** indique que le logiciel fournit des tracés et des blocs permettant de tenir à jour les cartes, et qu'une approche simple consiste à réimprimer régulièrement les cartes papier à partir des données ENC mises à jour. (Sur la base de la question complémentaire posée par la Norvège) Ce processus d'impression sera géré dans le but initial d'utiliser les ressources plus efficacement. Le Shom est actuellement en pourparlers avec le fabricant du logiciel afin d'obtenir son avis sur la valeur générée par les investissements réalisés dans le projet.

En réponse à une question soulevée par le **Brésil**, la **France** indique qu'une carte papier peut être générée à partir d'un sous-ensemble de données provenant de n'importe quelle base de données S-57, ou à partir d'une combinaison de données provenant de plusieurs ENC.

Les **Etats-Unis** déclare qu'ils travaillent sur des corrections graphiques pour la tenue à jour des CPENC dans le cadre du processus de transition vers la suppression des avis textuels aux navigateurs, et qu'ils sont disposés à partager ces développements avec les autres SH.

Le **Secrétaire général** encourage les pays à fournir des copies de leurs ENC au dépôt de cartes de l'OHI à des fins de référence et d'utilisation interne, comme cela a été fait pour les cartes papier, conformément aux principes de la S-11, qui sert de guide pour la préparation et la tenue à jour des cartes INT et des ENC.

**Décision C9/67** : Le **Conseil prend note** du document présenté par la France.

**Décision C9/68** : Le **Conseil**, en application de la publication S-11 de l'OHI (article 3.14.1.d.), et ayant pris note de l'évolution des politiques des Services hydrographiques en matière d'impression de cartes papier, **encourage tous les Etats membres concernés** à faciliter l'accès du Secrétariat de l'OHI aux données cartographiques numériques pour son usage interne et sans frais supplémentaires.

### 7.7 Renouvellement du protocole d'accord entre l'OHI et l'OIANM

*Doc : C9-07.7A*

Le **Secrétaire général** indique que l'OIANM a modifié son nom et sa constitution pour devenir une organisation intergouvernementale. Les Secrétariats de l'OIANM et de l'OHI ont collaboré à la révision de l'accord existant, qui reflète également, rétrospectivement, l'entrée en vigueur de la nouvelle convention relative à l'OHI en 2017. Le protocole d'accord renouvelé a été approuvé par l'assemblée générale de l'OIANM en mars 2025. Le Conseil est invité à avaliser le protocole d'accord renouvelé. Afin de faciliter la signature du protocole d'accord renouvelé par les Parties lors de la cérémonie d'ouverture de l'A-4, le Secrétariat de l'OHI est chargé de lancer un appel à approbation par lettre circulaire au lieu de la soumission prévue à l'A-4.

**Décision C9/69** : Le **Conseil avalise** la proposition de version révisée du protocole d'accord entre l'**OHI** et l'**OIANM** et charge le **Secrétariat de l'OHI** de publier une LC appelant les Etats membres à l'approuver avant l'A-4. Une fois approuvé, le **Secrétariat de l'OHI prendra les dispositions nécessaires** pour que les Parties la signent officiellement (date limite : 30 octobre 2025).

## 8. PROCHAINE REUNION

### 8.1 Dates et lieu de la 10ème réunion du Conseil de l'OHI

Le **Secrétaire général** propose que la 10ème réunion du Conseil se tienne en présentiel à Monaco du 13 au 15 octobre 2026, avec la possibilité d'y assister également via une retransmission en direct passive.

**Décision C9/70** : Le **Conseil convient** de tenir le C-10 à Monaco, au Secrétariat de l'OHI, du **13 au 15 octobre 2026** (réunion en présentiel, diffusion en direct sur demande).

## 9. AUTRES SUJETS

La Roumanie indique qu'une annonce concernant la mer Caspienne est attendue lors de la prochaine réunion de la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN). La commission est désireuse de recruter de nouveaux membres. Elle espère que le Conseil publiera également une déclaration sur la région caspienne en temps opportun. Elle invite les membres du Conseil et du Secrétariat, y compris le Conseil de l'OIANM, à assister à une conférence marquant le 100ème anniversaire de la création de la Direction hydrographique roumaine, prévue les 26 et 27 février 2026. Une invitation officielle suivra. Elle espère qu'après la prochaine conférence en Roumanie, l'OHI et l'OIANM pourront se mettre d'accord sur une zone d'essai en mer commune.

La **France** fait remarquer qu'il sera nécessaire de modifier le mandat de la CHMMN si celle-ci souhaite admettre de nouveaux membres extérieurs à la région.

Le **Chili** rappelle aux membres du Conseil que la 20ème conférence de la Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique (CHA20) se tiendrait à Punta Arenas, Chili, du 2 au 6 décembre 2025.

L'**Inde** rend compte qu'au cours des trois dernières années, son pays a commencé à recruter et à former pour la première fois des femmes dans la marine et des hydrographes, avec des résultats louables.

Le **Nigeria (observateur)** rend compte que, grâce au précieux soutien apporté par le sous-comité sur le développement des capacités de l'OHI en matière de formation, son pays a réussi à créer son Agence

hydrographique nationale au cours des deux dernières années. Le Nigeria a également participé au programme « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » et a bénéficié de formations dispensées par des pays amis.

## 10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION

L'**adjoint aux Directeurs Langlois** passe en revue les actions identifiées, fournissant de brefs commentaires et explications sur les actions et décisions lorsque cela était nécessaire (voir annexe C). Il explique le calendrier de production du projet de compte rendu et des commentaires des participants.

En référence à la décision C9/06, il demande aux membres de s'assurer que les hydrographes nationaux sont bien inscrits en tant que membres du Conseil dans la liste figurant sur le portail de l'OHI.

En référence à la décision C9/26, le Directeur de l'OHI Nyberg, suggère que la phrase « Le Conseil invite l'IRCC à approuver définitivement cette fusion » [entre le MSDIWG et l'UN-GGIM MWG] soit supprimée, étant donné que l'IRCC a en fait approuvé la fusion lors de sa 17ème session.

En référence à la décision C9/29, le Conseil ajoute une déclaration exprimant sa reconnaissance pour le travail accompli par l'équipe de projet de génération de fonds.

La décision C9/36 est modifiée car le Secrétariat a déjà vérifié les documents de base de l'OHI afin de

détecter tout conflit éventuel découlant de la création du Centre d'infrastructure de l'OHI.

Dans la décision C9/41, le plan de travail provisoire pour le Centre d'infrastructure de l'OHI devrait s'étendre de 2026 (et non 2027) à 2029.

Dans la décision C9/47, l'expression « effet de consolidation » [sur les opérations du Secrétariat] devrait être remplacée par « l'impact qui en résulte ».

En référence à la décision C9/66 sur le chevauchement d'ENC dans la mer Égée et la Méditerranée orientale, la **Türkiye** déclare que cette question a des implications au-delà du niveau régional. Les chevauchements constituent un défi pour l'ensemble de la communauté hydrographique : l'important est de veiller à ce que l'OHI gère ces cas de manière cohérente, équitable et transparente. L'IRCC devrait rendre compte de tous les cas de chevauchement non résolus au Conseil plutôt qu'à une commission régionale.

## 11. CLOTURE DE LA REUNION

**La Présidente** remercie tous les participants et salue l'esprit constructif et le respect mutuel qui ont prévalu tout au long de la session. Elle remercie le Secrétariat de l'OHI pour ses conseils et son soutien. Elle-même et son Vice-Président resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs lors de l'A-4.

**Le Secrétaire général** salue les connaissances approfondies, la clarté de pensée et l'habileté à négocier un compromis dont la Présidente a fait preuve tout au long de son mandat. Sous les applaudissements soutenus, il lui a remis un petit cadeau au nom du Conseil.

**L'adjoint aux Directeurs Langlois** remercie l'ensemble du personnel de l'OHI pour son travail acharné et sa contribution au bon déroulement de la session.

**La Présidente** déclare la session close.

## Annexe A de l'Annexe 3 au rapport

# LIST OF PARTICIPANTS

### 9th IHO Council Meeting

Registration List

Last Update: 16 Oct 2025

| # | | Country | Org/Cie | Name | Method | Status |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | Australia | AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE | Robyn PHILLIPS | IN_PERSON | Guest [N] |
| 2 | | Australia | AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE | Michael ANDREW | VIRTUAL | Guest [N] |
| 3 | | Australia | AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE | Rebecca CUSACK | VIRTUAL | Guest [N] |
| 4 | | Australia | AUSTRALIAN HYDROGRAPHIC OFFICE | Hilary THOMPSON | VIRTUAL | Member |
| 5 | | Bangladesh | DIRECTORATE OF HYDROGRAPHY | Chief hydrographer B... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 6 | | Belgium | MCD-COASTAL DIVISION - Flemish Hydrography | Dorien MESTROM | VIRTUAL | Guest [N] |
| 7 | | Belgium | MCD-COASTAL DIVISION - Flemish Hydrography | Caroline LOOTENS | IN_PERSON | Guest [N] |
| 8 | | Belgium | MCD-COASTAL DIVISION - Flemish Hydrography | Nathalie BALCAEN | VIRTUAL | Guest [N] |
| 9 | | Brazil | Diretoria de Hidrografia e Navegação | Daniel PEIXOTO DE C... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 10 | | Brazil | Diretoria de Hidrografia e Navegação | Almir LODI | IN_PERSON | Guest [N] |
| 11 | | Brazil | Diretoria de Hidrografia e Navegação | Cesar reinert BULHÕ... | IN_PERSON | Member |
| 12 | | Brazil | Diretoria de Hidrografia e Navegação | Marco antonio LINHA... | IN_PERSON | Member |
| 13 | | Canada | CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE | Manon LAROCQUE | IN_PERSON | Member |
| 14 | | Canada | CANADIAN HYDROGRAPHIC SERVICE | Sonja BHATIA | IN_PERSON | Member |
| 15 | | Chile | SERVICIO HIDROGRAFICO Y OCEANOGRAFICO DE... | Harald URBINA | IN_PERSON | Guest [N] |
| 16 | | Chile | SERVICIO HIDROGRAFICO Y OCEANOGRAFICO DE... | Carlos ZÚÑIGA | IN_PERSON | Guest [N] |
| 17 | | China | MARITIME SAFETY ADMINISTRATION | Yiran XU | VIRTUAL | Guest [N] |
| 18 | | China | MARITIME SAFETY ADMINISTRATION | Bing SUN | IN_PERSON | Member |
| 19 | | Croatia | HRVATSKI HIDROGRAFSKI INSTITUT | Vinka KOLIĆ BUBIĆ | VIRTUAL | Guest [N] |
| 20 | | Cyprus | HEADQUARTERS OF DEPARTMENT OF LANDS AN... | Georgios KOKOSIS | IN_PERSON | Guest [N] |
| 21 | | Denmark | DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSE... | Hendrik justus STANG | VIRTUAL | Member |
| 22 | | Denmark | DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSE... | Sophie HOHWÜ-CHRI... | IN_PERSON | Member |
| 23 | | Denmark | DANISH GEODATA AGENCY - GEODATASTYRELSE... | Pia dahl HØJGAARD | IN_PERSON | Member |
| 24 | | Ecuador | INSTITUTO OCEANOGRAFICO DE LA ARMADA | Nilton jair SANCHEZ ... | IN_PERSON | Absence |
| 25 | | Egypt | EGYPTIAN NAVY HYDROGRAPHIC DEPARTMENT(... | Karam EL BELTAGY | IN_PERSON | Guest [N] |
| 26 | | Fiji | REPUBLIC OF FIJI NAVY HYDROGRAPHIC OFFICE | Jervis ROBINSON | IN_PERSON | Member |
| 27 | | Fiji | REPUBLIC OF FIJI NAVY HYDROGRAPHIC OFFICE | Timoci NATUVA | IN_PERSON | Member |
| 28 | | Finland | FINNISH TRANSPORT AND COMMUNICATIONS AG... | Rainer MUSTANIEMI | IN_PERSON | Guest [N] |
| 29 | | France | SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHI... | Laurent KERLEGUER | IN_PERSON | Guest [N] |
| 30 | | France | SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHI... | Gabin SOGORB | IN_PERSON | Guest [N] |
| 31 | | Germany | BUNDESAMT FUR SEESCHIFFFAHRT UND HYDR... | Thomas DEHLING | IN_PERSON | Member |
| 32 | | Germany | BUNDESAMT FUR SEESCHIFFFAHRT UND HYDR... | Jens SCHRÖDER-FÜ... | IN_PERSON | Member |
| 33 | | Greece | HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE | Vasileios PETROPOU... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 34 | | Greece | HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE | Ioannis ASTERIOU | IN_PERSON | Guest [N] |
| 35 | | Greece | HELLENIC NAVY HYDROGRAPHIC SERVICE | Andreas MICHOPOUL... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 36 | | India | NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE (India) | Arjun MALIK | IN_PERSON | Member |
| 37 | | India | NATIONAL HYDROGRAPHIC OFFICE (India) | Lochan singh PATHA... | IN_PERSON | Member |
| 38 | | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,I... | Albert mahendro YU... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 39 | | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,I... | Bambang IRAWAN | IN_PERSON | Guest [N] |
| 40 | | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,I... | Oke dwiyana PRIBADI | IN_PERSON | Guest [N] |

| # | | Country | Org/Cie | Name | Method | Status |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 41 | | Indonesia | HYDROGRAPHY AND OCEANOGRAPHY CENTRE,I... | Dwi JANTARTO | IN_PERSON | Guest [N] |
| 42 | | Italy | ISTITUTO IDROGRAFICO DELLA MARINA | Fabrizio ORENGO | IN_PERSON | Member |
| 43 | | Italy | ISTITUTO IDROGRAFICO DELLA MARINA | Erik BISCOTTI | IN_PERSON | Member |
| 44 | | Jamaica | SURVEYS AND MAPPING DIVISION | Diego BILLINGS | IN_PERSON | Guest [N] |
| 45 | | Japan | HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPART... | Akihiro SETA | IN_PERSON | Member |
| 46 | | Japan | HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPART... | Yuto NAKAMURA | IN_PERSON | Member |
| 47 | | Japan | HYDROGRAPHIC AND OCEANOGRAPHIC DEPART... | Hideki KINOSHITA | IN_PERSON | Member |
| 48 | | Japan | Japan Hydrographic Association | Masayuki FUJITA | IN_PERSON | Guest [N] |
| 49 | | Malaysia | NATIONAL HYDROGRAPHIC CENTRE (Malaysia) | Muhamad khairul BIN... | IN_PERSON | Member |
| 50 | | Malaysia | NATIONAL HYDROGRAPHIC CENTRE (Malaysia) | Mohd firdaus MOHD T... | IN_PERSON | Member |
| 51 | | Malaysia | NATIONAL SECURITY COUNCIL | Najhan MD SAID | IN_PERSON | Member |
| 52 | | Malta | TRANSPORT MALTA,PORTS AND YACHTING DIRE... | Godwin BORG | IN_PERSON | Member |
| 53 | | Malta | TRANSPORT MALTA,PORTS AND YACHTING DIRE... | Capt. fritz FARRUGIA | IN_PERSON | Member |
| 54 | | Netherlands | Hydrographic Service - Royal Netherlands Navy | Leendert DORST | IN_PERSON | Guest [N] |
| 55 | | Netherlands | Hydrographic Service - Royal Netherlands Navy | Toine BARTEN | IN_PERSON | Guest [N] |
| 56 | | New Zealand | LAND INFORMATION NEW ZEALAND (LINZ) | Adam GREENLAND | IN_PERSON | Guest [N] |
| 57 | | Nigeria | NATIONAL HYDROGRAPHIC AGENCY | Rear admiral AYO OL... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 58 | | Norway | Norwegian Mapping Authority / Hydrographic Se... | Evert FLIER | IN_PERSON | Guest [N] |
| 59 | | Norway | Norwegian Mapping Authority / Hydrographic Se... | Birte BORREVIK | IN_PERSON | Guest [N] |
| 60 | | Peru | DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION | Jaime VALDEZ | VIRTUAL | Guest [N] |
| 61 | | Peru | DIRECCION DE HIDROGRAFIA Y NAVEGACION | Pop IHO SEC | IN_PERSON | Guest [N] |
| 62 | | Portugal | INSTITUTO HIDROGRAFICO | Paula SANCHES | IN_PERSON | Guest [N] |
| 63 | | Portugal | INSTITUTO HIDROGRAFICO | João MARREIROS | IN_PERSON | Guest [N] |
| 64 | | Republic of Korea | Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Korea | Tae soo KIM | VIRTUAL | Guest [N] |
| 65 | | Republic of Korea | Korea Hydrographic and Oceanographic Agency | Martin PARK | IN_PERSON | Guest [N] |
| 66 | | Republic of Korea | Korea Hydrographic and Oceanographic Agency | Eunju PARK | IN_PERSON | Guest [N] |
| 67 | | Republic of Korea | Korea Hydrographic and Oceanographic Agency | Kyu sam JUNG | IN_PERSON | Member |
| 68 | | Republic of Korea | Korea Hydrographic and Oceanographic Agency | Minju LEE | IN_PERSON | Guest [N] |
| 69 | | Romania | DIRECTIA HIDROGRAFICA MARITIMA | Lucian GRIGORESCU | IN_PERSON | Guest [N] |
| 70 | | Singapore | Maritime and Port Authority of Singapore | Dillian TEO | IN_PERSON | Member |
| 71 | | Singapore | Maritime and Port Authority of Singapore | Ying-huang THAI LOW | IN_PERSON | Member |
| 72 | | South Africa | HYDROGRAPHIC OFFICE | Nicolette LE ROUX | IN_PERSON | Member |
| 73 | | Sweden | SJOFARTSVERKET SWEDISH MARITIME ADMINIS... | Magnus WALLHAGEN | IN_PERSON | Member |
| 74 | | Sweden | SJOFARTSVERKET SWEDISH MARITIME ADMINIS... | Erik EKLUND | IN_PERSON | Guest [N] |
| 75 | | Thailand | HYDROGRAPHIC DEPARTMENT | Yordluk SILAPADURI... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 76 | | Thailand | HYDROGRAPHIC DEPARTMENT | Intira NETMUKDA | IN_PERSON | Guest [N] |
| 77 | | Thailand | HYDROGRAPHIC DEPARTMENT | Chatchai LUANGTHO... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 78 | | The Bahamas | BAHAMAS PORT AUTHORITY | Duane MILLER | IN_PERSON | Guest [N] |
| 79 | | Türkiye | SEYIR HIDROGRAFI VE OSINOGRAFI DAIRESI BAS... | Süleyman GÜRBÜZ | IN_PERSON | Member |
| 80 | | Türkiye | SEYIR HIDROGRAFI VE OSINOGRAFI DAIRESI BAS... | Tuba CINAR PEHLIVAN | VIRTUAL | Guest [N] |
| 81 | | Türkiye | SEYIR HIDROGRAFI VE OSINOGRAFI DAIRESI BAS... | Burak INAN | IN_PERSON | Guest [N] |
| 82 | | United Kingdom | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Angus ESSENHIGH | IN_PERSON | Member |
| 83 | | United Kingdom | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Colin SEDDON | IN_PERSON | Guest [N] |

| # | | Country | Org/Cie | Name | Method | Status |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 84 | | United Kingdom | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Helena PATTON | VIRTUAL | Guest [N] |
| 85 | | United Kingdom | UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE | Tom RICHARDSON | VIRTUAL | Member |
| 86 | | United States | NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY | Keith DOMINIC | IN_PERSON | Member |
| 87 | | United States | National Oceanic and Atmospheric Administration | Benjamin EVANS | IN_PERSON | Guest [N] |
| 88 | | United States | NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY | Leeanne GORDON | VIRTUAL | Guest [N] |
| 89 | | United States | NATIONAL GEOSPATIAL-INTELLIGENCE AGENCY | Kevin DICKENS | VIRTUAL | Guest [N] |
| 90 | | United States | National Oceanic and Atmospheric Administration | Christiaan VAN WEST... | IN_PERSON | Member |
| 91 | | United States | Office of Coast Survey / National Ocean Service,(... | Julia POWELL | VIRTUAL | Member |
| 92 | | Venezuela (Bolivarian Republic ... | SERVICIO DE HIDROGRAFIA,OCEANOGRAFIA | Rafael CONTRERAS B... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 93 | | Venezuela (Bolivarian Republic ... | SERVICIO DE HIDROGRAFIA,OCEANOGRAFIA | Jose GONZALEZ | VIRTUAL | Guest [N] |
| 94 | | Venezuela (Bolivarian Republic ... | SERVICIO DE HIDROGRAFIA,OCEANOGRAFIA | Carlos TACOA | VIRTUAL | Guest [N] |
| 95 | | Venezuela (Bolivarian Republic ... | SERVICIO DE HIDROGRAFIA,OCEANOGRAFIA | Daniel ROJAS | IN_PERSON | Guest [N] |
| 96 | | Uganda | COMMISSIONER FOR TRANSPORT REGULATION | Simon KWESIGA | IN_PERSON | Guest [N] |
| 97 | | RENCs | International Centre for Electronic Navigational ... | James HARPER | VIRTUAL | Guest [N] |
| 98 | | RENCs | PRIMAR | Hans christoffer LAU... | IN_PERSON | Guest [N] |
| 99 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization123 | Eric LANGLOIS | IN_PERSON | IHO Sec - Manager |
| 100 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | Sarah JONES COUTU... | VIRTUAL | Guest [N] |
| 101 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | Isabelle ROSSI | VIRTUAL | Guest [N] |
| 102 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | Caroline FONTANILI | IN_PERSON | IHO Sec - Manager |
| 103 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | Michele ABDOU | IN_PERSON | Guest [N] |
| 104 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | Luigi SINAPI | IN_PERSON | IHO Sec |
| 105 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | Leonel MANTEIGAS | VIRTUAL | IHO Sec |
| 106 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | John NYBERG | IN_PERSON | IHO Sec |
| 107 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | Luz verónica DELVAS... | IN_PERSON | IHO Sec |
| 108 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization123 | Remy ROQUEFORT | IN_PERSON | IHO Sec - Manager |
| 109 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | Yong BAEK | VIRTUAL | IHO Sec |
| 110 | | IHO Secretariat | International Hydrographic Organization | Mathias JONAS | IN_PERSON | Chair |

**Annexe B de l'annexe 3 au rapport**

# 9EME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI

## Secrétairat de l'OHI, Monaco, 14 – 16 octobre 2025

## ORDRE DU JOUR FINAL

**Références** : A. Règles de procédure du Conseil de l'OHI (article 8) – *Ordre du jour provisoire des réunions.*

B. Résolution 12/2002 de l'OHI, telle que modifiée – *Cycle de planification*.

**23. OUVERTURE**

23.1. Allocution d'ouverture du Secrétaire général.

23.2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

23.3. *Laissé intentionnellement en blanc.*

23.4. Allocution d'ouverture du président.

23.5. Dispositions administratives.

**24. POINTS DEMANDES PAR LA 3EME ASSEMBLEE DE L'OHI**

Référence : Liste cumulative des décisions de l'A-3 concernant le Conseil (décisions A3/05, A3/08 (a) à (e), A3/13, A3/14, A3/15, A3/20 (c), A3/21, A3/28 (c)).

24.1. Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la liste des décisions de l'Assemblée concernant le Conseil.

24.1.1. Approbation de la résolution de l'OHI – *Optimisation de la participation active aux manifestations de l'OHI*

**25. POINTS DEMANDES PAR LE CONSEIL DE L'OHI**

25.1. Examen de l'état d'avancement des décisions et actions issues du C-8.

**26. POINTS DEMANDES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

26.1. Rapport et propositions du HSSC.

26.1.1. Proposition visant à revoir la structure des groupes de travail et des équipes de projet du HSSC (HSSC/IRCC).

26.2. Rapport et propositions de l'IRCC.

26.2.1. Résultats de l'équipe de projet sur la mobilisation de fonds de l'OIH (IRCC/FGPT).

26.2.2. Résultats de l'équipe de projet « Main-d'œuvre de demain » (IRCC/WFPT).

26.2.3. Proposition visant à remplacer le terme « renforcement des capacités » par « développement des capacités » (IRCC).

26.3. Mise à jour sur la feuille de route S-100 (HSSC).

26.4. Mise à jour sur la création du Centre d'infrastructure de l'OHI.

26.4.1. Création du Centre d'infrastructure de l'OHI (Secrétariat de l'OHI).

26.4.2. Cadre opérationnel du Centre d'infrastructure de l'OHI (HSSC).

26.4.3. Gestion du dispositif de sécurité S-100 (Australie/Allemagne).

26.5. Mise à jour sur le développement de la S-130 (Secrétariat de l'OHI/HSSC).

26.6. Rapport sur le laboratoire conjoint d'innovation et de technologie de l'OHI et de Singapour (Secrétariat de l'OHI).

**27. PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL ET BUDGET**

27.1. Examen de la situation financière actuelle de l'OHI (Secrétariat de l'OHI).

27.2. Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2026 (y compris une mise à jour sur le programme 1) (Secrétariat de l'OHI).

27.3. Projet de budget de l'OHI pour 2026 (Secrétariat de l'OHI).

27.4. Proposition de budget et de programme de travail pour 2027-2029 (Secrétariat de l'OHI).

27.5. Activités visant à recruter de nouveaux Etats membres de l'OHI (Secrétariat de l'OHI).

**28. PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

28.1. Mise en œuvre du programme de travail de l'OHI et des autres instruments concernés de l'OHI découlant du plan stratégique 2021-2026 et des décisions A3/08 (a) à (d) (Secrétariat de l'OHI).

28.2. Résultats de la 3ème Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC3), contributions à la Décennie des Nations unies pour les océans et prochaines étapes (Secrétariat de l'OHI).

28.3. Evolutions concernant la GEBCO (Secrétariat de l'OHI).

28.4. Proposition de plan stratégique de l'OHI pour 2027-2032 (SPRWG).

28.5. Proposition de révision du programme de travail de l'OHI pour 2027-2032 (Secrétariat de l'OHI).

28.6. Proposition relative au programme ANCHOR – Réponse opérationnelle aux enjeux climatiques et hydrographiques en Antarctique (HCA).

**29. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

29.1. Thème proposé pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2026 (Secrétariat de l'OHI).

29.2. Proposition de protocole d'accord entre l'OHI et Protected Seas (Secrétariat de l'OHI).

29.3. Préparation de la 4ème Assemblée de l'OHI (cf. décision C8/75).

29.4. Portail de l'OHI – Principales mises à jour et prochaines étapes (Secrétariat de l'OHI).

29.5. Chevauchement des ENC en mer Egée et en Méditerranée orientale (Grèce).

29.6. Adoption des cartes papier automatisées issues des ENC (France)

29.7. Renouvellement du protocole d'accord entre l'OHI et l'AISM (Secrétariat de l'OHI).

**30. PROCHAINE REUNION**

30.1. Dates et lieu du 10ème Conseil de l'OHI (Secrétariat de l'OHI).

**31. QUESTIONS DIVERSES**

**32. EXAMEN DES ACTIONS ET DES DECISIONS DE LA REUNION**

**33. CLOTURE DE LA REUNION**

33.1. Cérémonie de remise du prix « Ex Abyssis ad Alta » (Secrétariat de l'OHI)

**Annexe C de l'annexe 3 au rapport**

**LISTE DES DECISIONS ET DES ACTIONS DU C-9**

(Version 1.0 – 22 octobre 2025)

| ITEM ORDRE DU JOUR | SUJET | DECISION ou ACTION N° | DECISION ou ACTIONS (en gras, action pour) | DATE CIBLE/EVENEMENT | *ETAT (au 22 octobre 2025)* |
|---|---|---|---|---|---|
| **1. OUVERTURE** | | | | | |
| **1.1 Discours d'ouverture et introduction du Secrétaire général** | | | | | |
| 1.1 | Ouverture | C9/01 | **Le Conseil accueille favorablement** le discours d'ouverture du **Secrétaire général**, rappelant le rôle du Conseil de l'OHI (cf. article 6 de la Convention relative à l'OHI), en particulier :<br>- L'ordre du jour du C-9 couvre les tâches confiées au Conseil conformément aux articles de la Convention relative à l'OHI qui ont été rappelés ;<br>- Le C-9 est la troisième réunion inter-Assemblée et la dernière réunion du Conseil avant l'A-4.<br>**27** des **30** membres du Conseil sont présents en personne, **le quorum est donc atteint**.<br>Nous souhaitons la bienvenue aux **13 Etats membres** de l'OHI participant en tant qu'observateurs, dont **12 sont présents** en personne. Nous souhaitons également la bienvenue aux représentants des deux RENC, IC-ENC et PRIMAR. | | Décision |

| **1.4** | **Discours d'ouverture de la Présidente** | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1.4 | Ouverture | C9/02 | **Les membres du Conseil accueillent favorablement** le discours d'ouverture de la **présidente du Conseil**, qui **accueille chaleureusement** tous les participants des Etats membres ainsi que des deux RENC, et remercie le Secrétariat de l'OHI pour son soutien dans la préparation de cette réunion.<br><br>**La Présidente du Conseil rappelle** que les tâches confiées au Conseil par la 3ème Assemblée figurent à l'ordre du jour de cette réunion, à savoir la création du Centre d'infrastructure de l'OHI, le plan stratégique de l'OHI pour les six prochaines années et le plan de mise en œuvre de la S-100.<br><br>**La Présidente du Conseil insiste** sur la nécessité de prendre des décisions tournées vers l'avenir afin de faire progresser l'hydrographie et la sécurité de la navigation à l'heure où la transformation numérique se poursuit et s'accélère.<br><br>**La Présidente du Conseil conclut** en rappelant la tâche du Conseil qui consiste à présenter tous les résultats des sessions C-7 à C-9 à la prochaine session de l'Assemblée de l'OHI (A-4). | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **1.2** | **Adoption de l'ordre du jour et du programme** | | | | |
| 1.2 | Ordre du jour | C9/03 | **Le Conseil adopte** l'ordre du jour et le calendrier proposés par le Secrétariat et prend note de la disponibilité du Livre rouge du C-9, qui comprend les commentaires des **Etats membres de l'OHI** et du **Secrétariat de l'OHI**. | | Décision |
| **1.5** | **Dispositions administratives** | | | | |
| 1.5 | Nomination des rapporteurs | C9/04 | **Le Conseil nomme** les délégués suivants en tant que rapporteurs pour le C-9 :<br>- M. Colin SEDDON (GB)<br>- M. Gabin SOGORB (FR)<br>- Mme. Sonja BHATIA (CA)<br>- M. Cesar REINERT Bulhões de Morais (BR)<br>- M. Albert Mahendro YUDONO (ID) | | Décision |
| 1.5 | Liste des contacts | C9/05 | **Les Etats membres de l'OHI ayant un siège au Conseil doivent vérifier** leurs coordonnées sur le portail de l'OHI (cf. C-02B dans l'onglet « Document »). | **Permanent** | |
| 1.5 | Adhésion | C9/06 | Les **membres du Conseil de l'OHI doivent vérifier** qu'ils sont bien répertoriés en tant que membres sur la page du Conseil du portail de l'OHI. | **Permanent** | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **2.** | **ITEMS REQUIS PAR LA 3ème ASSEMBLEE DE L'OHI** | | | | |
| **2.1** | **Point d'étape sur la mise en œuvre de la liste des décisions de l'Assemblée affectant le Conseil** | | | | |
| 2.1 | Décisions de l'Assemblée | C9/07 | Sur la base de la présentation du **Secrétaire général**, le **Conseil prend note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions et actions de l'A-2 et l'A-3 soumises au Conseil, ainsi que des points à l'ordre du jour sous lesquels ces questions ont été abordées lors de la session C-9 en vue d'un examen plus approfondi. | | Décision |
| 2.1.1 | Nouvelle résolution de l'OHI - Maximiser la participation active aux événements de l'OHI | C9/08 | Le **Conseil prend note** de l'approbation de la nouvelle résolution de l'OHI visant à maximiser la participation active aux événements de l'OHI via les LC 20/2025 et 28/2025.<br>Le **Conseil charge** le **Secrétariat de l'OHI** de rendre ces lignes directrices accessibles sous la forme d'un document évolutif distinct. | **30 oct. 2025** | Décision |
| **3.** | **ITEMS REQUIS PAR LE CONSEIL DE L'OHI** | | | | |
| **3.1** | **Examen du statut des décisions et actions du C-8 (actions en cours)** | | | | |
| 3.1 | Liste actualisée des décisions et actions du C-8 | C9/09 | Le **Conseil prend note** de l'état d'avancement des décisions et actions du C-8, ainsi que de celles abordées dans les points pertinents de l'ordre du jour du C-9. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **4.** | **ITEMS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES** | | | | |
| **4.1** | **Rapport et propositions du HSSC** | | | | |
| 4.1 | Rapport du HSSC | C9/010 | Le **Conseil prend note** du rapport et **félicite** le **HSSC**, ses **groupes de travail**, ses **équipes de projet** et les organisations qui le soutiennent pour les résultats obtenus depuis le C-8. | | Décision |
| 4.1 | Développement de l'infrastructure et des normes S-100 | C9/011 | Le **Conseil prend note** des réalisations majeures accomplies dans la finalisation des spécifications de produits S-100 principales de la phase 1 et **félicite** les **Etats membres de l'OHI** et les **responsables des organismes concernés de l'OHI** pour leurs efforts soutenus. | | Décision |
| 4.1 | Equipe de projet sur les systèmes de cartographie électronique (ECS PT) | C9/012 | Le **Conseil prend note** des recommandations et du rapport final de l'**ECS PT**, ainsi que de la décision du **HSSC** de dissoudre l'**ECS PT**.<br>Le **Conseil félicite** l'**ECS PT** pour son travail.<br>Le **Conseil fera rapport** sur ses conclusions lors de l'A-4. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |
| 4.1 | Programme de protection des données de l'OHI | C9/013 | Le **Conseil avalise** le modèle d'abonnement proposé pour le programme de protection des données de l'OHI, notant également le système de tarification associé proposé par l'**IRCC**.<br>Le **Conseil soumettra** le programme proposé à l'A-4 pour approbation. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1 | Amendements à la résolution de l'OHI 2/2007 | C9/014 | Le **Conseil avalise** les amendements proposés à la résolution de l'OHI 2/2007 - PRINCIPES ET PROCEDURES POUR LA MODIFICATION DES NORMES ET DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE L'OHI - et à l'annexe B de la M-3 associée.<br><br>Le **Conseil soumettra** les amendements avalisés à la résolution de l'OHI à l'A-4 pour approbation. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |
| 4.1 | Amendements aux résolutions de l'OHI relatives aux marées, au niveau de la mer et aux courants | C9/015 | Le Conseil **avalise** les amendements proposés aux résolutions de l'OHI suivantes :<br><br>- Résolution de l'OHI 4/1919 - *Emploi des termes « marée » et « courant de marée » ;*<br>- Résolution de l'OHI 5/1919 - *Description des courants généraux et des courants de marée* ;<br>- Résolution de l'OHI 9/1919 - *Echange de renseignements marégraphiques* ;<br>- Résolution de l'OHI 5/1932 - *Extension du réseau mondial d'observations marégraphiques* ;<br>- Résolution de l'OHI 6/1932 - *Etude du niveau moyen de la mer ;* | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | - Résolution de l'OHI 2/1947 - Autorités compétentes pour fournir les prédictions marégraphiques ;<br>- Résolution de l'OHI 1/1967 - *Positions géographiques des stations de marée* ;<br>- Résolution de l'OHI 2/1977 - *Banques nationales des composantes de la marée*.<br>Le **Conseil soumettra** les amendements avalisés aux résolutions de l'OHI à l'A-4 pour approbation. | | |
| 4.1 | Nouvelle résolution de l'OHI relative aux marées, au niveau de la mer et aux courants | C9/016 | Le **Conseil avalise** les propositions suivantes de nouvelles résolutions de l'OHI :<br>- Proposition de résolution - *Métadonnées pour les observations de marées* ;<br>- Proposition de résolution - *Métadonnées pour les observations de courants*.<br>Le **Conseil soumettra** les nouvelles résolutions de l'OHI avalisées à l'A-4 pour approbation. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |
| 4.1 | Zones d'essais en mer S-100 de l'OHI | C9/017 | Le **Conseil approuve** le projet de lignes directrices pour les zones d'essais en mer S-100 de l'OHI. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1 | Zones d'essais en mer S-100 de l'OHI | C9/018 | Le **Conseil avalise** deux zones supplémentaires d'essais en mer S-100 de l'OHI, proposées par l'**Australie** et la **France**/le **Royaume-Uni**. | | Décision |
| 4.1 | Zones d'essais en mer S-100 de l'OHI | C9/019 | Le **Conseil recommande** à l'**Australie**, au **Canada**, à la **France** et au **Royaume-Uni** de **mettre à la disposition** du **Secrétariat de l'OHI** leurs jeux de données relatifs à la zone d'essais en mer S-100 à des fins d'utilisation interne et de communication. | **HSSC-18** | Décision |
| 4.1 | Zones d'essais en mer S-100 de l'OHI | C9/020 | Le **Conseil convient** de charger le **HSSC** d'approuver toute nouvelle zone d'essais en mer S-100 de l'OHI et de faire rapport au Conseil en conséquence.<br>Le **Secrétariat de l'OHI diffusera** la procédure et la documentation de référence, y compris les lignes directrices, aux Etats membres par lettre circulaire. | **30 nov. 2025** | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.1 | Priorités de financement du HSSC | C9/021 | Le **Conseil prend note** de la liste des priorités et des besoins de financement établie par le **HSSC**, ainsi que des partenaires (IC-ENC, ROK, PRIMAR, NOAA, SMA) et reconnaît leurs contributions importantes en nature et financières.<br><br>Le **Conseil prend également note** du principe d'allocation de fonds provenant du Fonds pour les projets spéciaux de l'OHI aux *activités de communication S-100 et de coordination des parties prenantes*.<br><br>Le **Conseil invite** le **Secrétariat de l'OHI**, en liaison avec le **Président du HSSC**, à examiner la répartition et le montant spécifique de cette allocation en fonction des demandes individuelles des Etats membres et de la disponibilité globale des fonds. | **30 oct. 2025** | Décision |
| 4.1<br>4.2 | Rapports et propositions du HSSC et de l'IRCC au Conseil | C9/022 (identique aux anciennes C8/19, C7/19 et C1/06) | Compte tenu des délais entre l'A-4 et les réunions HSSC-18 et IRCC-18 en 2026 et du calendrier pour la soumission des rapports et des propositions au C-10, le **Conseil invite** les **Présidents du HSSC et de l'IRCC** à préparer les comptes rendus de leurs réunions de 2026 dans l'optique qu'ils soient utilisés/soumis directement comme rapports et propositions à examiner au C-10. | **C-10 (-3 mois)** | |

| **4.2 Rapport et propositions de l'IRCC** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2 | Comités nationaux S-100 | C9/023 (anciennes C8/64, C7/07, C6/67) | Le **Conseil invite** les **Etats membres** à partager leurs stratégies nationales concernant la création de comités nationaux S-100 similaires, le cas échéant. Les cas d'utilisation doivent être examinés et présentés, le cas échéant. | **Permanent** | |
| 4.2 | Rapport de l'IRCC | C9/024 | Le **Conseil prend note** du rapport et **félicite** l'**IRCC**, les **CHR**, les **sous-comités** et les **groupes de travail de l'IRCC** pour leurs réalisations depuis la C-8, ainsi que pour l'excellente coopération directe entre le **HSSC** et l'**IRCC** et leurs organes subordonnés. | | Décision |
| 4.2 | Principes WEND-100 | C9/025 | Le **Conseil avalise** les lignes directrices relatives à la mise en œuvre des principes WEND-100 révisés.<br>Le **Secrétariat de l'OHI publiera** une lettre circulaire sollicitant l'approbation des **Etats membres** (cf. résolution de l'OHI 01/2021). | **30 nov. 2025** | Décision |
| 4.2 | MSDIWG | C9/026 | Le **Conseil confirme** la fusion du **MSDIWG** et de l'**UN-GGIM MWG** ainsi que le mandat correspondant. | | Décision |
| 4.2 | Publication C-47 | C9/027 | Le **Conseil avalise** la mise à jour de la publication C-47 de l'OHI (*Cours de formation en hydrographie et en cartographie marine*).<br>Le **Conseil soumettra** la proposition à l'A-4 pour approbation. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2 | Publication B-12 | C9/028 | Le **Conseil avalise** la modification proposée du régime des mises à jour de la publication B-12 *(Document d'orientation sur la bathymétrie participative*) et les amendements induits à la résolution de l'OHI 2/2007.<br>Le **Conseil soumettra** les modifications proposées à l'A-4 pour approbation. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |
| 4.2.1 | Equipe de projet de génération de fonds (FGPT) | C9/029 | Le **Conseil avalise** les recommandations et le rapport final de la **FGPT** et **félicite** la **FGPT** pour son travail.<br>Le **Conseil transmettra** le rapport et les conclusions de la **FGPT** à l'A-4.<br>Le **Conseil décide** de dissoudre la **FGPT**.<br>Les **Etats membres intéressés** sont invités à **soumettre** des propositions à l'A-4 sur la manière dont la question de la génération de fonds peut être abordée dans le cadre de la nouvelle stratégie, du programme de travail, de la restructuration et des financements disponibles à venir. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |
| 4.2.2 | Résultats de l'équipe de projet Main d'œuvre du futur (WFPT) | C9/030 | Le **Conseil avalise** la résolution de l'OHI proposée sur le thème *Inspirer, recruter et maintenir une force de travail compétente*.<br>Le **Conseil félicite** la **WFPT** pour son travail.<br>Le **Conseil soumettra** la nouvelle résolution avalisée à l'A-4 pour approbation. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.2.3 | Développement des capacités | C9/031 | Le **Conseil reconnaît** la nécessité de modifier l'approche et **avalise** donc :<br>- le changement de terminologie, passant de « renforcement des capacités » à « développement des capacités »,<br>- le changement de nom du sous-comité, passant de **Sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC)** à **Sous-comité sur le développement des capacités (CDSC)**.<br>Le **Conseil soumettra** la proposition à l'A-4 pour approbation.<br>Le **Conseil charge** le **Secrétariat de l'OHI** d'évaluer et de planifier les modifications et adaptations nécessaires à apporter à la documentation de l'OHI afin de mettre en œuvre ce changement, qui sera joint à la soumission du Conseil à l'A-4. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |

| **4.3 Mise à jour de la Feuille de route S-100** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.3 | Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 | C9/032 | Le **Conseil approuve** l'introduction, dans la nouvelle version de l'annexe 2, d'un ensemble S-100 Phase 3 pour les spécifications des produits sans calendrier de développement fixé.<br><br>Le **Conseil approuve** le calendrier révisé présenté dans la Feuille de route S-100 telle que présentée par le **Président du HSSC**.<br><br>Le **Conseil reconnait** l'importance d'inclure les produits et services de la phase 2 en tant que spécifications obligatoires dans la prochaine version de la S-98 (édition 3.0.0) et dans l'ECDIS. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour pour discussion et décision lors de la prochaine réunion HSSC18 en mai 2026. | | Décision |
| 4.3 | Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 | C9/033 | Prenant note des mises à jour approuvées par le **Conseil** pour l'annexe 2 de la Feuille de route, le **Secrétariat de l'OHI préparera** et **mettra à disposition** la version finalisée **5.0** de la Feuille de route sur les sites web de l'OHI. | **30 nov. 2025** | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.3 | Stratégie de mise en œuvre de la S-100 | C9/034 (anciennes C8/35, C7/28, …, C3/13) | Le **Conseil/le Président du HSSC/le Président de l'IRCC/le Secrétaire général,** avec l'aide d'experts en la matière et des Etats membres, selon les besoins, **tiendront à jour** la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 sous la forme d'un document évolutif à versions contrôlées (y compris le texte et le calendrier) sur une base annuelle. | **Permanent** | |
| **4.4** | **Mise à jour concernant la création du Centre d'infrastructure de l'OHI** | | | | |
| 4.4.1 | Mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI | C9/035 | Le **Conseil félicite** le **HSSC** (et en particulier son **équipe de projet S-100 ICE**) ainsi que le **Secrétariat de l'OHI** pour l'excellent travail accompli dans le cadre de la préparation de la conception et de la mise en place d'un Centre d'infrastructure.<br><br>Le **Conseil exprime également** sa gratitude envers la **République de Corée** pour son offre généreuse concernant le Centre d'infrastructure de l'OHI. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.4.1 | Mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI | C9/036 | Le **Conseil prend note** du rapport verbal du **Secrétaire général** sur le processus de négociation en cours de l'accord d'accueil, y compris la nécessité d'une consolidation supplémentaire avant sa soumission à l'A-4.<br><br>Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** la version finale convenue de l'accord d'accueil à l'A-4 pour approbation et signature officielle par les Parties. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |
| 4.4.1 | Mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI | C9/037 | Le **Conseil avalise** les modifications proposées au Règlement du personnel de l'OHI (M-7) concernant la création du Centre d'infrastructure de l'OHI.<br>Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** les modifications avalisées à l'A-4 pour approbation. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |
| 4.4.1 | Mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI | C9/038 | Le **Conseil avalise** les amendements proposés à la résolution de l'OHI 1/2014 (telle qu'amendée).<br>Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** la résolution 1/2014 révisée à l'A-4 pour approbation. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.4.1 | Mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI | C9/039 | Le **Conseil avalise** la nouvelle résolution proposée par l'OHI traitant de tous les aspects du statut, du champ d'application et du fonctionnement du Centre d'infrastructure de l'OHI et **convient d'inclure** dans le champ d'application de la résolution le soutien à toute aide supplémentaire de l'OHI en matière d'infrastructure au-delà de la S-100.<br><br>Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** la nouvelle résolution avalisée à l'A-4 pour approbation. | | Décision |
| 4.4.1 | Mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI | C9/040 | Le **Conseil avalise** le choix du site proposé à Busan (République de Corée) pour l'établissement du Centre d'infrastructure de l'OHI. | | Décision |
| 4.4.1 | Mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI | C9/041 | Le **Conseil avalise** le projet de plan de travail provisoire du Centre d'infrastructure de l'OHI pour la période 2026-2029.<br><br>Sous réserve de l'approbation finale de la création du Centre d'infrastructure par l'A-4, un suivi sera soumis au **Conseil** pour approbation et inclusion dans le programme de travail 2027-2029 de l'OHI. | **C-10 (-3 mois)** | Décision |
| 4.4.2 | Mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI | C9/042 | Le **Conseil avalise** la proposition visant à développer et à exploiter des registres normalisés (services et identité) des produits et services S-100 afin de soutenir la distribution basée sur IP dans le cadre de la mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI. | | Décision |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.4.2 | Mise en place du Centre d'infrastructure de l'OHI | C9/043 | Le **Secrétariat de l'OHI soumettra** la proposition relative au Centre d'infrastructure de l'OHI sous forme de dossier complet à l'A-4 pour approbation. | **A-4 (15 déc. 2025)** | |
| 4.4.3 | Gestion du dispositif de sécurité | C9/044 | Le **Conseil charge** le **HSSC** de proposer la création d'un organisme responsable de la gestion du dispositif de sécurité S-100 et d'étudier les possibilités de financement afin d'inclure des experts en la matière.<br>Le **HSSC fera rapport** au **Conseil** à ce sujet. | **C-10 (-3 mois)** | Décision |
| **4.5** | **Mise à jour sur le développement de la S-130** | | | | |
| 4.5 | Mise à jour sur la S-130 | C9/045 | Le **Conseil prend note** et **félicite** la **S-130 PT** pour son rapport d'étape**,** en particulier pour la finalisation de la version 2.0.0 approuvée des spécifications de produit S-130 et pour les travaux en cours sur le jeu de données S-130 faisant autorité, en tenant dûment compte de la décision A3/19 (reconnaissance de l'océan Austral).<br>Le **Conseil prend également note** de l'intention du **Secrétaire général** de rendre compte des résultats et des conclusions de la S-130 PT à l'A-4, compte tenu des décisions A2/24 et A2/25. | **A-4 (15 déc. 2025)** | Décision |

| **4.6 Laboratoire d'innovation et de technologie OHI-Singapour** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4.6 | Laboratoire d'innovation et de technologie OHI-Singapour | C9/046 | Le **Conseil prend note** de la mise à jour fournie par le **Secrétariat de l'OHI** concernant le Laboratoire conjoint OHI-Singapour pour l'innovation et la technologie.<br><br>Le **Conseil encourage** les **Etats membres de l'OHI** et les acteurs industriels à proposer activement de nouveaux projets de collaboration avec le Laboratoire OHI-Singapour et à s'engager dans les projets existants. | **HSSC-18 (-7 sem.)** | Décision |

# RAPPORTS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES ET DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES DE L'ANTARCTIQUE

# RAPPORTS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES RÉGIONALES ET DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES DE L'ANTARCTIQUE

## (PAR ORDRE ALPHABETIQUE)

| | |
|---|---|
| 1. Commission hydrographique régionale de l'Arctique | CHRA |
| 2. Commission hydrographique de la mer Baltique | CHMB |
| 3. Commission hdyrographique de l'Asie orientale | CHAO |
| 4. Commission hydrographique de l'Atlantique orientale | CHAtO |
| 5. Commission hydrographique de la Méso-Amérique et la mer des Caraïbes | CHMAC |
| 6. Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire | CHMMN |
| 7. Commission hydrographique nordique | CHN |
| 8. Commission hydrographique de l'océan indien septentrional | CHOIS |
| 9. Commission hydrographique de la mer du Nord | CHMN |
| 10. Commission hydrographique de la zone maritime ROPME | CHZMR |
| 11. Commission hydrographique de l'Afrique et des Îles australes | CHAIA |
| 12. Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est | CHRPSE |
| 13. Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest | CHAtSO |
| 14. Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest | CHPSO |
| 15. Commission hydrographique Etats-Unis/Canada | CHUSC |
| 16. Commission hydrographique sur l'Antarctique | CHA |

## 1. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE REGIONALE DE L'ARCTIQUE (CHRA)

**1. Présidence : Mme Manon Larocque (Canada)**

**Vice-présidence : Mme Pia Dahl Højgaard (Danemark)**

**2. Composition :**

Canada, Royaume du Danemark, Norvège, Fédération de Russie, Etats-Unis (membres à part entière), Finlande, Islande, Italie, Royaume-Uni (membres associés)

Secrétariat de l'OHI (observateur permanent)

**3. Réunions :**

CHRA13 – Nuuk, Groenland – Septembre (Royaume de Danemark – Présidence : Mme Pia Dahl Højgaard)

CHRA14 – Tromsø, Norvège – Septembre (Norvège – Présidence : Evert Flier (pour Birte Borrevic))

CHRA 15 – Nome, Alaska, Etats-Unis – Septembre (Etats-Unis – Présidence : contre-amiral Ben Evans)

**4. Points de l'ordre du jour :**

a) Mises à jour des rapports nationaux concernant la cartographie, les levés, la science et la technologie, le personnel, la coordination interinstitutionnelle nationale et l'élaboration des politiques.

b) Coordination avec le programme de Protection de l'environnement marin de l'Arctique (PAME) du Conseil de l'Arctique sur diverses initiatives, notamment la publication conjointe du nouvel avis de mise en garde sur l'Arctique.

c) Progrès réalisés grâce à de nouvelles technologies et techniques innovantes pour l'acquisition de données hydrographiques, telles que les véhicules autonomes, les projets de drones, la bathymétrie participative et la bathymétrie par satellite.

d) Les principales activités de sensibilisation et de collaboration se concentrent sur le groupe de travail du PAME du Conseil de l'Arctique, l'infrastructure de données spatiales (SDI) de l'Arctique et le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale (UN-GGIM) et son groupe de travail sur les questions maritimes.

e) Engagement en faveur de la disponibilité des données S-100 dans la région. Par l'intermédiaire de l'AICCWG, les membres de la CHRA ont partagé des aperçus des progrès réalisés en matière de S-100. L'AICCWG (A3 2023 G 06.1 FR V2) est présidé par la Norvège, qui assure également la coordination de la mise en œuvre de la S-100 dans la région.

f) Les groupes de travail et coordinateurs supplémentaires actuellement actifs au sein de la CHRA comprennent :

   a. Le groupe de travail sur l'Infrastructure de données spatiales maritimes de l'Arctique (ARMSDIWG),

   b. Le groupe de travail opérationnel et technique (OTWG), et

c. Le coordinateur du projet de bathymétrie participative/Seabed 2030.

g) Evaluation des risques hydrographiques dans l'Arctique afin d'évaluer les risques liés à la navigation dans cette région.

h) Coordination et harmonisation des rapports pour la C-55.

i) Exploration du groupe de travail sur la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'urgence (EPPR) du Conseil de l'Arctique afin de trouver des occasions de soutenir les objectifs des deux organisations (CHRA et EPPR).

**5. Difficultés rencontrées et défis à relever :**

L'Arctique est vaste, isolé et connaît un trafic maritime en constante augmentation ainsi qu'un environnement en rapide évolution. Les défis posés par l'Arctique constituent des défis uniques pour les membres de la CHRA qui s'efforcent de soutenir la sécurité de la navigation et de protéger l'environnement marin unique de l'Arctique. Ces défis sont relevés grâce au partage des connaissances et de l'expérience en matière de solutions technologiques innovantes, telles que la mise en œuvre de la bathymétrie par satellite, la bathymétrie participative et l'exploitation de véhicules autonomes.

**6. Réalisations/résultats/conclusions :**

a) Coopération entre la CHRA et le PAME – Avec les Etats-Unis comme intermédiaire dans le cadre du protocole d'accord entre la CHRA et le PAME, renouvelé début 2025, la coopération continue de progresser. Cette collaboration a notamment abouti au renouvellement de la note d'avertissement sur l'Arctique, qui a été officiellement approuvée tant par la CHRA que par le PAME, et dont l'approbation définitive a eu lieu le 6 mars 2026.

b) Mise à jour de l'évaluation des risques dans l'Arctique de la CHRA – Initiative menée par les Etats-Unis visant à élaborer un rapport cartographiant les données fiables par rapport à la profondeur et au trafic maritime dans l'Arctique. Le dernier rapport a été publié en 2025, et le modèle a été renouvelé pour la dernière fois en 2024 afin d'inclure une zone élargie (totalisant 16,2 millions de km²), couvrant à la fois les eaux américaines, l'est de l'Arctique canadien, la pointe sud du Groenland et l'Islande. Voir le document C1a de la CHRA15.

c) Partage d'expériences et de projets pilotes utilisant la bathymétrie participative, la technologie des navires autonomes et la bathymétrie par satellite (SDB). Des travaux sont en cours, sous la direction du Danemark et du Canada, pour mettre en place une équipe de projet chargée d'étudier l'utilisation potentielle de la SDB dans les produits de navigation officiels, en utilisant plusieurs régions arctiques comme étude de cas.

d) Organisation de trois forums ouverts afin de faciliter les échanges scientifiques avec des organisations externes. Ces réunions d'une journée ont précédé les sessions officielles de la CHRA et ont encouragé les représentants locaux des milieux scientifiques, gouvernementaux, universitaires et communautaires à partager leurs points de vue sur les progrès hydrographiques, couvrant de nombreux sujets novateurs, de la dernière technologie de drones à la bathymétrie par satellite. Ces dernières années, les défis, l'innovation, l'engagement, l'hydrographie communautaire et les partenariats avec les peuples autochtones ont également fait l'objet d'une attention particulière lors des forums ouverts de la CHRA.

e) Etudier la coordination et l'harmonisation des rapports pour la C-55.

f) Les documents de réunion sont disponibles sur la page CHRA du Portail de l'OHI.

**7. Actions requises par l'Assemblée :**

**a) Prendre note** du rapport de la CHRA.

**b) Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

## 2. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER BALTIQUE (CHMB)

**1. Président**

M. Rainer Mustaniemi, **Finlande**, depuis le 23 septembre 2022

M. Olavi Heinlo, **Estonie,** depuis le 22 septembre 2023

M. Janis Krastinš, **Lettonie**, depuis le 20 septembre 2024

M. Tomas Kolendo, **Lituanie**, depuis le 25 septembre 2025

**Vice-président**

M. Olavi Heinlo, **Estonie,** depuis le 22 septembre 2022

M. Janis Krastinš, **Lettonie**, depuis le 22 septembre 2023

M. Tomas Kolendo, **Lituanie**, depuis le 25 septembre 2024

M. Thomas Dehling, **Allemagne**, depuis le 25 septembre 2025

**2. Membres**

**Membres :** Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Lettonie, Pologne, FEDERATION DE RUSSIE, Suède, Lituanie (depuis le 28 juillet 2025)

**Membre associé :** Lituanie (jusqu'au 28 juillet 2025)

**Observateurs :** Secrétariat de l'OHI, Etats-Unis, Royaume-Uni

**3. Réunions**

| | | |
|---|---|---|
| 27ème réunion : | Stockholm (Suède) | 20-22 septembre 2022 |
| 28ème réunion : | Helsinki (Finlande) | 19-21 septembre 2023 |
| 29ème réunion : | Tallinn (Estonie) | 17-19 septembre 2024 |
| 30ème Réunion : | Riga (Lettonie) | 23-24 septembre 2025 |

**4. Items à l'ordre du jour**

**Stratégie de la CHMB**

La Commission a créé un groupe de correspondance stratégique (SCG) afin d'assurer l'alignement sur le plan stratégique de l'OHI, avec pour responsabilité particulière de coordonner la mise en œuvre de la S-100 au nom de la Commission. Le groupe a mené à bien son mandat à la fin de l'année 2023, après avoir atteint les objectifs qui lui avaient été fixés. Le groupe ayant achevé ses travaux, il n'est désormais plus opérationnel.

**Suivi et coordination des nouveaux levés hydrographiques**

La mer Baltique est un bassin maritime vulnérable qui est fortement impacté par les activités humaines. Une plateforme régionale pour l'élaboration de politiques environnementales, HELCOM, a été créée dès 1974 afin de protéger l'environnement marin de la mer Baltique contre toutes les sources de pollution. HELCOM, la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (également appelée Commission d'Helsinki), est une organisation intergouvernementale (OIG) et une convention maritime régionale dans la zone de la mer Baltique. HELCOM a identifié qu'il

extrêmement important que les EM effectuent des levés hydrographiques dans la mer Baltique afin d'éviter les échouements dus aux activités maritimes et d'établir une source fiable de connaissances sur les fonds marins du bassin maritime. La CHMB a été homologuée comme une organisation de confiance pour proposer des plans de levés hydrographiques qui seront adoptés et approuvés par les EM de HELCOM dans le cadre du Plan d'action pour la mer Baltique. Un plan d'action révisé pour la mer Baltique, comprenant des objectifs en matière de levés hydrographiques, a été approuvé par les EM d'HELCOM et la Commission européenne en novembre 2021.

La CHMB gère le plan de nouveaux levés hydrographiques de la mer Baltique par l'intermédiaire du groupe de travail sur le suivi des nouveaux levés (MWG) et rend compte chaque année à l'HELCOM. Le groupe est présidé par la Finlande. Les levés prévus et effectués sont mis à jour dans un outil en ligne, géré et exploité par l'administration maritime suédoise. Voir https://helcomresurvey.sjofartsverket.se/. Le MWG de la CHMB s'efforce d'identifier les problèmes éventuels et de proposer des solutions ou des contournements.

En 2025, la CHMB s'est également engagée dans le domaine politique « Sûreté et sécurité maritimes » (PA Safe) de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR), en collaboration avec un groupe de travail chargé de mettre à jour la recommandation 34E/2 d'HELCOM. La CHMB a apporté sa contribution par l'intermédiaire d'un groupe de travail intérimaire spécial, et le groupe de travail a désormais achevé ses travaux, la recommandation révisée reflétant l'engagement des Services hydrographiques de la région de la CHMB.

**Niveau de référence des cartes marines dans la mer Baltique**

La CHMB a développé le niveau de référence des cartes marines de la mer Baltique 2000 (BSCD 2000) en tant que niveau de référence des cartes marines commun et cadre de référence vertical pour toutes les eaux de la mer Baltique. Il est dérivé du Système européen de référence verticale (EVRF) et les Etats membres (EM) ont convenu de mettre en œuvre ce système pour tous les produits et services de navigation et d'hydrographie. La première spécification du BSCD 2000 a été achevée en 2013. Le BSCD 2000 se base sur l'EVRF, qui est également utilisé comme référence de hauteur verticale sur terre dans tous les pays de la mer Baltique. Le BSCD 2000 est enregistré dans la base de registres GI de l'OHI.

Le groupe de travail sur le système de référence cartographique (CDWCWG), présidé par la Suède, suit et fournit des orientations pour la mise en œuvre du BSCD 2000. Les EM de la CHMB se sont engagés à mettre en œuvre le BSCD 2000 sous la forme de nouvelles éditions des ENC et des cartes papier, ainsi qu'à introduire le BSCD 2000 comme nouvelle référence pour les informations sur le niveau de l'eau. Cette mise en œuvre est déjà achevée dans de nombreuses régions. Cependant, de nombreuses activités y relatives sont encore en cours, et la mise en œuvre complète devrait être finalisée avant 2029. Afin d'améliorer encore le modèle de géoïde dans la mer Baltique, des mesures de gravité et des calculs de géoïde sont également effectués en coopération entre les SH, les autorités chargées des levés topographiques et les milieux universitaires. Lors de la CHMB28, le groupe de travail a été rebaptisé « groupe de travail sur le zéro des cartes, les niveaux d'eau et les courants » (CDWCWG). Le CDWCWG a été chargé de coordonner la mise en œuvre des informations sur le niveau de l'eau pour le format S-104 et des courants de surface pour le format S-111 dans la mer Baltique.

**Renseignements sur la sécurité maritime (RSM)**

La mer Baltique est une sous-zone de la NAVAREA I (Atlantique Nord-Est – coordonnée par le Royaume-Uni) et est coordonnée par la Suède. Afin de faciliter la mise en place des services des RSM du SMDSM dans la mer Baltique conformément aux réglementations et recommandations applicables, le groupe de travail des RSM de la mer Baltique (BSMSIWG) a été créé. Le groupe de travail suit et résout les éventuels problèmes de transmission et d'interférence ainsi que l'échange d'informations sur les opérations maritimes importantes prévues et susceptibles d'affecter le trafic maritime

international dans les eaux côtières de la mer Baltique. Le Royaume-Uni, en tant que coordonnateur de la NAVAREA I, participe également au groupe de travail et le président du BSMSIWG participe au groupe de travail des RSM de la mer du Nord, qui couvre l'ensemble de la NAVAREA I. Une réunion conjointe de la mer du Nord et de la mer Baltique a été organisée les 7 et 8 octobre 2025 à Hambourg.

Le BSMSIWG a été chargé de coordonner la mise en œuvre des avertissements de navigation au format S-124 dans la mer Baltique.

**Coordination des schémas de cartes INT et des ENC de la mer Baltique**

Le groupe de travail sur la coordination des cartes INT dans la mer Baltique (BSICCWG) est l'organisme responsable des schémas de cartes, de la résolution des lacunes et des chevauchements des ENC, de la diffusion des ENC, de l'harmonisation des ENC et de l'état de la couverture en ENC dans la région de la mer Baltique. La Finlande a présidé avec succès le groupe de travail. Début 2026, le représentant de l'Allemagne a été élu nouveau président et la Suède vice-présidente.

Le GT coordonne également la couverture et la numérotation des cartes papier INT et veille à ce que le catalogue web des cartes de l'OHI soit mis à jour pour la région.

Les Etats membres de la CHMB harmonisent le contenu, les échelles et la couverture des ENC S57. Ils ont en outre convenu de diviser la bande d'échelle 1 des ENC générales et, début 2025, ont publié simultanément de nouvelles cellules de la bande d'échelle 1.

Le BSICCWG a été chargé de coordonner et d'harmoniser la mise en œuvre des produits S-101 ENC et S-102 Surface bathymétrique dans la région de la CHMB, ainsi que de coordonner et de rendre compte de l'avancement global de la mise en œuvre de la S-100 au sein de la CHMB. Le président du BSICCWG est également le représentant de la CHMB au sein du WENDWG de l'OHI.

**Infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI)**

La MSDI a fourni des informations hydrographiques aux parties prenantes au-delà du domaine classique de la navigation de surface. Les deux commissions hydrographiques voisines, la CHMB et la CHMN, ont travaillé dans le cadre d'une approche régionale commune et ont créé le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales marines de la mer Baltique et de la mer du Nord (BSNSMSDIWG). La CHMB a confié au BSICCWG, au CDWG et au BSMSIWG des responsabilités spécifiques pour la mise en œuvre de la S-100 dans la région. La CHMB28 a décidé de dissoudre le groupe de travail et, la CHMN ayant pris la même décision, le groupe de travail est désormais dissous.

**WENDWG**

La CHMB est représentée au sein du groupe de travail WEND par la Finlande. Le représentant rend compte à la Commission, y compris en ce qui concerne l'examen de l'avancement des travaux du WEND, la résolution des chevauchements, la diffusion et l'harmonisation des ENC, l'état de la couverture en ENC, les principes WEND et l'élaboration des nouveaux principes WEND-100. La CHMB reçoit le rapport annuel et donne des orientations supplémentaires au représentant de la CHMB au sein du WENDWG. La CHMB a décidé que le président WENDWG représenterait la mer Baltique au sein du WEND et qu'il s'agirait de la même personne.

**Groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG)**

La Suède est le représentant de la CHMB au sein de l'IENWG. Plusieurs autres Etats membres de la CHMB participent également activement au groupe de travail depuis sa création en 2012. Plusieurs Services hydrographiques de la mer Baltique ont été partenaires d'un consortium, coordonné par le SHOM en France, dans le but de développer l'un des projets phares de de la Commission européenne

dans le domaine maritime : le portail bathymétrique du réseau EMODnet (European Marine Observation and Data Network ou *Réseau européen d'observations et de données du milieu marin*). Les données bathymétriques de toutes les eaux européennes sont disponibles sur le portail bathymétrique EMODnet et sont ensuite réutilisées par la GEBCO, par Google et par de nombreuses autres parties prenantes.

**Base de données bathymétriques de la mer Baltique**

La Suède a exploité une base de données bathymétriques transfrontalière et un géoportail, la base de données bathymétriques de la mer Baltique (BSDB) - data.bshc.pro, pour le compte de la Commission. Les membres de la CHMB fournissaient des informations bathymétriques maillées et le groupe de travail sur la base de données bathymétriques de la mer Baltique

(BSBDWG) a joué le rôle de coordinateur. Lors de la réunion CHMB28, il a été décidé que les données de la base de données bathymétriques de la mer Baltique seraient transférées vers le portail EMODnet Bathymetry et que le site data.bshc.pro serait classé comme historique, le groupe de travail étant dissous, mais la Suède continue d'assurer la coordination. Il est prévu que, lors de la réunion CHMB31, un protocole d'accord (MoU) soit signé avec le consortium Seabed 2030.

Le portail EMODnet Bathymetry constitue la principale plateforme de données bathymétriques en Europe. Les données bathymétriques de toutes les eaux européennes sont disponibles sur le portail EMODnet Bathymetry et sont ensuite réutilisées par la GEBCO, par Google et par de nombreuses autres parties prenantes.

**Développement des capacités**

Les activités de développement des capacités (CB) sont suivies au sein de la CHMB. L'Allemagne est le coordinateur du renforcement des capacités pour la CHMB.

**Site Web de la CHMB**

Le site web de la CHMB Web, www.bshc.pro est géré par la Suède. Ce site contient des informations sur les groupes de travail de la CHMB, notamment leurs mandats, la liste de leurs membres et les comptes rendus de leurs réunions. Il propose également des liens utiles vers les services fournis par la Commission, tels que le programme de réévaluation CHMB-HELCOM, ainsi que vers les services web des EM.

5. Difficultés rencontrées et défis à relever

La suspension de toutes les activités liées à la CHMB par le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, la Lettonie, la Pologne et la Suède avec la Fédération de Russie. Les membres à part entière de la CHMB, à savoir le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, la Lettonie, la Pologne et la Suède, ont chacun décidé que la collaboration avec la Fédération de Russie n'était plus techniquement possible dans la situation actuelle en Ukraine.

Les perturbations du GNSS ont constitué un problème majeur dans la région de la mer Baltique. Différents Etats membres ont rendu compte d'observations de falsification et de brouillage des signaux GNSS et de manipulation des signaux AIS. Des avertissements à la navigation et des avis aux navigateurs ont été publiés. Les pays de la mer Baltique ont adressé une lettre officielle à l'OMI et à l'UIT pour les informer des risques accrus liés aux perturbations du GNSS dans la région.

Le manque de budget limite les possibilités de recruter le personnel demandé et les dépenses pour participer à des événements internationaux. Les réunions par vidéoconférence permettent parfois de résoudre ces difficultés.

L'un des principaux défis consiste à mettre en œuvre les produits et services S-100 dans la région. Actuellement, la CHMB a donné la priorité à la coordination de la mise en œuvre des produits de suivi des routes, comme indiqué dans la Feuille de route S-100 de l'OHI. Des groupes de travail ont été chargés de travailler sur l'harmonisation, les calendriers, la coordination technique, les stratégies de diffusion et l'identification des besoins en matière de renforcement des connaissances. Le projet e-Nav de la mer Baltique « Eaux partagées – Normes communes. Partenariat de la mer Baltique pour la navigation future » contribue à la mise en œuvre des produits S101, S102, S104 et S111 de l'OHI, qui constituent la base de la mise en œuvre du produit S124 et des autres produits S100 des première et seconde phases.

6. Réalisations/résultats/conclusions

Le plan révisé de réévaluation de la CHMB a été adopté et inclus dans le plan d'action pour la mer Baltique d'HELCOM, signé lors de la réunion ministérielle de la HELCOM par les États membres et la Commission européenne. Les voies navigables et les zones les plus importantes couvrant les routes de navigation communes ont désormais été réévaluées et les travaux se poursuivent pour les eaux moins prioritaires.

La mise en œuvre du niveau de référence des cartes marines 2000 pour la mer Baltique (BSCD2000) se déroule de manière satisfaisante dans de nombreux Etats membres.

La CHMB a chargé les groupes de travail existants de la coordination globale de la mise en œuvre de la S100 dans la région de la CHMB. Les groupes veilleront également à ce que les décisions et les actions prises par la Commission soient conformes au plan stratégique de l'OHI.

Le projet pilote « E-NAV » constitue une excellente base pour la création et le test des produits S100 de la phase 1 sur des simulateurs de passerelle de navigation et des pilotes PPU. Il marque le début de la navigation autonome et d'une collaboration internationale visant à rendre la navigation plus sûre, plus harmonisée et plus éco-efficace.

Le partenariat e-Nav de la mer Baltique est dirigé par la Suède avec des partenaires allemands, finlandais, danois, estoniens et lettons, des universités suédoises et finlandaises, la société privée FURUNO et l'Institut météorologique finlandais (FMI). Il compte également des partenaires associés de Lituanie, de Pologne et des RENC : PRIMAR et IC-ENC. Le projet entre dans sa phase finale. Il vise à mettre en place une capacité de production complète pour les produits de la S-100 : ENC de la S-101, S-102 bathymétrie et, en Finlande, S-104 niveaux d'eau et S-111 courants de surface.

En 2025, des essais pilotes menés en Finlande avec le prototype ECDIS amélioré de Furuno ont confirmé la valeur ajoutée des produits S-100 : marges de sécurité accrues, routage plus efficace et réduction des alertes intempestives. Les règles d'harmonisation pour la S-101 ont été finalisées, tandis que les directives pour la S-102 sont encore en cours de perfectionnement.

D'ici 2026, les navigateurs verront les ENC de la S-101 et la bathymétrie S-102 sur les principales routes de navigation de la Baltique, tandis que le FMI (Institut météorologique finlandais) déploiera les services S-104 et S-111 pour les eaux finlandaises.

Notes sur le projet publiées dans la Revue hydrographique internationale (RHI) de l'OHI et

Article dans le Baltic Transport Journal, BTJ : BTJ 2/25 - MARITIME : Un développement ancré dans la pratique. Vers la norme S-100 dans la navigation maritime - dans la Baltique et au-delà. Des renseignements sont également disponibles sur le site web du projet.

7. Actions requises de l'Assemblée

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)

b) **Prendre** toute autre action jugée appropriée.

## 3. RAPPORT DE LACOMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ASIE ORIENTALE (CHAO)

**1.** **Président :** Capitaine de vaisseau Mostafa TAFRHY **(Maroc)**

**Vice-président :** Capitaine de vaisseau Francisco DIAZ RODRIGUEZ **(Espagne)**

**2.** **Membres :**

**Etats membres:**

Angola, Cabo Verde, Cameroun, République démocratique du Congo, France, **Gambie,** Ghana, Maroc, Nigeria, Portugal, Espagne

**Membres associés :**

Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo, Royaume-Uni.

**Observateurs :**

Guinée équatoriale, Gabon, Libéria, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Etats-Unis, OIANM.

**3.** **Réunions :**

- CHAtO VTC 01 (2023) et atelier S-100 – 23 novembre 2023
- 18ème Conférence de la CHAtO – du 1er au 3 mai 2024, Casablanca, Maroc
- CHAtO VTC 01 (2025) – 23 septembre 2025
- Prochaine 19ème Conférence CHAtO – du 22 au 26 juin 2026, Côte d'Ivoire

**4.** **Points à l'ordre du jour :**

Les principaux sujets abordés pendant la période inter-assemblées ont été les suivants :

- Renforcement de la coopération et de la coordination hydrographiques régionales entre les États côtiers.
- Le développement des capacités, y compris la formation technique et le transfert de connaissances.
- Suivi de la mise en œuvre du cadre de la S-100 et des normes hydrographiques internationales.

**5.** **Difficultés rencontrées et défis à relever :**

- Couverture hydrographique inégale entre les Etats côtiers de la région, avec un besoin constant de levés hydrographiques modernes dans plusieurs zones.
- Soutien à la création d'un Service hydrographique national dans les Etats membres de la région.
- Nécessité de développer davantage les capacités humaines et techniques, y compris la formation spécialisée.
- Harmonisation de la mise en œuvre des normes internationales, en particulier la transition vers des produits basés sur la S-100.

- Garantir un financement durable des activités hydrographiques en faveur de certains Etats membres, membres associés et observateurs.

**6. <u>Réalisations/résultats/conclusions :</u>**

Organisation réussie de la 18ème conférence de la CHAtO à Casablanca, favorisant un échange approfondi d'expériences et de stratégies régionales.

- Adoption de décisions avalisant les rapports de l'OHI, du HSSC et de l'IRCC, et tenant compte des défis liés à la mise en œuvre de la S-100.
- Promotion de la coopération africaine grâce à l'organisation d'un séminaire sur l'hydrographie au Maroc en octobre 2025, l'océanographie et la cartographie marine, soulignant l'importance du partenariat et de l'hydrographie pour la sécurité et la durabilité des mers dans la région.
- Organiser au Maroc, en octobre 2026, un séminaire S100 avec le soutien de PRIMAR et du SHOM.

**7. <u>Actions requises de la part de l'Assemblée :</u>**

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO).

b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

## 4. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ATLANTIQUE ORIENTAL (CHAtO)

**1.** **Président :** Capitaine de vaisseau Mostafa TAFRHY **(Maroc)**

**Vice-président :** Capitaine de vaisseau Francisco DIAZ RODRIGUEZ **(Espagne)**

**2.** **Membres :**

**Etats membres:**

Angola, Cabo Verde, Cameroun, République démocratique du Congo, France, **Gambie,** Ghana, Maroc, Nigeria, Portugal, Espagne

**Membres associés :**

Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo, Royaume-Uni.

**Observateurs :**

Guinée équatoriale, Gabon, Libéria, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Etats-Unis, OIANM.

**3.** **Réunions :**

- CHAtO VTC 01 (2023) et atelier S-100 – 23 novembre 2023
- 18ème Conférence de la CHAtO – du 1er au 3 mai 2024, Casablanca, Maroc
- CHAtO VTC 01 (2025) – 23 septembre 2025
- Prochaine 19ème Conférence CHAtO – du 22 au 26 juin 2026, Côte d'Ivoire

**4.** **Points à l'ordre du jour :**

- Les principaux sujets abordés pendant la période inter-assemblées ont été les suivants :
- Renforcement de la coopération et de la coordination hydrographiques régionales entre les États côtiers.
- Le développement des capacités, y compris la formation technique et le transfert de connaissances.
- Suivi de la mise en œuvre du cadre de la S-100 et des normes hydrographiques internationales.

**5.** **Difficultés rencontrées et défis à relever :**

- Couverture hydrographique inégale entre les Etats côtiers de la région, avec un besoin constant de levés hydrographiques modernes dans plusieurs zones.
- Soutien à la création d'un Service hydrographique national dans les Etats membres de la région.
- Nécessité de développer davantage les capacités humaines et techniques, y compris la formation spécialisée.
- Harmonisation de la mise en œuvre des normes internationales, en particulier la transition vers des produits basés sur la S-100.

- Garantir un financement durable des activités hydrographiques en faveur de certains Etats membres, membres associés et observateurs.

**6. <u>Réalisations/résultats/conclusions :</u>**

Organisation réussie de la 18ème conférence de la CHAtO à Casablanca, favorisant un échange approfondi d'expériences et de stratégies régionales.

- Adoption de décisions avalisant les rapports de l'OHI, du HSSC et de l'IRCC, et tenant compte des défis liés à la mise en œuvre de la S-100.
- Promotion de la coopération africaine grâce à l'organisation d'un séminaire sur l'hydrographie au Maroc en octobre 2025, l'océanographie et la cartographie marine, soulignant l'importance du partenariat et de l'hydrographie pour la sécurité et la durabilité des mers dans la région.
- Organiser au Maroc, en octobre 2026, un séminaire S100 avec le soutien de PRIMAR et du SHOM.

**7. <u>Actions requises de la part de l'Assemblée :</u>**

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO).

b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

## 5. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MESO-AMERIQUE ET DE LA MER DES CARAÏBES (CHMAC)

**1. Présidence :**

Présidente : Mme Bernice Mahabier (Suriname).

Vice-président : Contre-amiral Laurent Kerléguer (France).

**2. Membres:**

**Membres :**

Brésil, Colombie, Cuba, République dominicaine, France, Guatemala, Guyana, Jamaïque, Mexique, Pays-Bas, Suriname, Bahamas, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

**Membres associés :**

Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Costa Rica, El Salvador, Grenade, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

**Observateurs :**

Dominique, Espagne, Secrétariat de l'OHI, RENC (IC-ENC, PRIMAR), OIANM, partenaires de l'industrie et acteurs régionaux.

**3. Réunions :**

- CHMAC24 – Paramaribo, Suriname, 12–15 décembre 2023.
- CHMAC25 – Panama, Panama, 3–6 décembre 2024.
- CHMAC26 – Niterói, Brésil, 10–12 décembre 2025.

**4. Points à l'ordre du jour :**

- Production, harmonisation et couverture en ENC (S-57);
- Mise en œuvre de la S-100 et coordination régionale;
- Renforcement des capacités et développement des ressources humaines;
- Contribution aux données bathymétriques (GEBCO / Seabed 2030);
- Infrastructure de données spatiales marines (MSDI);
- Renseignements sur la sécurité maritime (RSM);
- Collaboration avec les RENC, l'industrie et les partenaires;
- Alignement avec le Plan stratégique de l'OHI 2027–2032.

**5. Difficultés rencontrées et défis à relever :**

**a. Production et coordination des ENC:**

- Variabilité des pratiques de compilation;
- Charge croissante de maintenance et ressources humaines limitées;

- Lacunes persistantes dans les données offshore.

**b. Mise en œuvre de la S-100:**

- Niveaux de préparation inégaux entre les Etats membres;
- Accès limité aux outils de validation et aux infrastructures;
- Absence de planification régionale coordonnée pour la couverture S-101;
- Manque de personnel qualifié et contraintes budgétaires.

**c. Capacité et infrastructure:**

- Limitations de financement affectant le renforcement des capacités;
- Nécessité de parcours éducatifs structurés en hydrographie;
- Disparités d'infrastructure entre les Etats membres.

**6. Réalisations / résultats / conclusions:**

**a. Forte coordination régionale et croissance:**

- Réunion CHMAC26 réussie avec plus de 100 participants et une large mobilisation internationale ;
- Accroissement du nombre d'Etats membres avec l'adhésion des Bahamas en tant que membre à part entière, renforçant la représentation régionale;
- Création du groupe de travail international S-100 de la CHMAC (MISC), renforçant la coordination régionale structurée pour l'hydrographique de nouvelle génération.

**b. Progrès significatifs en ENC (S-57):**

- Production soutenue d'ENC dans l'ensemble de la région, contribuant à la sécurité de la navigation dans une zone maritime à fort trafic ;
- Amélioration de l'harmonisation et réduction des chevauchements d'ENC grâce à une coordination efficace du MICC ;
- Augmentation des mises à jour des ENC et renforcement des processus de validation avec le soutien de la RENC;
- Extension de la couverture ENC dans les zones côtières, les ports et les principales routes maritimes.

**c. Avancées dans la mise en œuvre du S-100 (phase initiale de leadership):**

- La CHMAC s'est positionnée parmi les régions actives initiant les efforts de transition vers la S-100;
- Réalisation des premières évaluations nationales de préparation dans plusieurs Etats membres;
- Lancement de jeux de données pilotes S-101 et premières initiatives S-102 et S-124;
- Engagement formel à élaborer un Plan régional de mise en œuvre de la S-100 et de concrétisation des bénéfices, en alignement avec les cadres mondiaux;

- Collaboration étroite avec les RENC (IC-ENC, PRIMAR) et le cadre SIMBR (S-100 Implementation, Maintenance and Benefits Realisation).

**d. Renforcement des capacités et développement des ressources humaines efficaces ;**

- Forte participation régionale au programme de développement des capacités de l'OHI, avec une utilisation accrue des opportunités de formation ;
- Mise en œuvre de formations spécialisées, incluant :
    - La conversion de la S-57 vers la S-101
    - La formation en RSM
    - Les visites techniques et initiatives de sensibilisation à l'hydrographie ;
    -
- Progrès mesurables en matière de représentation de genre, avec une participation accrue des femmes dans des rôles de leadership hydrographique.

**e. Contribution aux initiatives bathymétriques mondiales:**

- La CHMAC a atteint environ 30,8 % de la couverture de la grille GEBCO, démontrant un forte contribution régionale à la cartographie mondiale des fonds marins ;
- Participation active de plusieurs organisations nationales et régionales aux initiatives de Seabed 2030;
- Poursuite de l'expansion des jeux de données bathymétriques grâce à des efforts régionaux coordonnés.

**f. Partenariats renforcés et innovation:**

- Collaboration étroite avec les RENC (IC-EN CET PRIMAR) soutenant la validation, la formation et la préparation de la S-100 ;
- Engagement actif avec les partenaires de l'industrie, favorisant l'automatisation, les flux de travail numériques et l'innovation dans la production cartographique ;
- Coopération renforcée avec l'OIANM, IOCARIBE et l'OMI;
- Alignement sur le plan stratégique de l'OHI 2027-2032, garantissant que les activités régionales contribuent aux priorités hydrographiques mondiales.

**7. Actions requises de l'Assemblée :**

a) **Prendre** note du rapport de la CHMAC.

b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

## 6. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MEDITERRANEE ET DE LA MER NOIRE (CHMMN)

### 1. Présidence : capitaine de vaisseau (N) Lucian GRIGORESCU

**Vice-présidence : ingénieur général de l'Armement Laurent Kerléguer (France)**

### 2. Composition :

**Membres** : Albanie, Algérie, Bulgarie, Croatie, Chypre, Egypte, France, Géorgie, Grèce, Italie, Liban, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie (suspendue), Slovénie, Espagne, Syrie (suspendue), Tunisie, Türkiye, Ukraine.

**Membres associés :** Israël, Autorité palestinienne, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

**Observateurs :** CIESM, Allemagne, OIANM, IC-ENC, Secrétariat de l'OHI

### 3. Réunions :

- CHMMN24, Constanța, Roumanie, 2 au 4 juillet 2024
- CHMMN25, Marseille, France, 31 mars au 3 avril 2026

### 4. Points à l'ordre du jour :

Questions relatives à l'OHI (Assemblée, Conseil, IRCC, HSSC, IENWG, WENDWG). Coordination régionale (CCI, S-100, CD, MSDI, RSM, réponse en cas de catastrophes, GEBCO - Seabed2030, CSB). Relations avec d'autres organisations (OIANM, RENC, partenaires industriels), mises à jour nationales des membres.

**Groupes de travail actuels de la CHMMN :**

- **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COORDINATION DE LA CARTOGRAPHIE INTERNATIONALE DE LA REGION F (F-ICCWG)**

  **Activités de coordination cartographique**

  1. La coordination concernant les responsabilités en matière de production des cartes INT (y compris les ENC S-57 et S-101) a été assurée par le coordinateur du F-ICCWG (Türkiye) conformément au mandat et aux règles de procédure du F-ICCWG et du S-1XX WG de la CHMMN.
  2. Depuis la dernière réunion de la CHMMN (CHMMN24), six demandes relatives à la cartographie ont été reçues de la part des EM (Service hydrographique de la marine libanaise (LNHS), Service hydrographique du Maroc (DHOC), Direction hydrographique maritime roumaine (RMHD), Service hydrographique national ukrainien (SHSU) et Service hydrographique de la marine hellénique (HNHS)). Cinq d'entre elles ont été traitées avec succès, sans objection de la part des EM du F-ICCWG.

**Résultats du questionnaire sur le niveau de préparation à la S-101**

Un questionnaire a été réalisé afin d'évaluer le « *niveau de préparation à la S-101* » des Etats membres de la CHMMN. Dans ce cadre, plusieurs questions ont été posées et les réponses ont permis d'obtenir les résultats suivants :

a. 10 pays ont répondu à la question concernant la date d'achèvement de la production S-101. Parmi ceux-ci, la majorité, 3 pays, prévoient d'achever la production S-101 en 2026, tandis que 3 autres pays sont incertains à ce sujet.

b. Lorsqu'on a interrogé les pays sur leur état de préparation à la S-101, la majorité des 10 pays ayant répondu, 5 pays, ont indiqué que la production n'avait pas encore commencé.

c. Lorsqu'on leur a demandé quels étaient les défis rencontrés pendant la période de transition vers la S-101, 10 pays ont répondu. Les défis ont été classés par les EM par ordre de fréquence comme suit : nombre insuffisant de personnel (40 %), manque de logiciels requis (30 %), tous spécifiés (20 %) et assistance technique (10 %).

❖ **GT sur la mer Noire et la mer d'Azov (BASWG)**

**Réunion BASWG18**

La BASWG18 s'est tenue les 16 et 17 septembre 2025 à Istanbul, avec la participation de cinq EM (à l'exception de la Fédération de Russie), du Directeur de l'OHI, le contre-amiral (LH) Luigi SINAPI, du coordinateur du F-ICCWG et du coordinateur NAVAREA-III.

Faits marquants de la BASWG18 (décisions et actions) :

| N° | Décision |
|---|---|
| **BASWG18/D03** | Les défis auxquels l'Ukraine est confrontée en mer Noire en raison de la situation actuelle sont bien connus. |
| **BASWG18/D10** | Le BASWG reconnaît que la transition S-100 représente à la fois des défis et des opportunités, nécessitant une action coordonnée urgente, et reconnaît que l'interopérabilité et la validation restent essentielles à la réussite de la mise en œuvre de la S-100. |
| **BASWG18/A07** | Les EM sont invités à fournir des informations concernant le plan de travail de développement des capacités 2026-2027 de la CHMMN, en tenant compte de leurs besoins/demandes en matière d'activités de formation (en particulier en ce qui concerne la transition S-100). |
| **BASWG18/A09** | Les EM doivent donner leur avis sur l'état de préparation à la S-100 (y compris la S-124), le plan de production, les alternatives de couverture (complète, partielle), etc. en répondant au questionnaire qui sera publié par la Türkiye. |
| **BASWG18/A11** | Le Secrétariat de l'OHI apportera un soutien de haut niveau afin d'encourager les Etats riverains de la mer Caspienne à participer aux réunions CHMMN/BASWG en tant qu'observateurs. |

**Résultats du sondage sur la création d'un banc d'essai en mer Noire**

- Interrogés sur un banc d'essai S-100 dans la région de la mer Noire, tous les participants (6 pays) ont émis un avis positif.
- 4 participants ont indiqué qu'ils soutiendraient le projet de banc d'essai S-100 une fois celui-ci mise en place.
- 1 pays est favorable et 1 pays est défavorable à l'inclusion d'un port/d'une région de son propre pays dans le banc d'essai S-100.

- Les produits suivants ont été sélectionnés pour être inclus dans le banc d'essai S-100 par 5 participants du BASWG ainsi que l'Espagne :
  - **S-101** : 5 votes
  - **S-102** : 4 votes
  - **S-124** : 3 votes

- Parmi les produits actuellement prêts à être inclus dans le projet, les jeux de données suivants ont été identifiés :
  - **S-101** : 2 votes
  - **S-102** : 1 vote
- Plans de production par pays pour les normes S-101, S-102 et S-124 :
  - **S-101** :
    - 1 pays prévoit de produire d'ici le **T2 2026**.
    - 2 pays prévoient de produire d'ici le **T4 2026**.
    - 1 pays prévoit de produire d'ici **2028**.
  - **S-102** :
    - 1 pays prévoit de produire d'ici le **T2 2026**.
    - 2 pays prévoient de produire d'ici le **T4 2026**.
    - 1 pays prévoit de produire d'ici **2027**.
  - **S-124** :
    - 1 pays prévoit de produire d'ici **2027**.
- Etat actuel de la production :
  - **S-101** : 2 participants ont commencé la production.
  - **S-102** : 1 participant a commencé la production.
- Plans d'achèvement de la production par pays :
  - **S-101** :
    - 2 pays prévoient d'achever la production d'ici le **T4 2026**.
    - 1 pays prévoit d'achever la production d'ici le **T1 2027**.
    - 1 pays prévoit d'achever la production d'ici **2030**.

- **S-102** :
  - 1 pays prévoient d'achever la production d'ici le **T4 2026**.
  - 1 pays prévoient d'achever la production d'ici le **T1 2027**.
- Les participants sont confrontés aux principaux défis suivants dans le cadre de la transition S-100 :
  - Personnel insuffisant pour soutenir la transition.
  - Manque des outils logiciels requis.
  - Assistance technique limitée pour la mise en œuvre.
  - Certains ont rendu compte qu'ils estimaient que le banc d'essai S-100 devrait être situé dans un port où le trafic, les courants et les conditions de marée sont difficiles, afin d'évaluer le bon fonctionnement des services.

### ❖ GROUPE DE TRAVAIL S-1xx (S-1xx WG)

La principale réalisation du S-1XX WG est l'approbation du mandat et des règles de procédure le 18 novembre 2025 (LC de la CHMMN 12/2025). Plusieurs activités S-1XX ont été menées dans le cadre du développement des capacités et en collaboration avec le coordinateur : la Türkiye.

La prochaine étape est la réunion du groupe de travail en marge de la prochaine conférence CHMMN25 qui se tiendra le 30 mars 2026 à Marseille (France). Chaque membre aura l'occasion d'informer le groupe des derniers développements, des besoins en matière de développement des capacités et de l'élection d'un vice-président.

### ❖ GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES (CDWG)

Le rôle du coordinateur de développement des capacités (CD) de la CHMMN a été assumé par la Türkiye. Les activités de développement des capacités, qui reposent sur l'évaluation du développement et des capacités de chaque Etat côtier de la région, jouent un rôle essentiel dans la mise en place et le maintien d'un niveau fondamental de compréhension et de capacité dans les domaines concernés. Cette base permet aux Etats côtiers de coopérer et d'échanger des informations et des expériences. Un autre objectif essentiel de ces activités est d'aider les Etats membres à remplir leurs obligations au titre de la Convention SOLAS.

<u>Formation à la mise en œuvre de la S-100, 12-15 mai 2025 – financée par IC-ENC</u>

Thèmes abordés :

- Produits S-100 de la phase 1 de l'OHI
- Accent particulier sur la migration vers la S-101
- Présentation générale et explications techniques des aspects S-102/S-104 et de leur incidence sur les aspects bathymétriques de l'ECDIS
- Compilation et utilisation des courants de surface S-111, des avertissements de navigation S-124 et de la gestion du dégagement sous quille S-129

- Contrôle des révisions dans l'ECDIS

**5. Difficultés rencontrées et défis à relever :**

La CHMMN est la région qui compte le plus grand nombre de pays membres, et l'amélioration de la coordination cartographique entre eux reste à la fois une priorité essentielle et une tâche permanente. Si des progrès ont été réalisés dans la région F, notamment en ce qui concerne la résolution de certains chevauchements entre les ENC et l'amélioration des schémas cartographiques des cartes INT et des ENC, des défis importants subsistent.

Les principales difficultés rencontrées par la CHMMN concernent la coordination et la négociation entre les parties intéressées au sujet des schémas de cartes INT et de la couverture en ENC. La seule approche viable consiste à poursuivre les discussions techniques structurées entre les parties prenantes concernées, dans le but de parvenir à des accords techniques formels visant à résoudre les chevauchements d'ENC et à rationaliser les schémas de cartes papier INT dans le cadre de l'ICCWG de la région F, conformément à son mandat et à ses règles de procédure.

En outre, plusieurs questions bilatérales liées à la coordination cartographique restent à résoudre. Il existe également un besoin clair et croissant de développement des capacités dans toute la région, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre et l'adoption de produits et services basés sur la S-100.

**6. Réalisations/résultats/conclusions :**

**Réalisations/résultats**

La CHMMN est la plus grande CHR et l'activité de ses membres reflète leur engagement dans toutes les questions hydrographiques et cartographiques au sein de l'OHI et dans la transition vers la S-100.

À la suite d'une coopération fructueuse avec la France, le Maroc publie désormais toutes les ENC, les cartes papier et les publications nautiques relatives à ses eaux territoriales.

Afin de résoudre tout problème maritime/hydrographique dans notre zone de responsabilité, une collaboration plus étroite entre les parties prenantes est nécessaire et doit être renforcée.

Lors de la CHMMN24, la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée (CIESM) a présenté un nouvel outil informatique, facile à personnaliser, développé à partir de technologies open source, qui facilitera l'intégration de tous types de données scientifiques maritimes et d'échantillons d'applications.

La CIESM a également présenté une évaluation des risques marins, de la vulnérabilité côtière et de la (mauvaise) perception des risques en mer Méditerranée.

**Conclusions**

La CHMMN est une CHR couvrant une petite zone géographique, mais regroupant le plus grand nombre de pays et traitant différents types de questions. Il est apparu clairement que nous sommes plus productifs pour traiter les questions stratégiques lorsque nous travaillons ensemble et en personne.

- Nous sommes en train d'identifier les exigences relatives aux zones d'essai S-100 au sein des Etats membres de la CHMMN. De plus amples détails seront communiqués par LC aux Etats membres de la CHMMN.
- Nous encourageons et favorisons les discussions et les accords bilatéraux/multilatéraux entre les Etats membres de la CHMMN en raison :
  - des questions relatives aux cartes INT portées devant les instances supérieures de l'OHI, sans passer par l'ICCWG de la région F ;
  - des chevauchements à haut risque des ENC dans la région ;
  - de la résolution des responsabilités de production des quatre cartes INT existantes (à l'échelle 1:300 000) dans la mer Egée.
- Nous considérons que le principal défi dans la région de la CHMMN reste la mise en œuvre des produits et services S-100. C'est pourquoi des efforts supplémentaires, des activités de développement des capacités, des actions éducatives, des formations et une coopération entre les EM de la région de la CHMMN sont nécessaires.
- Nous restons déterminés à soutenir et à aider à résoudre les défis dans la région par tous les moyens appropriés, et nous restons attachés aux priorités et aux normes de l'OHI.

**7. Actions requises par l'Assemblée :**

c) **Prendre note** du rapport de la CHMMN

d) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée

## 7. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE NORDIQUE (CHN)

**1. Présidence :**

Gudmund Jønsson (Norvège) depuis le 26 mars 2026.

Georg Kr. Lárusson (Islande) du 3 avril 2025 au 26 mars 2026.

Rainer Mustaniemi (Finlande) du 12 avril 2024 au 3 avril 2025.

Magnus Wallhagen (Suède) du 22 mars 2023 au 12 avril 2024.

**Vice-présidence :**

Evert Flier (Norvège) depuis le 26 mars 2026.

Guðmundur Birkir Agnarsson (Islande) du 3 avril 2025 au 26 mars 2026.

Jarmo Mäkinen (Finlande) du 12 avril 2024 au 3 avril 2025.

Annika Axne (Suède) du 22 mars 2023 au 12 avril 2024.

**2. Composition *:***

Membres : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède.

Observateur : Secrétariat de l'OHI.

**3. Réunions :**

Aux fins du présent rapport, la période considérée s'étend de la 3ème Assemblée (mai 2023) à l'Assemblée actuelle (avril 2026).

- CHN 67, 11-12 avril 2024, Malmö, Suède.
- CHN 68, 1-3 avril 2025, Helsinki, Finlande.
- CHN 69, 24-26 mars 2026, Reykjavík, Islande.

**4. Points de l'ordre du jour *:***

Rapports nationaux : les EM traitent des questions relatives à la cartographie, aux levés, aux technologies et au personnel.

Politiques de diffusion des données : mise à jour et discussion des plans actuels et futurs des EM.

S-100 : les Etats membres de la CHN échangent activement leurs connaissances sur la mise en œuvre de la S-100, en partageant leurs capacités de production pratiques, leurs approches de gestion et leurs stratégies de coordination avec les autorités nationales.

Le Comité accorde la priorité à cet apprentissage collaboratif lors de ses réunions afin de garantir que tous les membres tirent profit de l'expérience collective.

Marché hors ECDIS : Discussion sur le marché hors ECDIS et l'avenir des cartes papier.

Groupes d'experts : La CHN compte deux groupes d'experts actifs : le Groupe d'experts nordique sur les levés (NSEG) et le Groupe d'experts nordique sur la production de cartes (NCPEG). Le NCPEG travaille actuellement à l'harmonisation des procédures de traitement des avis préliminaires et temporaires aux navigateurs.

Plan stratégique de l'OHI : Les EM de la CHN ont joué un rôle actif dans les travaux de révision du Plan stratégique de l'OHI pour la période 2027-2032.

**5. <u>Difficultés rencontrées et défis restant à relever :</u>**

Comment mieux répondre aux besoins des usagers hors ECDIS en leur proposant des produits de navigation numériques fiables, abordables et faciles d'accès, destinés à la navigation officielle.

**6. <u>Réalisations / résultats / conclusions :</u>**

La coopération au sein de la CHN est très fructueuse. Les EM de la CHN participent activement aux travaux de la CHN et de ses groupes d'experts. Les Etats membres ont continué à contribuer de manière significative aux travaux de l'OHI et ont pris une part active aux groupes de travail et aux comités de l'OHI.

La plupart des EM progressent bien dans la mise en œuvre de la S-100.

Plusieurs EM ont adopté le choix de sondes et le tracé d'isobathes automatisés dans leur processus de production de cartes et vont partager leurs expériences au sein du NCPEG.

Protocole d'accord Seabed2030 – Lors de la 67ème session de la CHN qui s'est tenue en 2024 à Malmö, Suède, les Etats membres ont signé un protocole d'accord avec Seabed2030 afin de marquer l'engagement de la CHN à œuvrer pour une meilleure compréhension de la bathymétrie océanique et des fonds marins, et à fournir à la grille de la GEBCO des données bathymétriques pour la région.

**7. Actions requises de l'Assemblée :**

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique nordique.

b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

## 8. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'OCEAN INDIEN SEPTENTRIONAL (CHOIS)

**1.** **Président :** Contre-amiral Mohammad Musa, OSP, NPP, rcds, afwc, psc, MPhil, PhD (Bangladesh)

**Vice-président :** Capitaine Hassan Atef EL-Halawany (Egypte)

**2.** **Membres *:***

***Etats membres***

*Bangladesh, Egypte, Inde, Indonésie, Myanmar, Pakistan, Arabie saoudite, Sri Lanka, Thaïlande, Royaume-Uni*

***Membres associés***

*Australie, France, Malaisie, Oman, Maurice, Seychelles, Etats-Unis*

***Observateurs***

*Fédération de Russie, Soudan*

**3.** **Réunions :**

- 23ème Conférence de la CHOIS – Du 21 au 23 mai 2024, à Chiang Mai, Thaïlande, organisée par la Marine royale thaïlandaise.
- 24ème conférence de la CHOIS – Du 11 au 13 février 2025, à Bangkok, Thaïlande, organisée par la Marine royale thaïlandaise.

**4.** **Points à l'ordre du jour *:***

**Points à l'ordre du jour de la 23ème Conférence de la CHOIS**

- Questions relatives à l'OHI
- Rapports nationaux
- Organe et groupes de travail de la CHOIS
- Rapports des organisations internationales concernées
- Sécurité maritime et service mondial d'avertissements de navigation
- Le Bangladesh présente la CAT B
- Présentation de l'industrie
- Enjeux et défis régionaux
- Contribution de la CHOIS aux réunions de l'OHI

**Points à l'ordre du jour de la 24ème Conférence de la CHOIS**

- Questions relatives à l'OHI
- Rapports nationaux

- Organe et groupes de travail de la CHOIS
- Rapports des organisations internationales concernées
- Présentation de l'industrie
- La Malaisie demande à devenir membre associé
- Enjeux et défis régionaux
- Contribution de la CHOIS aux réunions de l'OHI
- Sélection du prochain vice-président
- Cérémonie de passation de la présidence

**5. Difficultés rencontrées et défis à relever :**

- Passage des normes S-57 aux normes S-100
- Communication entre les membres de la CHOIS
- Ressources techniques et financières limitées
- Mise en place du programme de développement des capacités

**6. Réalisations/résultats/conclusions :**

- Les 23ème et 24ème Conférences de la CHOIS se sont tenues respectivement en 2024 et 2025, et ont été organisées et accueillies par la Thaïlande.
- La 25ème conférence de la CHOIS se tiendra du 11 au 13 mai 2026 à Chattogram, Bangladesh, et sera organisée par le Bangladesh.
- Le prochain président et vice-président de la CHOIS pour la période 2025-2027 ont été désignés. Le Bangladesh a été nommé président et l'Egypte élue vice-présidente.
- Le Royaume-Uni aide les pays membres de la CHOIS à élaborer la feuille de route de la S-100 et les programmes de développement des capacités.
- La mise à jour de la C-55 est en cours.

**7. Actions requises de la part de l'Assemblée :**

a) **Prendre note** du rapport de la CHOIS à la 4ème Assemblée de l'OHI.

b) **Prendre** toute autre action jugée appropriée.

## 9. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER DU NORD (CHMN)

### 1. Présidence :

Thomas Dehling, Allemagne – mars 2026 – aujourd'hui

CA Angus Essenhigh, Royaume-Uni – avril 2024-mars 2026

Magnus Wallhagen, Suède, avril 2022 – avril 2024

**Vice-présidence :**

Pia Dahl Højgaard – Danemark, mars 2026 - aujourd'hui

Thomas Dehling, Allemagne, avril 2024 - mars 2026

CA Angus Essenhigh, Royaume-Uni, juin 2023 – avril 2024

### 2. Membres *:*

***Membres :*** *Belgique, Danemark, France, Allemagne, Islande, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède, Royaume-Uni*

***Observateurs :*** *Secrétariat de l'OHI*

### 3. Réunions :

- 37ème réunion de la CHMN, du 8 au 10 avril 2024, organisée par la Suède
- 38ème réunion de la CHMN, les 8 et 9 avril 2025, vidéoconférence organisée par le Royaume-Uni
- 39ème réunion de la CHMN, prévue les 17 et 18 mars 2026, organisée par le Royaume-Uni

### 4. Points à l'ordre du jour *:*

**Mise en œuvre de la S-100**

La CHMN a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la S-100 au sein des Etats membres, en mettant l'accent sur l'élaboration et l'intégration des spécifications de produits telles que la S-101 (ENC), la S-102 (surfaces bathymétriques), la S-104 (informations sur le niveau de l'eau), la S-111 (courants de surface) et la S-124 (avertissements à la navigation). Les discussions ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter des approches harmonisées afin de garantir l'interopérabilité et la cohérence dans toute la région de la mer du Nord. Il a été recommandé que les EM de la CHMN produisent, dans le cadre de la phase 1, un « ensemble opérationnel » de produits S-100 centrés sur les ports les plus prioritaires et les routes qui les relient, puis qu'ils commencent à étendre progressivement la production de produits S-100 entre ces ports et ces routes. Cette recommandation ne devrait pas empêcher les EM de produire une couverture S-100 en se basant sur leurs stratégies individuelles de conversion/production S-100. A mesure que les produits S-100 de la phase 1 se développent, la CHMN, la CHMB et la CHUSC devraient envisager la mise en place d'une offre S-100 cohérente, le long des routes de navigation reliant ces CHR.

**Schéma de cartes INT et couverture en ENC S-57**

Les Etats membres ont continué à transmettre des mises à jour régulières concernant l'avancement des schémas de cartographie INT et de la couverture ENC S-57 dans la région D. Ces mises à jour incluent des rapports sur les nouvelles éditions, les initiatives de coproduction et les programmes de maillage en cours, visant à renforcer la cohérence des cartes et à réduire les chevauchements. Des ajustements futurs de la série de cartes INT ont également été envisagés, avec un accent particulier sur l'évolution des besoins des utilisateurs et sur l'efficacité de la production, tout en continuant à se concentrer sur la transition vers les produits S-100.

**Engagement technique et de l'industrie**

La CHMN a accueilli plusieurs intervenants externes lors des dernières commissions hydrographiques, qui ont présenté les réalisations maritimes dans la région de la mer du Nord. La CHMN37 a notamment inclus une visite à l'Université maritime mondiale de l'OMI, à Malmö (Suède), offrant aux Etats membres l'occasion précieuse de s'adresser à la future génération de professionnels du secteur maritime. Lors de la CHMN38, Wietse van der Werf, fondateur et PDG de Sea Ranger Service, a exposé la mission de son organisation, visant à encourager les jeunes à embrasser une carrière maritime. Au cours de cette même CHMN38, les Etats membres ont également accueilli Andreea Strachinescu, de la DG MARE de la Commission européenne, qui a présenté un aperçu complet de leur initiative d'observation des océans.

**EMODnet Bathymétrie**

Lors de la CHMN38, le shom a présenté les récents succès du partenariat EMODnet Bathymetry dans la région de la mer du Nord. EMODnet Bathymetry a pour objectif de fournir un point d'accès unique aux données bathymétriques – qu'il s'agisse d'ensembles de données des levés, de modèles numériques de terrain (MNT) composites ou de produits dérivés des données bathymétriques. Son produit phare est le modèle numérique de terrain (MNT) harmonisé couvrant l'ensemble des régions maritimes européennes, avec une résolution de grille commune. Ce modèle est régulièrement mis à jour grâce à une collection croissante de données bathymétriques recueillies auprès d'organismes gouvernementaux, d'instituts de recherche et de partenaire de l'industrie. Le MNT 2024, rendu public en mars 2025, intégrait 43 000 entrées de sondage. Le shom a également communiqué le calendrier de production du MNT 2026, les fournisseurs de données devant finaliser leurs contributions d'ici la fin de l'année 2025.

## 5. Difficultés rencontrées et défis à relever :

**Transition vers la S-100 : état de préparation, ressources et charge hybride/triple.**

La transition de la S-57 vers la S-100 s'avère difficile pour la région. Il est reconnu que les Etats membres de la CHMN présentent des niveaux de préparation variables pour la S-100.

**Défis liés à la mise en œuvre de la S-100 :**

- Techniques : dépendance aux mises à jour des logiciels de production / OEM / ECDIS.
- Formation / capacités / priorités concurrentes, par exemple l'exigence de «triple carburant».

- Disponibilité de données de haute qualité pour soutenir la S-102.
- Coût élevé des modèles dynamiques à l'échelle portuaire nécessaires pour créer les S-104 et S-111.
- Les Services hydrographiques nationaux ne sont pas tous responsables des données sources nécessaires à la création des produits et services S-1XX. Une coordination nationale est donc requise.

**Groupe de travail sur les nouveaux levés (RWG)**

Les membres ont débattu de l'avenir du groupe, soulignant que des outils tels que le portail d'information sur la planification de la cartographie des fonds marins (PIP) du Royaume-Uni ou AllOceanObs ont une valeur limitée sans l'engagement des Etats membres. La question centrale reste de savoir s'il existe une capacité et un intérêt suffisants pour revitaliser le groupe. Les prochaines étapes retenues incluent l'évaluation de l'outil PIP par le Royaume-Uni pour une utilisation au sein de la CHMN, tandis que les Pays-Bas fourniront une mise à jour sur l'outil de l'initiative européenne d'observation des océans.

**Suppression progressive de la S-57**

Le président du HSSC a informé les Etats membres qu'une discussion avait eu lieu au sein du Comité international radio maritime (CIRM) concernant une demande visant à mettre fin à l'utilisation de la S-57, afin de pouvoir se concentrer sur la S-100. Les Etats membres de la région CHMN ont souligné qu'une telle mesure nécessiterait le soutien de l'OMI. La discussion reste en cours à ce stade.

## 6. Réalisations/résultats/conclusions :

**Partage des connaissances et collaboration**

Les Etats membres continuent de partager leurs expériences et les enseignements tirés grâce à leur participation à la Commission hydrographique régionale et aux groupes de travail S-100 de l'OHI, favorisant ainsi un environnement propice à la collaboration pour la résolution des problèmes. Cela s'est traduit par des présentations du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et de la Suède, qui ont montré d'excellents progrès dans le domaine de la S-100 et une collaboration entre les membres sur les essais S-100. L'Allemagne a présenté aux Etats membres sa production automatisée de la S-127 à l'aide de QGIS et Python. La Suède a présenté le projet e-Navigation de la mer Baltique, qui constitue un modèle de référence précieux et offre des informations utiles sur l'harmonisation et les solutions de navigation numérique.

**Révision des statuts de la CHMN**

Lors de la CHMN37, les Etats membres ont approuvé la mise à jour des statuts de la CHMN afin d'y inclure la référence à la résolution applicable de l'OHI et de s'assurer qu'ils contiennent un langage inclusif. Cela s'aligne sur la proposition de l'OHI faite lors de la 3ème Assemblée (A3-2023) visant à utiliser une formulation inclusive dans ses documents et communications.

**Groupes de travail et suivi structuré des progrès**

Le groupe de travail sur la coordination des cartes internationales (ICCWG) de la CHMN organise des réunions supplémentaires afin de suivre les progrès et de maintenir la dynamique de la mise en œuvre de la S-100

Le groupe élabore actuellement une série de recommandations d'harmonisation pour la région et identifie les domaines complémentaires pour le déploiement initial.

Le groupe de travail de la CHMN sur les RSM a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la recommandation S-124 relative aux avertissements à la navigation et a débattu de sa coordination au sein de la NAVAREA I. Il a notamment examiné les défis opérationnels tels que les limites de capacité du NAVTEX, ainsi que l'introduction de nouvelles technologies des RSM telles que le système d'échange de données VHF (VDES), NAVDAT et la plateforme de connectivité maritime (MCP) pour la diffusion numérique future.

La CHMN a approuvé le nouveau mandat du groupe de travail sur les marées (TWG) afin qu'il dispose d'un président permanent et qu'il assume la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre des normes S-104 et S-111 par les Etats membres.

**Protocole d'accord Seabed2030** – Lors de la CHMN39, le président de la CHMN a signé un protocole d'accord (MoU) avec Seabed2030 afin de concrétiser l'engagement de la CHMN à œuvrer pour faire progresser la connaissance de la bathymétrie océanique et des fonds marins.

**7. Mesures requises de la part de l'Assemblée :**

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de la mer du Nord

b) **Prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

## 10. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE ET DES ÎLES AUSTRALES (SAIHC)

**1.** **Présidente :** Capitaine Nicolette le Roux – Afrique du Sud (depuis mars 2026).

**Vice-président :** M. Mohummad Shamad Ayoob Saab, Maurice (depuis février 2021)

**2.** **Membres *:***

Membres : Angola, France, Kenya, Maurice, Mozambique, Norvège, République d'Afrique du Sud, Seychelles, Royaume-Uni.

Membres associés : Comores, Inde, Madagascar, Malawi, Namibie, Portugal, Tanzanie.

**3.** **Réunions plénières :**

CHAIA19 : du 29 au 31 août 2023, organisée par Maurice à Pointe aux Piments, Maurice.

CHAIA20 : du 17 au 19 septembre 2024, organisée par le Royaume-Uni à Kisumu, au Kenya.

CHAIA21 : du 16 au 18 septembre 2025, organisée par la France à Saint-Denis, La Réunion.

**4.** **Points à l'ordre du jour *:***

**Sensibilisation à l'hydrographie et développement des capacités**

Avec le soutien du Fonds pour le développement des capacités de l'OHI, une série de séminaires de sensibilisation à l'hydrographie ont été organisés dans la région. Ces séminaires, qui ont porté sur les technologies de levé, les normes de l'OHI et la bathymétrie participative, ont favorisé l'engagement et la collaboration au niveau régional et contribué à mieux faire connaître les obligations internationales.

**Sous-groupe de travail sur les grands lacs et fleuves africains**

Au cours des trois dernières réunions plénières, l'accent a été mis sur la nécessité de consacrer du temps à la couverture des voies navigables intérieures majeures de l'Afrique, ce qui est particulièrement important pour les pays enclavés où l'hydrographie joue encore un rôle prépondérant. L'une des principales activités du groupe consiste à améliorer la coordination et le partage des informations hydrographiques régionales.

**Engagement technique et industriel**

Le CHAIA a accueilli favorablement les présentations fréquentes de l'industrie mettant en avant les innovations en hydrographie, en cartographie océanique et en collecte de données afin de faire progresser les capacités hydrographiques. Des présentations régulières ont également été faites par les RENCs (IC-ENC et Primar) et des mises à jour sur les avantages de l'adhésion au RENC fournies. Les discussions en plénière ont également été enrichies par la participation de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime (OIANM) et de l'Organisation maritime pour l'Afrique orientale, australe et septentrionale (MOESNA).

**Sécurité, résilience et réponse en cas de catastrophe**

Des sessions consacrées au plan de réponse en cas de catastrophe de la CHAIA et à la sécurité maritime, y compris la coordination des NAVAREA, ont encouragé la collaboration en matière de gestion des risques et de préparation aux situations d'urgence.

**Collaboration régionale et internationale**

Les programmes de la CHAIA couvrent la représentation régionale aux réunions de l'OHI (telles que le Conseil/l'IRCC et le HSSC) et s'alignent sur les priorités de l'OHI, telles que le plan stratégique révisé de l'OHI.

Les membres à part entière et associés font chaque année le point sur leurs progrès et les défis rencontrés, l'accent étant mis sur la coordination et l'harmonisation des cartes marines par l'intermédiaire de l'ICCWG.

L'accent a également été mis sur l'intégration des initiatives de bathymétrie participative et de Seabed 2030 afin d'améliorer la disponibilité des données pour l'ensemble de la communauté hydrographique internationale.

Les réunions plénières CHAIA20 et CHAIA21 ont également toutes deux compris des visites de navires dans le cadre du programme. Lors de la CHAIA20, la délégation a visité le MV Uhuru II à Kisumu, au Kenya, ce qui a permis aux délégués de comprendre les défis de la navigation sur les Grands Lacs et la nécessité d'améliorer l'hydrographie. Lors de la CHAIA21, la délégation a été accueillie à bord du brise-glace « L'Astrolabe » à La Réunion. Une présentation complète des opérations du navire a permis de mieux comprendre le travail essentiel accompli pour soutenir les missions polaires et maritimes.

## 5. Difficultés rencontrées et défis à relever :

**Transition vers la norme S-100 : état de préparation, ressources et charge hybride/triple.**

La transition des normes de la S-57 vers la S-100 s'avère difficile pour la région.

Il est reconnu que les Etats membres de la CHAIA ont des degrés de préparation variables pour la S-100, certains Etats membres et membres associés se situant actuellement à un faible niveau de préparation.

La charge de travail supplémentaire liée au maintien du format S-57/papier tout en mettant en place le format S-100 a également été identifiée comme posant problème dans la région, et des demandes ont été formulées en faveur d'une formation et d'un financement durable pour soutenir la transition vers la S-100 pour l'ensemble de la communauté CHAIA.

**Partage des données et lacunes dans la couverture**

De vastes zones de la région CHAIA restent insuffisamment hydrographiées, en particulier les eaux intérieures et les zones côtières éloignées. Cela s'explique en partie par les difficultés liées à la collecte de données dans les régions éloignées.

Les politiques nationales en matière de bathymétrie participative (la CSB) varient selon les régions et certaines en sont même dépourvues. Les questions de sécurité et de diffusion des données ont ou font défaut dans certaines régions, et la sécurité et la publication des données ont également entraîné une certaine hésitation. Le manque de couverture des données pour atteindre les buts de Seabed 2030 reste un défi de taille pour la région CHAIA, d'autant plus que de nombreux membres ont du mal à débloquer les ressources limitées pour investir dans l'hydrographie.

**Capacité et financement limités pour le développement hydrographique**

Les Etats membres rendent compte d'un manque de ressources pour les levés hydrographiques, les logiciels de traitement, la formation et l'équipement.

**Lacunes en matière de renseignements sur la sécurité maritime**

Certains Etats membres et membres associés n'ont pas communiqué leurs RSM ou l'ont fait de manière irrégulière. On a identifié un besoin de formation des opérateurs et de plans d'urgence pour soutenir cette démarche.

**Gouvernance et sensibilisation des parties prenantes**

Il n'existe pas de comités hydrographiques nationaux actifs parmi les membres de la CHAIA, et il reste difficile de faire valoir l'importance de l'hydrographie dans la planification gouvernementale. La coordination entre les différentes agences est encore en cours de maturation et il a été difficile d'obtenir des financements des donateurs.

## 6. Réalisations/résultats/conclusions :

**Développement des capacités et collaboration**

Les partenariats bilatéraux et industriels donnent des résultats concrets dans la région couverte par la CHAIA.

Le changement de perspective, passant du « renforcement » des capacités au « développement » des capacités, s'est accompagné d'une diversification des moyens mis en œuvre, notamment une attention accrue portée à l'apprentissage en ligne, à la contribution des PME industrielles et à l'initiative « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie ». La collaboration entre les commissions hydrographiques régionales a été encouragée, par exemple par le partage des connaissances et des expériences entre les coordinateurs de la S-100.

Depuis la tenue de l'A-3, des visites techniques ont été organisées dans la région à Madagascar, en République de Tanzanie et en République d'Ouganda, en collaboration avec le Directeur de l'OHI, John Nyberg. Ces événements soutiennent le développement des capacités hydrographiques et ont sensibilisé les décideurs politiques à l'importance de l'hydrographie et à son rôle dans le soutien de l'économie d'un pays. En outre, ces visites offrent l'occasion de débattre des avantages et des opportunités qu'il y a à adhérer à l'OHI et aident à identifier les possibilités de collaboration entre les parties prenantes afin de comprendre les ambitions futures du pays.

Les participants de la région ont bénéficié du soutien du Fonds pour le renforcement des capacités de l'OHI et du généreux soutien des organisations donatrices : M. Sibonelesihle Brighten Dlamini, d'Afrique du Sud, a été sélectionné pour participer au programme de cartographie marine de catégorie B, parrainé par la République de Corée en 2025, et la Nippon Foundation a parrainé M. Anthony Waiyego, du Kenya, pour qu'il participe au cours OHI-NF GeoMAC.

**Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie**

Le projet « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » a été promu dans la région avec des possibilités de détachement et de financement. En 2023, Mme Victoria Obura a été sélectionnée pour participer au stage en mer proposé par la NOAA. Dans le cadre de ce projet, le Fonds du Royaume-Uni pour l'égalité entre les femmes et les hommes a financé la participation à la CHAIA pour l'Ouganda (2024) et le Kenya (2025), la participation à des cours régionaux sur les renseignements sur la sécurité maritime et la participation à la réunion du groupe de travail de la CSB. Le Royaume-Uni a également soutenu une visite technique à l'UKHO dans le cadre du Fonds pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'Afrique du Sud, et le SHOM a aidé Marie Anna Baovola (Madagascar) à participer à la formation Hydro3 en France en juin 2025.

**Les eaux intérieures font désormais partie du tableau**.

La gouvernance et la collaboration par l'intermédiaire du sous-groupe de travail sur les grands lacs et fleuves africains (AGL&RSWG**)** permettent de réaliser des progrès au-delà de la côte. Une réunion plénière annuelle est désormais organisée, ce qui renforce l'engagement régional, l'Ouganda et la Zambie étant désormais des observateurs réguliers au sein de la commission.

L'OIANM et le MOESNA ont mené une visite technique conjointe du lac Victoria en 2024, qui a permis de mettre davantage en évidence les défis et les opportunités régionaux. La 8ème réunion de l'AGL&RSWG s'est tenue à La Réunion en septembre 2025 et il y a eu des débats concernant la nécessité de disposer de produits de navigation modernes et d'un portail d'informations pour soutenir la collaboration régionale et améliorer la connaissance de l'état de l'hydrographie.

**Engagement envers le GEBCO et Seabed 2030**

L'engagement envers les projets Seabed 2030 et CSB s'est accru, notamment avec le déploiement d'enregistreurs de données, l'organisation d'un atelier pour les parties prenantes et la conclusion d'accords de partage de données. La culture de partage des données de la CHAIA se renforce grâce à des politiques plus favorables à la CSB et à la publication de données à basse résolution/maillées. Dans le cadre du séminaire de sensibilisation à l'hydrographie soutenu par l'OHI en 2025, les coordinateurs de la CSB de la CHAIA en Afrique du Sud ont produit une série de vidéos pour présenter la CSB et montrer comment installer des enregistreurs de données sur les navires et récupérer les données.

**Evolution de la cartographie marine et S-100**

Des schémas d'ENC maillés ont été mis en œuvre avec succès aux Seychelles et en Afrique de l'Est, ce qui a permis d'améliorer la couverture cartographique et la préparation à la mise en œuvre de la S-100.

La S-100 progresse dans la région de la CHAIA, de manière inégale mais sûre. La CHAIA a nommé Maurice coordinateur S-100 lors de la CHAIA20 et a suggéré d'élaborer un mandat pour ce rôle lors de la CHAIA22.

Dans le cadre du séminaire de sensibilisation à l'hydrographie de 2024, une session d'introduction à la S-100 a été organisée afin de sensibiliser la région aux avantages que sa mise en œuvre apportera, et de débattre de certains des défis à relever. Un atelier S-100 qui s'est déroulé avant la CHAIA21 a tenté de résumer l'état de préparation de la communauté CHAIA à la S-100. L'atelier a déterminé que parmi les Etats membres et membres associés, 25 % sont avancés, 35 % sont en cours de développement et 40 % sont émergents en termes de préparation à la norme S-100. Cela a fourni une base de référence utile pour cibler le soutien et les membres collaborent et partagent leurs informations afin d'accélérer autant que possible la préparation.

**7. Mesures requises de la part de l'Assemblée :**

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes

b) **prendre** toute autre mesure jugée appropriée.

## 11. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE REGIONALE DU PACIFIQUE SUD-EST (CHRPSE)

**1. Présidence :**

Président : Capitaine de frégate Carlos Zúñiga Araya (Chili).

**2. Membres :**

**Membres :** Chili, Colombie, Equateur, Pérou.

**Observateurs :** Espagne, Panama.

**3. Réunions :**

**3.1 Réunions tenues :**

- CHRPSE15, Valparaiso (CHILI), 27-29 novembre 2023.
- CHRPSE 16, Valparaiso (CHILI), 14-16 mai 2025.

**3.2 Prévues :**

- CHRPSE17, Carthagène des Indes (COLOMBIE), du 5 au 7 octobre 2026.

**4. Points à l'ordre du jour :**

- Publication de la 5ème version des statuts en mai 2023.
- Questions relatives à l'OHI (Assemblée, Conseil, IRCC, HSSC, WENDWG).
- Coordination régionale (S-100, CB, MSDI, GEBCO - Seabed 2030, CSB).
- Informations actualisées nationales des Etats membres. Changement de présidence.

**Publication de la 5ème version des statuts (mai 2023)**

Les dispositions contenues dans la version précédente des statuts publiés ont été examinées et analysées afin d'évaluer leur mise en œuvre pratique et de proposer des ajustements possibles pour optimiser la gouvernance, la prise de décision et la participation active des Etats membres (EM). La nécessité de maintenir les statuts en conformité avec les lignes directrices et les résolutions de l'Organisation hydrographique internationale ainsi qu'avec les évolutions actuelles a été soulignée.

**Questions relatives à l'OHI**

Les principales questions traitées par les organes subsidiaires de l'OHI ont été analysées, notamment l'Assemblée, le Conseil et les comités techniques concernés tels que l'IRCC (Comité de coordination interrégionale), le HSSC (Comité des services et des normes hydrographiques) et le WENDWG (Groupe de travail mondial sur la base de données ENC).L'importance de renforcer la participation régionale au sein de ces groupes a été soulignée afin de garantir que les besoins et les priorités de la région soient correctement représentés.

**Coordination régionale**

Les initiatives régionales liées à la mise en œuvre de la norme S-100 et de ses produits dérivés ont été passées en revue, ainsi que les efforts en matière de renforcement des capacités (CB), d'infrastructure de données spatiales marines (MSDI), du projet GEBCO – Seabed 2030 et de l'initiative CSB (bathymétrie participative). Les progrès réalisés dans la coopération technique entre les États membres pour relever les défis communs, partager les expériences et optimiser les ressources ont été mis en avant.

**Mises à jour nationales des Etats membres**

Chaque Etat membre a présenté un rapport sur les progrès nationaux en matière d'hydrographie, notamment la modernisation technologique, la production de cartes marines, les levés hydrographiques, la mise en œuvre des normes internationales et la formation technique.

**Passation de la présidence à l'Etat membre de la Colombie**

La passation de présidence à l'Etat membre de la Colombie a été approuvé, en reconnaissance de son engagement à renforcer la coopération régionale et à assurer la continuité des projets stratégiques en cours. Cette passation aura lieu au début de la CHRPSE17, en octobre 2026.

## 5. Difficultés et défis

Le principal défi identifié est la mise en œuvre progressive de la norme S-100 et des spécifications associées (S-101, S-102, S-104, entre autres) au sein des Services hydrographiques de la région.

Les principales difficultés sont les suivantes :

- Les contraintes budgétaires pour les mises à niveau technologiques.
- Le besoin de formation spécialisée du personnel technique.
- L'adaptation de l'infrastructure de production des cartes marines.
- La transition des normes actuelles vers le nouveau cadre basé sur la S-100.
- L'interopérabilité des systèmes et la gestion des données.

La mise en œuvre complète de la norme S-100 nécessite une planification stratégique, une coopération internationale et l'accès aux programmes de renforcement des capacités promus par l'OHI.

## 6. Réalisations et conclusions

**Réalisations :**

- Quatorze accords de coopération et quatre actions concrètes ont été mis en place et doivent être mis en œuvre par la Commission, renforçant ainsi l'intégration régionale.
- La coordination interrégionale a été consolidée grâce à des réunions périodiques entre les États membres.
- Des présentations thématiques ont été organisées sur la mise en œuvre de la norme.
- Une collaboration active avec le projet GEBCO / Seabed 2030 a été menée grâce à la distribution d'enregistreurs de données dans la région, contribuant ainsi à la collecte de données bathymétriques.

- La Commission a publié divers articles techniques dans la Revue hydrographique internationale, favorisant ainsi la visibilité et la diffusion des travaux menés au niveau régional.
- La région continue de participer activement au Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités.

**Conclusions :**

- La coopération régionale est un élément essentiel pour améliorer la productivité et l'efficacité des services hydrographiques.
- La signature d'accords bilatéraux et multilatéraux est activement encouragée afin de renforcer les capacités techniques.
- Le principal défi reste la mise en œuvre complète de la norme S-100.
- Un engagement ferme est maintenu envers les priorités stratégiques, les résolutions et les normes techniques de l'Organisation hydrographique internationale.

## 7. Mesures demandées à l'Assemblée

L'Assemblée est invitée à :

- Prendre note du rapport présenté par la CHRPSE.
- Prendre toute autre mesure qu'elle jugera appropriée pour soutenir la réalisation des objectifs de l'OHI.

## 12. RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ATLANTIQUE SUD OUEST (CHAtSO)

**1.** **Président :** Capitaine de vaisseau Niki Silvera (Uruguay)

**Vice-président :** Contre-amiral Hernán Jorge Montero (Argentine)

**2.** **Membres *:***

Etats membres : Argentine, Brésil et Uruguay

Membre associé : Paraguay

Observateurs : Bolivie, Portugal et Espagne

**3.** **Réunions :**

- CHAtSO-18 – les 9 et 10 avril 2024, à Buenos Aires – ARGENTINE

  Précédée du 4ème séminaire de sensibilisation à l'hydrographie financé par l'OHI – 8 avril 2024 – Buenos Aires – ARGENTINE
- CHAtSO – le 19 et les 25 et 26 mars 2025, à Niterói – BRESIL

  Précédée de l'atelier S-100 – le 24 mars 2025, à Niterói – BRESIL
- CHAtSO -le 20 et les 12 et 13 mars 2026, à Montevideo – URUGUAY
- CHAtSO -21 prévu à Buenos Aires, les 27 et 28 avril 2027

**4.** **Points à l'ordre du jour *:***

Les principaux sujets abordés pendant la période inter-Assemblée ont été les suivants :

- Développement des capacités ;
- Contributions au GEBCO/SEABED 2030 ; et
- Mise en œuvre de la S-100.

**5.** **<u>Difficultés rencontrées et défis restant à relever :</u>**

Les membres de la CHAtSO s'accordent à dire que nos principaux défis concernent la production hybride et le développement des capacités.

**6.** **<u>Réalisations/résultats/conclusions :</u>**

Les principales réalisations au cours de la période inter-assemblées ont été les suivantes :

- La publication de la première ENC S-101 dans la région ;
- Les contributions à SEABED2030 ont atteint une couverture de 27,66 % dans la région ;
- La coordination du développement des capacités avec les CHR voisines ;
- Un partenariat entre les membres pour le partage de données et de produits ; et

- Un partenariat entre les membres pour la mise en œuvre de la feuille de route S-100.

**7. Actions requises de la part de l'Assemblée :**

a) **Prendre note** du rapport de la CHAtSO

b) **Prendre** toute autre action jugée appropriée.

.

## 13.RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DU PACIFIQUE SUD-OUEST (CHPSO)

**1. Présidence :** Hilary Thompson (Australie) depuis juin 2023.

**Vice-présidence** : Capitaine de corvette Jervis Robinson (Fidji) — à partir de février 2023 ; promu capitaine de frégate et a poursuivi ses fonctions à partir de janvier 2025 ; Capitaine de frégate Ben Cavuilati (Fidji) — de février 2024 à janvier 2025.

**2. Composition :**

- **Etats membres :** Australie, Fidji, France, Kiribati (admis en tant que 100ème Etat membre de l'OHI en mai 2024), Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Vanuatu.
- **Membres associés :** Îles Cook, Indonésie, Nauru, Niue, Palaos, République des Îles Marshall (admise en mai 2024).
- **Observateurs :** Nouvelle-Calédonie.
- **Organisations observatrices :** Organisation maritime internationale (OMI), Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime (OIANM), GEBCO, Communauté du Pacifique (SPC).

**3. Réunions :**

- **CHPSO21 :** 28 février – 1er mars 2024 ; Nadi, Fidji (réunion hybride).
- **CHPSO22 :** 3–5 mars 2025 ; Koror, Palaos (réunion hybride).
- **CHPSO23 :** 18–20 février 2026 ; Nouméa, Nouvelle-Calédonie (réunion hybride).

**4. Points de l'ordre du jour :**

- **Plan de travail CHPSO 2024–2027 :** Elaboration d'un plan régional s'appuyant sur le **cadre de la « théorie du changement »** afin de concrétiser les buts du plan stratégique de l'OHI.
- **Cadre maritime unique du Pacifique (POMF) :** Participation active en tant que partenaire de développement afin d'intégrer l'hydrographie et la S-100 dans la stratégie maritime fondamentale du Pacifique.
- **Mise en œuvre de la S-100 :** Nomination d'un coordinateur régional S-100, réalisation d'une évaluation régionale des Etats et élaboration d'une stratégie pour la mise en œuvre de la S-100.
- **Développement des capacités (CD) :** Organisation d'ateliers sur les interventions hydrographiques en cas de catastrophe (Fidji 2024), les renseignements sur la sécurité maritime (RSM) (Nouméa 2026) et le droit maritime et la contractualisation de levés hydrographiques (Palaos 2025).
- **Programme pour les responsables en hydrographie (HLP) :** Mise en œuvre de la **2ème session** (2025), proposant une formation technique et en leadership à 12 participants de toute la région.

- **Infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) :** Actualisation des stratégies régionales visant à promouvoir le partage des données et la mise en œuvre du **Cadre intégré d'information géospatiale (IGIF)**.

**5. Difficultés rencontrées et défis restants à relever :**

- **Engagement à haut niveau :** Des difficultés persistent pour coordonner les efforts avec les agences internationales et régionales à un niveau suffisamment élevé pour sensibiliser aux avantages de l'hydrographie.
- **Gouvernance S-100 :** Accompagner les pays et territoires insulaires du Pacifique dans la transition technique vers les **produits de nouvelle génération S-100**, alors que les cartes papier traditionnelles restent encore nécessaires dans la région.
- **Mise en œuvre du portail de l'OHI :** Le nouveau portail a constitué un obstacle à l'engagement en raison de problèmes de fonctionnalité, d'accessibilité et de performances, alourdissant ainsi la charge administrative de la Commission.
- **Obstacles à l'inclusion :** Difficultés persistantes pour les membres de la région à participer aux réunions en présentiel en raison de la distance, des coûts de déplacement prohibitifs et de l'empreinte carbone.

**6. Réalisations / résultats / conclusions :**

- **Élargissement de la composition :** Admission de **Kiribati en tant qu'Etat membre de l'OHI** et de la **République des Îles Marshall en tant que membre associé**.
- **Protocole d'accord OHI-SPC :** Renouvellement de cette relation cruciale, indispensable à la réalisation des objectifs maritimes régionaux.
- **Jalons cartographiques :** Publication de la **première carte électronique (ENC) pour Nauru** (2024) et de la première **carte papier produite localement pour les Fidji**.
- **Reconnaissance stratégique :** Reconnaissance officielle de l'hydrographie et de la S-100 en tant que catalyseurs essentiels du **cadre maritime unique du Pacifique**, qui recevra l'aval lors de la réunion des ministres de l'Energie et des Transports du Pacifique en mai 2026.
- **Préparation aux catastrophes :** Finalisation du **cadre d'intervention en cas de catastrophe de la CHPSO** afin de coordonner l'aide régionale à la suite de catastrophes naturelles.
- **Développement du leadership :** Mise en œuvre réussie de la **2ème session du HLP**, favorisant la création d'un réseau autonome de dirigeants régionaux.
- **Soutien au vote sur les lettres circulaires de l'OHI :** Organisation de sessions virtuelles ciblées pour aider les Etats membres à appréhender les sujets complexes de l'OHI et à exercer leur droit de vote.

**7. Actions requises de l'Assemblée :**

a) **Prendre note du rapport** de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest.

b) **Favoriser une participation inclusive** en envisageant des mécanismes adaptés (y compris la participation à distance) afin d'assurer une meilleure représentation des Etats membres de la CHPSO dans toutes les instances de l'OHI.

c) **Prendre note des demandes concernant les plateformes numériques**, en particulier la nécessité de conserver le contenu accessible du site web antérieur au portail et de mettre à disposition des espaces de collaboration numériques pour les groupes de travail.

d) **Mettre en œuvre** le **protocole d'accord** actualisé **entre l'OHI et la SPC**.

e) **Prendre toute autre mesure** jugée appropriée.

## 15 RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS ET DU CANADA (CHUSC)

**1. Président :** CA Chris Van Westendorp, directeur du Bureau des levés côtiers, NOAA

**Vice-présidente :** Mme Manon Larocque, Directrice générale, Service hydrographique du Canada

**2. Membres :** Canada, Etats-Unis d'Amérique (membres à part entière) Secrétariat de l'OHI (observateur permanent)

**3. Réunions :**

(Veuillez indiquer les dates et lieux des réunions qui se sont déroulées pendant la période considérée)

| | | | |
|---|---|---|---|
| CHUSC46 | 16-17 mars 2023 | Mobile, Alabama, Etats-Unis | Président, CA Benjamin K. Evans<br>Vice-présidente : Dre Geneviève Béchard |
| Comité des produits et services géospatiaux hydrographiques | En cours (approximativement une fois par mois) | VTC | Coprésidentes :<br>Mme Christie Ence, NOAA<br>Mme Mina Foroutan, SHC<br>(2024- aujourd'hui) |
| CHUSC47 | 30-31 mai 2024 | St. John's, Terre-Neuve, Canada | Présidente : Mme Manon Larocque<br>Vice-président : CA Benjamin K. Evans |
| CHUSC48 | 20-21 mai 2025 | Wilmington, Caroline du Nord, Etats-Unis | Président : CA Benjamin K. Evans<br>Vice-présidente : Mme Manon Larocque |
| CHUSC49 | 23-24 mars 2026 | Burlington, Ontario, Canada | Présidente : Mme Manon Larocque<br>Vice-présidente : CA Christiaan van Westendorp |
| CHUSC50<br>(A venir) | Eté 2027 | Etats-Unis (à confirmer) | Président : CA Chris van Westendorp<br>Vice-présidente : Mme<br>Manon Larocque |

**4. Agenda Items*:***

- Scoping the future of paper charts e.g. paper charts derived from ENC
- Hydrographic Geospatial Products and Services and coordination in transboundary areas (ENCs, S-102, S-104, S-111)
- UNGGIM and other MSDI initiatives and the Joint UNGGIM – IHO MSDI WG
- WEND and S-100 Implementation, including S-100 Sea Trials and S-102 data buildout
- National contributions to Seabed 2030
- Autonomous survey vessels, satellite derived bathymetry and other innovative technologies (how to incorporate, how to respond to public availability of non-navigational bathymetric data)
- Implementation and review of the IHO Strategic Plan, HSSC, IRCC Realignment
- Agency Status reports (National Reports and national initiatives- S-100 roadmap implementation, modernization of products and services, personnel updates to ensure proper lines of communication, etc.)
- Capacity Building
- Collaborative and joint projects, especially in transboundary areas (e.g. collaborations on survey vessels, ENC data sharing)

**5. Difficulties encountered and challenges yet to be addressed:**

- Completing chart harmonization of gridded cells in transboundary areas
- Implementing WEND-100 and standing up a USCHC S-100 Working Group to harmonize and coordinate the delivery of S-100 products and services in transboundary waters.
- Completing the phasing out of paper charts and continued development and improvement of their ENC-derived replacements
- Development and exchange of S-128 between the U.S. and Canada

**6. Achievements/outputs/conclusions:**

- Signed annexes to the Schedule A process of the NOAA-CHS Memorandum of Understanding facilitating ENC and data exchange and coordinating hydrographic surveys in transboundary areas
- Ongoing work on upgrading the USCHC Transboundary Web App site to reflect cell cut and single-agency solution decisions throughout all U.S./Canada transboundary coverage, as well as track S-100 product availability.[1]
- Facilitation of data transfer for bathymetry collected on the US/Canada border in the Great Lakes
- Continued support by US and CA for the IHO Crowdsourced Bathymetry Initiative
- Data contributions from US and CA in USCHC region to IHO DCDB and SB2030
- Planning for the global transition to S-100 ECDIS
- USCHC focal points
    - Seabed 2030/CSB Coordinator: Andy.Armstrong@noaa.gov

[1] https://noaa.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=3d56cca277334bb18d918e4292bd3313

- WEND Coordinator: Jeremy.Nicholson@dfo-mpo.gc.ca
- Capacity Building Coordinator: jonathan.justi@noaa.gov

**7. Actions required of the Assembly:**

a) **Note** the report of the USCHC

b) **take** any other action considered appropriate.

## 16. REPORT OF THE IHO HYDROGRAPHIC COMMISSION ON ANTARCTICA (HCA)

**1.** **Président :** Dr Mathias Jonas, Secrétaire général de l'OHI

**Vice—président :** Patrick Dorr, Etats-Unis (jusqu'à avril 2024); Carlos Zuñiga, Chili (depuis avril 2024)

**Secrétaire :** Yves Guillam, Secrétariat de l'OHI (jusqu'en octobre 2024); Eric Langlois, Secrétariat de l'OHI (depuis octobre 2024)

**Coordinateur pour les ENC/cartes INT de la Région M** : Lee Truscott, Royaume-Uni

**2.** **Composition – membres à part entière :**

Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Equateur, France, Allemagne, Grèce, Inde, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Espagne, Türkiye, Royaume-Uni, Uruguay, Etats-Unis, Venezuela

Note : Trois nouveaux Etats membres ont rejoint la CHA depuis l'A-3 : Les Pays-Bas, la Pologne et la Türkiye, après avoir signé les statuts de la CHA lors de la 3ème session de l'Assemblée, le 4 mai 2023.

**3.** **Réunions :**

CHA-19 : Venise, Italie, 16-18 avril 2024

(événement hybride, organisé par le Service hydrographique italien, IIM)

CHA-20 : Punta Arenas, Chili, 3-6 décembre 2025

(événement hybride, organisé par le Service hydrographique et océanographique de la marine chilienne - SHOA).

CHA-21 : Prévue à Cambridge, Royaume-Uni, 17-22 mai 2027

(événement hybride, aimablement organisé par le Service hydrographique du Royaume-Uni - UKHO).

CHA-22 : Prévue à Lima, Pérou, dates à confirmer

(événement hybride, aimablement organisé par la Direction de l'hydrographie et de la navigation de la marine péruvienne).

**4.** **Points de l'ordre du jour :**

a. Révision des statuts de la CHA
b. Coordination cartographique régionale et priorités en matière de levés
c. Evaluation des risques et sécurité de la navigation
d. Collecte et partage innovants de données bathymétriques
e. Mise en œuvre et coordination de la S-100
f. Infrastructure de données spatiales maritimes (MSDI) et services SIG connexes
g. Réponse au changement climatique et planification stratégique
h. Promotion et partenariats

**5. Difficultés rencontrées et défis devant être relevés :**

a. Coordination de la production de la S-100

Mise en place de plans coordonnés pour la mise en œuvre de la production S-100 dans plusieurs Etats membres de la CHA, garantie de la conformité avec les principes WEND-100 et gestion de la transition de la S-57 vers la S-100 tout en maintenant la couverture ENC existante et la continuité du service.

b. Partage et accessibilité des données

Malgré des progrès significatifs, des défis subsistent pour garantir la soumission complète des données bathymétriques et des métadonnées relatives à la couverture des levés au DCDB de l'OHI et à GEBCO/Seabed 2030, en particulier de la part des programmes nationaux de recherche en Antarctique. L'émergence de la bathymétrie par satellite, régie par le droit spatial, introduit de nouvelles considérations pour les approches de partage des données.

c. Effets du changement climatique

Les effets accélérés du changement climatique en Antarctique, notamment l'apparition de nouvelles zones libres de glace nécessitant des levés, l'élévation du niveau moyen de la mer et la modification des routes maritimes, exigent une coordination proactive et une allocation de ressources dépassant les capacités actuelles. Le développement d'un jumeau numérique complet des eaux navigables de l'océan Austral demeure un objectif ambitieux nécessitant un engagement et des investissements soutenus.

**6. Réalisation/résultats/conclusions :**

a. Accroissement et implication des membres

Intégration réussie de trois nouveaux Etats membres (Pays-Bas, Pologne, Türkiye) dans la CHA, renforçant ainsi la représentation régionale et l'expertise. Les niveaux de participation à la CHA-19 (58 délégués issus de 21 Etats membres) et à la CHA-20 (43 délégués issus de 21 Etats membres) témoignent d'un engagement fort et soutenu.

b. Cadre stratégique pour la réponse au changement climatique

Elaboration de la proposition ANCHOR, qui fournit un cadre stratégique complet pour orienter la réponse de la CHA aux impacts du changements climatique, avec l'engagement d'élaborer un plan de travail pluriannuel intégrant des indicateurs de performance clés (KPI) pertinents, en se référant principalement au plan stratégique 2027-2032 de l'OHI.

c. Leadership régional de la S-100

La réalisation du Chili, qui a produit la première cellule ENC de la S-101 en Antarctique, fait de cette région un leader dans la mise en œuvre de la S-100. La mise en place d'une structure régionale de coordination S-100 avec des coordinateurs désignés pour tous les produits de la phase I démontre que la transition vers la S-100 est prête.

d. Avancées innovantes en matière de collecte des données

Reconnaissance et intégration de méthodes révolutionnaires de collecte de données bathymétriques (sondages ARGO, bathymétrie basée sur les phoques, bathymétrie basée sur les icebergs) qui élargissent considérablement les capacités de collecte de données dans des eaux antarctiques auparavant inaccessibles.

e. Coordination régionale renforcée

Travail remarquable accompli par le président du HPWG et le coordinateur régional de l'ICCWG de la région M (Lee Truscott, UKHO), ayant permis une harmonisation exceptionnelle des efforts

de cartographie marine et un esprit de coopération entre les Etats membres, avec un examen complet et l'approbation des plans cartographiques de la péninsule.

f. Partenariats renforcés

Maintien de relations solides avec la RCTA, l'OHI contribuant de manière substantielle à la tâche prioritaire n° 9 du plan de travail stratégique pluriannuel de la RCTA.

Participation active avec le SCAR à la planification de la 5e Année polaire internationale (2032-2033).

Collaboration fructueuse avec l'IAATO sur les informations relatives aux sites de débarquement, les levés de cartographie terrestre en 3D et les initiatives de bathymétrie participative.

Exploration d'un nouveau partenariat avec le système CATS (système de suivi des actifs) du COMNAP

Etablissement d'un accord de collaboration avec d'autres parties prenantes clés pour la fourniture de données à la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), par exemple le protocole d'accord signé entre le Service hydrographique et océanographique de la marine chilienne (SHOA) et la Fondation Antarctic21 en décembre 2025.

g. Développement des infrastructures et des outils

Progrès significatifs dans le développement d'INToGIS III (mise en œuvre de la Phase I) et amélioration du SIG de la CHA, offrant des plateformes optimisées pour la coordination régionale, la planification et le partage de données. Mise en œuvre d'une procédure simplifiée de formulaire en ligne pour la soumission des métadonnées de levés.

h. Développement du cadre MSDI

Acceptation des Etats-Unis en tant qu'ambassadeur MSDI pour la CHA et lancement de discussions régionales sur les structures de grilles communes pour les régions polaires, positionnant la CHA pour contribuer efficacement au développement mondial de la MSDI.

i. Développement des capacités nationales

Les rapports des Etats membres témoignent d'investissements continus dans les navires de recherche polaire, les systèmes autonomes et les techniques de prospection innovantes, avec un engagement fort en faveur du partage des données conformément aux principes du Traité sur l'Antarctique.

j. Transition de leadership réussie

Transition harmonieuse du vice-président de la CHA, passant de Patrick Dorr (Etats-Unis d'Amérique) à Carlos Zuñiga (Chili), et du secrétaire de la CHA, Yves Guillam à Eric Langlois, garantissant la continuité des opérations et de l'orientation stratégique de la CHA.

7. Actions requises de l'Assemblée :

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique.

b) **Accueillir favorablement** les trois nouveaux Etats membres de la CHA (Pays-Bas, Pologne, Türkiye) et leurs contributions à la coopération régionale.

c) **Féliciter** le Chili pour avoir produit la première cellule ENC de la S-101 dans la région antarctique.

d) **Féliciter** M. Lee Truscott (UKHO), président du groupe de travail sur les priorités hydrographiques de la CHA et coordinateur des cartes INT et ENC de la région M, pour ses réalisations exceptionnelles et son dévouement remarquable à la coordination régionale.

e) **Encourager** les Etats membres à :

- **Continuer** à partager les données bathymétriques et les métadonnées relatives à la couverture des levés avec le DCDB de l'OHI et GEBCO/Seabed 2030 ; conformément à la résolution 6 (2019) de la RCTA et aux principes du Traité sur l'Antarctique.
- **Participer** activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la proposition ANCHOR et du plan de travail pluriannuel associé pour la période 2027-2032.
- **Soutenir** les efforts de coordination pour la S-100 et contribuer à l'élaboration de plans régionaux de déploiement de la production.

f) **Soutenir** les initiatives stratégiques de la CHA en matière de lutte contre le changement climatique et de développement d'un jumeau numérique des eaux navigables de l'océan Austral, en reconnaissant qu'il s'agit là de priorités essentielles pour la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement en Antarctique.

g) **Prendre** toute autre action jugée appropriée.